



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Direction de la Biodiversité

SIXIÈME RAPPORT NATIONAL SUR LA BIODIVERSITÉ D'HAÏTI



Convention on
Biological Diversity



Empowered lives.
Resilient nations.

"Only after the last tree has been cut down.
Only after the last river has been poisoned.
Only after the last fish has been caught.
Only then will you find that money cannot be eaten".

(Native Cree Prophecy)

Dr. Daniel Schoen, Prof. at McGill University

Avril 2019



Préface du Ministre de l'Environnement

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (plus connue sous le nom de Sommet de la Terre) à Rio de Janeiro en 1992, un traité international dénommé Convention sur la Diversité Biologique a vu le jour dans l'objectif de réduire le rythme alarmant de perte des ressources biologiques à l'échelle mondiale face aux différentes menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes. L'adoption de cette convention par de nombreux pays, marquait un tournant décisif au niveau international en termes d'engagement par rapport à la protection de biodiversité. Le 13 Juin 1992, Haïti figurait parmi les pays signataires de la Convention sur la Diversité Biologique. Cet acte traduisait déjà la volonté d'Haïti de s'aligner sur la dynamique internationale en termes de protection de la biodiversité. Cette volonté s'est renforcée avec la ratification par Haïti quatre (4) ans plus tard, soit en 1996, de la Convention sur la Diversité Biologique. Dès lors, un ensemble de mesures a été pris par les différents gouvernements qui se sont succédés pour mettre en œuvre la convention, avec des ressources limitées.

En tant que Partie, et conformément à l'article 26 de la convention sur la diversité biologique, Haïti s'est engagée à élaborer des rapports nationaux pour apprécier ou évaluer les progrès accomplis dans le cadre de l'application de cette convention.

Le sixième (6e) rapport national qui vient d'être élaboré, est le fruit d'une large consultation tant au niveau national que local, avec tous les acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité notamment, les institutions étatiques, les organisations non gouvernementales, la société civile, les organisations communautaires et autres. Il fait ressortir l'état des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent avec des conséquences pour le bien être de la population Haïtienne et des propositions claires pour une meilleure gestion de nos ressources biologiques.

Les conclusions de ce rapport serviront à redéfinir de nouvelles stratégies pour asseoir des actions plus cohérentes et efficaces pour freiner le phénomène d'appauvrissement de la biodiversité du pays et contribuer à l'atteinte des trois objectifs de la convention qui sont la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Le Ministère de l'Environnement s'engage et réaffirme sa ferme volonté pour faire de la protection de la biodiversité son cheval de bataille pour renforcer la résilience des écosystèmes et améliorer le bien-être de la population Haïtienne au bénéfice de toutes les formes de vie existante sur l'ensemble du territoire national.

Joseph JOUTHE
Ministre

Équipe de réalisation et partenaires

Équipe de consultants

Edna BLANC CIVIL, Agro-environmentaliste, Consultante coordonnatrice à l'élaboration du 6RN. Montréal, Québec, Canada : ednablancivil@gmail.com

Jean-Philippe IRA, Consultant en appui à l'élaboration du 6RN :
ijeanphilippe@yahoo.fr

Ministère de l'Environnement/Direction Biodiversité:

Michelet LOUIS, Directeur de la Direction Biodiversité du MdE :
micheletagr@yahoo.fr

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) :

Dorine JEAN-PAUL, Spécialiste de programme : dorine.jn.paul@undp.org

Sendy Augustin SALOMON, Coordonnateur de projet 6RN :
augustin.salomon@undp.org

Marion MARIGO, Responsable régionale de l'élaboration des 6RN :
marion.marigo@undp.org

Remerciements

Les auteurs du 6RN veulent vivement remercier toutes les institutions, les personnes-ressources dont les noms apparaissent ci-dessous qui ont contribué pleinement à son élaboration et qui ont apporté leur support à titre de collaborateurs direct ou indirect, pour leur soutien, pour leur participation généreuse aux discussions lors des différentes rencontres, pour le précieux temps qu'ils nous ont accordé.

Ministères de l'Environnement

Yolette Nicole Altidor	Directrice générale
Michelet Louis	Directeur, Direction Biodiversité
Christelle Jehanne Théodore	Cadre technique. Direction Biodiversité
Prénord Coudo	Directeur technique de l'ANAP

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

Fernando Hiraldo	Représentant résident adjoint
Adeline Carrier	Chef d'unité résilience
Dorine Jean-Paul	Spécialiste de programme
Sendy Augustin Salomon	Chef de projet 6RN
Marion Marigo	Responsable régionale

Nos remerciements vont tout particulièrement à l'endroit des personnes et des institutions qui ont délibérément fourni les informations pour la présentation des études de cas en l'occurrence :

Réserve Écologique Wynne Farm

Jane Wynne	Responsable
Melissa Day	Responsable
Michard Beaujour	Cadre technique, chercheur
René Durocher	Chercheur

ONU-Environnement

Maximilien Pardo	Chef de Bureau
Paul Judex Edouarzin	Spécialiste de programme
Gabriel Gelin	Analyste de suivi

Société Audubon d'Haïti :

Arnaud Dupuy	Directeur exécutif
Jean-Mary Laurent	Spécialiste en gestion et conservation des écosystèmes aquatiques

HELVETAS Suisse

Seth Pierre	Chargé de programme
-------------	---------------------

Table des matières

Préface du Ministre de l'Environnement	iii
Équipe de réalisation et partenaires	iv
Remerciements	v
Liste des sigles et abréviations	x
Liste des tableaux	xiii
Liste des figures	xiv
Résumé exécutif	xv
Contexte	xv
Méthodologie	xix
Limites à l'élaboration du 6RN	xix
Résultats	xx
Conclusion et recommandations.....	xxviii
SECTION A : INTRODUCTION	1
1. Mise en contexte	2
1.1. Situation géographique d'Haïti.....	3
1.2. Conservation et richesse de la biodiversité d'Haïti	4
1.3. Présentation de la biodiversité au regard des groupes taxonomiques.....	5
1.3.1. Flore	6
1.1.1. Faune	7
1.1.2. Mammifères	8
1.1.3. Oiseaux	9
1.1.4. Reptiles et Amphibiens.....	10
1.1.5. Poisson.....	12
1.1.6. Coraux et éponges	13
1.1.7. Autres invertébrés.....	14
1.2. Regard sur l'indice d'intégrité de la biodiversité en Haïti	14
1.3. Menaces sur la biodiversité d'Haïti	15
1.4. Diversité de végétation sur le territoire national.....	18
2. Méthodologie	19
2.1. Implication des Parties prenantes (PP)	19
2.2. Rencontre avec les parties prenantes	22

2.3. Réalisation des ateliers régionaux.....	22
2.4. Revue documentaire	23
2.5. Les études de cas ou success-story	23
3. Limites à l'élaboration du 6RN selon les orientations de la CBD.....	23
4. Structure et contenu du 6RN.....	24
5. Situation d'Haïti par rapport aux exigences de la CBD.....	25
6. Processus d'identification des objectifs nationaux pour la conservation de la biodiversité	25
6.1. Identification et détermination des objectifs nationaux : Processus.....	25
6.2. Les menaces identifiées lors des différents ateliers régionaux.....	26
6.3. Priorités nationales pour l'élaboration de la SPANB 2019-2030.....	28
6.4. Les axes prioritaires retenus dans la stratégie intérimaire du 5RN	29
6.5. Les objectifs nationaux pour l'élaboration du SPANB 2019-2030.....	29
SECTION B : BIODIVERSITÉ EN HAÏTI : ÉTAT ET ÉVOLUTION.....	42
7. Progrès réalisés par Haïti au niveau de la conservation de la biodiversité	43
7.1. Au niveau de gouvernance : Initiative du gouvernement central.....	43
7.1.1. Cadre légal, institutionnel, règlementaire et stratégique	43
7.2. Au niveau institutionnel	45
8. Évolution des aires protégées.....	46
8.1. Situation des AP avant 2015.....	46
8.2. Situation des AP déclarées après 2015	47
8.3. Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres.....	50
8.4. Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées marines et côtières	52
8.5. Progression des aires protégées au regard des objectifs d'Aichi.....	54
8.6. Emphase sur les AP marines potentielles.....	56
8.7. Les aires protégées du SNAP face à certains enjeux	57
8.8. Système de gouvernance actuel des AP.....	59
8.9. Le rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité.....	60
8.10. Particularités sur les écosystèmes de mangroves	61
SECTION C : INITIATIVES ENTREPRISES PAR LES ACTEURS DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DE 2009 A 2018 AU REGARD DES OAB ET DES ODD.....	63
9. Initiatives et intervention des acteurs dans la conservation de la biodiversité	64

9.1. Interventions des acteurs étatiques.....	65
9.2. Interventions des ONG nationales et internationales.....	74
9.3. Interventions des partenaires de la coopération internationale	83
9.4. Interventions au niveau des Universités et centres de recherche	96
9.5. Synthèse des interventions des acteurs de 2009-2018.....	98
SECTION D : ÉTUDES DE CAS.....	102
10. Étude de cas-1 : La Réserve Écologique Wynne Farm.....	103
11. Étude de cas-2 : Appui à la gestion des Aires marines protégées du Département du Sud-ONU Environnement	119
12. Étude de cas 3 : Expérience de HELVETAS et de ses partenaires au Massif de la Selle ..	129
13. Étude de cas-4 : Société Audubon Haïti : Cas de Grand Bois au massif de la Hotte	139
SECTION E : PROFIL NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	147
14. Profil du pays en matière de Biodiversité	148
14.1. Principales pressions et facteurs de changement de la biodiversité	149
14.2. Mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention	149
14.2.1. Mise en œuvre du SPANB	149
14.3. Mesures prises pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des ODD....	150
14.4. Mécanismes de soutien à la mise en œuvre nationale	150
14.5. Mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre	150
14.6. Équité genre et conservation de la biodiversité.....	151
SECTION F : CONCLUSION ET PERSPECTIVES	152
15. Conclusion	153
16. Perspectives : Comment aborder et concevoir l'après 2020 pour Haïti avec les résultats du 6RN155	
Références bibliographiques	158
ANNEXES	161
Annexe A. Liste interventions touchant les aires protégées : 2009-2020.....	162
Annexe B : Liste complète des menaces et des priorités identifiées par les parties prenantes	170
Annexe C : fiche de collecte de données.....	172
Annexe D : Espèces rares et endémiques menacées	176
Annexe D-1 : Espèces rares et endémiques menacées associées au Parc Macaya.....	176

Annexe D-2 : : Espèces rares et endémiques menacées associées au Parc La Visite	177
Annexe E : Liste des espèces botaniques inscrites sur la Liste rouge de l'UICN pour Haïti	179
Annexe F : Les espèces menacées d'Haïti contenues dans les zones clés de la Biodiversité..	180
Annexe G : Liste de la végétation en voie de disparition ayant besoin de protection.....	184
Annexe H : Diversité des espèces utilisées.....	186
Annexe H-1: Diversité des plantes cultivées.....	186
Annexe H-2: Profil des champignons en fonction des milieux de développement.....	188
Annexe H-3: Les produits forestiers non ligneux.....	189
Annexe I. Diversité des espèces de la Réserve Écologique Wynn Farm.....	190
Annexe I-1. Diversité de la flore	190
Annexe I-2. Diversité de la faune.....	199

Liste des sigles et abréviations

5RN :	5 ^e Rapport National sur la Biodiversité
6RN :	6 ^e Rapport National sur la Biodiversité
ANAP :	Agence Nationale des Aires protégées
AP :	Aires protégées
APM :	Aires Marines protégées
AP3C-EU :	Appui à la Prise en compte du Changement climatique dans les Politiques nationales
ANARSE :	Autorité nationale de régulation du secteur énergétique
AVSI:	Association Volontaire pour le service international
BCA:	Boucle Centre-Artibonite
BID:	Banque Interaméricaine de Développement
BM:	Banque Mondiale
BNÉE:	Bureau National de l'Évaluation Environnementale
BV :	Bassins Versants
CBD :	Convention sur la Biodiversité
CBF :	Fonds Caraïbéen pour la Biodiversité/Caribbean Biodiversity Fund
CC :	Changement Climatique
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Autorité nationale Désignée
CIAT :	Comité Interministériel d'Aménagement du territoire
CNIGS :	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CNCC :	Comité National sur le changement climatique
COP :	Conférence des Parties
DCC :	Direction Changement Climatique
DINEPA :	Direction nationale d'Eau Potable et Assainissement
DPC :	Direction de la Protection Civile
DSNCRP :	Document stratégique National pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EBA :	Adaptation basée sur les Écosystèmes/Ecosystem based Adaptation
FAO :	Programme Mondial pour l'Agriculture
FEM/GEF :	Fonds Mondial pour l'Environnement
FFNC/NCTF	Fonds Fiduciaire National pour la Conservation/National Conservation Trust Fund
FHB/HBF :	Fonds Haïtien pour la Biodiversité/Haitian Biodiversity Fund
FOKAL :	Fondasyon Konesans ak Libète
FVC/GCF :	Fonds Vert pour le Climat/Green Climate Fund

GBO5 :	Global Biodiversity Outlook
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe d'Experts Intergouvernemental pour le Climat
GIZ :	Agence Allemande de coopération internationale
GTT :	Groupe Technique de Travail sur le changement climatique
GVT :	Gouvernement
IFAD/FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
IHSI:	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique
IIB :	Indice d'Intégrité de la Biodiversité
LDCF :	Least Development Country Fund
MARNDR :	Ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement Rural
MdE :	Ministère de l'Environnement
MDP :	Mécanisme de Développement Propre
MdP :	Ministère du Tourisme
MEA :	Ministère des Affaires Étrangères
MPCE :	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC :	Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications
OAB :	Objectifs D'Aichi pour la Biodiversité
ODD :	Objectifs du développement durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations-Unies
PAE :	Plan d'action pour l'environnement
PANA :	Plan d'Action National d'Adaptation
PDNA :	Évaluation des besoins poste-désastres/Post Disaster Needs Assessment
PIB :	Produits Intérieurs Bruts
PNA :	Plan National d'Adaptation
PN3B :	Parc National des 3 Baies
PNCC :	Politique nationale sur le Changement climatique
PNGRD :	Plan national de Gestion des Risques et Désastres
PNUD :	Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PP :	Parties prenantes
PPCR :	Programme pilote pour la résilience climatique
PSE :	Paiement pour services écosystémiques

PSC-CC :	Plateforme de la société civile sur les changements climatiques
PSDH :	Plan stratégique de Développement d'Haïti
PTF :	Partenaires techniques et Financiers
PNC :	Première Communication nationale
REWF :	Réserve Écologique Wynn Farm
RN :	Ressources naturelles
SAH :	Société Audubon Haïti
SIE :	Système d'informations environnementales
SNAP :	Système National des Aires protégées
SNC :	Deuxième communication nationale
SNGRD :	Système national de gestion des risques et désastres
SPANB :	Stratégie et Plan d'action National pour la Biodiversité
TCN :	Troisième communication nationale
TNC :	The Nature Conservancy
UE :	Union Européenne
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UniQ :	Université Quisqueya
USAID :	United States Agency for International Development
ZCB :	Zones clés de la Biodiversité

Liste des tableaux

Tableau 1: Diversité des espèces et niveau de menaces des grands groupes taxonomiques en Haïti	17
Tableau 2 : Liste des Parties prenantes dans la conservation de la biodiversité et leurs zones	20
Tableau 3: État du suivi des exigences de la CBD	25
Tableau 4: Objectifs, cibles et indicateurs retenus pour l'élaboration du SPANB 2019-2030	31
Tableau 5: Aires protégées terrestres, marines et côtières d'Haïti en 2015	46
Tableau 6: Ensemble des aires protégées terrestres, marines et côtières délimitées de 2010 à 2018	48
Tableau 7: Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres en 2018.	50
Tableau 8: Répartition de l'ensemble des parcs et des AP marines et côtières selon leur superficie	52
Tableau 9: Valeur totale des services écosystémiques par site (mangroves et récifs coralliens)	53
Tableau 10 Synthèse de la progression des aires protégées en Haïti entre 2015 et 2018	54
Tableau 11 Proposition d'Aires protégées à créer, délimiter et borner d'ici à 2021	55
Tableau 12: Système de gouvernance actuel des AP	60
Tableau 13: Initiatives entreprises par les acteurs dans la conservation de la biodiversité : 2009 à 2018	64
Tableau 14: Synthèse des interventions avec des données chiffrées de 2009 à 2018	98

Liste des figures

Figure 1: Carte de localisation d'Haïti	3
Figure 2: Prédiction par rapport aux phénomènes extrêmes liés au changement climatique 2050-2090	4
Figure 3: Situation géographique des ZCB d'Haïti (polygones rouges)	5
Figure 4: <i>Hypoplectrus liberte</i>	12
Figure 5: Carte d'indice d'intégrité de la biodiversité. 2016	15
Figure 6: Principaux problèmes environnementaux du 21 ^e siècle	16
Figure 7: Carte occupation de sol (source cnigs. 1998)	18
Figure 8: Liste des menaces récurrentes sur la biodiversité	26
Figure 9: Carte couvert forestier d'Haïti en 2000	27
Figure 10: Carte de perte du couvert forestier d'Haïti entre 2000 et 2017	27
Figure 11: Carte des AP du SNAP d'Haïti en 2018	47
Figure 12 Cartes des aires protégées terrestres en 2018	51
Figure 13: Carte aires protégées marines et côtières en 2018	53
Figure 14: Les AP potentielles proposées par les acteurs dans le cadre du 6RN toute catégorie confondue	55
Figure 15: Carte des sites des AP existantes et potentielles toute catégorie confondue (en pourpre : sites existants, en vert : sites potentiels, en rouge : sites non encore catégorisés)	56
Figure 16: Carte des sites des AP marines existantes et potentielles	57
Figure 17: Carte des AP existantes et potentielles au regard de l'indice d'intégrité de la biodiversité	58
Figure 18: Carte des AP existantes et des AP potentielles au regard de l'empreinte	59
Figure 19: Carte sur les zones de mangrove en Haïti et zoom sur le Salé Flood way dans l'Artibonite.	62

Résumé exécutif

Contexte

En août 1996, Haïti a ratifié la convention sur la biodiversité. Cette convention adoptée le 22 mai 1992, à la Conférence de Nairobi, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été inspirée par l'engagement de la communauté internationale au développement durable (CBD 1992). En tant que signataire de cette convention, Haïti a pour obligation de rendre compte au niveau international de ses contributions aux efforts mondiaux pour la sauvegarde de la biodiversité et, au niveau national, de mieux raisonner et gérer l'ensemble de ses ressources et espaces naturels qui constituent l'ensemble des écosystèmes et zones de vie pour la flore et la faune.

Sous l'égide de la Convention sur la Biodiversité (CBD), les Parties ont adopté une Stratégie et un Plan d'action pour la biodiversité (SPANB 2011-2020), lors de la dixième conférence des Parties (COP10) à Nagoya au Japon en 2010. Cette stratégie est articulée autour de 20 objectifs dits Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité (OAB), à atteindre d'ici 2020 au niveau mondial, desquels seraient établis des objectifs régionaux ou nationaux supplémentaires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs mondiaux, mais qui reflètent plus précisément les besoins et les priorités du pays concerné. (CBD et Al. 2018).

Dans le but d'évaluer les progrès réalisés par le pays le secrétariat de la CBD met en place plusieurs outils de suivi en l'occurrence les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Si ces dernières représentent l'outil clé pour évaluer l'atteinte des objectifs aux niveaux national et mondial pour dans la mise en œuvre d'actions capables de parvenir aux objectifs nationaux ainsi que leurs impacts, les rapports nationaux sont par ailleurs, un cadre de suivi de mise en œuvre et de conformité aux obligations des pays face au secrétariat de la Convention. Ils doivent être soumis périodiquement au secrétariat de la CBD (CBD, article 26).

Dans cette perspective, ce sixième rapport national (6RN) sur la diversité biologique devait comprendre 1) un examen final de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, 2) présenter les progrès accomplis de la réalisation des OAB, y compris les objectifs nationaux pertinents, fondés sur des informations relatives à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et autres mesures prises pour appliquer la Convention et 3) guider à la fois la cinquième édition des Perspectives mondiales sur la Biodiversité (GBO5) et la stratégie mondiale pour la diversité biologique de 2021-2030.

Cependant, compte tenu de plusieurs facteurs contraignants, la plupart des éléments mentionnés ci-dessus n'ont pu être pris en compte dans le cadre de ce rapport. Ce dernier présente, les progrès accomplis dans la conservation de la biodiversité ainsi que les perspectives pour une meilleure valorisation dans le temps et dans l'espace de la biodiversité nationale.

Richesse exceptionnelle d'Haïti en matière de biodiversité

Haïti est considérée comme l'une des zones de la Caraïbe insulaire riche en Biodiversité.

Sur le territoire national, de la montagne à la mer, échelonne une panoplie d'écosystèmes aussi diversifiés et variés.

La grande diversité spécifique d'Haïti s'explique par la diversité de ses écosystèmes.

Le pays compte six écorégions qui renseignent sur la diversité des zones de vie. Ce sont : la forêt humide, la forêt sèche, la forêt de pins, les mangroves, les zones humides et l'écorégion marine (GÉO-Haïti, 2010).

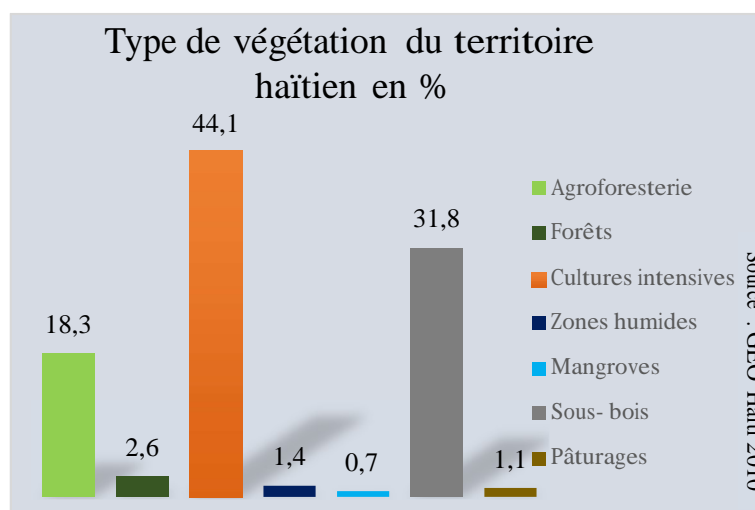
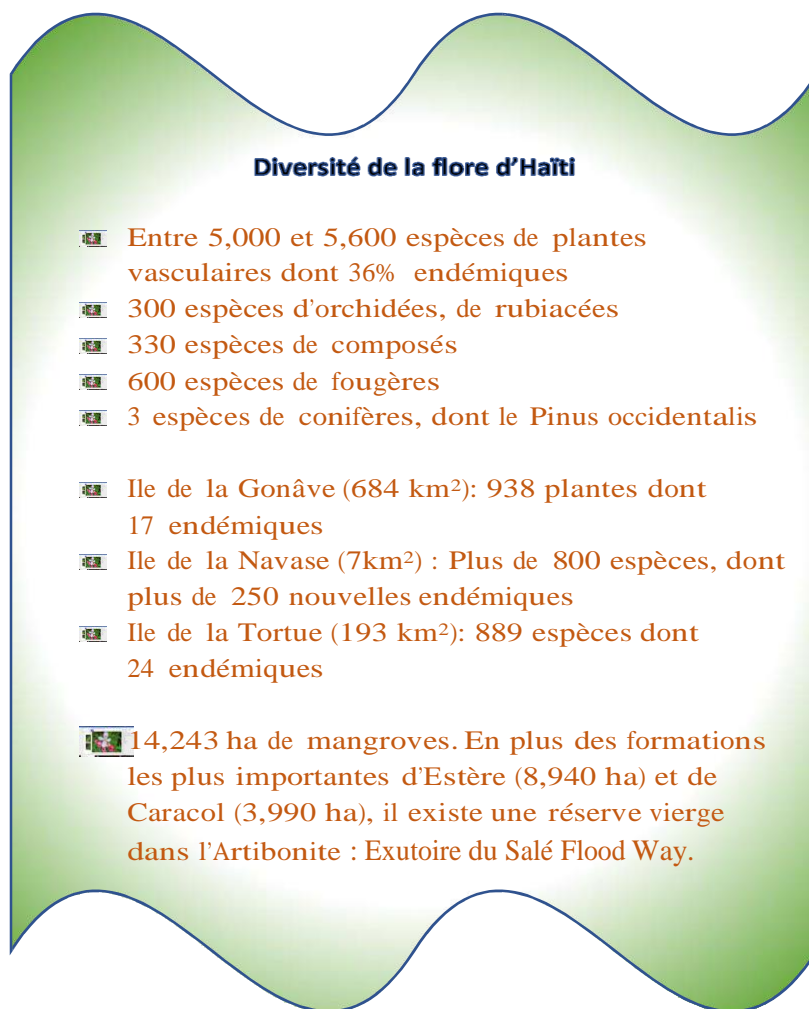
Chacune de ces écorégions héberge un ensemble d'espèces animales et végétales caractéristiques.

Certains écosystèmes sont considérés comme des zones Clés de la Biodiversité (ZCB). Ces derniers constituent des zones importantes sur le plan international qui jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité.

Ces écosystèmes sont le garant du bien-être de la population qui puise, dans de tels milieux, l'essentiel des éléments nécessaires pour un développement humain équilibré dans un contexte d'aggravation économique et de conditions environnementales contraignantes (MdE, 2016).

La flore d'Haïti est répartie en divers types de végétation présentée dans le graphique ci-contre.

Les zones agricoles occupent avec 44,1% du territoire et les forêts en occupent seulement 2,6%.





Diversité et richesse de la faune d'Haïti




La Faune d'Haïti


Plus de 2,000 espèces animales dont 75 % endémiques


 Oiseaux: Entre 245 et 260 formes d'oiseaux connues dont 31 espèces endémiques. 84 espèces d'oiseaux à la Gonave et 47 à l'île de la Tortue

 Poissons : Des 932 espèces reportées la plupart sont marines dont 1 endémique, la Coralbrotula Ogilbichthys haitiensis. Etang de Miragoane: 8 espèces de poissons endémiques.

Ichtyofaune dans les écosystèmes d'eau intérieure: 41 espèces de poissons d'eau douce incluant la native anguille américaine, *Anguilla rostrata*. 11 parmi ces 41 espèces sont endémiques et appartiennent toutes à la famille Poecillidae et à l'ordre des Cyprinodontiformes.

 Mammifères : 3 espèces- *Plagiodontia aedium* (Zagouti), *Solenodon paradoxus wordii* (Musaraigne au Nez long) et le Lamantin des Antilles, mammifère marin que l'on retrouve dans la plupart des Antilles dont Haïti; 18 espèces de chauve-souris.

 Reptiles: 120 dont 3 espèces de couleuvres de boas: *Epicrates fordi*, *Epicrates gracilis* et *Epicrates striatus*, 5 tortues marines, 2 tortues d'eau douce, 2 espèces d'iguane terrestre, quelques 500 crocodiles américains; 3 espèces de boas

 Amphibiens: 58 espèces dont 49 sont en extinction : 58 espèces Grenouilles terrestres, d'*Eleutherodactylus* sur l'île d'Hispaniola. De ces 58 espèces, 20 proviennent de la Grande Anse. L'*Eleutherodactyles thorectes*, la plus petite espèce connue d'Hispaniola, et l'une des plus petites du genre a été découverte en Haïti.

Menaces sur la biodiversité haïtienne

La biodiversité d'Haïti est sous la menace constante de plusieurs facteurs qui sont d'ordres anthropique et environnemental à savoir :

- surexploitation des ressources forestières,
- surexploitation des ressources halieutiques,
- coupe excessive et remblaiement des zones de mangroves,
- pollution et mauvaise gestion des déchets
- fragmentation et altération des écosystèmes et des habitats,
- effets du changement climatique,
- manque d'éducation,
- mauvaise gouvernance,
- etc.

Plusieurs espèces tant de la flore que de la faune sont très vulnérables et présentent des dangers d'extinction, etc.

Ces menaces touchent de manière cruciale :

- 🇧🇩 28 espèces de plantes, 🇧🇩 12 espèces d'oiseaux. 🇧🇩
- ≈48 espèces d'amphibiens 🇧🇩 15 espèces de poissons
- 🇧🇩 10 espèces de reptiles et de mammifères (Scott.2016 GÉO. 2010)

Situation d'Haïti par rapport aux exigences de la CBD

Des raisons d'ordre politique, institutionnel, technique et financier se sont amalgamées pour faire qu'Haïti n'ait pas pu respecter de manière systématique les obligations et exigences de la Convention à savoir : rapports et stratégies (Tableau 1).

Tableau 1: État du suivi des exigences de la CBD

Types d'engagement	État	Date	Remarque
Convention sur la Biodiversité	Signé	1996	-
Premier rapport national	Soumis	1998	-
Deuxième rapport national	Non soumis	-	Soumis sous forme de brouillon
SPANB-1	Soumis	2008	-
Troisième rapport national	Non soumis	-	Crise politique 2000-2007, Manque de fonds
Quatrième rapport national	Non soumis	-	Crise politique 2000-2007, Manque de fonds
Protocole de Nagoya	Non signé	-	-
SPANB 2011-2020	Non soumis	-	Inachevé
Cinquième rapport national	Soumis	2016	Aucune évaluation du SPANB 2011-2020.
Sixième rapport	En cours	Janv. 2019	Soumission imminente

Méthodologie

Les 6RN sont un outil de référence devant présenter de manière quantitative et qualitative, les progrès accomplis dans la réalisation des OAB : 1) il doit se baser sur la rigueur des données scientifiques et des données spatiales, qui prend en compte la question de l'égalité des sexes, 2) il doit se reposer sur une base de données en s'appuyant sur des indicateurs mondiaux et nationaux. Le SPANB de 2011 et le 5e rapport national (5RN) en constitueraient les principaux prérequis à son élaboration. Une méthodologie, a priori, basée sur une approche participative, a été proposée et contient les étapes suivantes ;

Établissement de la liste des Parties prenantes (PP) : Représentants des institutions étatiques les plus concernées, de la coopération internationale, des ONG nationales et internationales, des organisations communautaires de base (OCB), de la société civile environnementale organisée, des universités et centres de recherche et des personnes-ressources.

Rencontre avec les Parties prenantes : dans le but, entre autres, de collecter des informations générales sur l'état de la biodiversité au niveau du pays (les projets, politiques, stratégies et/ou plans).

Réalisation des ateliers régionaux : dans les départements du Sud, du sud-est et du Nord et du Nord-est, les deux derniers étant jumelés. Les objectifs de ces ateliers sont, entre autres, 1) expliquer la pertinence de l'élaboration du 6e rapport national ; 2) évaluer les progrès en matière de protection et conservation de la Biodiversité ; 3) évaluer les menaces potentielles liées à la protection de la biodiversité ; 4) identifier les priorités nationales en matière de conservation de la biodiversité.

Revue documentaire : consultation de tous les documents susceptibles de nous fournir des informations fiables utiles à l'élaboration du rapport : études scientifiques sur la biodiversité, rapports techniques des différentes conventions dont Haïti est signataire, rapports techniques et scientifiques de missions dans le domaine, rapports techniques de projets, documents légaux et réglementaires et de gouvernance environnementale.

Les études des cas : cette option a été retenue afin de mieux valoriser les interventions des acteurs et combler certaines lacunes en matière de disponibilité de données. Ces cas traitent des thèmes portant sur plusieurs écosystèmes et sur des aspects variés : conservation, gouvernance et gestion de diversité biologique.

Limites à l'élaboration du 6RN

Les principaux éléments qui ont fait défaut à l'élaboration des 6RN d'Haïti sont :

1. Manque de données quantitatives et scientifiques dans le cinquième rapport national
2. Absence du SPANB de 2011-2020
 - o Impossibilité d'évaluer le progrès des objectifs nationaux de la biodiversité
 - o Impossibilité d'évaluer la mise en œuvre des OAB
 - o Impossibilité d'identifier et d'évaluer l'efficacité des mesures prises à compter de la mise en œuvre des SPANB
 - o Objectifs nationaux de biodiversité non définis.









3. Manque de données scientifiques

Le manque ou même l'inexistence de ces données a rendu ardu tout le processus d'élaboration du rapport. Très peu ou pas de recherches sont effectuées dans ce domaine au niveau des Universités et Centres de recherche. Parallèlement, les informations qui existent sont éparpillées et ne sont pas systématiquement partagées et encore moins archivées dans un système d'information.

Résultats

1. Définitions des objectifs nationaux : Les objectifs nationaux sont définis sur la base des menaces et des priorités établies lors des ateliers régionaux et des rencontres avec les diverses parties prenantes. Les 8 objectifs ainsi que leur correspondance avec les OAB sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Les objectifs nationaux définis pour l'élaboration du SPANB 2019-2030

Objectifs	Correspondance avec les OAB
Objectif 1 : Sensibilisation et conscientisation des individus aux valeurs de la biodiversité, de son utilisation et de conservation de manière durable.	
Objectif 2 : Réduction de la fragmentation, la dégradation et la perte d'habitats.	
Objectif 3 : Gestion soutenable de la pêche en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.	
Objectif 4 : Gestion et conservation efficace des aires protégées des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers. D'ici à 2021, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées.	
Objectif 5 : Amélioration, maintien et conservation des espèces menacées plus particulièrement de celles qui sont en voie d'extinction.	
Objectif 6 : Restauration et sauvegarde des écosystèmes qui fournissent les services essentiels au regard des besoins des femmes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables.	
Objectif 7 : Amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de biodiversité au stock de carbones grâce aux mesures de conservation et de restauration des écosystèmes dégradés.	
Objectif 8 : Augmentation de la mobilisation de ressources financières pour la biodiversité et la mise en œuvre de la stratégie 2019-2030.	

De ces objectifs sont découlés les indicateurs et les cibles qui doivent servir de base à l'élaboration du SPANB 2019-2030.

2. Progrès dans la conservation des aires protégées de 2009 à 2018

Progrès dans la gouvernance : au niveau légal, institutionnel, règlementaire et stratégique.



2009

Mise en place de l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) en



2017

Création de la Direction de biodiversité en



2017

Création du Groupe Technique d'Appui aux Aires protégées (GTAP) en décembre 2014 en soutien à l'ANAP.

Le Gouvernement Moïse/Céant prendra des mesures pour conserver et gérer la biodiversité de manière effective d'ici 2021, en décrétant Aires protégées (AP), 10% du territoire côtier et marin haïtien et 17% du territoire terrestre en soutien à la préservation de la biodiversité et à la promotion d'un tourisme durable ce qui permettra d'atteindre l'Objectif 11 des OAB (Déclaration de la politique générale du Gouvernement Moïse/Céant, 2018).

Progrès dans la création des aires protégées

Dans le souci d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi, des efforts constants ont été réalisés.

Aires protégées déclarées avant 2010

Avant 2010, Haïti comptait seulement 3 AP déclarées (figure 1 ci-contre):

1. Le Parc national naturel de Macaya,
2. Le Parc national naturel de La Visite
3. et le Parc national naturel de la Forêt des Pins Unité II.

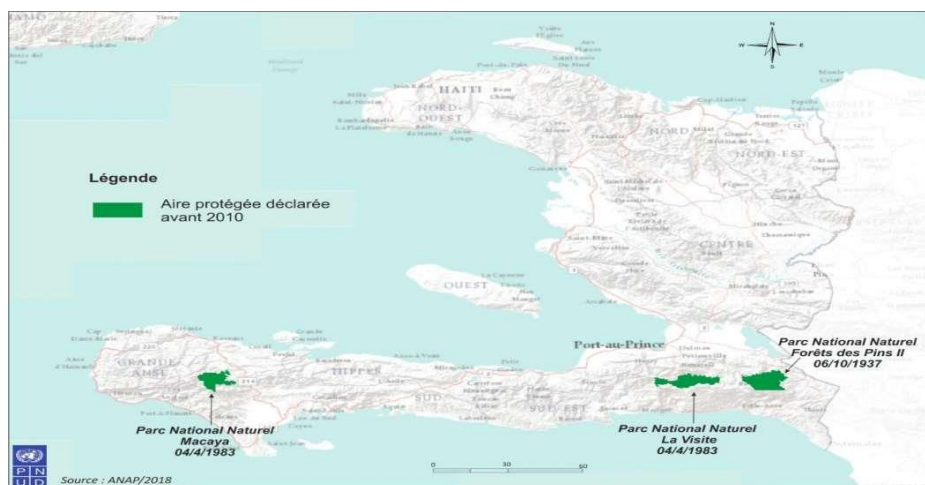


Fig 1 : Carte des AP déclarées avant 2010

En 2015, les aires protégées terrestres étaient au nombre de onze (11) totalisant 68, 161.36 ha ou 682.11 km² et celles des marines et côtières au nombre de sept (7) avec une superficie de 116,391.00 ha soit 1063,91 km² pour un total de 1746,02 km² AP terrestres et marines.

Entre 2015 et 2018, avec l'appui institutionnel de certaines institutions telles que le CIAT, l'ANAP et la Direction de la Biodiversité sont parvenues, par arrêtés, à déclarer et à délimiter plusieurs aires protégées.

De ce fait, le pays accuse une augmentation des AP terrestres de 1190 km² soit une progression de 4,29% du territoire terrestre et celles des AP marines de 11794 km² soit une progression de 2,02% du territoire marin (Tableau 3).

Les figures 2 et 3 présentent respectivement les AP terrestres et les AP marines et côtières en 2018.

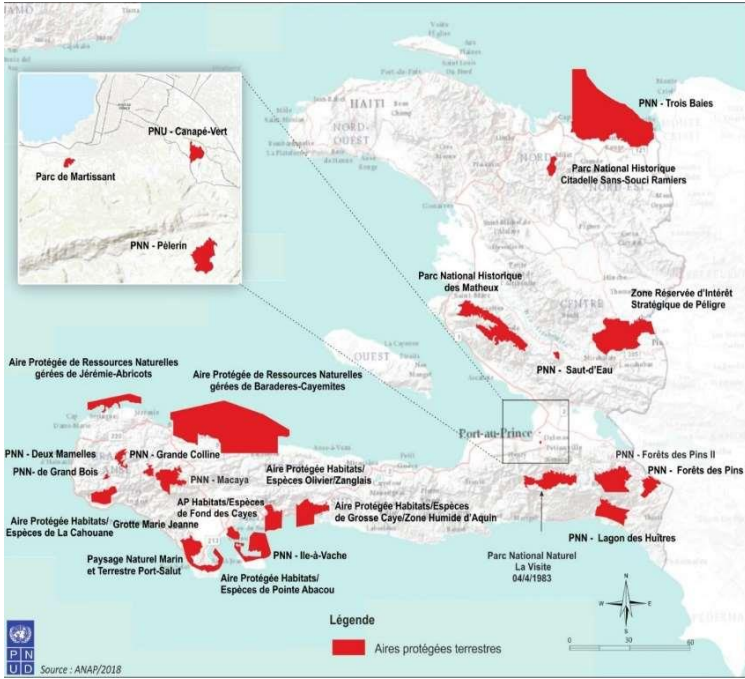


Fig. 2 : Carte des Aires protégées terrestres déclarées en 2018

Fig. 3 : Carte Aires protégées marines et côtières déclarées en 2018

Haïti compte de nos jours, vingt-cinq (25) Aires protégées (AP) délimitées et déclarées dont 11 marines et 14 terrestres (Fig. 4).

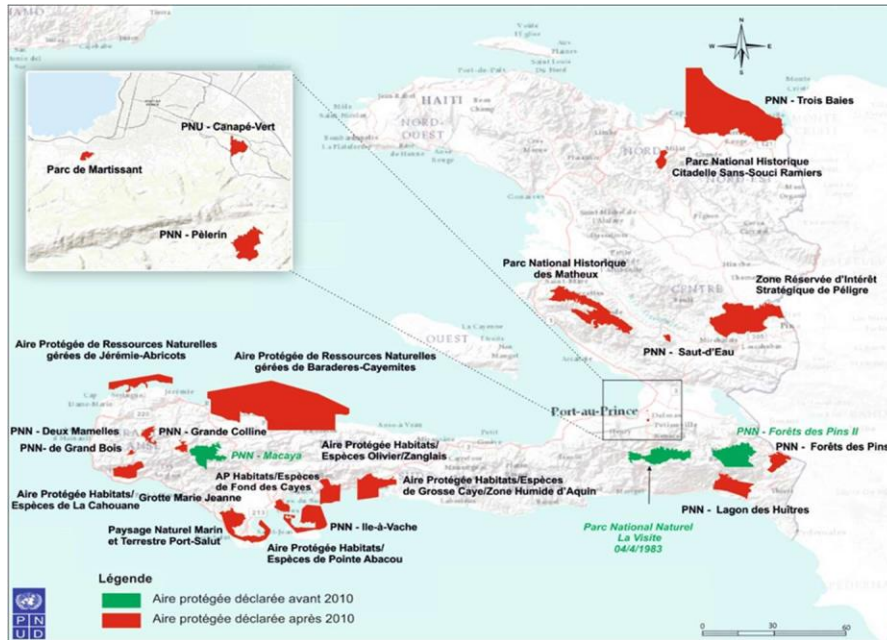


Fig 4 : Carte des AP du SNAP en 2018

Vers l'atteinte de l'OAB-11

De nos jours, la superficie des aires terrestres est de 187 213. 92 ha (1872km²) soit environ 7% du territoire terrestre ; celle des aires marines et côtières : 185 655.90 ha (1857 km²) soit 5% du territoire marin.

Les écarts à combler après 2018

D'ici à 2021, pour atteindre les 17% de conservation du territoire, il faut créer 2846 Km² d'AP terrestres soit 10.25% du territoire terrestre et 2075 Km² d'AP marines et côtières soit 5.28% du territoire marin (Tableau 3).

Les sites proposés pour atteindre cet objectif sont définis dans le tableau 4. Ces sites doivent être créés, délimités et bornés d'ici à 2021.

Tableau 3 Synthèse de la progression des aires protégées en Haïti entre 2015 et 2018

Seuils fixés Aichi territoire	d'AP % par du	Équivalent du territoire En km2	Efforts en 2015 en Km ²	Superficie du territoire En %	Efforts en 2018. En km ²	Superficie du territoire En %	Progression en km ² 2015-2018	Progression en % 2015-2018	Écart à combler D'ici 2021	
									Km ²	%
AICHI Terrestre (17%)		4717,5	682,11	2,46	1872	6,75	1189,89	4,29	2845,5	10,25
AICHI Marine (10%)		3931,6	1063,91	2,71	1857	4,72	793,09	2,02	2074,6	5,28

Tableau 4 Proposition de sites pour la création d'Aires protégées d'ici à 2021

Proposition d'Aires protégées à créer, délimiter et border					
1	Marmelade	11	Morne L'Hôpital	21	La Gonâve
2	Grand Boucan	12	Vallières	22	Ile de la Tortue
3	Trois Étangs (plaine des Cayes)	13	Sources Puantes	23	Voute de l'Église (Môle Saint-Nicolas)
4	Trou Caïman	14	Les Arcadins	24	Limbé
5	Bassins Bleus (Jacmel)	15	Saut Mathurine	25	Terrier rouge
6	Gonaives (Ville)	16	Sources Chaudes	26	Grande Rivière du Nord
7	Grande Saline (Site de mangrove, exutoire du Salé Flood Way)	17	Etang Bois Neuf	27	Lascahobas
8	Baie de L'Acuil	18	Source Zabeth	28	Thiotte
9	Rochelois	19	Lac Azuéli	29	Belle-Anse
10	Côte Sud (Aquin Port-à-Piment)	20	Grande Cayemites	30	Réserve Écologique Wynne Farm

Source : Direction Biodiversité, ANAP, 2018 ; MdE. 2016. 5RN

La figure 5 figure ci-après présente la cartographie des AP potentielles¹ proposées tout écosystème confondu (terrestre, marin et côtier). Ces AP devraient intégrer le SNAP d'Haïti d'ici à 2021.



Figure 5 : Carte des sites potentiels toute catégorie confondu (En rouge sites non encore catégorisés)

NB : Parmi ces sites, certaines aires marines protégées (mangroves et récifs coralliens) sont d'une importance économique considérable. Leur valeur pour services écosystémiques s'élève à un total de 9,572,460,000 USD selon une étude réalisée par ReefFix et FoProBim (2013). Le pays et sa population en gagneraient beaucoup en termes de qualité de vie si beaucoup plus d'importance est accordée à la conservation de la diversité biologique.

La figure 6 présente les sites existants et potentiels devant constituer le SNAP d'Haïti d'ici à 2021.

¹ Les sites de l'exutoire du Salé Flood Way dans la Vallée de l'Artibonite (7) et la Réserve Écologique Wynne Farm (30) ont été proposés dans le cadre de la rédaction de du 6RN. Ces sites présentent tout le potentiel pour être classés AP. Nous recommandons à l'ANAP et la Direction Biodiversité de prendre les dispositions nécessaires en vue de leur catégorisation.

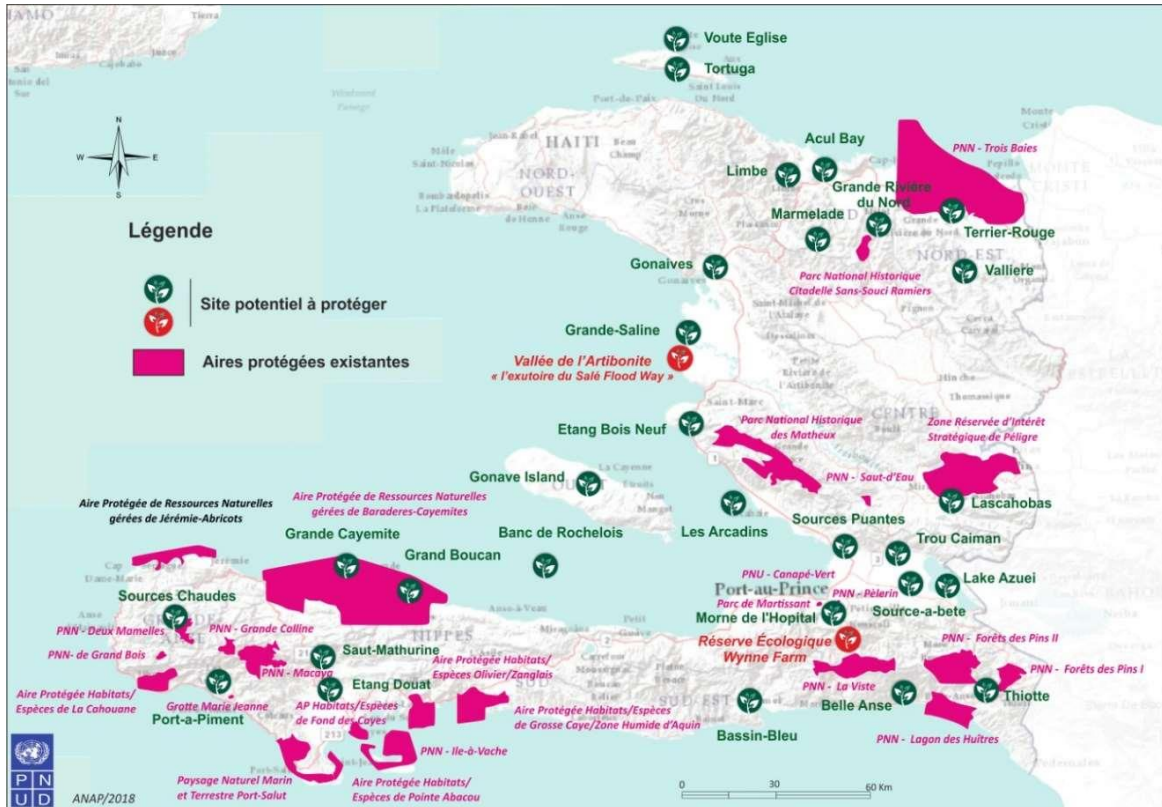


Figure 6 : Carte des sites existants et potentiels du SNAP d'Haïti d'ici à 2021

3- Les AP du SNAP face à certains enjeux

Qu'elles soient existantes ou potentielles, les AP du SNAP font face ou vont faire face à un ensemble d'enjeux découlant de plusieurs facteurs anthropique, environnemental et de gouvernance. Le processus de déclaration, de délimitation et de bornage des AP doit tenir compte de ces (figure 7).

Il est judicieux de pouvoir aussi analyser l'indice d'intégrité de la biodiversité (IIB) dans les écosystèmes proposés (figure 8). L'IIB permet d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de fragmentation écologique à diverses échelles écopaysagères. Sachant que les poches de meilleure conservation présentent un IIB entre 90 et 100%, alors que pour un IIB entre 80 et 85% le niveau de fragmentation est déjà assez élevé.

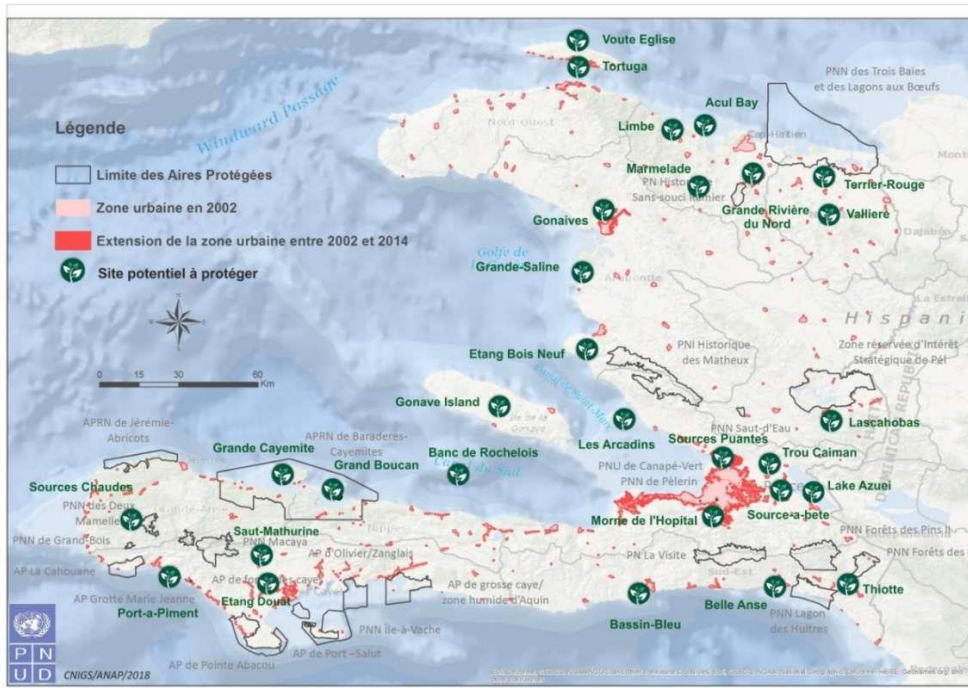


Fig. 7 : Carte des AP existantes et des AP potentielles au regard de l’empreinte humaine sur la biodiversité

La carte de la figure 8 montre les poches de conservation de la biodiversité au regard du placement des AP existantes et des AP potentielles et la figure 7 montre l’évolution de l’empreinte humaine sur les écosystèmes.

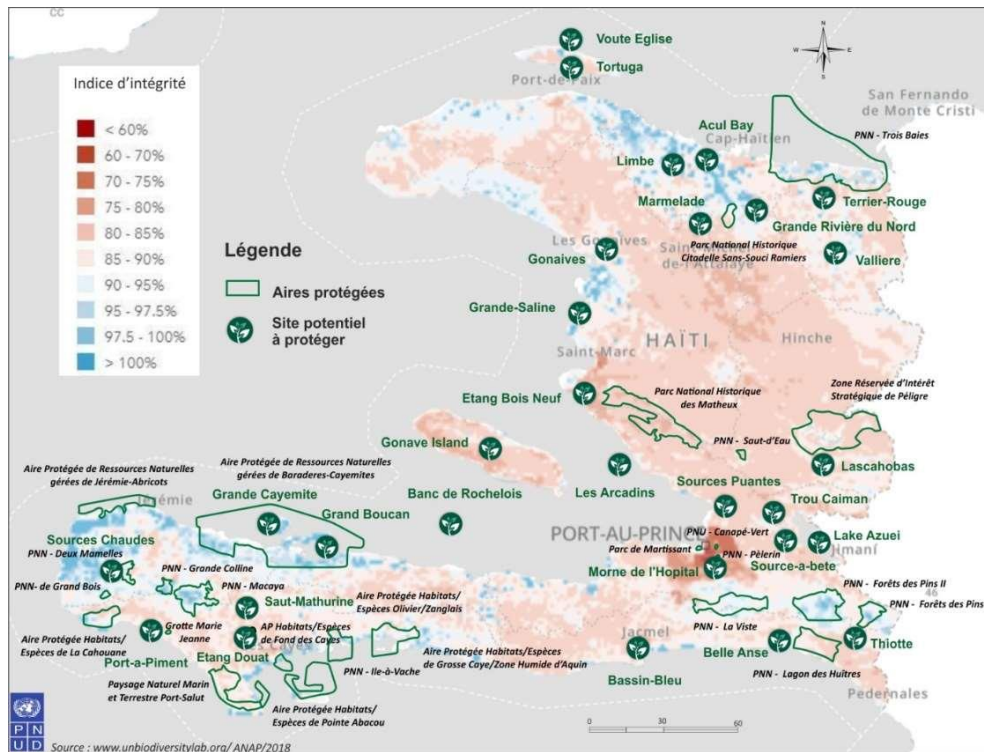


Fig. 8 : Carte des AP existantes et des AP potentielles au regard de l’indice d’intégrité de la biodiversité.

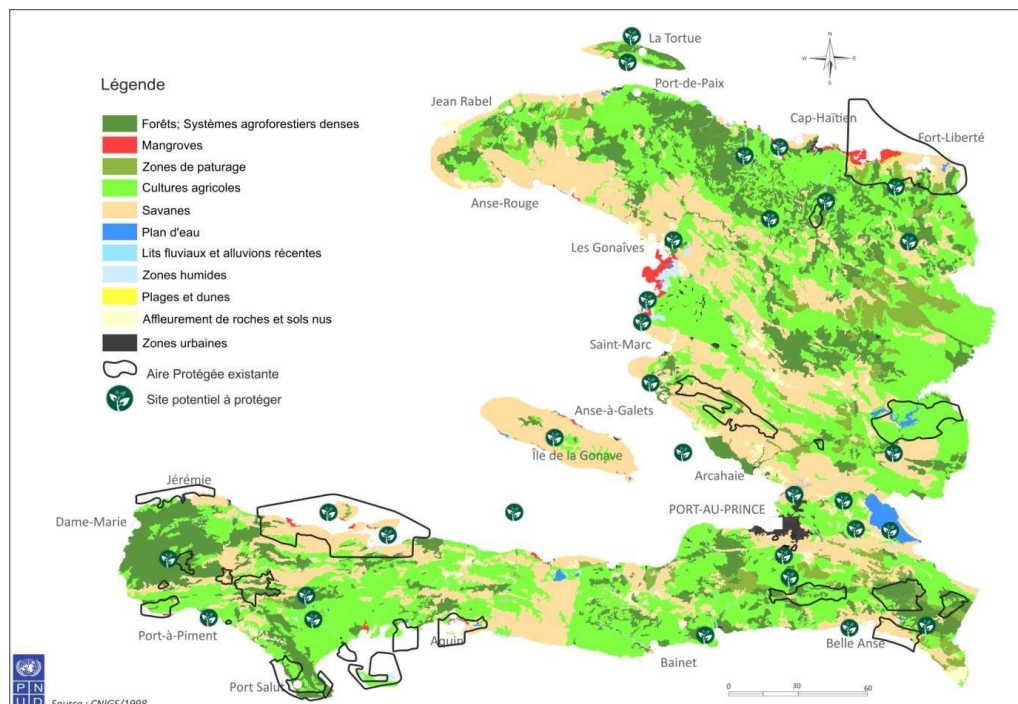


Fig. 9 : Carte des AP existantes et des AP potentielles au regard de l'occupation

4 Définition des objectifs, des indicateurs et des cibles pour l'élaboration du SPANB

En plus de définir les objectifs nationaux, le 6RN propose aussi un cadre pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action pour la biodiversité pour la période 2019-2030. Ce cadre comprend les objectifs alignés avec les OAB, les indicateurs (SMART) et les cibles assortis d'un chronogramme et une proposition d'acteurs de mise en œuvre.

5 Les interventions des acteurs

Les informations collectées ont emmené à découvrir les actions menées par les acteurs dans le domaine et dont chacun contribue d'une manière ou d'une autre à la conservation de la biodiversité. Malgré les lacunes, ce rapport a fait l'effort de présenter dans la mesure du possible, les différentes interventions de manière chiffrée afin de faciliter son exploitation par les décideurs et les différents intéressés. Ces données ont été mises en relation avec les OAB et les ODD.

6 Les études de cas

Les études de cas retenus ont permis de mettre en exergue les efforts des acteurs évoluant dans le domaine de la biodiversité. Les cas présentés sont aussi intéressants que variés et touchent plusieurs écosystèmes et plusieurs aspects de la conservation. Citons par exemple la valorisation de la richesse de la diversité biologique avec la Réserve écologique Wynne Farm (REWF), la mise en évidence de la gouvernance des aires protégées avec Helvetas à l'unité II de la Forêt des Pins et des Lagons aux Huitres, l'émergence des aires marines protégées et leur système de gestion avec l'ONU-Environnement, et la valorisation des espèces et de la recherche avec la Société Audubon d'Haïti pour ne citer que ceux-là.

Conclusion et recommandations

Conclusion

Sur la base des informations disponibles au niveau national, il se révèle que depuis 2008 beaucoup d'efforts ont été mis en place pour augmenter le niveau de conservation de la biodiversité au niveau national. Ces efforts se manifestent tant aux niveaux légal, institutionnel et des interventions sur le terrain. Considérant les diverses avancées identifiées, il est évident que le profil de la biodiversité a positivement évolué pendant les 10 dernières années.

Soulignons d'une part :

- La publication de décisions légales créant et délimitant de nombreuses aires protégées tant marines que terrestres à travers des arrêtés,
- La création de la direction de la biodiversité ayant, entre autres, pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des décisions de la CBD
- La promotion de l'ANAP comme direction générale avec l'autonomie et l'autorité régaliennne de prendre des décisions pour la protection des territoires à conserver et à protéger.

De 2010 à 2018, de nouvelles aires protégées sont créées et déclarées. Entre 2013 et 2018, un total de 25 AP ont été créées et délimitées. Notons que des 25 AP existant, seulement 4 de ces AP sont munies de leur plan de gestion, outil indispensable à la gestion durable des ressources naturelles. C'est un outil qui présente les éléments clés pour faire, entre autres, la prévention, la conciliation et l'arbitrage et la négociation au sein de ces aires protégées.

De plus, pour répondre aux exigences de l'OAB11, il est judicieux de prendre les dispositions nécessaires pour combler les écarts en termes de couvert du territoire en AP c'est-à-dire d'ajouter au moins 284 550 ha sur les AP terrestres existant et 207450 ha sur les AP marines. Ces AP doivent être créées, délimitées et bornées d'ici 2021.

L'effectivité de cette progression peut se faire en capitalisant sur les AP potentielles qui ont déjà fait l'objet d'analyse et de validation par les différents acteurs notamment les organisations de la société civile spécialisées en biodiversité marine et côtière telles que Reef Check Haïti et FoProBIM.

La mise en place de ces initiatives devra être accompagnée d'actions de développement au travers de la mise en place, entre autres, d'ateliers scientifiques, de consultations et d'engagements des parties prenantes, d'Études d'Impact Environnementale simplifiées, de propositions de délimitations, de promulgation d'arrêtés présidentiels de création, d'arrangements de gestion, de proposition de gouvernance, etc. (MdE, 2016). Il est aussi judicieux de faire le renforcement du système de gouvernance. Ce système doit faire la promotion pour l'intégration des femmes et la valorisation du savoir autochtone.

D'autre part, plusieurs actions sont menées par les acteurs qui touchent d'une certaine manière la gestion et la conservation de la biodiversité que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le pays sur la gestion durable des terres, les changements climatiques, etc.

Cependant, les interventions de conservation de la biodiversité se font la plupart du temps de manière éparse et ne sont pas systématiquement intégrées dans un référentiel. Ceci pourrait s'expliquer par le

fait qu'il n'existe pas jusqu'à date de stratégie nationale et de plan d'action servant de référentiel de conservation de la biodiversité.

La plupart de ces actions vont dans le sens de la gestion des ressources naturelles, la protection des terres, le reboisement ou la reforestation, de la formation ou de la sensibilisation, amélioration de la gouvernance environnementale, actions de résilience face au climat.

Toutefois, ces efforts sont constamment sous la pression tant anthropique qu'environnementale qui constitue de véritables menaces pour la survie et la pérennisation de certaines espèces, qui à force de dégradation, voient disparaître leurs habitats que ce soit au niveau terrestre, côtier que marin.

D'autres facteurs perturbateurs liés à l'explosion de la population, l'urbanisation anarchique affecte l'équilibre écologique et l'intégration de la biodiversité, facteurs indispensables à la survie, à la reproduction des espèces-, des ressources génétiques animales et végétales.

L'une des principales embûches auxquelles a fait face le 6RN est la disponibilité de données quantitatives et scientifiques. L'inexistence de ces données a rendu ardu tout le processus d'élaboration du rapport. Il s'avère important que les universités rentent dans une dynamique systématique de recherche dans le domaine de la biodiversité, qui jusque-là se fait de manière sporadique.

Finalement, en termes de mobilisation de ressources, il a été constaté que les fonds pour la biodiversité auxquels Haïti en a accès ne sont pas encore établis au niveau national en dépit de son éligibilité. Il s'agit particulièrement du Fonds Caribéen pour la Biodiversité (CBF). Pour accéder à ce fonds, le pays doit mettre en place un certain nombre de mécanismes notamment les aspects légaux, et administratifs. Des dispositions doivent être prises pour établir le Fonds Fiduciaire National pour la Conservation (NCTF) qui serait le Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB). Ce fonds permettra de mettre en œuvre des initiatives touchant la conservation, la résilience, la gouvernance, etc.

Perspectives et recommandations : Comment aborder et concevoir l'après 2020 pour Haïti avec les résultats du 6RN

Afin de rendre efficace la gestion et la conservation de la biodiversité en Haïti, suite aux nombreux constats et observations faits lors de l'élaboration du 6RN, plusieurs actions doivent être posées tant du côté de l'ANAP, de la Direction Biodiversité et de leurs partenaires et des différents intervenants dans le domaine. Plusieurs lacunes en ont aussi été observées sur la base desquelles des mesures correctives devront être appliquées afin d'atteindre les objectifs fixés et qui serviront de base à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité. Plusieurs initiatives sont à promouvoir telles que :

Campagne nationale de sensibilisation : Il est fondamental qu'une masse critique de la population locale soit sensibilisée et s'approprie de l'importance de la biodiversité dans leur communauté.

Pour être réaliste, cette campagne peut prendre l'aspect d'ateliers régionaux, des focus groups, des émissions médiatisées au niveau local, etc. Il est crucial que les collectivités locales, les écoles, les groupements religieux, les groupes de femmes soient massivement touchés.

Pour mener ces campagnes, il est conseillé de transformer le 6RN en outils de vulgarisation utilisable lors des différentes activités de sensibilisation qui seront menées dans le cadre du SPANB. Il est donc indispensable de traduire cet outil préférablement en français et en créole afin d'en faire un document de sensibilisation accessible à toutes et à tous.

Systématisation de la recherche dans le domaine de la biodiversité :

Il s'avère important de dynamiser la recherche dans le domaine de la biodiversité au niveau des Universités et Centres de recherche. Il est aussi important de valoriser et d'appuyer les initiatives en cours notamment la mise en place du système d'information environnemental et la plateforme Haitidata.org pour ne citer que ceux-là. Le PNUD devait appuyer le renforcement de ces structures dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA) par exemple.

Dans une perspective d'avoir des informations à jour et représentatives de la réalité du pays, il est recommandé de faire l'inventaire national des espèces menacées et ne pas en tenir uniquement aux seules données fournies par l'UICN.

Respect systématique des exigences de la CBD : La Direction de la biodiversité doit surveiller de manière systématique la mise en œuvre des exigences de la Convention-Cadre des Nations Unies sur la Diversité Biologique à savoir la préparation des rapports de communication et autres exigences de conformité du pays aux engagements pris dans ce cadre.

Élaboration du SPANB 2019-2030 : Il est vivement conseillé que la Direction de la biodiversité assure l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité au cours de l'année 2019, mais aussi sa mise en œuvre au cours des années à venir.

Mobilisation de ressources : Pour mettre en œuvre la SPANB et les recommandations faites dans le cadre du 6RN, il est crucial que des ressources soient mobilisées. Il est encouragé de mettre en place le Fonds Haïtien de la Biodiversité. Des dispositions doivent être prises pour mettre en place les aspects légaux et administratifs en vue d'avoir accès au fonds Caribéen pour la Biodiversité. Il est aussi important de faire la promotion pour d'autres de type de fonds tels que le Haïti National Trust , un fonds privé géré par le secteur privé.

SECTION A : INTRODUCTION

1. Mise en contexte

Adoptée le 22 mai 1992 à la Conférence de Nairobi, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été inspirée par l'engagement de la communauté internationale au développement durable. Une étape supplémentaire a été alors franchie avec la conclusion de cette convention signée le 5 juin 1992 durant la Conférence de Rio et ratifiée par la plupart des États.²

En août 1996, Haïti a ratifié cette convention qui lui sert de cadre pour rendre compte au niveau international de ses contributions aux efforts mondiaux de la sauvegarde de la biodiversité et, au niveau national, de mieux raisonner et gérer l'ensemble de ses ressources et espaces naturels à même de garantir le bien-être de sa population qui puise dans de tels milieux l'essentiel des éléments nécessaires pour un développement humain équilibré dans un contexte d'aggravation économique et de conditions environnementales contraignantes (MdE, 2016)

Sous l'égide de la Convention sur la Biodiversité (CBD), les Parties ont adopté un Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, lors de la dixième conférence des Parties (COP10) à Nagoya au Japon en 2010. Ce Plan est articulé autour de 20 Objectifs dits « Objectifs d'Aichi pour la biodiversité » (OAB) à atteindre d'ici 2020 au niveau mondial. La décision encourageait également les Parties à établir des objectifs régionaux ou nationaux supplémentaires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs mondiaux, mais qui reflètent plus précisément les besoins et les priorités du pays concerné. (CBD et Al. 2018).³

Pour faciliter l'atteinte des OAB, la CBD a encouragé les pays à élaborer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Ces derniers constituent un vecteur fondamental pour la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des OAB au niveau national en plus d'être un instrument essentiel pour l'élaboration des politiques portant sur la gestion nationale de la biodiversité. Les objectifs nationaux sont donc définis à travers le SPANB de chaque pays. Si les SPANB sont l'outil clé pour évaluer l'atteinte des objectifs au niveau national et mondial, les rapports nationaux ont, entre autres, pour but d'évaluer les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre d'actions capables de parvenir aux objectifs nationaux ainsi que leurs impacts. En effet, les rapports nationaux, qui sont des rapports de mise en œuvre et de conformité aux obligations des pays face au Secrétariat de la Convention, doivent être soumis périodiquement à ce dernier (CBD, article 26).

Dans le souci de mieux apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi, le Secrétariat invite les parties prenantes à élaborer leur SPANB en utilisant une liste d'indicateurs qui tiennent compte des 3 objectifs de la CBD à savoir : 1) la conservation de la diversité biologique ; 2) l'utilisation durable des éléments constitutifs de celle-ci ; et 3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ces indicateurs doivent pouvoir s'adapter aux priorités et situations nationales. Cette liste est itérative et permet d'intégrer d'autres indicateurs à l'avenir et doit éclairer et faciliter la prise de décision (CBD. 2016)⁴.

Ce document, qui représente le sixième rapport national (6RN) sur la diversité biologique, devait comprendre un examen final de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les progrès accomplis de la réalisation des OAB, y compris les

²<http://www.un.org/french/millenaire/law/24.htm>

³CBD et Al 2018. Sixième Rapport National. Guide technique de rédaction des rapports Version du 13 février 2018.

⁴CBD. 2016. Indicateurs pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

objectifs nationaux pertinents, fondés sur des informations relatives à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et autres mesures prises pour appliquer la Convention⁵. Finalement, le 6RN devait guider à la fois la cinquième édition des Perspectives mondiales sur la Biodiversité (GBO5) et la Stratégie mondiale pour la diversité biologique de 2021-2030.

Cependant, compte tenu de plusieurs facteurs contraignants, la plupart des éléments ci-dessus n'ont pu être pris en compte dans le cadre de ce rapport. Ce dernier présente, les progrès accomplis dans la conservation de la biodiversité ainsi que les perspectives pour une meilleure valorisation dans le temps et dans l'espace de la biodiversité nationale.

1.1. Situation géographique d'Haïti

Situé dans le continent américain au cœur de la région des Caraïbes, Haïti se trouve entre les coordonnées 18 à 20° latitude Nord, et 71° 30' et 74° 30' longitude Ouest, accuse une superficie terrestre de 27 750 km². Avec une profondeur de mer territoriale large de 12 miles ou 22,2 km et une ligne de côte de 1771 km, la superficie marine est de 39 316 km². Le pays partage 360 km de frontières avec la République dominicaine, avec une altitude maximale de 2 680 mètres au niveau de la Chaîne de la Selle et une altitude minimale de -20 m (Étang Saumâtre ou Lac Azuéi). Le pays occupe donc le 143^e rang mondial avec 99,32 % de terres et 0,68 % d'eau⁶.

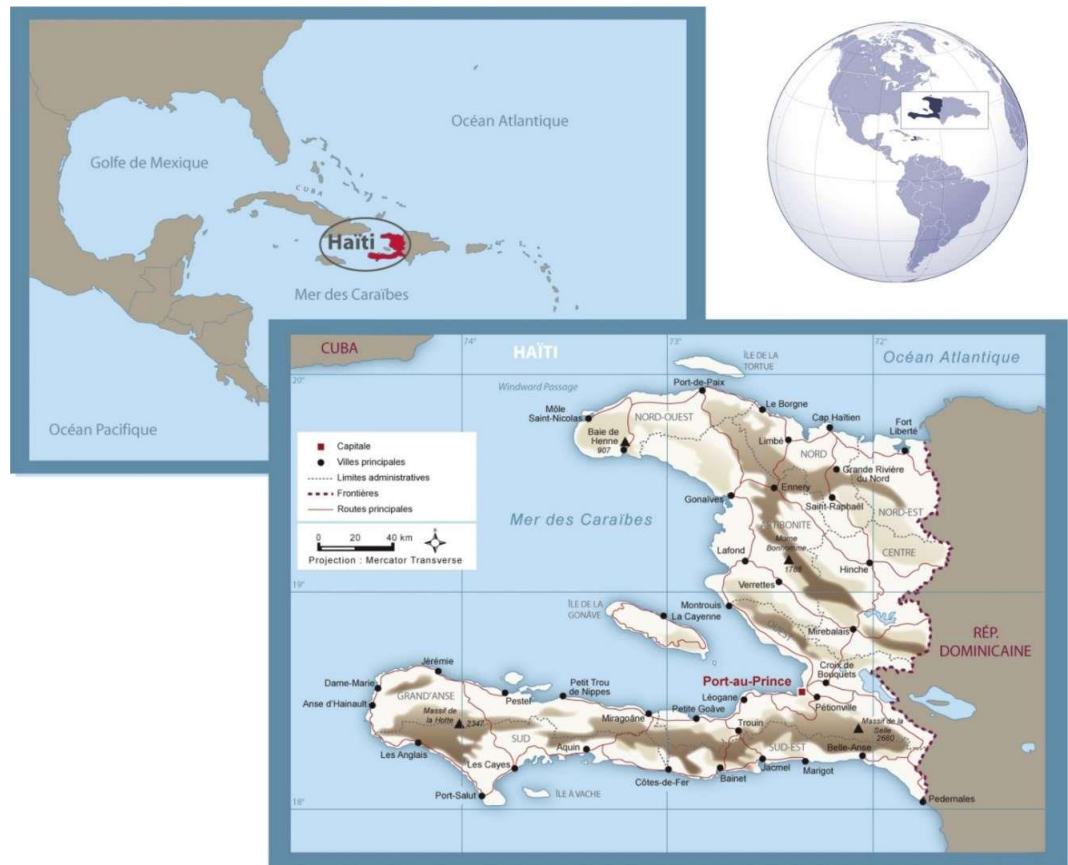


Figure 1: Carte de localisation d'Haïti

Située sur la trajectoire des cyclones au cœur de la Caraïbe, la République d'Haïti reste très exposée aux évènements climatiques extrêmes. Au cours des 10 dernières années, 17 cyclones ont occasionné la

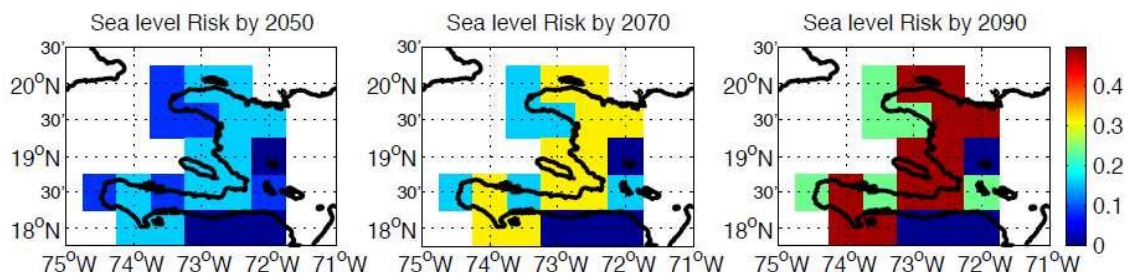
⁵CBD/COP/DEC/XIII/27- 2016. Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique Paragraphe 2 annexe Lignes directrices pour l'établissement du sixième rapport national.

⁶https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_d%27Ha%C3%AFTi

mort de plus de 3.500 personnes (CIAT 2010) sans oublier l'ouragan Matthew qui à lui seul a causé la mort de 473 personnes et blessé 339 personnes (DPC-PDNA 2017). Dans les années 1990, 35% des cyclones ont été classés de catégories 4 ou 5, comparativement aux 20% relevés au cours des années 1970 (Oxfam 2014).

Le changement climatique, la sédimentation des fleuves et la pollution ont contribué à dégrader les écosystèmes stratégiques pour la reproduction des poissons, comme les mangroves, les herbiers marins et les récifs coralliens. Les pêcheurs haïtiens, y compris ceux possédant du matériel moderne, subissent aussi de lourdes pertes lors des ouragans. Ces problèmes doivent être pris en considération dans les efforts visant à construire une plus grande résilience au changement climatique (Singh et Cohen, 2014)).

Des prédictions faites par rapport aux phénomènes extrêmes liés au changement climatique ont montré que des terres entières pourront être submergées par l'eau en considérant une augmentation du niveau de la mer de 20 cm, 40 cm et 60 cm respectivement à la fin des années 2050, 2070 et 2090 (voir figure 4 ci-après). Ce qui mettra éventuellement en péril tout un ensemble d'écosystèmes. Il faut aussi mentionner les sécheresses accrues qui peuvent constituer des menaces très importantes pour la survie des ressources génétiques et pour l'homme (MdE et PNUD. 2015).



1.2. Conservation et richesse de la biodiversité d'Haïti

Haïti jouit d'une richesse exceptionnelle en matière de biodiversité. Elle est considérée comme l'une des zones de la Caraïbe insulaire riche en Biodiversité. En effet, sur le territoire national, de la montagne à la mer, échelonne une panoplie d'écosystèmes (voir encadré 1). L'histoire géologique de l'île, caractérisée par des changements répétés du niveau de la mer et une géomorphologie extrêmement variée, fournit un large éventail de facteurs abiotiques qui favorisent la diversité de l'habitat et ont donné lieu à un endémisme local important.

La grande diversité spécifique d'Haïti s'explique par la diversité de ses écosystèmes. En effet, le pays compte six écorégions qui renseignent sur la diversité des zones de vie. Ce sont la forêt humide, la forêt sèche, la forêt de pins, les mangroves, les zones humides et l'écorégion marine (GEO-Haiti, 2010). Chacune de ces écorégions possède un ensemble d'espèces animales et végétales caractéristiques.

Certains écosystèmes considérés comme des Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) constituent des zones importantes sur le plan international qui jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité (Eken et al., 2004; Langhammer et al., 2007). Selon une étude réalisée par Timyan et Hilaire (2011), Haïti abrite 31 ZCB couvrant une superficie de 9340 kilomètres carrés, environ un tiers de la superficie terrestre du pays. La figure 3 ci-après présente la situation géographique des ZCB d'Haïti.

Ces ZCB⁷ renferment en général 1) une ou plusieurs espèces menacées sur le plan mondial ; 2) une ou plusieurs espèces endémiques qui sont restreintes au site ou à la région environnante; 3) des concentrations significatives d'une espèce; 4) des exemples significatifs sur le plan mondial de types d'habitats et d'assemblages d'espèces uniques (Langhammer et al. (2007) dans Timyan et Hilaire (2011).

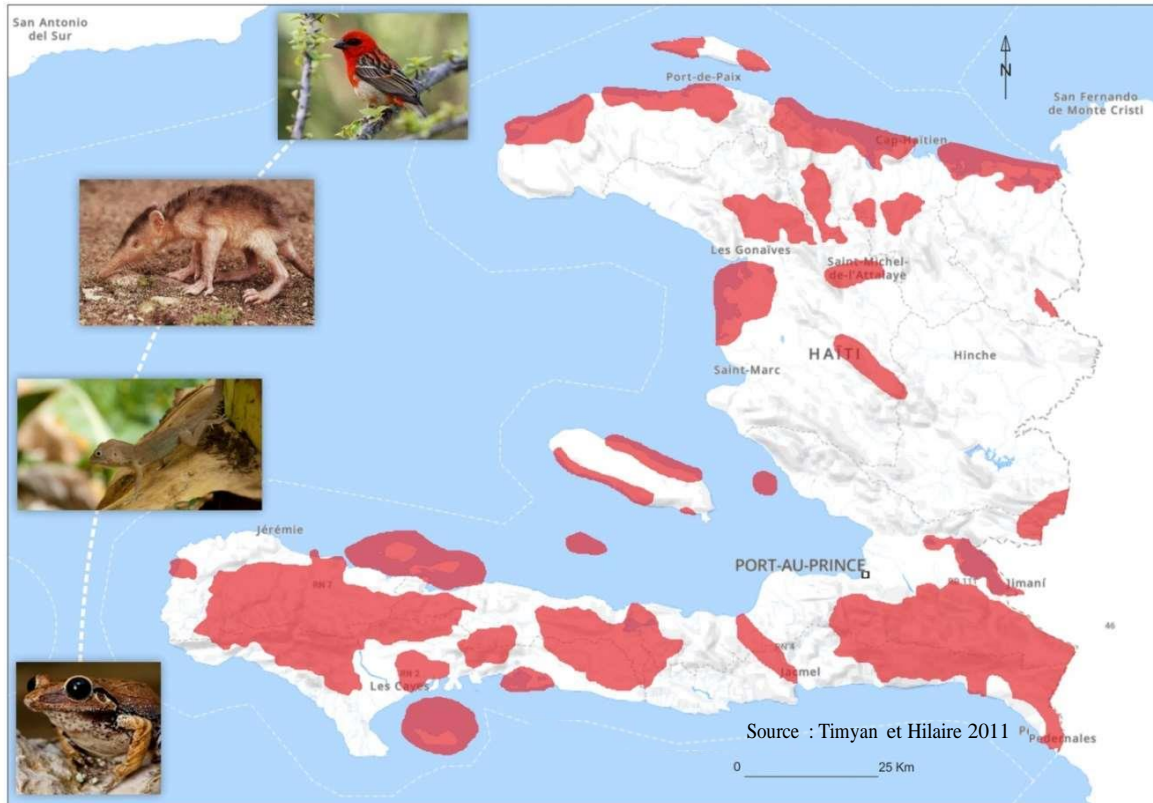


Figure 3: Situation géographique des ZCB d'Haïti (polygones rouges)

1.3. Présentation de la biodiversité au regard des groupes taxonomiques

La richesse du pays en matière de biodiversité se retrouve non seulement au niveau de ZCB, mais aussi dans les sites sous protection, des sites à protéger et les aires protégées. Cependant, cette richesse peut aussi être représentée dans d'autres types d'écosystèmes auxquels, par manque d'informations, de recherche ou par négligence, de l'attention n'en est pas accordée. Un astrophysicien québécois Hubert Reeves⁸ l'a souligné : « Souvent, on pense que les écosystèmes sont exclusivement les forêts, les mers, les lacs et autres zones qualifiées de naturelles, mais la ville est aussi un écosystème ».

⁷Les ZCB en Haïti sont plutôt des zones dans lesquelles il y a des concentrations notables d'espèces menacées sur le plan mondial ou régional, en particulier celles qu'on ne trouve qu'en Haïti. Les espèces susceptibles d'être qualifiées d'espèces menacées, mais qui sont considérées par l'UICN comme « Données Insuffisantes », ne sont pas incluses dans les ZCB Haïti. Ce qui signifie que si l'on ne tient pas compte des critères de l'UICN, il y aurait encore plus de ZCB à être identifiées en Haïti. (Timyan et Hilaire 2011).

⁸ Politique environnementale de la ville de Gatineau.2008.

Principaux écosystèmes d'Haïti

- 31 Zones Clés de la Biodiversité, dont 10 Zones importantes pour la conservation d'oiseaux et 14 zones côtières et marines
- 6 Ecorégions dont une marine
- 9 Zones de vie exceptionnelles

- Plus d'une douzaine d'écosystèmes exceptionnels
- Agrosystèmes diversifiés
- Écosystèmes d'eaux intérieures : lacs, étangs, rivières, chutes d'eau et d'autres zones humides
- Ecosystèmes côtiers et marins : mangroves, récifs coralliens, estuaires, herbiers marins.

Encadré 1 : Principaux écosystèmes d'Haïti

1.3.1. Flore

Haïti possède la deuxième flore la plus diversifiée des Caraïbes, après Cuba (Scott, 2016). Cette diversité est marquée par la présence de plus de 5000 espèces de plantes sur le territoire, dont 37 espèces endémiques (MdE, 2016).

Une analyse faite par Holdridge en 1971 sur la base de plusieurs paramètres dont l'occupation de sol et les facteurs climatiques a classifié les écosystèmes nationaux en un total de neuf zones de vie⁹ ou neuf zones écologiques qui supportent cette diversité (Banque Mondiale, 2016).

En Haïti, certaines familles botaniques sont particulièrement riches en espèces endémiques, notamment les Orchidaceae, Melastomataceae, Rubiaceae, Flacourtiaceae, Poaceae, Urticaceae et Asteraceae (Hilaire, 2000). D'autres familles, telles que les fougères et les alliés, présentent un niveau d'endémisme beaucoup moins élevé (Lodge 2000).

Les études floristiques parmi les plantes vasculaires révèlent invariablement de nouvelles espèces pour la science, en particulier dans les zones riches en biologie. Selon une étude floristique menée par l'Université de Floride dans les années 1980 et 1990, un inventaire des orchidées du parc national Macaya (dans la péninsule méridionale) a révélé qu'un tiers des 134 espèces n'étaient pas décrites au moment de leur collecte (Scott, 2016).

⁹ Ces zones de vie qui représentent des types précis de végétation si des perturbations ne viennent pas altérer les conditions écologiques de développement sont (i) la Forêt épineuse de la Zone Subtropicale, (ii) la Forêt Sèche de la Zone Subtropicale, (iii) la Forêt Humide de la Zone Subtropicale, (iv) la Forêt très Humide de la Zone Subtropicale, (v) la Forêt Pluvieuse de la Zone Subtropicale, (vi) la Forêt Humide de Montagne de Basse Altitude, (vii) la Forêt très Humide de Montagne de Basse Altitude de la Zone de Montagne de la Zone Subtropicale (Banque Mondiale, 2016).

La flore totale d'orchidées, occupant moins de 10 km², représente environ 40% des trois cent cinquante espèces d'orchidées connues sur l'Ile (Dod 1993 ; Hespenheide & Dod, 1993). Dans les zones de biodiversité proches de Deux Mamelles et de Grand-Bois dans la Grand'Anse, les scientifiques ont découvert d'importantes populations de plantes rares et menacées, telles que le *Prestoea acuminata*, le *Magnolia*, le *Magnolia ekmanii* et des plantes endémiques telles que le *mestalomacea*, *Sagraea polycheate* (endémique du Massif de la Hotte). (Hedges et Timyan 2014). Onze nouvelles espèces d'orchidées viennent d'être découvertes dans la péninsule Sud. Elles n'ont pas encore été identifiées (Témoignage de M René Durocher, novembre 2018).

De plus, d'importants vestiges de végétation sèche et xérophytique composée de diverses plantes épineuses telles que *Prosopis juliflora*, *Acacia sclerosa*, cactus et euphorbs peuvent être observés dans les départements de l'Ouest, d'Artibonite, du Sud-Est, du Sud, du Nord-Ouest et des Nippes selon la source précédente.

Soulignons que 21 à 24 espèces de palmiers réparties dans 13 genres sont présentes en Haïti et jusqu'à un quart de ces espèces pourraient être considérées comme endémiques (Henderson et al. 1990), notamment *Copernicia ekmanii*, *Pseudophoenix lediniana* et *Attalea crassispatha*. La plupart de ces palmiers deviennent rares et ceux qui sont endémiques sont particulièrement menacés d'extinction. C'est le cas d'*Attalea crassispatha*, nommé en «Ti Coco» ou «Kòwos» en créole haïtien - situé géographiquement entre Petit-Goâve (département de l'Ouest), Fonds des Nègres et Aquin (département du Sud) - où l'on ne dénombrait que vingt-six (26) plantes dans les années 1990, depuis lors, aucune mise à jour n'est encore publiée.

1.1.1.Faune

Haïti possède plus de 2,000 espèces animales dont 75 % endémiques. Les îles continentales et satellites reflètent un fort degré d'endémisme. Un inventaire biologique concernant l'Ile de la Navase (7km²) a trouvé plus de 800 espèces fauniques avec un nombre élevé ne se trouvant nulle part ailleurs au monde, et 250 espèces étaient nouvelles pour la science (Center for Marine Conservation, 1999 ; cité par D. Ben Swartley, 2006).



© R. Durocher



© R. Durocher : Fougère arborescente

Encadré 2 : Synthèse de la flore d'Haïti

Synthèse de la flore d'Haïti

- Entre 5,000 et 5,600 espèces de plantes vasculaires dont 36% endémiques
- 300 espèces d'orchidées, de rubiacées
- 330 espèces de composés
- 600 espèces de fougères
- 3 espèces de conifères, dont le *Pinus occidentalis*
- Ile de la Gonâve (684 km²): 938 plantes dont 17 endémiques
- Ile de la Navase (7km²) : Plus de 800 espèces, dont plus de 250 nouvelles endémiques
- Ile de la Tortue (193 km²): 889 espèces dont 24 endémiques
- 14,243 ha de mangroves. En plus des formations les plus importantes d'Estère (8,940 ha) et de Caracol (3,990 ha), il existe une réserve vierge dans l'Artibonite : Exutoire du Salé Flood Way.

1.1.2.Mammifères

Trente-huit (38) espèces de mammifères indigènes ont été répertoriées en Haïti dont deux d'une importance particulière : le Hutia ou Zagouti (*Plagiodontia Aedium*), espèce en danger critique d'extinction, et la musaraigne de l'île géante, le Nez long (*Solenodon paradoxus* espèce menacée:). Les deux sont probablement disparus dans une grande partie de leur aire de répartition d'origine (Scott, 2016).

Particularité sur le *Solenodon paradoxus woodsi*

L'espèce *Solenodon paradoxus woodsi* d'Haïti dit Nez long est considérée distincte de celle trouvée en République dominicaine. Elle a été redécouverte en 2007 dans le Massif de la Hotte lors d'une expédition scientifique menée par Samuel T. Turvey.

Son équipe a découvert des preuves que l'espèce pouvait être adaptée à de plus basses altitudes et survivre dans des habitats largement dégradés (Turvey et al. 2008).

En 2011, l'espèce a également été découverte à Anse-à-Pitres (forêt sèche très différente de la forêt tropicale humide du Massif de la Hotte) par une équipe de la Fondation internationale Iguana.

Ceci illustre, selon ces scientifiques, le grave manque d'informations normalisées sur la répartition du *Solenodon*, l'utilisation de son habitat, la densité de sa population et son interaction avec les prédateurs introduits dans le pays.

Encadré 3 : Particularités sur le *Solenodon paradoxus woodsi*

La plus grande diversité parmi les mammifères indigènes en Haïti est les chauves-souris. Il existe 17 espèces dont sept taxons, y compris des espèces et des sous-espèces, sont considérés comme endémiques. Le reste de la diversité des mammifères indigènes est aquatique et comprend le lamantin des Indes occidentales (*Trichechus manatus*), douze espèces de baleines et six espèces de dauphins (Scott, 2016).

1.1.3. Oiseaux

Les observations ornithologiques effectuées sur le terrain par des scientifiques américains du Vermont Institute et de la Cornell University dans le Parc Macaya et le Parc La Visite confirment la diversité exceptionnelle des oiseaux dans ces zones, malgré les menaces posées par la perte et la fragmentation de l'habitat.

Haïti abrite 258 espèces d'oiseaux, dont plus de 73 sont des oiseaux terrestres résidents. L'avifaune présente un endémisme exceptionnel. L'île est une zone endémique pour les oiseaux et l'on connaît en Haïti 36 espèces dont l'aire est restreinte, dont le *Phaenicophilus poliocephalus* qui est endémique d'Haïti. La majorité des espèces restreintes dans l'aire de répartition sont confinées à, ou se trouvent dans des habitats situés à plus de 1000 m, soulignant ainsi l'importance de la forêt mixte de pins à feuilles larges (Scott, 2016).

Sur trois sites de la Réserve de biosphère de Macaya (Pic Macaya, Pic Formon et Rak Bwa), 41 espèces ont été répertoriées parmi 188 captures au filet japonais, 41 détections par comptage ponctuel et 461 observations totales. Celles-ci comprenaient 13 espèces migratrices d'Amérique du Nord et 28

espèces de résidents permanents, dont 11 étaient des espèces endémiques d'Hispaniola (Rimmer et al. 2006). Ces scientifiques ont documenté dans Macaya le premier enregistrement de la Paruline de Swainson pour Haïti.

50 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur deux sites du parc national de La Visite. Celles-ci comprenaient 12 espèces migratrices d'Amérique du Nord et 38 espèces résidentes permanentes dont 14 étaient des espèces endémiques d'Hispaniola (Rimmer et al. 2005).

Dix zones importantes pour les oiseaux (ZICO) couvrant 232 km² (moins de 1% de la superficie terrestre d'Haïti) ont été identifiées et représentent les priorités des sites internationaux du pays en matière de conservation des oiseaux. Cinq de ces zones sont situées dans des zones protégées dont, dans le Massif de la Hotte, Massif de la Selle et Massif du Nord.

Haïti compte plus de 155 espèces d'oiseaux aquatiques. Parmi les principaux sites d'oiseaux aquatiques, citons le Lagon aux Bœufs près de Fort-Liberté ; Baie d'Acul près du Cap-Haïtien; Ile de la Tortue en Basse-terre; Etang Laborde-Lachaux près de Camp-Perrin; et Coquillage, Petit Paradis, Delta de l'Artibonite, Étang Bois Neuf, Sources Puantes, Étang de Miragoâne et Mangroves de Baradères-Cayemites qui représentent les principaux écosystèmes humides si on inclut le Lac Azuéi (Scott, 2016).

Seulement sur la Réserve écologique Wynn Farm d'une superficie de 19,35 ha, il est recensé 42 espèces d'oiseaux dont 18 endémique, 16 sédentaires et 8 migrants¹⁰, dont certaines sont très menacées telles que le bec-croisé (*Loxia megaplaga*, menacée), le tordier (*Todus subulatus*, endémique), le zena d'Hispaniola (*Spindalis dominicensis*, endémique), le courlan brun (*Aramus guarauna*, menacée), le Petrel diabolotin (*Pterodroma hasitata*, menacée). Des 1500 de cette dernière espèce qui existent sur la planète, la majorité migre en Haïti au niveau de Macaya et quelques-uns à Wynn Farm (Témoignage de René Durocher, novembre 2018).

1.1.4.Reptiles et Amphibiens

L'île abrite 217 espèces de reptiles et d'amphibiens (Thomas, 2000). Environ 80% de cette diversité a été enregistrée en Haïti. Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) sont endémiques de l'Île, environ le tiers des espèces ne se trouvant qu'en Haïti.

Cinq (5) tortues de mer ont été inventoriées en Haïti (Thomas, 2000). Selon Ottenwalder 1996). Il s'agit de:


- Tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* (trouvée à Anse à Pitres, Ile-à-Vache et Côtes de Fer),
- Tortue caouanne *Caretta caretta* (trouvée à Belle Anse, Cayes-Jacmel, Anse à Pitres),
- Tortue coriace *Dermochelys coriacea* (trouvée à Tiburon),
- Tortue verte *Chelonia mydas*, et
- Tortue olive de mer *Lepidochelys olivacea*.


¹⁰ (René Durocher, Inventaire écologique REWF, liste partielle, novembre 2018).




La Faune d'Haïti


Plus de 2,000 espèces animales dont 75 % endémiques


 Oiseaux: Entre 245 et 260 formes d'oiseaux connues dont 31 espèces endémiques. 84 espèces d'oiseaux à la Gonave et 47 à l'île de la Tortue

 Poissons Des 932 espèces reportées la plupart sont marines dont 1 endémique, la *Coralbrotula Ogilbichthys haitiensis*. Etang de Miragoane: 8 espèces de poissons endémiques.

Ichtyofaune dans les écosystèmes d'eau intérieure: 41 espèces de poissons d'eau douce incluant la native anguille américaine, *Anguilla rostrata*. 11 parmi ces 41 espèces sont endémiques et appartiennent toutes à la famille Poecillidae et à l'ordre des Cyprinodontiformes

 Mammifères : 3 espèces- *Plagiodontia aedium* (Zagouti), *Solenodon paradoxus wordii* (Musaraigne au Nez long) et le Lamantin des Antilles, mammifère marin que l'on retrouve dans la plupart des Antilles dont Haïti; 18 espèces de chauve-souris

 Reptiles: 120 dont 3 espèces de couleuvres de boas: *Epicrates fordi*, *Epicrates gracilis* et *Epicrates striatus*, 5 tortues marines, 2 tortues d'eau douce, 2 espèces d'iguane terrestre, quelques 500 crocodiles américains; 3 espèces de boas

 Amphibiens: 58 espèces dont 49 sont en extinction : 58 espèces Grenouilles terrestres, d'*Eleutherodactylus* sur l'île d'Hispaniola. De ces 58 espèces, 20 proviennent de la Grande Anse. L'*Eleutherodactyles thorectes*, la plus petite espèce connue d'Hispaniola, et l'une des plus petites du genre a été découverte en Haïti.

Encadré 4 : La faune d'Haïti

Deux (2) iguanes terrestres sont répertoriés : le rhinocéros iguana *Cyclura cornuta* et l'iguane de Ricord *Cyclura ricardi*. Le crocodile américain, également connu sous le nom de Caiman, est également présent en Haïti (Thomas, 2000).

Haïti abrite une faune exceptionnelle de grenouilles terrestres des Caraïbes dont la plus grande diversité se retrouve au niveau du Massif de la Hotte. Sur les 58 espèces d'*Eleutherodactylus* décrites pour Haïti, 20 proviennent de Castillon, au nord du Massif de la Hotte, un petit village à Léon/Grande'Anse. L'*Eleutherodactylus thorettes*, la plus petite espèce connue d'Hispaniola, et l'une des plus petites du genre a été découverte en Haïti (Scott, 2016).

Signalons que 49 des 58 espèces d'amphibiens en Haïti sont en péril (Encadré 5) dont certaines sont au seuil de l'extinction (Scott, 2016).

1.1.5. Poisson

La plupart des 932 espèces de poisson en Haïti sont des espèces marines (les requins et les raies sont également inclus dans ce nombre). Sur environ 42 espèces d'eau douce, environ 25% sont endémiques, tandis qu'environ 10% sont des carpes et des tilapias introduits (Froese et Pauly, 2010).

L'inventaire et la surveillance des poissons indigènes d'Haïti ont augmenté au cours des dernières décennies, mais ils sont toujours incomplets et il est probable que le nombre d'espèces vulnérables soit supérieur à celui indiqué dans l'encadré 5.

1.1.5.1. Nouvelle espèce de poisson découverte en Haïti

Un nouveau hameau microendémique en voie de disparition a été découvert dans la baie de Fort-Liberté dans le Nord-Est d'Haïti (Benjamin C. V, 2018). *Hypoplectrus liberte* (figure 4). Les hameaux du genre *Hypoplectrus* regroupent une vingtaine d'espèces présentes sur les récifs coralliens de l'Océan Atlantique occidental des tropiques. L'espèce découverte présente une morphologie distinctive à rayures du hameau barré, apparemment limité à la baie de Fort-Liberté.



Figure 4: *Hypoplectrus liberte*

La baie est relativement grande et isolée, avec une ouverture longue et étroite. Cette espèce microendémique inhabituelle devrait être un sujet précieux pour l'étude de la microévolution d'un rayonnement d'espèce. Avec la faible densité et la vulnérabilité de la baie de Fort-Liberté au développement et à la dégradation de son habitat, cette nouvelle espèce présente un risque d'extinction. Voir carte de la pression humaine sur la biodiversité figure 16.

1.1.6. Coraux et éponges

Ecosystèmes côtier et marin sont constitués de mangroves, d'estuaires, d'herbiers marins et de coraux. En septembre 2014, Reef Check a découvert et confirmé qu'Haïti est une très grande zone de récifs coralliens en bonne santé, avec des centaines de mètres carrés de corail corné surtout dans la Grand'Anse, près de Jérémie.

Les coraux staghorn (*Acropora cervicornis*) et elkhorn (*Acropora palmata*) auparavant répandus dans les Caraïbes dans les années 1970, représentaient entre 30% et 50% de la plupart des récifs. Ces deux espèces présentant une fragilité importante face aux maladies, à l'apport de sédiments, figurent maintenant sur la liste des espèces en voie de disparition dans les Caraïbes et les États-Unis.

En effet, ces espèces sont sensibles aux hausses de température du milieu, lorsque celle-ci dépasse les 30 °C, les zooxanthelles¹¹ quittent leur hôte, laissant la colonie corallienne toute blanche (disparition des pigments photosynthétiques), mais encore vivante ; si ce phénomène perdure au-delà de plusieurs semaines ou mois, alors l'animal meurt par manque d'apport alimentaire ; ce phénomène est appelé : blanchissement ou mort blanche des coraux (Doris, 2018)

En 2005, la colonne d'eau abritant les colonies coralliennes de la Caraïbe a subi une température de plus de 29 °C durant une période de 6 mois ; 50 à 60 % des coraux ont blanchi (parfois plus) ; en 2006 la moitié de ces coraux blanchis sont morts, apportant ainsi à la zone Caraïbe son plus fort blanchissement observé (Doris, 2018).

Actuellement *Acropora cervicornis* est sans doute une des espèces les plus menacées de la région Caraïbe. La fragilité de ses branches en fait une victime des cyclones et des fortes tempêtes, l'espèce se localise donc dans des secteurs relativement abrités, qui sont aussi les plus touchés par la pollution et la vase en provenance des travaux agricoles et routiers (Doris, 2018)¹².

D'un autre côté, des éponges de nombreuses espèces, de différentes couleurs et tailles abondent les récifs d'Haïti malgré les problèmes de dégradation. Les éponges Cahouane d'Haïti sont parmi les plus grandes du monde. Les communautés d'éponges en Haïti sont si diverses et comprennent de très grandes colonies, de sorte qu'elles fournissent un habitat et une structure similaires aux récifs coralliens. La diversité et le pourcentage d'éponges couvertes sont très élevés en Haïti comparés au reste des Caraïbes (G. Hodgson, 2014).

¹¹ La zooxanthelle, ou plus simplement xanthelle est une algue unicellulaire, pouvant vivre en symbiose avec le corail, mais aussi avec les bédouilles, ainsi qu'avec de nombreuses espèces de méduses scyphozoaires, comme le genre *Cassiopea* ou *Cotylorhiza* par exemple, et chez d'autres animaux marins

https://www.google.ca/search?rlz=1C1JZAP_frCA707CA708&ei=buUFXNLDfQfv_Qbsno7QDg&q=zooxanthelles+et+coraux&oq=zooxanthelles+et&gs_l=psy-ab.1.0.0j0i22i30l2j0i22i10i30.7010.8324..11678...0.0..0.116.286.2j1.....0....1..gws-wiz.....0i71j35i39j0i30.aEuV_9gk91Y

¹² Doris 2018. Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques. Corail corne de Cerf. [http://doris.ffessm.fr/Especies/Acropora-cervicornis-Corail-corne-de-cerf-538/\(rOffset\)/12](http://doris.ffessm.fr/Especies/Acropora-cervicornis-Corail-corne-de-cerf-538/(rOffset)/12)

Attention ! Un autre danger et non des moindres, menace terriblement cette grande diversité de récifs coralliens et d'éponges en Haïti. Il s'agit de la collecte et le commerce illégal, voire informel, qui sévissent depuis quelques années sur les côtes haïtiennes, particulièrement dans le village de Luly situé à une trentaine de kilomètres au nord de la capitale (JM Théodat. 2018)¹³.



1.1.7. Autres invertébrés

Compte tenu de l'inventaire et de la connaissance incomplets des espèces de vertébrés, il n'est pas étonnant que la majeure partie de la diversité représentée par les invertébrés soit inconnue de la science ou insuffisamment étudiée en Haïti. Le nombre d'inventaires d'invertébrés a augmenté au cours des dix dernières années, mais ils ne sont encore effectués que pour de petites zones, aucune donnée nationale n'est disponible (Scott, 2016). Étant donné que les invertébrés contiennent la plus grande diversité d'espèces, il est raisonnable d'affirmer que la majeure partie de la biodiversité d'Haïti reste largement méconnue.

1.2. Regard sur l'indice d'intégrité de la biodiversité en Haïti

L'indice d'intégrité de la biodiversité permet d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de fragmentation écologique à diverses échelles écopaysagères. En analysant la carte présentée à la figure 4, elle montre l'indice d'intégrité de la biodiversité et aussi les poches où la biodiversité est conservée ou pas sur le territoire. Aussi plusieurs poches de conservation ont été observées au niveau du Sud-Ouest notamment Baradères et Cayemites, Jérémie et Abricot, le territoire du Parc National Macaya. Quelques poches éparses à Port-Salut, Fonds des Cayes et les Anglais. D'autres poches de conservation peuvent être observées dans les Nippes et également dans le Sud-Est et l'Ouest particulièrement au niveau de la forêt des Pins. Au niveau de l'Artibonite à Dessalines une poche de conservation est observée au niveau de la côte. Quelques zones de conservation sont observées dans le Nord et le Nord-Est et quelques traits épars dans le Nord-Ouest. Ces poches présentent un indice d'intégrité entre 90 et 100%.

Cependant, pour une grande partie du territoire le niveau de fragmentation est élevé c'est-à-dire entre 80 et 85%. Par ailleurs, la région métropolitaine de Port-au-Prince présente le niveau de fragmentation la plus élevée au niveau national ou l'indice est inférieur à 60%. Signalons que les AP représentent les sites où la fragmentation écologique est la moins intense (figure 5)

¹³ Jean-Marie Théodat, 2018 Haïti et la mer : une insularité ambiguë. Les littoraux Latino-américains. Pp 56-68

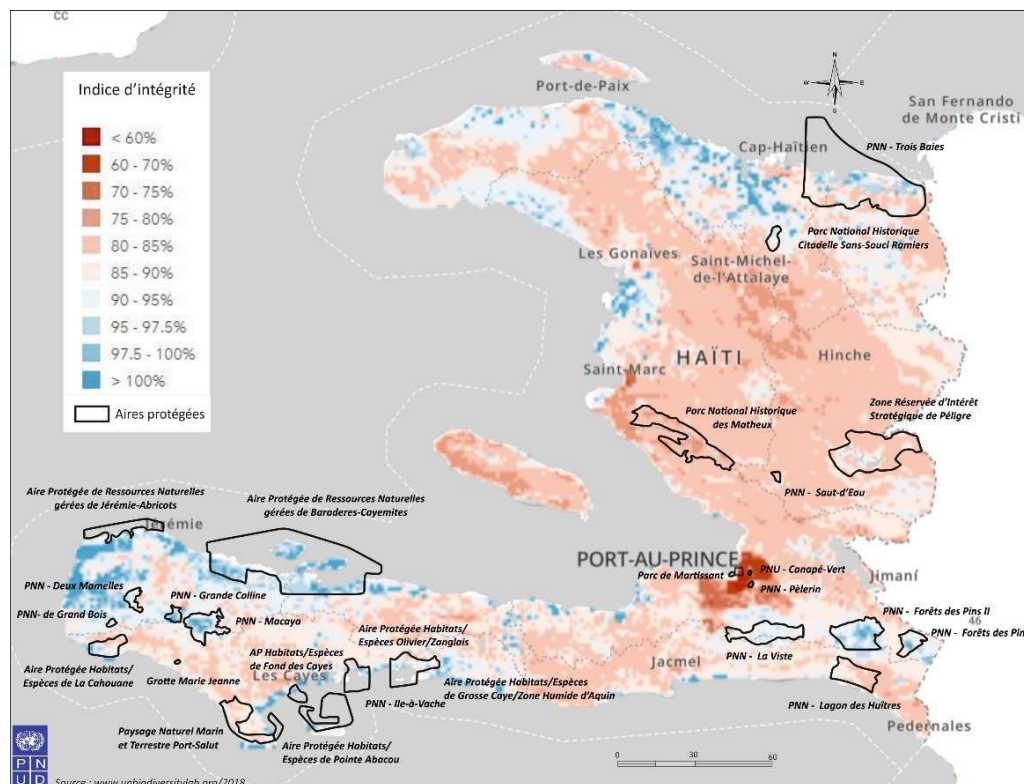


Figure 5: Carte d'Indice d'intégrité de la biodiversité. 2016

1.3. Menaces sur la biodiversité d'Haïti

La biodiversité caractéristique du pays et de la région se trouve sous la menace constante et diversifiée notamment par une anthropisation accélérée (voir carte sur anthropisation figure 16) elle-même produite de la situation socio-économique précaire des communautés locales, ce qui contribue à l'érosion grandissante de la biodiversité. En effet, l'accentuation de la baisse de la biodiversité induite par des paramètres traditionnellement retenus est devenue le constat évident. À titre d'exemple, on peut citer la dégradation continue, la destruction des écosystèmes ou des habitats pour faire place à l'agriculture, au développement inconsidéré et à l'expansion urbaine, les catastrophes naturelles et la pollution. Autant de conditions et de facteurs favorables à l'érosion ou même à la disparition de la biodiversité au niveau national (voir la liste des menaces détaillées pour Haïti, Annexe B)¹⁴.

Selon la revue Recherche et Science (septembre 2015) dans un article intitulé : la liste des espèces menacées continue de croître, la dernière mise à jour de la liste rouge de l'UICN¹⁵, au niveau mondial, le chiffre a augmenté de 400, avec un total de 22.784 espèces menacées. La perte et la dégradation de l'habitat sont la menace principale pour 85% de toutes les espèces sur la liste, le commerce illicite et les espèces envahissantes sont également des facteurs importants du déclin de la population. Ce qui confirme les analyses faites dans les points 1.1 et 1.2.

¹⁴Une liste mise à jour des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN a été obtenue de la base de données de l'UICN pour Haïti (IUCN, 2011). Dans le cas de la famille des Magnoliacées, la Liste rouge publiée par l'UICN et la SSC Global Tree Specialist Group a été incluse (Cicuzza et al., 2007) bien que les espèces haïtiennes ne figurent pas sur la Liste rouge de l'UICN (Timyan et Hilaire 2011).

¹⁵Recherche et Science <https://www.elbulin.es/blog/continua-creciendo-la-lista-roja-de-especies-amenazadas/?lang=fr>

Une enquête spéciale réalisée par le Comité scientifique sur les problèmes environnementaux du Conseil International pour la Science¹⁶, auprès de 200 scientifiques dans 50 pays différents, a montré que les principaux problèmes environnementaux du 21^e siècle sont entre autres les changements climatiques (51%), la rareté de l'eau douce (29%), la déforestation (28%), la pollution de l'eau douce (28%), la mauvaise gouvernance (27%), la perte de biodiversité (23%), etc. (Figure 6). L'étude a renchéri pour conclure que la majorité des problèmes environnementaux de ce siècle découlent de la continuation et de l'aggravation de problèmes existants qui ne reçoivent pas actuellement assez d'attention politique (UNEP. 2000).



Figure 6: Principaux problèmes environnementaux du 21^e siècle

Par ailleurs, une liste mise à jour des espèces menacées¹⁷ figurant sur la Liste rouge de l'UICN a été obtenue de la base de données de l'UICN pour Haïti (IUCN, 2011). En particulier, l'UICN note que certaines plantes, y compris plusieurs des herbes sauvages et des orchidées, peuvent être menacées pour des fins médicinales, horticoles et récoltes excessives.

Cinquante-trois (53) espèces potentielles sont inscrites sur la Liste rouge de l'UICN pour Haïti, parmi lesquelles, 12 espèces en voie de disparition ou menacées ont été désignées comme vraisemblablement présentes dans les limites du Parc National des 3 Baies (PN3B). Les cinq espèces de plantes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN ont été trouvées dans certaines parties de la péninsule de Fort-Liberté (y compris la zone de la plantation Dauphin) (ANAP et al. 2016). Selon le 5RN, 42

¹⁶ UNEP 2000. Global Environmental Outlook (GEO).

¹⁷ Une liste mise à jour des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN a été obtenue de la base de données de l'UICN pour Haïti (IUCN, 2011). Cet ensemble d'espèces menacées a servi de base pour l'identification des ZCB en Haïti (Annexe 1). Dans le cas de la famille des Magnoliacées, la Liste rouge publiée par l'UICN et la SSC Global TreeSpecialist Group a été incluse (Cicuzza et al., 2007) bien que les espèces haïtiennes ne figurent pas sur la Liste rouge de l'UICN.

espèces globalement menacées¹⁸ se retrouvent dans les ZCB¹⁹. Ces dernières ont été proposées au SNAP pour reconnaissance.

Tableau 1: Diversité des espèces et niveau de menaces des grands groupes taxonomiques en Haïti

Taxon	Nombre Espèces	Nbre Espèces en danger critique	Nbre en danger	Nbre vulnérable
Amphibiens	58	31	11	7
Oiseaux	258	1	5	8
Poissons	932	2	6	20
Mammifères	38	-	3	3
Reptiles	120 ¹	3	6	5
Plantes	+5000	9	9	24

Sources : MdE. 2016. 5RN-Ajusté

Notes : Selon M. René Durocher, photographe, biologiste chercheur, il y aurait plus de 360 espèces d'oiseaux en Haïti (Témoignage, novembre 2018).

Le nombre d'espèces en danger d'extinction continue d'augmenter et la situation est extrêmement grave et source de grande inquiétude pour les amphibiens dont on connaît la contribution importante de Haïti à la biodiversité caribéenne relative à ce groupe taxonomique.

Cette situation touche aussi les mammifères particulièrement la Musaraigne à Nez long et le Zagouti d'Haïti; et les oiseaux dont le Bécasseau roussâtre (*Tryngitesu bruficollis*) non observé depuis ces vingt dernières années, le *Coccyzusru figularis*, le *Siphonorhisbrewsteri*, le Hibou maître-bois (*Asiostygius*), la Buse de Ridgway (*Buteoridgwayi*) (MdE. 2016).

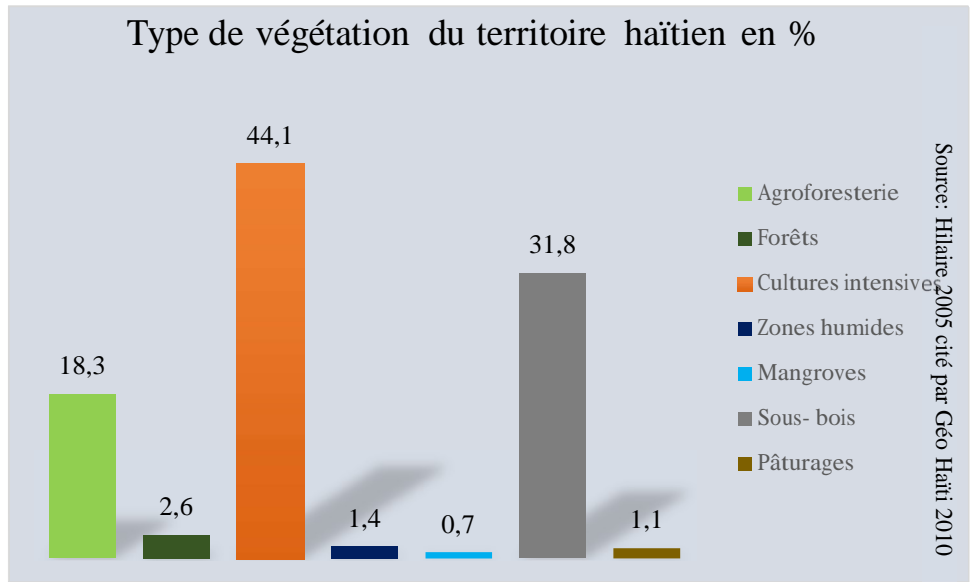


Encadré 5 : Espèce en danger d'extinction

¹⁸ Les espèces menacées sont catégorisées comme en danger critique d'Extinction (CR), en danger (EN) ou Vulnérables (VU). Les espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et catégorisées comme Quasi Menacées (NT), Préoccupation Mineure (LC), Données Insuffisantes (DD) et Non Évalué (NE) ne sont pas prises en considération.

1.4. Diversité de végétation sur le territoire national

Le graphique suivant présente la répartition de la diversité de végétation en termes de pourcentage de territoire national occupé. Encore une fois, les cultures intensives occupent le plus fort pourcentage (44,1%) alors que les forêts ne représentent que 2,6% du territoire. Si on considère la carte de la figure 7, les résultats sont assez représentatifs de ceux du graphique 1.



Graphique 1 : Diversité de végétation et leur couverture (%) en Haïti

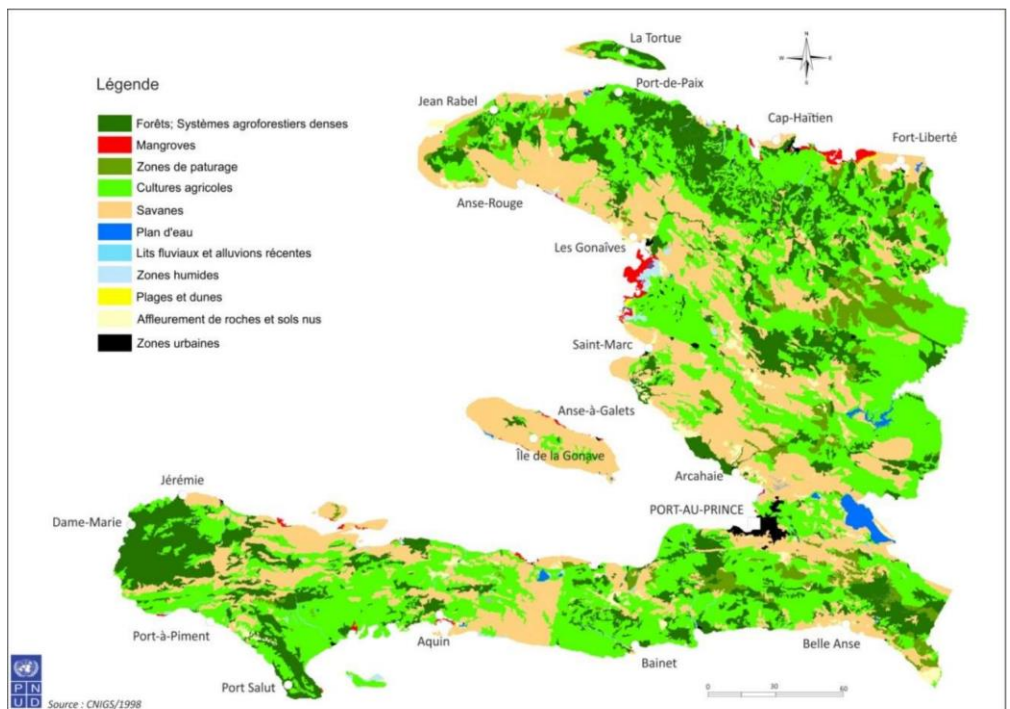


Figure 7: Carte occupation de sol (Source CNIGS. 1998)

2. Méthodologie

Les 6RN sont un outil de référence devant présenter de manière quantitative et qualitative, basés sur la rigueur des données scientifiques et des données spatiales, qui prend en compte la question de l'égalité des sexes et qui repose sur une base de données en s'appuyant sur des indicateurs mondiaux et nationaux, les progrès accomplis dans la réalisation des OAB. Ce rapport devant guider à la fois la cinquième édition des Perspectives mondiales sur la Biodiversité (GBO5) et la Stratégie mondiale pour la diversité biologique de 2021.

À priori, les recommandations de la CBD exigent que le 6NR soit composé de sept sections²⁰. Le SPANB de 2011-2020 et le 5^e rapport national en constitueraient les principaux pré-requis à son élaboration. Compte tenu de la non-existence du SPANB 2011-2020, il n'était pas évident d'élaborer le 5^e rapport national selon les exigences de la convention. En d'autres termes, les deux outils de base à l'élaboration du 6RN n'étaient pas disponibles et les éléments devant guider de manière éclairée la rédaction faisaient aussi défaut.

De ce fait, il a été entendu avec les conseillers désignés à encadrer les pays pour l'élaboration des 6RN, de trouver une structure qui répond mieux avec la situation du d'Haïti au regard des contraintes. Dans le souci de collecter le maximum d'informations répondant, un tant soit peu, aux critères du Secrétariat de la convention, une méthodologie, à priori, basée sur une approche participative, a été proposée et contient les étapes suivantes :

2.1. Implication des Parties prenantes (PP)

Une approche participative et inclusive a été adoptée dans l'élaboration de ce 6NR, ce qui a permis d'impliquer les différents acteurs/ parties prenantes à toutes les étapes du processus. Dans cette même optique, un Comité de Pilotage et un Comité Technique de Consultation ont été mis en place. La première est constituée du Ministère de l'Environnement à travers la Direction de la Biodiversité, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP). Le second, pour sa part, comprend les institutions suivantes :

- 1) Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;
- 2) Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
- 3) Ministère du Tourisme et des Industries Créatives ;
- 4) Ministère de la Culture et de la Communication ;
- 5) Coopération Allemande (GIZ) ;
- 6) ONU Environnement ;
- 7) Fondation Macaya ;

²⁰ a) Informations sur les objectifs poursuivis à l'échelon national;

b) Application des mesures prises, évaluation de leur efficacité, et obstacles et besoins scientifiques et techniques pour atteindre les objectifs nationaux;

c) Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national;

d) Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la Biodiversité;

e) Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (la réponse à cette partie est facultative);

f) Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité lorsqu'elles n'ont pas été fournies dans les parties ci-dessus (la réponse à cette partie est facultative);

g) Profil de la biodiversité du pays actualisé.

- 8) Fondation Nouvelle Grand-Anse ;
- 9) Fondation Seguin ;
- 10) Société Audubon ;
- 11) Banque Interaméricaine de Développement (BID)

La liste des parties prenantes consultées a été établie en tenant compte de la connaissance des secteurs prioritaires identifiés à la suite d'échanges avec les bénéficiaires et commanditaires du rapport, de l'analyse des parties prenantes réalisées dans le cadre d'études antérieures.

Il s'agit de :

- Les représentants des institutions étatiques les plus concernées,
- Les représentants des institutions de la coopération internationale,
- Les représentants d'ONG nationales et internationales,
- Les organisations communautaires de base (OCB),
- Les organisations de femmes
- Les représentants de la société civile environnementale organisée,
- Les universités et centres de recherche,
- Les personnes-ressources.

Tableau 2 : Liste des Parties prenantes dans la conservation de la biodiversité et leurs zones

Parties prenantes	Nom de l'AP	Département
Ecosystèmes Terrestres		
MdE	National	-
MARNDR	National	-
MdT	Parc Historique la Citadelle	Nord, Sud
PNUD	Parc Marin des 3 Baies	Nord-Est
BID	Parc Marin des 3 Baies	Nord-Est
ONU-Environnement	Parc National Macaya	Sud et Grand'Anse
Société Audubon	Parc Macaya, Grand-Bois	Sud et Grand'Anse
Fondation Seguin	La Visite	Sud-Est/ Ouest
FOKAL	Parc National de Martissant	Ouest
Wynne Farm	Réserve Ecologique de Wynne Farm	Ouest
Jardin Botanique National d'Haïti	Jardin botanique de la commune de Ganthier	Ouest
Jardin Botanique des Cayes	Jardin Botanique des Cayes	Sud
Coopération Suisse/Helvetas	Forêt des Pins Unité 2	Sud-Est/ Ouest
GIZ	Forêt des Pins Unité 1	Sud-Est/ Ouest
GIZ/Concert Action	Corridor biologique Nord	Nord/Nord-Est
Écosystèmes marins		

TNC, BID		
USAID	Parc des 3 baies	Nord/ Nord -Est
Foprobim		
UE/Helvetas	Lagon des Huitres	Sud-Est/Ouest
BID	Aquin/ Saint louis	Sud
ONU-Environnement	La Cahouane	Sud
Reefcheck		
ONU-Environnement/	Port-Salut	Sud
PADI		
PNUD	Baradères/Cayemites	Grand'Anse/ Nippes
CNIGS	Acteurs transversaux	
CIAT		

2.2. Rencontre avec les parties prenantes

Cette étape a permis de collecter des informations générales sur l'état de la biodiversité au niveau du pays (les écosystèmes, les politiques, les stratégies et/ou plans en cours). Les informations fournies par ces acteurs ont permis de bien orienter la prise en compte des stratégies et des plans d'action dans le domaine et d'avoir une vision holistique de la situation nationale. Certaines PP ont été contactées par voie électronique.



2.3. Réalisation des ateliers régionaux

Sur les dix (10) départements géographiques du pays, des ateliers régionaux ont été réalisés dans 4 à savoir les départements du Sud, du Sud-est et du Nord et le Nord-est, les deux derniers étant jumelés. Les objectifs de ces ateliers sont, entre autres, 1) expliquer la pertinence de l'élaboration du 6^e rapport national ; 2) évaluer ce qui a été fait en termes de protection et conservation de la Biodiversité dans les régions ;3) évaluer les menaces potentielles liées à la protection de la Biodiversité ;4) identifier avec les acteurs les priorités nationales en matière de conservation de la biodiversité.



Signalons que les informations fournies par ces acteurs lors des focus groups reflètent bien les réalités des autres régions du pays. Cependant, certaines particularités doivent être mises en évidence en fonction des microclimats observés au niveau de certaines régions et qui peuvent, de ce fait même, présenter des types d'écosystèmes très particuliers avec d'autres types de menaces.

Les données collectées à travers les différents ateliers régionaux, les entretiens individuels et les focus groups ont été validées avec les différentes parties prenantes/acteurs du secteur et le Comité Technique de Consultation au cours d'un atelier de validation qui a été organisée à cet effet.



Rencontres avec les points focaux des conventions environnementales

Il est important de mentionner qu'une rencontre a été organisée spécifiquement avec les points focaux des conventions environnementales internationales dont Haïti est signataire à savoir la convention sur les changements climatiques, la convention sur la biodiversité, la convention sur la dégradation des

terres. Cette rencontre a été organisée pour initier le travail du consultant qui élabore la mise en place du système d'informations environnementales (SIE) pour le compte du MdE appuyé, par l'ONU-Environnement à travers le projet d'Appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux pour l'environnement (CCCD). Il a été convenu lors de cette rencontre que les indicateurs qui seront développés dans le cadre du 6RN et la SPANB serviront de base pour alimenter dans un premier temps le SIE ce qui constituerait une très bonne base de lancement pour le SIE.

2.4. Revue documentaire

Cette étape consiste à consulter tous les documents susceptibles de nous fournir des informations fiables utiles à l'élaboration du rapport. Il s'agit de :

- Le guide technique d'élaboration des 6RN élaboré par la CBD ;
- Les études scientifiques sur la biodiversité ;
- Les rapports techniques des différentes conventions dont Haïti est signataire
- Les rapports techniques et scientifiques de missions sur le secteur ;
- Les rapports techniques de projets œuvrant dans la gestion et la conservation de la biodiversité,
- Les documents légaux et règlementaires ;
- Les documents de gouvernance environnementale.

2.5. Les études de cas ou success-story

Afin de combler certaines lacunes en termes d'informations disponibles, certaines études de cas ont été promues afin mieux valoriser les efforts des acteurs dans ce domaine. Les cas présentés sont aussi intéressants que variés et touchent plusieurs écosystèmes et plusieurs aspects dans la conservation. Citons par exemple la valorisation de la richesse de la diversité biologique avec la Réserve écologique Wynne Farm (REWF), la valorisation de la gouvernance des aires protégées avec Helvetas à l'unité II de la Forêt des Pins et des Lagon aux Huitres, ou l'émergence des aires marines protégées et leur système de gestion avec l'ONU-Environnement, ou la valorisation des espèces et de la recherche avec la Société Audubon d'Haïti (SAH) pour ne citer que ceux-là.

3. Limites à l'élaboration du 6RN selon les orientations de la CBD

Compte tenu de la situation contextuelle d'Haïti ci-dessus présentée, un certain nombre de contraintes ont été identifiées et qui impactent l'élaboration du 6RN selon la ligne directrice proposée par la Convention lors de la COP13. En effet, les 6RN doivent être composés de sept sections qui évaluent le progrès des objectifs nationaux de biodiversité et des OAB ainsi que l'efficacité des mesures prises à compter de la mise en œuvre des SPANB.

À l'élaboration du 6RN d'Haïti, plusieurs éléments manquants constituent un réel handicap à sa formulation selon les directives recommandées par le Secrétariat de la CBD. Il s'agit particulièrement de :

4. Manque de données quantitatives et scientifiques dans le cinquième rapport national
 - o Ce dernier devait présenter des informations quant à l'atteinte des Objectifs nationaux basés sur les objectifs d'Aichi, pour la biodiversité

5. Absence du SPANB de 2011-2020

- o Impossibilité d'évaluer le progrès des objectifs nationaux de la biodiversité
- o Impossibilité d'évaluer la mise en œuvre des OAB
- o Impossibilité d'identifier et d'évaluer l'efficacité des mesures prises à compter de la mise en œuvre des SPANB
- o Objectifs nationaux de biodiversité non définis.

6. Manque de données scientifiques

Le manque de données scientifiques sur la biodiversité fait énormément défaut. Le manque ou même l'inexistence de ces données a rendu ardu tout le processus d'élaboration du rapport. Les Universités et les Centres de recherches travaillent très peu dans les thématiques du secteur de l'environnement et encore moins du domaine de la biodiversité. Parallèlement, les informations qui existent sont éparpillées et ne sont pas systématiquement partagées et encore moins archivées dans un système d'information.

4. Structure et contenu du 6RN

Fort des constats présentés dans le point 3 concernant la limite et des éléments du tableau 3, l'élaboration du 6RN suit un cheminement qui répond mieux à la situation du pays en matière de conservation de la biodiversité. La structure présentée a été discutée et validée avec les conseillers mis à la disposition des pays par le Secrétariat à la convention sur la biodiversité. Aussi, le 6RN renferme-t-il les sections suivantes :

Section A : Introduction : présentation de la situation générale du pays et de la biodiversité,

Section B : État de la situation de la biodiversité durant les neuf (9) dernières années (2008-2018), fournit des informations actualisées depuis la présentation du dernier rapport national de 2016, y compris des informations concernant les initiatives ou travaux récemment entrepris ou achevés²¹,

Le rapport inclut également les récentes variations de l'état et des tendances de la biodiversité, et des pressions exercées sur celle-ci. Il met aussi en évidence les progrès réalisés au niveau national. Il présente les objectifs et les priorités nationaux et cadre les initiatives y relatives,

Section C : Présentation et mise en évidence des interventions et initiatives passées et en cours qui sont en relation directe ou indirecte avec la conservation de la biodiversité,

Section D : Présentation des études de cas basées sur des initiatives concrètes réalisées par des partenaires qui valorisent et conservent la biodiversité nationale et finalement,

Section E : Profil national de la biodiversité

Section F : Conclusion, recommandations et Perspectives.

Note : Il est important de signaler que ce sixième rapport est élaboré de manière à fournir de la matière première et les éléments de base essentiels à l'élaboration du SPANB (2019-2030). Les

²¹CBD/COP/DEC/XIII/27- 2016. Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique Paragraphe 2 annexe Lignes directrices pour l'établissement du sixième rapport national.

recommandations sont conçues pour orienter les décideurs dans la prise de décisions en matière de conservation de la biodiversité.

5. Situation d'Haïti par rapport aux exigences de la CBD

Des raisons d'ordres politique, institutionnel, technique et financier se sont amalgamées pour faire qu'Haïti n'ait pas pu respecter de manière systématique les obligations et exigences de la convention quant à la soumission de rapports nationaux et de plan stratégique sur la Biodiversité. Le tableau 3 ci-après, présente, à titre indicatif, l'état de soumission des différents rapports et stratégies.

Tableau 3: État du suivi des exigences de la CBD

Types d'engagement	État	Date	Remarque***
Convention sur la Biodiversité	Signé <input type="checkbox"/>	1996	-
Premier rapport national	Soumis	1998	-
Deuxième rapport national	Non soumis	-	Soumis sous forme de brouillon
SPANB-1	Soumis	2008	-
Troisième rapport national	Non soumis	-	Crise politique 2000-2007, Manque de fonds
Quatrième rapport national	Non soumis	-	Crise politique 2000-2007, Manque de fonds
Protocole de Nagoya	Non signé	-	-
SPANB 2011-2020	Non soumis	-	Inachevé
Cinquième rapport national	Soumis	2016	Aucune évaluation du SPANB 2011-2020.
Sixième rapport	Élaboration en cours	Janv. 2019	Soumission imminente

Sources : MdE. 2016. 5RN et actualisation

6. Processus d'identification des objectifs nationaux pour la conservation de la biodiversité

6.1. Identification et détermination des objectifs nationaux : Processus

Afin de déterminer les objectifs nationaux, tout un ensemble de processus a été utilisé. Dans ce contexte, trois facteurs majeurs ont été priorisés :

1. Les menaces identifiées lors des différents ateliers régionaux (figure 8)
2. Les priorités identifiées durant ces mêmes activités (point 5.3)
3. Les priorités identifiées dans la stratégie intérimaire présentée dans le 5RN²² (point 5.4).

²² Le SPANB intérimaire (5RN) a retenu un ensemble d'axes prioritaires couvrant un ensemble de secteurs d'activités pour une gestion durable de la biodiversité en Haïti. (MdE 2016)

6.2. Les menaces identifiées lors des différents ateliers régionaux

Les principales menaces sur la biodiversité identifiées par les parties prenantes des départements lors des ateliers régionaux sont présentées à la figure 8. (voir liste complète en annexe B). Les chiffres indiquent la récurrence de chaque menace par département : 1=menace soulevée par un département, 3= menace soulevée par trois départements. Ces menaces, prises sur une base comparative, correspondent aux menaces identifiées dans la littérature et les rapports scientifiques et techniques consultés. Sur la base des résultats, les principales en sont les suivantes:

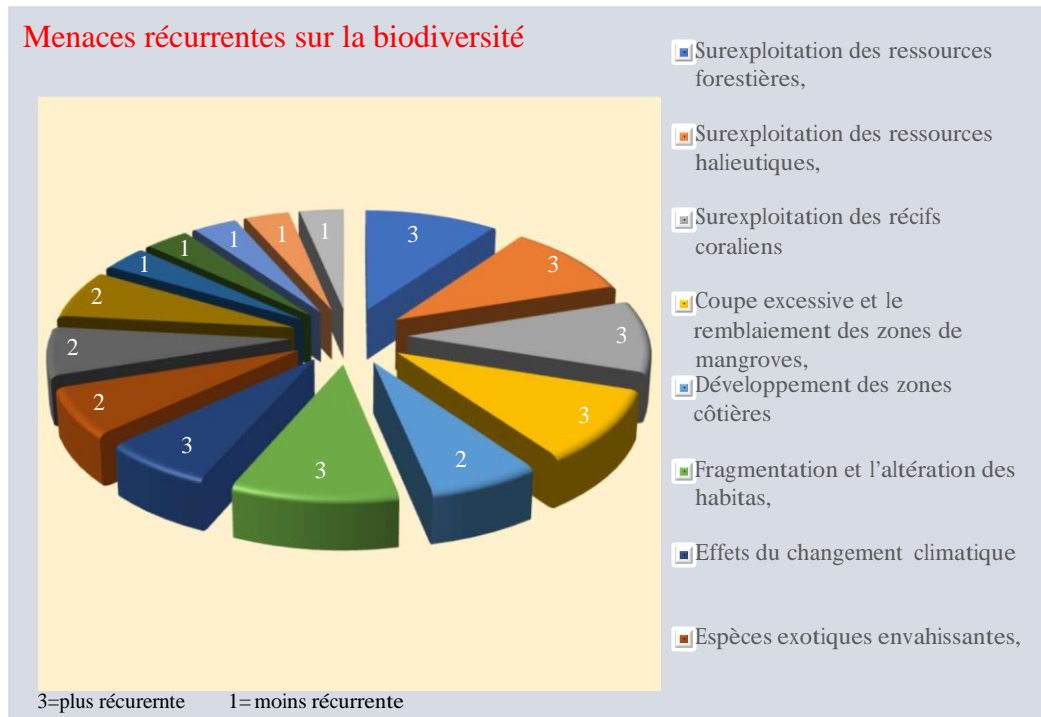
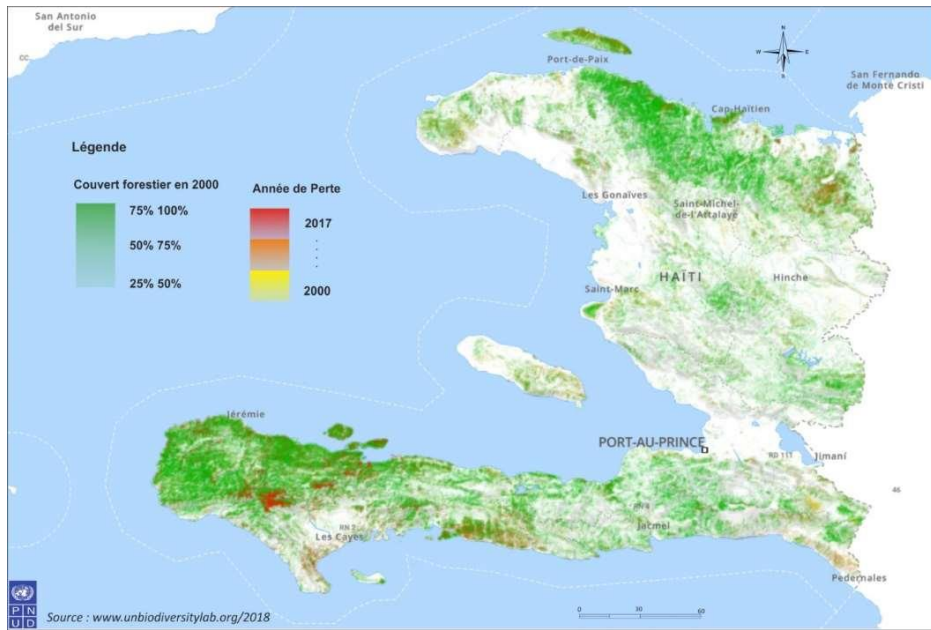


Figure 8: Liste des menaces récurrentes sur la biodiversité

Par ailleurs, la progression de l'empreinte humaine sur les ressources naturelles et les aires protégées est très marquée (voir figure 15) notamment par : la surexploitation des ressources forestières, des ressources halieutiques, des ressources coralliennes la coupe excessive et remblaiement des zones de mangroves conduisant à la fragmentation et l'altération des habitats des espèces tout écosystème confondu. À cela s'ajoutent d'autres facteurs aggravants tels que l'accroissement des activités agricoles, la production de charbon, l'urbanisation intense, la sédimentation des fleuves, la mauvaise gestion des déchets et la pollution.

Les menaces identifiées ont de fortes répercussions sur l'évolution de la biodiversité. En 2000, 97% du territoire était déforesté (CIAT 2010). La figure 9 présente le niveau de déforestation en 2000 et les pertes en couverture forestière enregistrées en 2017.



Carte couvert forestier d'Haïti en 2000

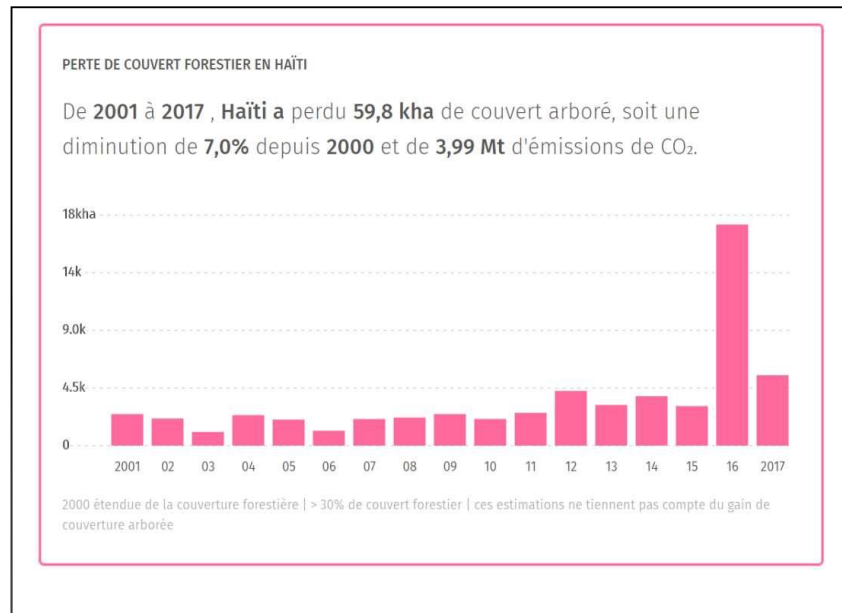
Figure 9:

Dans certaines régions du pays, d'autres facteurs aggravent cette situation, notamment la pression démographique caractérisée par la colonisation d'espaces très exposés aux catastrophes naturelles (zones de failles, pentes abruptes, plaines inondables, berges de rivières, etc. (PANA, 2017). La figure 10 montre plus clairement les pertes en couverture forestière enregistrées au niveau national entre 2000 et 2017.



Figure 10: Carte de perte du couvert forestier d'Haïti entre 2000 et 2017

En effet, tel que le montre le graphique 4, de 2001 à 2017, Haïti a perdu près de 58, 900 ha de couvert forestier, ce qui correspond à une perte substantielle de 7% depuis cette période. Les principales pertes enregistrées, notamment dans la Presqu'île du Sud, tel que le montre la figure 7, seraient en grande partie liées aux dégâts aux écosystèmes végétal et forestier causés par l'ouragan Matthew en 2016.



Graphique 4 : Perte du couvert forestier en Haïti de 2001 à 2017

6.3. Priorités nationales pour l'élaboration de la SPANB 2019-2030

La liste des priorités identifiées par les parties prenantes lors des ateliers régionaux est présentée ci-après. Selon la classification retenue, chaque priorité identifiée a eu le même ordre d'importance pour chaque département. En faisant un rapprochement avec les priorités qui ont été identifiées dans le 5RN, il est convenu que les 9 priorités suivantes soient considérées comme priorités nationales pour l'élaboration du 6RN et du SPANB 2019-2030.

- Priorité-1: Éducation et sensibilisation
- Priorité-2: Restauration des écosystèmes dégradés/mangroves
- Priorité-3: Mise en place d'un cadre légal et de gouvernance pour la protection de la biodiversité
- Priorité-4: Promotion de l'écotourisme et de l'agroforesterie
- Priorité-5: Lutte contre les effets du changement climatique
- Priorité-6: Protection des récifs coralliens
- Priorité-7: Conservation des espèces animales et végétales
- Priorité-8: Contrôle des espèces envahissantes
- Priorité-9: Valorisation des plantes médicinales

6.4. Les axes prioritaires retenus dans la stratégie intérimaire du 5RN

Dans le 5RN, est incluse une ébauche de SPANB, dite SPANB intérimaire dans laquelle a été retenu un ensemble d'axes prioritaires couvrant un ensemble de secteurs d'activités pour une gestion durable de la biodiversité en Haïti (MdE 2016). Par ordre d'importance, il s'agit de :

- Priorité-1: Conservation de la Diversité Biologique
- Priorité-2: Éducation, identification et suivi des composantes de la biodiversité
- Priorité-3: Utilisation durable des composantes de la biodiversité
- Priorité-4: Contrôle des espèces exotiques envahissantes et gestion des Organismes Génétiquement Modifiés
- Priorité-5: Mise en place d'un nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel pour la gestion de la biodiversité d'Haïti.

6.5. Les objectifs nationaux pour l'élaboration du SPANB 2019-2030

Les facteurs combinés à savoir les menaces et les priorités établies lors des ateliers régionaux et des rencontres avec les diverses parties prenantes ont servi de points de repère pour déterminer les objectifs nationaux. Ces informations présentées lors des rencontres avec les autres partenaires ont été analysées et croisées. Elles ont aidé à l'identification des objectifs nationaux ci-après, lesquels ont été validés sur une base participative. Ces objectifs sont alignés sur d'autres stratégies et programmes nationaux tels que décrit dans la partie 7, particulièrement :

- La déclaration de la politique générale du gouvernement Moïse/Céant de 2018
- La Politique nationale sur les Changements climatiques (PNCC-2016),
- Le Plan d'action national d'adaptation (PANA 2006-2016),
- Le Programme stratégique pour le développement d'Haïti, Haïti Pays Emergent 2030
- Le Plan d'action pour l'environnement (PAE 2000-2015).

Objectifs

Correspondance avec les OAB

Objectif 1 : Sensibilisation et conscientisation des individus aux valeurs de la biodiversité, de son utilisation et de conservation de manière durable



Objectif 2 : Réduction de la fragmentation, la dégradation et la perte d'habitats



Objectif 3 : Gestion soutenable de la pêche en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.



Objectif 4 : Gestion et conservation efficace des aires protégées des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marines et côtiers d'ici à 2021. D'ici à 2021, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées.



Objectif 5 : Amélioration, maintien et conservation des espèces menacées plus particulièrement de celles qui sont en voie d'extinction.



Objectif 6 : Restauration et sauvegarde des écosystèmes qui fournissent les services essentiels au regard des besoins des femmes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables.



Objectif 7 : Amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de biodiversité au stock de carbones grâce aux mesures de conservation et de restauration des écosystèmes dégradés.



Objectif 8 : Augmentation de la mobilisation de ressources financières pour la biodiversité et la mise en œuvre de la stratégie 2019-2030.



Ces objectifs, mis en perspective, correspondent aux OAB 1, 5, 6, 11, 12, 14, 15 et 20. Des cibles et indicateurs sont découlés de ces huit (8) objectifs et vont orienter l'élaboration du SPANB (2019-2030) (Voir tableau 4). Les objectifs nationaux retenus sont les suivants :

Tableau 4: Objectifs, cibles et indicateurs retenus pour l'élaboration du SPANB 2019-2030

Objectifs nationaux	Activités	Indicateurs de résultats	Cibles	Période	Acteurs de mise en œuvre	
					Acteurs principaux	Acteurs en appui
Objectif 1 : Sensibilisation et conscientisation des individus aux valeurs de la biodiversité, de son utilisation et de conservation de manière durable	1.1. Elaborer une stratégie nationale de communication, d'éducation, de sensibilisation, d'échange d'information sur la biodiversité	- La stratégie est disponible et vulgarisée auprès des différents acteurs évoluant dans le secteur	Au moins 5000 documents sont produits et partagés avec les acteurs du secteur au niveau national	2019-2020	DB/MDE MENFP	MSP MdT MARNDR OCB ONG PTF
	1.2. Traduire en créole le 6RN comme outil de vulgarisation	- Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées avec l'outil du 6RN traduit en créole et diffusé dans les médias	Au moins 10 000 dépliants produits et distribués auprès des acteurs et des écoles et les médias communautaires			
	1.3. Mise en œuvre d'une campagne nationale continue de sensibilisation, ciblant toutes les couches de la population (femmes, jeunes, enfants, autorités étatiques...), sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	- Nombre de départements du pays sont touchés par cette campagne nationale	Au moins 10 départements du pays sont touchés par cette campagne nationale	2019-2030	DB/MDE Écoles Médias Groupements religieux Associations de femmes Les Collectivités territoriales	ONG OCB OCI Ministères sectoriels PTF
- Nombre de personnes sensibilisées par catégorie		- X élèves sensibilisés - X OCB sensibilisés - X groupement religieux sensibilisés				
- Nombre de femmes bénéficiant lors des différentes activités de sensibilisation et		- X associations de femmes touchées				

		qui les utilise dans la conservation de la biodiversité			
		- Nombre de sessions de sensibilisation réalisée au niveau national.	Au moins 4 sessions de sensibilisation réalisées au niveau de chaque département		
		- Nombre de campagnes ou d'activités de sensibilisation sur la biodiversité, réalisées au niveau national.	Au moins 3 campagnes de grande envergure sont réalisées au niveau national		
	1.4. Intégrer la biodiversité dans les cursus de formation	- Nombre d'établissements ayant intégré la biodiversité dans leur cursus	Au moins une école dans chaque commune a intégré la biodiversité dans leur cursus	2019-2030	DB/MDE Université d'État d'Haïti MENFP Universités privées Écoles professionnelles
		- Nombre d'écoles/Universités de domaines d'études différents ayant intégré la biodiversité dans le cursus des autres domaines d'études (administration, comptabilité, génie civil, etc.)	Au moins 10 universités ont intégré la biodiversité dans leur cursus, écoles professionnelles ont intégré la biodiversité dans leur cursus		
		- Nombre d'étudiants dont les mémoires de maîtrise et/ou de doctorat touchent la biodiversité	Au moins 25 étudiants réalisent leur mémoire de maîtrise et/ou de doctorat dans un domaine touchant la biodiversité		
					OCI PTF

	1.5. Utiliser les médias traditionnels (radios, radios communautaires, Télévision) ainsi que les réseaux sociaux ainsi que le site web pour promouvoir la protection de la biodiversité	-Nombre de médias traditionnels à travers le pays ayant une émission sur la protection de la biodiversité/environnement	- Au moins 1 radio communautaire diffuse une émission sur l'importance de la biodiversité.	2019-2030	DB/MDE Ministère de la Culture et de la Communication MENFP	ONG OCB OCI PTF
		-Nombre d'émissions radio/télé réalisées et nombre de séances/campagnes de sensibilisations lancées à travers les réseaux sociaux.	- Au moins 1 émission sur la biodiversité recensée dans 100 communes différentes			
		-Nombre de visiteurs en ligne recensés.	-Nombre de visites en ligne du site sur la biodiversité			
Objectif 2 : Réduction de la fragmentation, la dégradation et la perte d'habitats et diminution du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels y compris des forêts	2.1. Mise en place des campagnes de reboisement afin d'augmenter significativement le couvert arboré incluant les activités menées par les partenaires	- Nombre de campagnes de reboisement - Nombre de plantules mises en terre recensées - Pourcentage de plantules réussies recensées - pourcentage de la surface émergée totale couverte par des zones forestières.		2019-2030	MdE MARNDR	ONG OCB MENFP OCI PTF
	2.2. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et Unités de gestion pour toutes les aires protégées	- Nombre de plans élaborés et mis en œuvre - Nombre d'aires protégées ayant une unité de gestion - Nombre d'aires protégées ayant un plan de gestion	-Au moins 50% des AP sont munies de leur plan et unité de gestion -	2019-2025	MdE MARNDR	ONG OCB OCI PTF
	2.3. Promouvoir et mettre en place des forêts énergétiques au niveau des communes	-Nombre de forêts énergétiques recensées au niveau des communes.	Au moins 10 forêts énergétiques recensées au niveau national	2019-2030	MdE MARNDR	ONG OCB OCI

						PTF
	2.4. Intensifier les mesures correctives dans les zones dégradées et où la diversité biologique est appauvrie par des initiatives durables	-Nombre de superficies réhabilitées (Agroforesterie, conservation de sol, reboisement, etc.)		2019-2030	MDE MARNDR	ONG OCB OCI OCI PTF
	2.5. Promouvoir l'utilisation du biogaz et d'autres alternatives énergétiques afin de diminuer le déboisement	-Pourcentage de la population utilisant des foyers améliorés -Pourcentage de la population utilisant d'autres sources d'énergie (solaires, propane, électriques)	X % de la population utilisant des foyers améliorés	2019-2030	MDE Bureau des Mines et de l'Énergie EDH ANARSE/MT PTC	Ministères sectoriels ONG OCB OCI PTF
Objectif 3 : Gestion soutenable et légale de la pêche en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.	3.1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion soutenable pour la pêche sur le territoire national.	- Un plan de gestion durable de la pêche est élaboré et mis en application	Plan disponible et utilisable par les concernés	2019-2025	MARNDR MDE	ONG OCB Associations de pêcheurs OCI PTF
		Élaboration et mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	Au moins un cadre réglementaire reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs est élaboré et mis en œuvre			
	3.2. Prendre des mesures juridiques et administratives pour le respect des périodes et des outils adéquats de pêche en Haïti	-Nombre d'arrêtés municipaux sur la pêche périodique et sur les outils de pêche.	Au moins 50% des communes sont munies de leur arrêté	2019-2030	Municipalités MDE MARNDR MdE	ONG OCB Associations de pêcheurs OCI PTF
		Pourcentage de pêcheurs qui sont munis d'outils adéquats de pêche	X% de pêcheurs qui sont munis d'outils adéquats de pêche			

	Politiques publiques prévoyant des mesures pour réduire au minimum les impacts de la pêche sur les espèces menacées.	Au moins une politique publique prévoyant des mesures pour réduire au minimum les impacts de la pêche sur les espèces menacées est disponible			
	Pourcentage de pêcheries qui surveillent régulièrement et font rapport sur les impacts de la pêche sur les espèces menacées.				
	Pourcentage d'espèces menacées dont le taux de mortalité dû à la pêche diminue	Au moins 80% des espèces sont recensées			
3.3. Lutter contre la surpêche	Nombre de pêcheurs ayant d'autres activités génératrices de revenus	Au moins 50% des pêcheurs ont d'autres activités génératrices de revenus.	2019-2030	Municipalités MDE MRANDR ANAP	ONG OCB Associations de pêcheurs OCI PTF Ministères sectoriels
	- Nombre de pêcheurs ayant respecté les plans de pêche.	Au moins 80% des pêcheurs ont respecté les plans de pêche.			
	- Nombre de DCP mis en place	X DCP mis en place			
3.4. Renforcer la capacité des associations de pêche	- Nombre de personnes formées sur la pêche durable	Au moins 90% des pêcheurs sont formés	2019-2030	MDE MARNDR Associations de pêcheurs	ONG OCB OCI PTF
	- Nombre de cadres nationaux formés sur les ressources halieutiques				

	3.5. Protéger et aménager les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques	- Superficie de plans d'eau aménagés ou restaurés à des fins piscicoles ou aquacoles	X superficies améliorées et aménagées en aquaculture	2019-2030	MARNDR MDE	ONG OCB OCI PTF
		- Projets d'aménagement et d'exploitation des ressources aquatiques mis en œuvre	Au moins 10 projets en aquaculture mis en œuvre à raison de 1 projet au moins par département			
Objectif 4 : Gestion et conservation efficaces des aires protégées des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers d'ici à 2021. D'ici à 2021, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique	4.1. Créer de nouvelles aires protégées terrestres et d'eaux intérieures pour atteindre au moins 17% (4 717,5 Km ²) des zones terrestres et d'eaux intérieures	Pourcentage du territoire terrestre national et d'eaux intérieures est déclaré « Aire protégée » et géré convenablement	Au moins 10,25% (2 845,5 Km ²) du territoire terrestre national et d'eaux intérieures est déclaré « Aire protégée » et géré convenablement	2019-2021	ANAP MDE CIAT	ONG OCB OCI PTF
	4.2. Créer de nouvelles aires protégées marines et côtières pour atteindre au moins 10% (3 931,6 Km ²) du territoire marin et côtier national	Pourcentage du territoire marin et côtier national est déclaré Aire protégée et gérée convenablement	Au moins 5,28 % (2 074,6 Km ²) de l'espace marin et côtier du pays est déclaré « Aire protégée »			
	4.3. Renforcer et améliorer la gestion des aires protégées existantes et celles à créer et/ou déclarer	- Nombre d'aires protégées disposant d'une unité de gestion	Au moins X% des aires protégées créées et déclarées disposent d'une unité de gestion	2019-2027	MDE ANAP ONG Organisations de la coopération internationale Partenaires techniques et financiers	OCB
		- Nombre d'aires protégées disposant d'un plan de gestion	Au moins X% des aires protégées créées et déclarées disposent d'un plan de gestion			
		- Superficie de forêt soumise à un plan de gestion opérationnel et fonctionnel	X ha de forêts soumises à un plan de gestion opérationnel et fonctionnel			

et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées..		- Nombre de personnes sensibilisées sur les bonnes pratiques de gestion au niveau des aires protégées				
		- Nombre d'aires protégées ayant une surveillance renforcée	Au moins 80% des AP font l'objet d'une surveillance renforcée			
		Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (agroforesterie)				
Objectif 5 : Amélioration, maintien et conservation des espèces menacées plus particulièrement de celles qui sont en voie d'extinction.	5.1. Développement d'outils pour la conservation des espèces en voie d'extinction	-Une liste rouge avec les différentes espèces menacées et en voie de disparition est élaborée se basant sur les informations nationales.	Liste disponible (en ligne notamment) et utilisable par tous les partenaires	2019-2025	MDE Universités	ONG OCB OCI UICN PTF
		- Un inventaire des différents écosystèmes clés menacés est élaboré.	Inventaire disponible et utilisable			
		-Un plan de conservation des espèces menacées et en voie de disparition est élaboré et mis en œuvre.	Plan élaboré et mis en œuvre Nombre d'espèces en voie de disparition connues			
	5.2. Amélioration de la conservation in situ de la biodiversité	- Nombre de programmes de conservation et de restauration des écosystèmes, des espèces et d'autres éléments rares ou menacés élaborés et mis en œuvre.	Inventaire disponible au niveau des institutions et en ligne	2019-2030	MDE Universités	ONG OCB OCI PTF

		- Nombre d'espèces rares ou en voie de disparition conservé dans leur habitat naturel				
		Superficie d'aires de culture agricole de production biologique	X ha d'aires de culture agricole de production biologique			
		Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable.	X% des zones agricoles exploitées de manière productive et durable.			
		Activités de recherche et mémoires produits dans la conservation ex-situ.	Au moins 5 mémoires réalisés dans la conservation ex-situ			
	5.3. Développer la conservation ex-situ	- Nombre d'arboreta, de conservatoires botaniques, d'herbiers, de banques de graines, de parcs zoologiques mis en place	Au moins 5 arboreta sont mis en place	2019-2030	MDE Universités SAH Centres de germoplasme	ONG OCB OCI PTF
		Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées.				
		Activités de recherche et mémoires produits dans la conservation ex-situ	Au moins 5 mémoires réalisés dans la conservation ex-situ			
	Faire adhérer la pays à la Carribean Challenge Initiative	Nombre de projets issus de cet accord	Le document de l'accord est disponible			
	6.1. Inventorier et caractériser les différents écosystèmes fournissant des services essentiels	-Nombre d'écosystèmes essentiels inventoriés et caractérisés.			MdE MARNDR	ONG OCB OCI

Objectif 6 : Restauration et sauvegarde des écosystèmes qui fournissent les services essentiels au regard des besoins des femmes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables.		Indice des oiseaux sauvages appliqué aux oiseaux de terres agricoles.		2019-2025		PTF
	6.2. Élaborer et mettre en place des plans d'aménagement et de gestion des écosystèmes essentiels	Nombre de plan d'aménagement et de gestion des écosystèmes essentiels élaboré et mis en œuvre	Au moins 90% des écosystèmes essentiels sont élaborés	2019-2025	MdE MARNDR	ONG OCB OCI PTF
		Indice du couvert végétal des montagnes.	Cartographie actualisée du couvert végétal des montagnes			
		Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées				
		Indice des sources d'eau inventoriées.	Cartographie actualisée des sources d'eau dans les écosystèmes essentiels			
	6.3. Mettre en place des mesures de restauration (reboisement, conservation sol, protection des sources...)	- Nombre de plans ou points d'eau restauré	X plans ou points d'eau restaurés	2019-2030	MDE MARNDR CNSA DINEPA	ONG OCB OCI PTF
		- Nombre d'hectares reboisés	X ha reboisés			
		- Nombre d'hectares restaurés à l'aide de structures antiérosives	X ha restaurés à l'aide de structures antiérosives			
		- Nombre de kilomètres de côte restaurés.	X kilomètres de côte restaurés.			
		-. Indice de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (réf. CNSA).				
-. Pourcentage de femmes impliquées dans la restauration des écosystèmes et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire		X% de femmes impliquées dans la restauration des écosystèmes et dans				

			l'amélioration de la sécurité alimentaire			
		Pourcentage de la population ayant recours à des services d'eau potable gérés de manière sécuritaire.	X% de la population ayant recours à des services d'eau potable gérés de manière sécuritaire.			
Objectif 7 : Amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de biodiversité au stock de carbones grâce aux mesures de conservation et de restauration des écosystèmes dégradés	7.1. Evaluer la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces face aux effets du changement climatique	- Nombre d'études menées sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces au changement climatique	Disponibilité des études au niveau des institutions, en ligne et sur le site web de la DB	2019-2025	MDE MARNDR Universités	ONG OCB OCI PTF
	7.2. Renforcer les mesures de lutte contre la désertification	- Nombre de projets et de programmes mis en œuvre pour augmenter la couverture forestière et végétale du pays	X% de stocks de carbone forestier séquestrés.	2019-2030	MDE (centres de germoplasme) MARNDR	ONG OCB OCI PTF
		- Nombre d'hectares de forêt mis en place dans le contexte de séquestration de carbone	X ha de forêt mis en place dans le contexte de séquestration de carbone			
		- Nombre d'hectares de terre restaurée	X hectares de terres restaurés			
	7.4. Cartographier les puits de carbone et évaluer les stocks de carbone	- Nombre de cartes disponibles et superficie couverte - Stocks connus et valorisés		2019-2030	MDE MARNDR	ONG OCB OCI PTF
7.3. Mettre en place un système d'alerte précoce pour la prévention et la lutte contre les catastrophes naturelles (maladies, incendies, inondation...) qui peuvent atteindre les écosystèmes sensibles.	-Un système d'alerte précoce pour la prévention des maladies parasitaires, des incendies et des inondations sur les écosystèmes sensibles est mis en place	Nombre de personnes formées et sensibilisées par l'utilisation du système	2019-2030	MDE MARNDR DPC CNM	ONG OCB OCI PTF	

	7.5. Améliorer les pratiques agricoles	- Nombre de personnes formées et d'agriculteurs accompagnés sur les pratiques agricoles durables		2019-2030	MARNDR	ONG OCB OCI PTF
Objectif 8 : Augmentation de la mobilisation de ressources financières pour la biodiversité et la mise en œuvre de la stratégie 2019- 2030	8.1. Mettre en place un fonds pour la biodiversité en Haïti	Le fonds pour la biodiversité est mis en place légalement et est fonctionnel	Montant en\$ mobilisé et disponible dans le fonds pour la BD.	2019-2030	MDE SAH	ONG OCB OCI PTF
	8.1. Mettre en place un fonds pour faire de la recherche dans le domaine de la biodiversité en Haïti	Le fonds pour la recherche dans le domaine de la biodiversité est mis en place	Au moins 10 étudiants bénéficient du fonds pour faire des recherches dans le domaine de la biodiversité.	2019-2030		
	8.1. Créer des initiatives locales pour créer un SNAP financièrement soutenable	-Nombre d'initiatives financièrement soutenables créées au niveau des aires protégées.	-Montant du financement mobilisé au niveau des AP pour la conservation de la biodiversité	2019-2030	MDE	ONG OCB OCI PTF
	8.2. Participer dans les initiatives régionales ou mondiales afin de trouver du financement pour la biodiversité	- Nombre de fonds auxquels Haïti a accès dans le domaine de la biodiversité mis en place	X financements internationaux dirigés vers la protection de la biodiversité.	2019-2030	MDE	ONG OCB OCI PTF
		Aide publique au développement durable	Budget public consacré à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes.			

SECTION B : BIODIVERSITÉ EN HAÏTI : ÉTAT ET ÉVOLUTION

7. Progrès réalisés par Haïti au niveau de la conservation de la biodiversité

7.1. Au niveau de gouvernance : Initiative du gouvernement central

7.1.1. Cadre légal, institutionnel, règlementaire et stratégique

Dans le contexte juridique du droit de l'environnement, la législation haïtienne est relativement abondante. Citons pour la plupart :

Le code rural F. Duvalier en ses articles 63, 84 et 135, entre autres, mettaient déjà les premiers jalons pour la conservation de la biodiversité. Il est interdit de déboiser ou de défricher aucun terrain présentant une déclivité de plus de 30 degrés dans les zones arides, de plus de 40 degrés dans les zones semi-arides; et de plus de 50 degrés dans les zones pluvieuses. L'élevage libre est aboli sur tout le territoire de la République. Tout pâturage sera clôturé. Les clôtures des pâturages seront faites de haies vives, de pieux en bois accolés ou de ronces métalliques supportées par des pieux ou une haie vive. Tout propriétaire doit veiller à prévenir la contamination ou pollution de la source, de la lagune ou de l'étang se trouvant sur son fonds. et faire appel, au besoin, à l'aide du service administratif compétent pour assurer le curage.

La Constitution de 1987²³. Si elle encadre les arbres et les forêts, elle reste néanmoins très pauvre pour les sols, les eaux, l'environnement et les ressources énergétiques. Elle est pratiquement inexistante en ce qui concerne la pollution, la montagne et la biodiversité. Toutefois, le chapitre II du Titre IX de la constitution de 1987 en ses articles 253 à 258, traite de l'interdiction des pratiques susceptibles de perturber l'équilibre écologique, de l'obligation pour l'État de mettre en valeur les sites naturels, de la protection des ressources forestières, des énergies alternatives, de la création de jardins botaniques et zoologiques, de la protection de la faune et de la flore, etc.

Le Décret-cadre de 2006 portant sur la Gestion de l'Environnement et la Régulation de la Conduite des Citoyens institue le Système National de Gestion de l'Environnement (SNGE)²⁴ et établit un ensemble d'instruments devant faciliter la gestion de l'environnement, dont le Système National des Aires protégées (SNAP). En effet, ce dernier se veut, dans l'article 48 du Décret, un système effectif de classification et d'administration d'un ensemble d'unités spatiales de conservation, d'AP, représentatives des écosystèmes (terrestres, côtiers, marins, eaux intérieures, etc.), des paysages, des habitats et espèces associées du pays (MdE. 2016. 5RN).

La Loi organique du MdE : Ce document devant régir le fonctionnement du Ministère, incluant entre autres, les entités ayant pour vocation de devenir des organismes autonomes, la structuration des services territoriaux déconcentrés du ministère. La nouvelle proposition de loi organique est déjà présentée par devant la Chambre des Députés et attend d'être approuvée par le Sénat. Cette loi définit les missions de l'ANAP et de la Direction de la Biodiversité, crée de nouvelles entités afin de mieux gérer la biodiversité et l'occurrence la DIESE et la direction des zones côtières.

²³Constitution de la République d'Haïti. 1987

²⁴Le décret cadre de 2006

La Déclaration de la Politique générale du Gouvernement de 2018

La Déclaration de la Politique générale 2018 du Gouvernement Moïse/Céant présentant la feuille de route et du MdE définissant 5 piliers pour des territoires résilients et sains et l'avènement d'une société haïtienne viable et durable sachant vivre avec les risques climatiques extrêmes et profitant pleinement de la production de biens et de services environnementaux du pays à savoir :

Pilier I: Reforestation et Intégration systématique des technologies énergétiques améliorées de cuisson dans la matrice énergétique nationale

Pilier II: Renforcement de la résilience urbaine et des secteurs névralgiques de l'économie nationale face aux changements climatiques et risques associés

Pilier III: Gestion durable des déchets et lutte contre les pollutions et nuisances environnementales

Pilier IV: Amélioration de la Gouvernance Environnementale et Éducation Relative à l'Environnement

Pilier V: Gestion durable de la Biodiversité et des Aires protégées en appui au développement durable du pays.

Conformément aux exigences internationales et régionales auxquelles a souscrit Haïti, le Gouvernement Moïse/Céant prendra des mesures pour conserver et gérer la biodiversité de manière effective d'ici 2021, en décrétant Aires protégées (AP), 10% du territoire côtier et marin haïtien et 17% du territoire terrestre en soutien à la préservation de la biodiversité et à la promotion d'un tourisme durable. Le pays adhèrera à un ensemble de Traités Environnementaux Multilatéraux d'importance dans les domaines marins, de biodiversité et de la chimie environnementale.

La Convention sur la Diversité Biologique

La CBD affirme, dès l'alinéa 1^{er} de son préambule, la valeur intrinsèque de la diversité biologique. Cette dernière est définie comme la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes, complexe dynamique formé de communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle (CBD, 1992²⁵). Cette convention a réaffirmé les grandes orientations du Droit international de l'Environnement relatives aux principes de coopération et de précaution, à l'appel aux études d'impact pour des activités de l'homme qui créent des dommages à l'environnement, et au partage de l'information.

Le cadre réglementaire fixant les responsabilités est peu présent. Cependant, depuis 2011, un ensemble de mesures légales au travers d'arrêtés présidentiels, ont été prises pour déclarer et/ou délimiter certaines aires protégées. Aussi, la superficie des Aires protégées est-elle passée jusqu'en 2015 de 0,5% à 5,16 % du territoire soit un ensemble de 1746, 02 km² d'AP toutes catégories confondues (MdE, 2016).

²⁵ CBD, 1992, article 2 <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

7.2. Au niveau institutionnel

Des progrès ont été observés. Depuis 2009 il existe au sein du MdE la Direction de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP), mise en opération en 2012 et promue comme direction générale autonome sous tutelle du MdE en 2017. L'ANAP a pour mission d'assurer la gestion du SNAP, par la conservation in situ du patrimoine biologique que possède ce dernier.

La Direction de la Biodiversité : créée depuis 2017, cette direction a pour mission de :

- o Coordonner la conception et l'application de la politique du Ministère touchant la protection et la conservation in situ et ex-situ de la diversité biologique nationale ;
- o Veiller à la préservation des espèces menacées, rares, ou en voie de disparition, ainsi que de leur milieu ;
- o Établir les conditions de délivrance d'autorisations, de prélèvement à des fins scientifiques ou commerciales d'animaux ou de végétaux protégés par la réglementation haïtienne ;
- o Établir les conditions de l'exploitation, de la commercialisation, de l'utilisation, du transport et de l'exportation des espèces visées ;
- o Veiller à l'exploitation sur le territoire national d'établissements d'élevage, de vente, de location, de transit d'animaux d'espèces sauvages, ainsi que l'exploitation des établissements destinés à la présentation au public de spécimens vivants de la faune nationale ou étrangère ;
- o Fournir l'appui technique et logistique pour la collecte de données devant alimenter le Système National d'Informations Environnementales ;
- o Effectuer toutes autres tâches connexes définies par les instances supérieures et remplir les autres attributions que lui prescrivent les règlements internes du Ministère.
- o Veiller à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique²⁶

Au niveau des plans, programmes et politiques :

Soulignons que la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement qui existent au niveau national ont grandement contribué à la conservation de la biodiversité notamment :

- La déclaration de la politique générale du gouvernement Moïse/Céant de 2018
- La Politique nationale sur les Changements climatiques (PNCC-2016),
- Le Plan d'action national d'adaptation (PANA 2006-2016),
- Le Programme stratégique pour le développement d'Haïti, Haïti Pays Emergent 2030 (PSDH 2010-2030),
- Le Plan d'action pour l'environnement (PAE 2000-2015).

Le GTAP et son rôle : Des initiatives menées par des acteurs et parties prenantes travaillant dans le domaine de la biodiversité ont conduit en décembre 2014, lors d'un atelier d'harmonisation des interventions au niveau des Aires protégées en Haïti, à la formation d'un Groupe Technique d'Appui aux Aires protégées (GTAP). En soutien à l'ANAP, le GTAP est considéré comme un organe d'appui et d'orientation de la gouvernance, appelé à renforcer l'intervention des acteurs étatiques pour les

²⁶ Veiller à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique. Cette partie est proposée pour qu'on l'ajoute dans les attributions de la Direction Biodiversité.

orienter vers une gouvernance plus ouverte et même partagée étant donné la configuration de l'ensemble des intervenants au niveau des Aires protégées en Haïti. Cette plateforme pluri-acteurs, fournit notamment une assistance dans (i) la planification, l'établissement, la gestion des sites/ des paysages et systèmes d'AP ; (ii) la gouvernance et la participation ; (iii) les activités habilitantes en termes de renforcement de capacités ; (iv) la communication et la sensibilisation (MdE, 2016).

8. Évolution des aires protégées

8.1. Situation des AP avant 2015

Depuis sa mise en opération en 2012, l'ANAP, avec la collaboration d'autres partenaires, s'est impliquée dans plusieurs initiatives ayant permis d'augmenter le nombre des Aires protégées, avec pour objectif la conservation de la biodiversité du pays et la protection des habitats (MdE. 2016. 5RN). Selon le 5RN (voir tableau 5), en 2015, les aires protégées terrestres étaient au nombre de onze (11) totalisant 68, 161.36 ha ou 682.11 km² et celles des marines et côtières au nombre de sept (7) avec une superficie de 116,391.00 ha soit 1063,91 km² pour un total de 1746,02 km² AP terrestres et marines (voir tableau 5).

Tableau 5: Aires protégées terrestres, marines et côtières d'Haïti en 2015

Aires protégées		Superficie	Superficie
<i>Aires protégées terrestres</i>			
1	Parc National historique La Citadelle	2500	25
2	Parc National Naturel de Macaya	8166	81,66
3	Parc National Naturel La Visite	11426	114,26
4	Parc National Naturel Forêt des Pins (Unité1)	14000	140
5	Parc National Naturel Forêt des Pins (Unité2)	4780	47,8
6	Grotte de Marie Jeanne	31	0,31
7	Parc Naturel de Morne l'Hôpital	4000	40
8	Parc National Historique des Matheux	20655,57	206,5557
9	Parc National Naturel de Grand Bois	370,25	3,7025
10	Parc National Naturel Deux Mamelles	2264,87	22,6487
11	Parc Naturel Urbain de Martissant	17	0,17
	<i>Sous-total</i>	68 210.69	682,11
<i>Aires protégées marines et côtières</i>			
1	Parc National Naturel des Trois Baies	75618	756,18
2	Parc National Naturel d'Ile à Vache	11235	112,35
3	Aire protégée Olivier/Zanglais à gestion d'habitats/espèces	7553	75,53
4	Aire protégée de Fonds des Cayes à gestion d'habitats/espèces	2365	23,65
5	Aires protégées de la Pointe Abacou (gestion d'habitats/espèces)	1840	18,4
6	Paysage marin naturel protégé de Port-Salut (marine et terrestre)	1840	18,4

7	Aire protégée de Plaine Cahouane (gestion d'habitats/espèces) et bassins versants associés	5940	59,4
	Sous-total	106 391	1063,91
	TOTAL	174 601.69	1746.02

Source : MdE. 2016. 5^e Rapport National sur la biodiversité Données ajustées

8.2. Situation des AP déclarées après 2015

Selon l'ANAP et la Direction Biodiversité, Haïti compte de nos jours, dans son SNAP, Vingt-cinq (25) Aires protégées (AP) délimitées et déclarées, dont 11 marines et 14 terrestres. En 2018, la superficie des aires terrestres est de 187 213. 92 ha (1872km²) soit environ 7% du territoire terrestre, et celle des aires marines et côtières : 185 655.90 ha (1857 km²) soit 5% du territoire marin. À noter que le pays accuse une superficie terrestre de 27 750 km² et une superficie marine²⁷ de 39 316 km², laquelle est donc plus grande que la superficie émergée et cette particularité biogéographique met l'emphase sur l'importance de la biodiversité côtière et marine pour Haïti. Le tableau 5 et la figure 11 présentent l'ensemble des AP nationales tout écosystème confondu, créées, délimitées et/ou bornées entre 2010 et 2018.

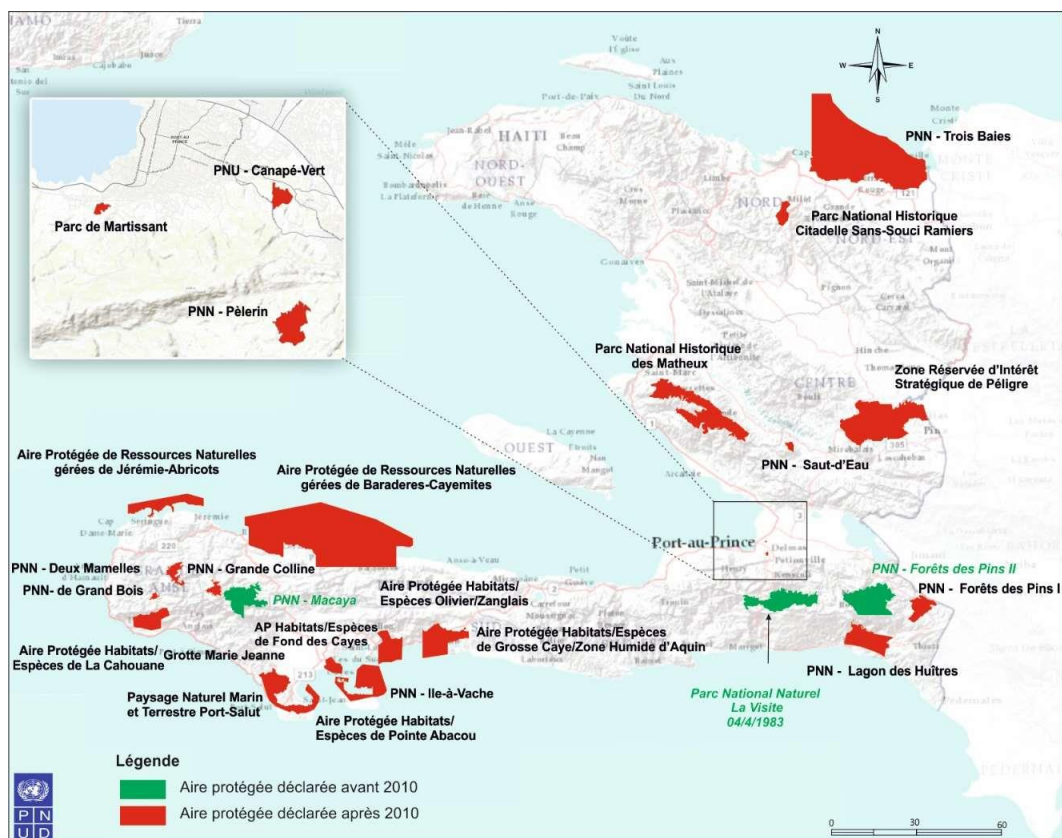


Figure 11: Carte des AP du SNAP d'Haïti en 2018

²⁷ Rosny Jacques. 2016. Le territoire maritime haïtien. 16 Novembre 2016. <http://Haïti-maritime.com/?p=46>. Une Mer Territoriale d'une largeur de 12 milles ou 22 km nautiques à partir de la ligne de basse marée. Ligne côtière de 1771 Km. Superficie marine 39 316 km².

Tableau 6: Ensemble des aires protégées terrestres, marines et côtières délimitées de 2010 à 2018

	Nom	Catégorie	Date de l'arrêté	Superficie Terre		Superficie Mer		Totale Terre et Mer		
				Hectare	Km ²	Mer	Km ²	Hectare	Km ²	
1	Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers	Patrimoine mondial (UNESCO)	21-juillet-10	2500,00	25,00	-		2500,00	25,00	
2	Parc National Naturel Macaya	Parc National	13-mars-13	8726,00	87,26	-		8726,00	87,26	
3	Parc National Naturel La Visite	Parc National	27-mars-13	11426,00	114,26	-		11426,00	114,26	
4	Aire protégée des Ressources naturelles gérées de Port-Salut/ Aquin	Parc National Naturel Ile-à-Vache	Parc National	07-août-13	13300,00	133,00	74122,00	741,22	87422,00	874,22
5		Aire protégée Habitats/Espèces de Grosse Caye/Zone Humide d'Aquin	Protection de la diversité biologique	07-août-13						
6		Aire protégée Habitats/Espèces Olivier/Zanglais	Protection de la diversité biologique	07-août-13						
7		Aire protégée Habitats/Espèces de Fond des Cayes	Protection de la diversité biologique	07-août-13						
8		Aire protégée Habitats/Espèces de Pointe Abacou	Protection de la diversité biologique	07-août-13						
9		Paysage naturel marin et terrestre protégé de Port-Salut	Protection de la diversité biologique	07-août-13						
10	Grotte Marie Jeanne	Elément naturel exceptionnel	07-août-13	31,00	0,31	-		31,00	0,31	
11	Aire protégée Habitats/Espèces de La Cahouane	Protection de la diversité biologique	07-août-13	3468,00	34,68	2472,00	24,72	5940,00	59,40	
12	Parc National Naturel Forêt des Pins	Parc National	08-janv-14	20786,36	207,86	-		20786,36	207,86	
			29-mars-17							
13	Parc National Naturel des Trois Baies	Parc National	13-févr-14	21444,00	214,44	54169,90	541,70	75613,90	756,14	

14	Parc National Naturel de Grande Colline	Parc National	23-juil-14	1510,45	15,10	-		1510,45	15,10
15	Zone réservée d'Intérêt stratégique de Péligre	Zone réservée	23-janv-15	29995,00	299,95	-		29995,00	299,95
16	Parc National Historique des Matheux	Parc National	23-sept-15	20655,57	206,56	-		20655,57	206,56
17	Parc National Naturel de Grand Bois	Parc National	23-sept-15	370,15	3,70	-		370,15	3,70
18	Parc National Naturel des Deux Mamelles	Parc National	23-sept-15	2264,97	22,65	-		2264,97	22,65
19	Parc National Naturel Lagon des Huitres	Parc National	29-mars-17	6117,60	61,18	3523,00	35,23	9640,60	96,41
20	Parc de Martissant	Parc National	29-mars-17	12,55	0,13	-		12,55	0,13
21	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Jérémie-Abricots	Protection de la diversité biologique	29-mars-17	872,53	8,73	6702,00	67,02	7574,53	75,75
22	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Baradères-Cayemites	Protection de la diversité biologique	29-mars-17	42954,50	429,55	44667,00	446,67	87621,50	876,22
23	Parc national urbain de Canapé-Vert	Parc National	29-mars-17	33,47	0,33	-	-	33,47	0,33
24	Parc national naturel de Saut-d'Eau	Parc National	29-mars-17	648,00	6,48	-	-	648,00	6,48
25	Parc national naturel de Pèlerin	Parc National	29-mars-17	97,77	0,98	-	-	97,77	0,98
	Total			187213,92	1872,14	185655,90	1856,56	372869,82	3728,70
	% du territoire			7		5			

8.3. Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres

Le tableau 7 présente la répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres suivant les catégories définies, la date de l'arrêté créant l'AP et la superficie. La figure 12 fait une répartition spatiale de ces mêmes AP. Notez que ces informations tiennent compte de la partie terrestre des écosystèmes.

Tableau 7: Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres en 2018.

	Nom	Catégorie	Date de l'arrêté	Superficie Terre		
				Hectare	Km ²	
1	Parc National Historique Citadelle Sans-Souci Ramiers	Patrimoine mondial (UNESCO)	21-juillet-10	2500	25	
2	Parc National Naturel Macaya	Parc National	13-mars-13	8726	87	
3	Parc National Naturel La Visite	Parc National	27-mars-13	11426	114	
4	Aire protégée des Ressources naturelles gérées de Port-Salut/ Aquin ²⁸	Parc National Naturel Ile-à-Vache	Parc National	07-août-13	13300	133
5		Aire protégée Habitats/Espèces de Grosse Caye/Zone Humide d'Aquin	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
6		Aire protégée Habitats/Espèces Olivier/Zanglais	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
7		Aire protégée Habitats/Espèces de Fond des Cayes	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
8		Aire protégée Habitats/Espèces de Pointe Abacou	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
9		Paysage naturel marin et terrestre protégé de Port-Salut	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
10	Grotte Marie-Jeanne	Elément naturel exceptionnel	07-août-13	31	-	
11	Aire protégée Habitats/Espèces de La Cahouane	Protection de la diversité biologique	07-août-13	3468	35	
12	Parc National Naturel Forêt des Pins	Parc National	08-janv-14	20786	208	
13	Parc National Naturel des Trois Baies	Parc National	13-févr-14	21444	214	
14	Parc National Naturel de Grande Colline	Parc National	23-juil-14	1510	15	
15	Zone réservée d'Intérêt stratégique de Péligre	Zone réservée	23-janv-15	29995	300	
16	Parc National Historique des Matheux	Parc National	23-sept-15	20656	207	
17	Parc National Naturel de Grand Bois	Parc National	23-sept-15	370	4	
18	Parc National Naturel des Deux Mamelles	Parc National	23-sept-15	2265	23	
19	Parc National Naturel Lagon des Huitres	Parc National	29-mars-17	6118	61	
20	Parc de Martissant	Parc National	29-mars-17	13	-	
21	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Jérémie-Abriots	Protection de la diversité biologique	29-mars-17	873	9	
22	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Baradères-Cayemites	Protection de la diversité biologique	29-mars-17	42955	430	

²⁸ Notez que ces AP se retrouvent dans des écosystèmes terrestres, marins et côtiers

23	Parc national urbain de Canapé-Vert	Parc National	29-mars-17	33	-
24	Parc national naturel de Saut-d'Eau	Parc National	29-mars-17	648	6
25	Parc national naturel de Pèlerin	Parc National	29-mars-17	98	1
	Total			187214	1872
	% du territoire			7	

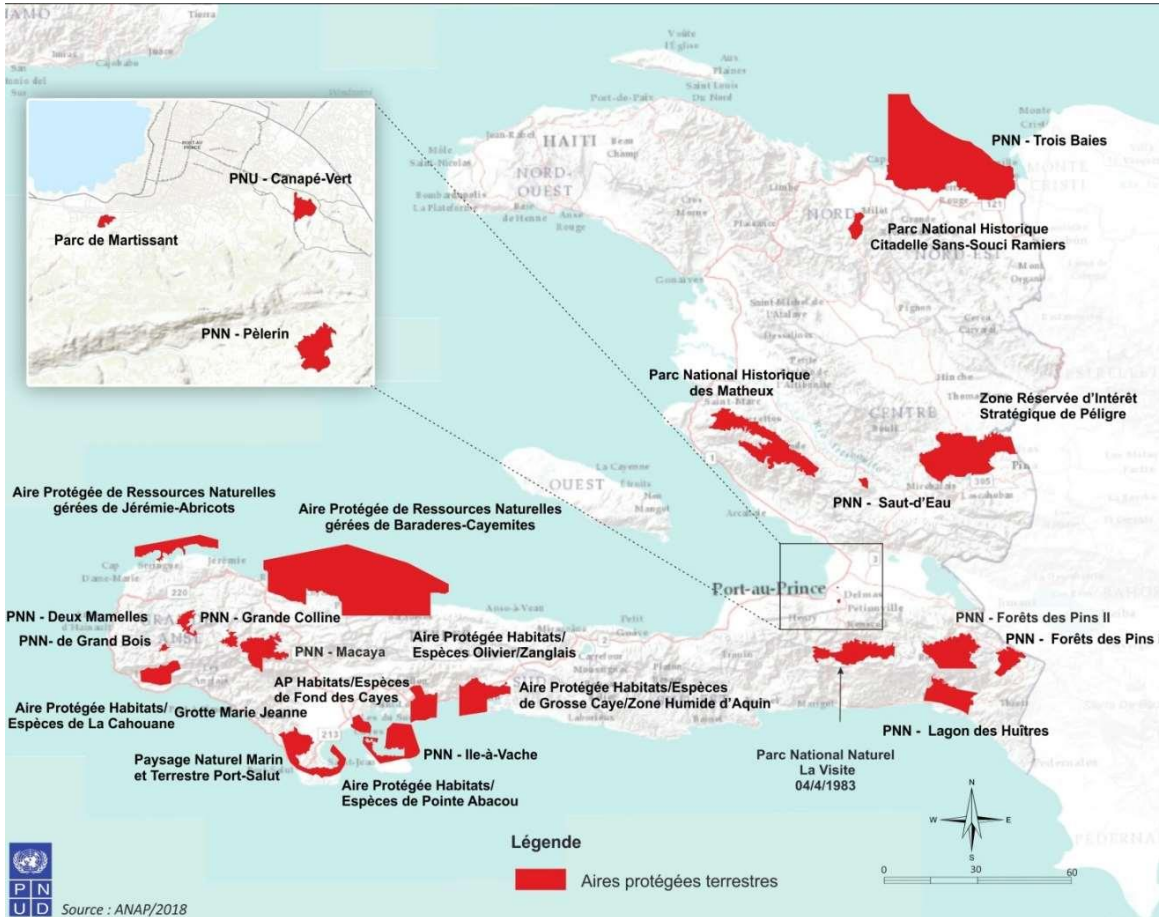


Figure 12 Cartes Aires protégées terrestres en 2018

8.4. Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées marines et côtières

Le tableau 8 présente la répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées terrestres suivant la catégorie définie, la date de l'arrêté créant l'AP et la superficie. La figure 13 fait une répartition spatiale de ces mêmes AP. Notez que ces informations tiennent compte des parties marines et côtières des écosystèmes.

Tableau 8: Répartition de l'ensemble des parcs et des aires protégées marines et côtières selon leur superficie

	Nom		Catégorie	Date de l'arrêté	Superficie Mer	
					Hectare	Km ²
1	Aire protégée des Ressources naturelles gérées de Port-Salut/ Aquin	Parc National Naturel Ile-à-Vache	Parc National	07-août-13	74122	741
2		Aire protégée Habitats/Espèces de Grosse Caye/Zone Humide d'Aquin	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
3		Aire protégée Habitats/Espèces de Olivier/Zanglais	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
4		Aire protégée Habitats/Espèces de Fond des Cayes	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
5		Aire protégée Habitats/Espèces de Pointe Abacou	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
6		Paysage naturel marin et terrestre protégé de Port-Salut	Protection de la diversité biologique	07-août-13		
7	Aire protégée Habitats/Espèces de La Cahouane	Protection de la diversité biologique	07-août-13	2472	25	
8	Parc National Naturel des Trois Baies		Parc National	13-févr-14	54170	542
9	Parc National Naturel Lagon des Huitres		Parc National	29-mars-17	3523	35
10	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Jérémie-Abricots		Protection de la diversité biologique	29-mars-17	6702	67
11	Aire protégée de Ressources naturelles gérées de Baradères-Cayemites		Protection de la diversité biologique	29-mars-17	44667	447
Total					185 656	1 857
% du territoire					5	

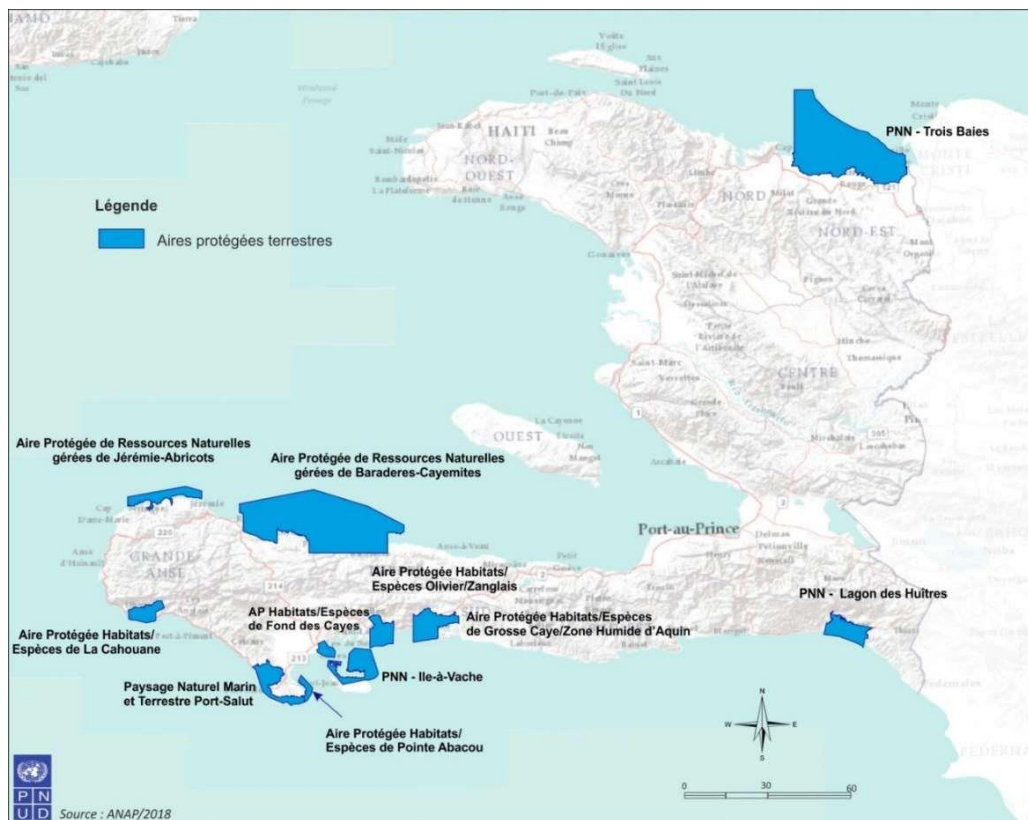


Figure 13: Carte Aires protégées marines et côtières en 2018

Le tableau 9 présente une estimation de la valeur totale des services écosystémiques de certains sites d'aires marines protégées en US dollars (mangroves et récifs coralliens) selon une étude réalisée par ReefFix et FoProBim (2013).

Tableau 9: Valeur totale des services écosystémiques de quelques sites (mangroves et récifs coralliens)

#	Site	Total (\$) USD
1	Caracol	3,246,000,000
2	Gonaïves/Grande-Saline	1,632,680,000
3	Ile-à-Vaches/Aquin	1,254,800,000
4	Baradères/Cayemites	1,111,400,000
5	Baie de l'Acul	620,280,000
6	La Gonâve-Sud	484,800,000
7	La Gonâve-Nord	389,700,000
8	Arcadins	377,000,000
9	Rochelois	343,200,000
10	Fort-Liberté/Lagons aux Bœufs	112,600,000
Total		\$ 9,572,460,000

Source : Extrait de l'étude²⁹ réalisée par ReefFix et FoProBim. 2013

²⁹ Etude: Toward the Development of Haiti's System of Marine Protected Areas (MPAs). An Ecosystem Services Assessment for the Creation of Haiti's System of MPAs. rev.

8.5. Progression des aires protégées au regard des objectifs d'Aichi

Pendant les sept dernières années, des progrès spectaculaires ont été observés quant aux efforts fournis pour la protection et la conservation des aires protégées au niveau du Ministère de l'Environnement et de la Direction Biodiversité.

Avec l'appui institutionnel de certaines institutions telles que le CIAT, l'ANAP et la Direction Biodiversité, sont parvenues, par arrêtés, à déclarer et à délimiter plusieurs aires protégées toute catégories confondues, accusant de ce fait, entre 2015 et 2018, une augmentation des AP terrestres à 1190 km² soit une progression de 4,29% du territoire terrestre et celles des AP marines à 11794 km² soit une progression de 2,02% du territoire marin. (Tableau 10).

Tableau 10 Synthèse de la progression des aires protégées en Haïti entre 2015 et 2018

Seuils fixés Aichi par territoire	d'AP % du territoire	Équivalent du territoire En km ²	Efforts en 2015 en Km ²	Superficie du territoire En %	Efforts en 2018. En km ²	Superficie du territoire En %	Progression en km ² 2015-2018	Progression en % 2015-2018	Écart à combler D'ici 2021	
									Km ²	%
Aichi Terrestre (17%)		4717,5	682,11	2,46	1872	6,75	1189,89	4,29	2845,5	10,25
AICHI Marine (10%)		3931,6	1063,91	2,71	1857	4,72	793,09	2,02	2074,6	5,28

Les progrès présentés dans le tableau 10, témoignent des efforts exercés par le pays et les responsables dans le but d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi à savoir de faire passer la superficie des aires protégées terrestre à 17% et celles marines et côtières à 10% du territoire national.

Malgré les efforts enregistrés entre 2015 et 2018, il demeure que des efforts doivent être poursuivis en vue de combler certains écarts. D'ici à 2021, pour atteindre les 17% de conservation du territoire, il faut créer 2846 Km² d'AP terrestres soit 10.25% du territoire terrestre et 2075 Km² d'AP marines et côtières soit 5.28% du territoire marin. (Voir tableaux 11). Les sites proposés pour atteindre cet objectif sont définis dans le tableau 11. Ces sites doivent être créés, délimités et bornés d'ici à 2021.

Tableau 11 Proposition de sites pour la création d'Aires protégées d'ici à 2021

Proposition d'Aires protégées à créer, délimiter et borner					
1	Marmelade	11	Morne L'Hôpital	21	La Gonâve
2	Grand Boucan	12	Vallières	22	Ile de la Tortue
3	Trois Étangs (plaine des Cayes)	13	Sources Puantes	23	Voute de l'Église (Môle Saint-Nicolas)
4	Trou Caïman	14	Les Arcadins	24	Limbé
5	Bassins Bleus (Jacmel)	15	Saut Mathurine	25	Terrier rouge
6	Gonaïves (Ville)	16	Sources Chaudes	26	Grande Rivière du Nord
7	Grande Saline (Site de mangrove, exutoire du Salé Flood Way)	17	Etang Bois Neuf	27	Lascahobas
8	Baie de L'Acul	18	Source Zabeth	28	Thiotte
9	Rochelois	19	Lac Azuéli	29	Belle-Anse
10	Côte Sud (Aquin Port-à-Piment)	20	Grande Cayemites	30	Réserve Écologique Wynne Farm

Source : Direction Biodiversité, ANAP 2018 ; MdE. 2016. 5RN

La figure 14 ci-après présente les AP potentielles proposées par les acteurs dans le cadre du 6RN. Elle présente la cartographie des aires protégées tout écosystème confondu (terrestre, marin et côtier). Ces AP devraient intégrer le du SNAP d'Haïti d'ici à 2021. En les créant, le pays atteindra plus aptement l'OAB-11.



Figure 14: les AP potentielles proposées par les acteurs dans le cadre du 6RN toute catégorie confondu

dans le 5RN³⁰. Dans ce rapport, il est ressorti que si le pays s'adhère valablement à la Caribbean Challenge Initiative le pays devrait être en mesure de créer 20% d'AMP d'ici 2021. Ce faisant, les actions pourront avoir des impacts au niveau national, régional et mondial.

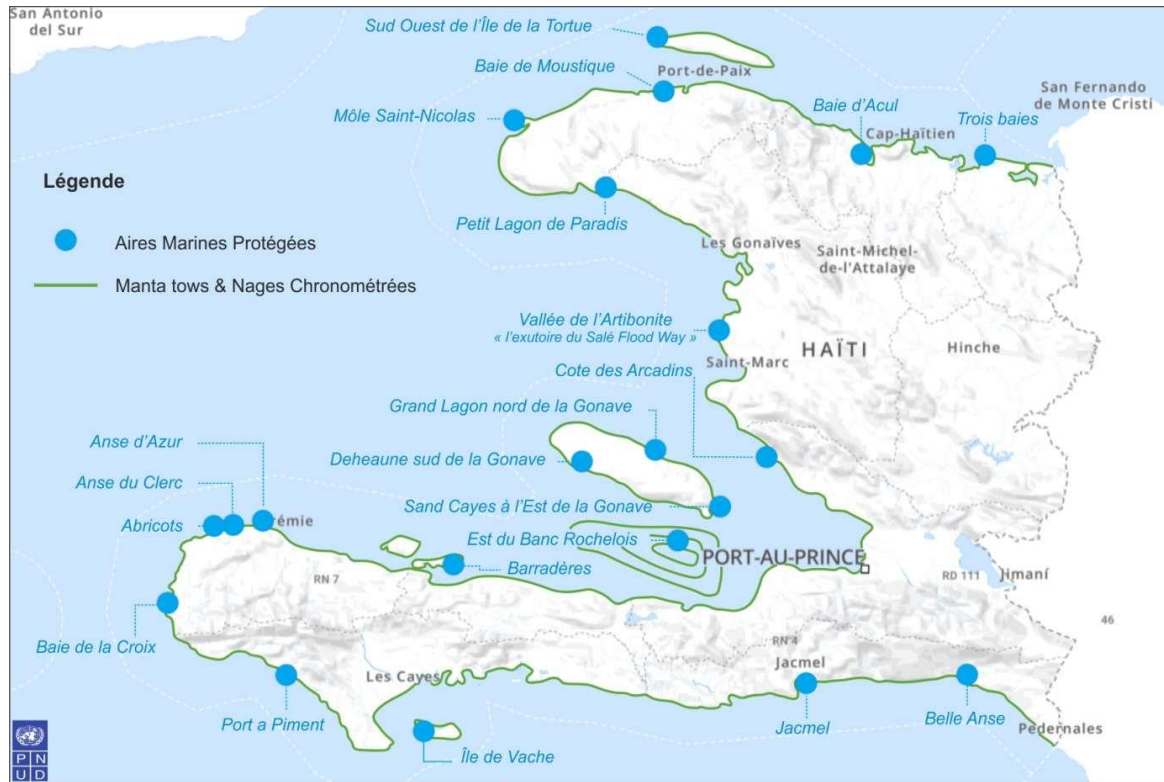


Figure 16: Carte des sites des AP marines existantes et potentielles

et ReefFix 2013

8.7. Les aires protégées du SNAP face à certains enjeux

Il faut souligner que beaucoup d'efforts sont encore à faire en vue d'atteindre le niveau de résultats tangibles en termes de conservation de la biodiversité. Afin de combler les écarts dans les efforts d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi, c'est-à-dire de créer environ 2846 km² en AP terrestre et 2075 km² en APM., il est proposé d'ici à 2021 de créer et de délimiter les AP proposées dans le tableau 11. Ces aires potentielles, dans la plupart des cas, doivent être déclarées, délimitées, bornées et munies de leurs outils de gestion pour une meilleure conservation in situ et ex-situ.

Le processus de déclaration, de délimitation et de bornage doit tenir compte de la pression urbaine sur les AP et sur les AP potentielles (figure 18). Il est judicieux d'analyser aussi l'indice d'intégrité de la biodiversité (IIB) dans les écosystèmes proposés (figure 17) afin de prendre les décisions qui s'imposent en matière de gouvernance. L'IIB, comme mentionné précédemment (voir point 1.2), permet d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de fragmentation écologique à diverses échelles écopaysagères. La carte de la figure 16 montre les poches de conservation de la biodiversité au regard du placement des AP et des AP potentielles. Sachant que les poches de meilleure conservation

³⁰ReefCheck international 2018, MdE 2016, FoProBim 2014, FoProBim et ReefFix 2013.

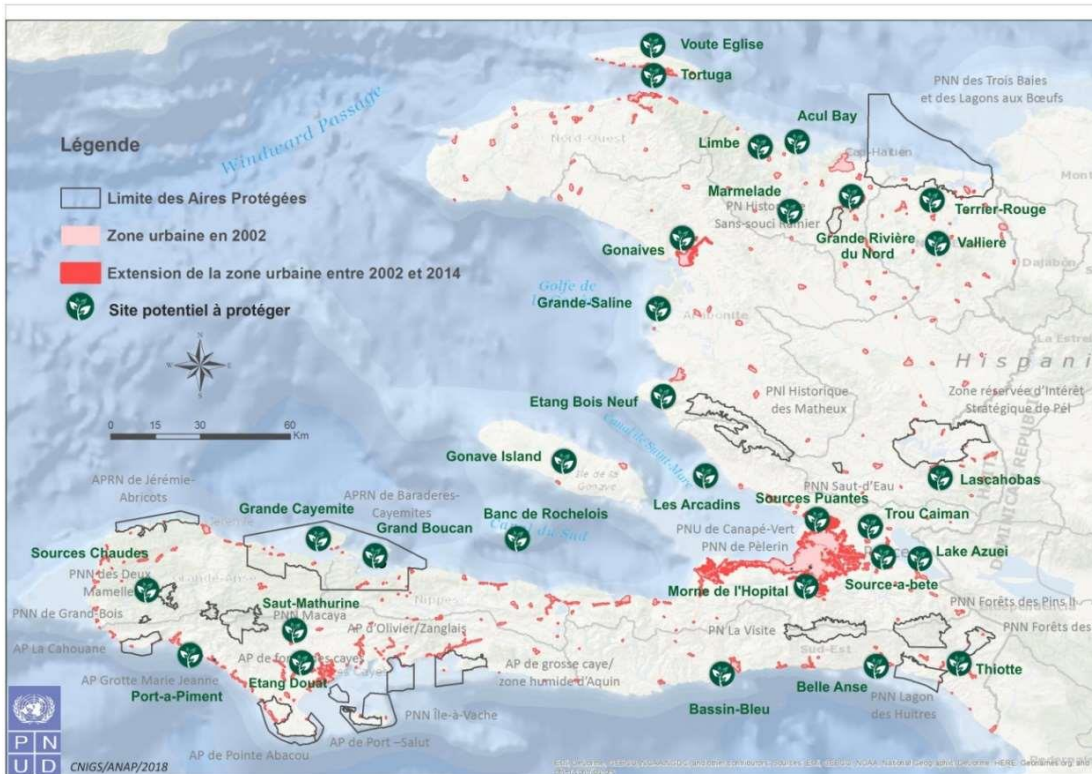


Figure 18: Carte des AP existantes et des AP potentielles au regard de l’empreinte humaine sur la biodiversité

8.8. Système de gouvernance actuel des AP

Pour inscrire la progression des aires protégées dans la durabilité, il faudrait prendre les mesures nécessaires et de doter ces AP d’outils efficaces capables d’en assurer une bonne gouvernance à court, moyen et long termes, à savoir plan de gestion, unité de gestion, plan d’affaires, etc. Signalons que de toutes les AP existantes, seulement 6, soit 24% sur l’ensemble, représentent celles pour lesquelles l’un ou l’autre de ces outils existent. Notons que de ces 24%, cinq (5) soit 83% d’entre elles sont bornées à savoir : Parc Macaya, Parc Citadelle, Forêt des Pins (Unité 2). La Visite et le Parc des 3 Baies ; quatre (4), soit 66%, ont un plan de gestion : Parc Macaya, Parc marin des 3 Baies, Unité 1 de la Forêt des Pins et Unité 2 de la Forêt des Pins ; 83% ne disposent pas d’unité de gestion, et 100% n’ont pas de plan d’affaires (voir tableau 11).

Par ailleurs, certaines institutions appuient l’élaboration et la mise en place de certains outils de gouvernance. C’est le cas de ONU-Environnement qui appui l’élaboration du plan de gestion conjoint pour deux aires marines protégées du département du Sud à savoir Port-Salut et Abacou des activités de préparation d’un nouveau plan de gestion pour l’AMP de La Cahouane ont été entamées. (Voir Étude de cas-2, section D).

La Helvetas de son côté appui la structure de gestion et de surveillance des aires protégées de l’Unité 2 de la Forêts des Pins et du Lagond des Huitres. En ce sens, plus de 50 leaders d’organisations et de

religieux constituent les deux conseils de gestion des deux aires protégées concernées. La surveillance, la sensibilisation et le suivi des espèces sont assurés par 2 unités de surveillance environnementale totalisant 40 agents. Il existe aussi deux directions de Parc installées par le Ministère de l'Environnement dans les 2 parcs pour assurer la représentation de l'État central (Voir Étude de cas-3, section D).

Tableau 12: Système de gouvernance actuel des AP

Aires protégées	Type d'outils disponibles			Bornées
	Plan de gestion	Unité de gestion	Plan d'affaires	
Parc Macaya,	Oui	Non	Non	Oui
Parc Citadelle	Non	Non	Non	Oui
Forêt des Pins (Unité 1)	Oui	Non	Non	Non
Forêt des Pins (Unité 2)	Oui	Oui	Non	Oui
La Visite	Non	Non	Non	Oui
Parc des 3 Baies	Oui	Non	Non	Oui

Source : Direction Biodiversité. MdE, 2018

8.9. Le rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité

Plusieurs institutions encouragent la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles. Cependant, cette implication ne se résume, dans beaucoup de cas à une obligation présente dans les rencontres, les comités, etc. cependant, les actions de développement ne valorisent pas forcément l'implication des femmes dans le processus de développement.

Le rôle des femmes dans la conservation des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité est plus qu'évident, mais n'est guère documenté. Elles jouent aussi un rôle crucial dans l'économie locale, celle-ci étant essentiellement basée sur l'agriculture, et les femmes jouent activement à l'écoulement de ces produits. De plus, les femmes sont activement impliquées dans la commercialisation des fruits de mer. L'industrie de la pêche fournit une grande partie des réserves alimentaires d'Haïti et les prises annuelles s'élèvent à quelque 16.000 tonnes métriques, pour une valeur de 75 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 50 millions liés aux activités de transformation (Singh et Cohen, 2014).

Dans un contexte où les informations ne sont pas documentées, la mesure d'indicateurs pour expliquer l'implication des femmes n'est pas évident. Il existe aussi cette tendance culturelle qui n'accorde pas trop d'importance aux actions des femmes ou que les femmes ont tendance à se sacrifier sans tenir compte de la valeur de leurs efforts.

À titre d'exemple, la Réserve écologique Wynne Farm est gérée par deux femmes, mais l'étude n'a pas mis l'accent sur cet aspect très important si on considère que ces femmes représentent des militantes dans la conservation de la biodiversité.

Il devient nécessaire d'établir la stratégie nécessaire pour valoriser les activités des femmes sur base d'indicateurs objectivement mesurables. Cette prise en compte doit être incluse en amont dans l'élaboration des projets et des programmes.

Il faut faire le renforcement des capacités des femmes à la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité et les inciter à jouer un rôle actif dans les structures locales et mieux les impliquer dans le processus de gouvernance des AP.

8.10. Particularités sur les écosystèmes de mangroves

Les écosystèmes de mangroves revêtent une importance capitale tant sur le plan écologique qu'économique, et représentent l'un des plus productifs de la planète. Ils jouent un rôle fondamental dans les cycles du carbone et des nutriments en milieu côtier, et rendent d'importants services à l'homme.

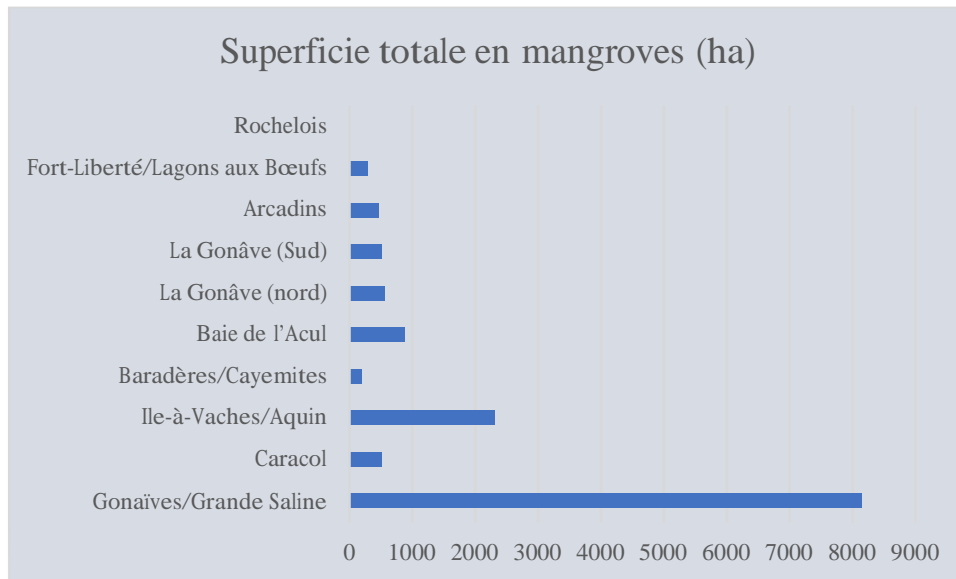
Les eaux littorales bordant de mangroves, sont généralement riches en crevettes et poissons et représentent d'excellents lieux d'habitat, de reproduction et de croissance pour une multitude d'espèces animales. Les forêts de mangroves ont toujours été présentes à travers tout le pays.

Cependant au fil des ans, elles ont connu une réduction drastique dans leur superficie. La disparition des mangroves, dont le taux global annuel moyen en Haïti est estimé entre 1 et 2%, avec des pertes comprises entre 35 et 86% de la surface initiale selon les lieux est préoccupante.

Plusieurs menaces d'origine climatique (dérèglement climatique, phénomènes extrêmes) et anthropique (coupe abusive, pollution des milieux, déchets) pèsent sur cet écosystème.

Selon des données de la FAO, les superficies de mangrove sont passées de 17,800 ha en 1980 à 13,700 ha en 2005 (Geo, 2010). Cependant, selon une évaluation rapide sur les mangroves réalisée par FoProBiM en 2014, leur superficie est estimée à 20 517 ha (FoProBiM, 2014).





Graphique : Principales zones de mangroves par taille. Source: FoProBim, 2014.

Si la plupart des sites sont exploités à des niveaux extrêmes de destruction de l'habitat, certains autres sont encore intacts et méritent une attention soutenue comme celui de Grande-Saline jusqu'à l'exutoire du Salée Flood Way dans la Vallée de l'Artibonite, qui n'est pas encore dégradée grâce à son inaccessibilité (figure 18). Ce site fait partie des sites potentiels à déclarer et à conserver (Tableau 10), de même que les sites présentés dans la figure 15.

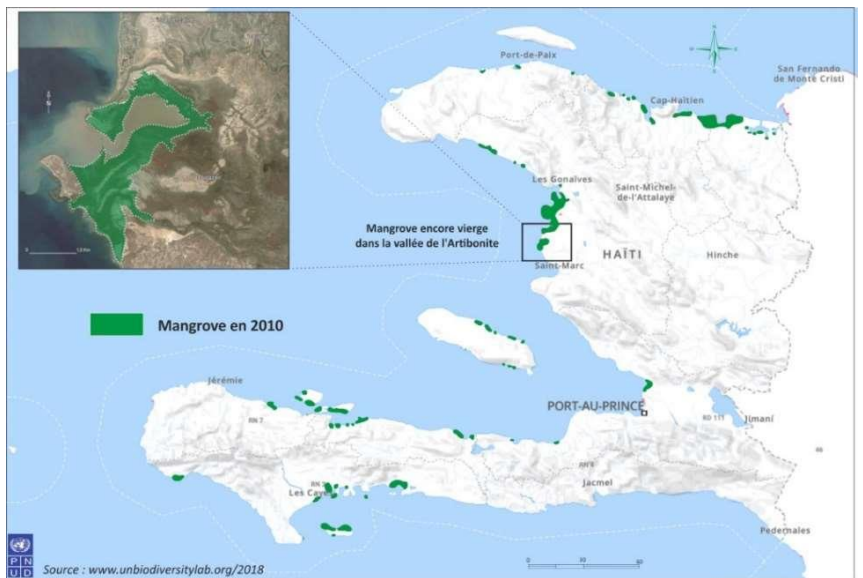


Figure 19: Carte sur les zones de mangrove en Haïti et zoom sur le Salé Food Way dans l'Artibonite.

**SECTION C : INITIATIVES ENTREPRISES PAR LES ACTEURS
DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DE 2009 A 2018
AU REGARD DES OAB ET DES ODD**

9. Initiatives et intervention des acteurs dans la conservation de la biodiversité

La plupart des acteurs, partenaires de l'ANAP et de la Direction Biodiversité réalisent des interventions dans plusieurs endroits du pays qui touchent non seulement sur la conservation de la biodiversité, mais aussi d'autres domaines touchant le développement durable. Ces initiatives ne se veulent pas être exhaustives, mais elles sont présentées de manière à valoriser les interventions de ces acteurs, et aussi, dans la mesure du possible, d'en faire le lien avec les OAB et les ODD. Dans la plupart des cas, les interventions ne sont pas faites dans une perspective de gestion ou de conservation de la biodiversité. Ces analyses ont tenté de faire ressortir le plus possible les liens existants entre les interventions et la conservation de la BD.

Ces informations sont appréciées en termes d'objectifs visés, des résultats obtenus, des contraintes liées à la mise en œuvre des actions et les leçons apprises quand c'est applicable.

Tableau 13: Initiatives entreprises par les acteurs dans la conservation de la biodiversité de 2009 à 2018

Initiatives entreprises par les acteurs			
Acteurs	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD

9.1. Interventions des acteurs étatiques

Acteurs	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
Ministère de l'Environnement (MdE)			
Direction Biodiversité	<p>Créée en Octobre 2017 selon la nouvelle proposition de loi organique du MdE, cette direction a pour attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la conception et l'application de la politique du Ministère touchant la protection et la conservation in situ et ex-situ de la diversité biologique nationale ; - Veiller à la préservation des espèces menacées, rares, ou en voie de disparition, ainsi que de leur milieu ; - Établir les conditions de délivrance d'autorisations, de prélèvement à des fins scientifiques ou commerciales d'animaux ou de végétaux protégés par la réglementation haïtienne ; - Établir les conditions de l'exploitation, de la commercialisation, de l'utilisation, du transport et de l'exportation des espèces visées ; - Veiller à l'exploitation sur le territoire national d'établissements d'élevage, de vente, de location, de transit d'animaux d'espèces sauvages, ainsi que l'exploitation des établissements destinés à la présentation au public de spécimens vivants de la faune nationale ou étrangère ; - Fournir l'appui technique et logistique pour la collecte de données devant alimenter le Système National d'Informations Environnementales ; - Effectuer toutes autres tâches connexes définies par les instances supérieures et remplir les autres attributions que lui prescrivent les règlements internes du Ministère. - Veiller à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique <p>Toutefois, en attendant l'élaboration et la validation de son cadre légal, la Direction assure la mise en œuvre de la CBD. Plus particulièrement elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Œuvre dans la protection et la conservation de la biodiversité, - Coordonne l'élaboration du SPANB, - Suit la mise en œuvre de la CBD - Sensibilise et informe la communauté haïtienne sur les évolutions dans le domaine de la biodiversité. 	<p>OAB1 : Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB11 : Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p>	<p>ODD4 : Éducation équitable et inclusive</p> <p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

<p>ANAP (Agence nationale des aires protégées)</p>	<p>l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP), direction technique du MdE, devenue Direction générale en Mai 2017.</p> <p><u>Sa mission</u> est de protéger la biodiversité et gérer le SNAP Selon Article 54 du décret-cadre de 2006 du Ministère de l'Environnement portant sur la Gestion de l'Environnement et la Régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour le Développement durable.</p> <p><u>Sa vision</u> est de faire des Aires protégées terrestres et marines du pays des territoires d'innovation et d'excellence et de préserver la biodiversité et les valeurs historiques et culturelles associées tout en offrant des alternatives de développement durable aux populations qui en dépendent.</p> <p><u>Réalisations</u> Le MdE encadre le développement du Projet de renforcement de la Résilience Alimentaire et Écologique d'Haiti, mis en place dans le cadre de la mouvance Karavàn chanjman du gouvernement 9MdE, CHRAD.2017). Ce projet est divisé en 5 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Géoréférencement de zones à reboiser 2. Sensibilisation et mobilisation pour un changement de paradigme 3. Construction de 14 centres de germoplasme 4. Mise en terre 5. Suivi et évaluation <p>Les résultats de ce projet sont définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1400 plateformes de protection de l'environnement constituées et sensibilisées - 4 000 000 de personnes à l'échelle nationale prévues de sensibilisation - 56 705 hectares de terres reboisées par année - 630 millions de plantules produites en 10 ans - 567 055 hectares de terre reboisée en 10 ans dans les 10 grands bassins versants - 86 000 emplois verts créés en 5 ans - 80 zones de recharge de sources d'eau protégées - Effet du changement climatique atténué 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB19 : Connaissances scientifiques améliorées et partagées</p> <p>OAB20: La mobilisation des ressources a augmenté</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB13: La diversité génétique maintenue</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD4 : Éducation équitable et inclusive</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD17 : Renforcer la mise en œuvre, les partenariats</p> <p>ODD11 : Villes et communautés durables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>
--	--	--	--

L'ANAP encadre particulièrement la construction des 14 Centres de germoplasme sur une période de 2 ans. Ils constituent des structures de production, de propagation et d'amélioration d'espèces fruitières et forestières appelées à impulser un nouveau tournant aux efforts de reconstitution de l'espace forestier et de réduction de la vulnérabilité de la population par la reforestation et le reboisement.

Ces centres doivent être construits dans les 10 départements du pays. Ils doivent produire 63 millions de plantules (60% fruitiers et 40% forestiers) par année.

Quatre (4) de ces centres de germoplasme sont déjà fonctionnels. Il s'agit des centres de Levy (Sud), de Fonds-des-Nègres (Nippes), de Marfranc (Jérémie) et de Dosmond (Nord-Est). Celui de Grand-Pré, dans le Nord-est en phase de finalisation.

La plupart des centres possèdent une capacité de production de 4,2 millions de plantules par an avec une dizaine des plantules d'espèces fruitières et forestières différentes adaptées aux conditions agroclimatologiques de chaque région géographique. Ci-contre le centre de germoplasme de Dosmond dans le Nord-Est.




Centre de germoplasme de Dosmond au Nord-Est
Photo S. Augustin

<p>Direction Changement climatique (DCC)</p>	<p>La DCC est chargée de planifier les programmes d'adaptation aux Changements climatiques, des mesures de mitigation et du monitoring des progrès qui y sont liés.</p> <p>La DCC a, entre autres, pour attributions³¹ de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produire des outils d'aide à la décision qui facilitent la planification en matière d'adaptation et d'atténuation des Changements climatiques; 2. Fournir périodiquement pour le territoire national un inventaire des émissions et des absorptions anthropiques de GES ; 3. Promouvoir la diffusion à l'échelle nationale des technologies de lutte contre les changements climatiques ; 4. Promouvoir la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les autres secteurs clés de la vie nationale tels l'agriculture et la sécurité alimentaire, les zones côtières, l'énergie, le transport, la santé et l'eau ; 5. Identifier, développer et appuyer des activités de reforestation comme mécanisme de séquestration du carbone (puits de carbone) et de promotion d'énergies alternatives; 6. Renforcer les capacités locales, en matière d'adaptation au climat et de réduction du risque climatique, par la sensibilisation, l'éducation et la formation; 7. Assurer le rôle de Point Focal national pour la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, Protocoles et Accords tombant dans le domaine du climat. 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10: Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés.</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p>
<p>DEISE (Direction d'Inspection et de Surveillance Environnementale)</p>	<p>La Direction d'Éducation, d'Inspection et de Surveillance Environnementale (DEISE), proposée dans la nouvelle loi organique du MdE, combine la DEPREDD et la DISE.</p> <p>Cette Direction, entre autres, a pour attributions³² de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation environnementale ; - Concevoir et produire des outils spécifiques pour éduquer et sensibiliser la population sur les problèmes liés à l'environnement en fonction des spécificités locales et régionales ; - Veiller à la remise en état des sites dégradés et/ou pollués ; - Développer et dynamiser des Brigades de Contrôle et de Surveillance Environnementale ; - Contrôler toute structure d'ouvrage faisant obstacle à l'écoulement des eaux en vue de prévenir les inondations ; - Assurer la protection durable des espaces, forestiers et ruraux et de leurs ressources. - <u>Réalisations</u> <p>De concert avec les mairies, dans le cadre de la surveillance environnementale du cadre de vie urbain et rural, cette direction a déjà mené des campagnes de sensibilisation, accompagnées des fois de mesures coercitives quant à aux méthodes de cuisson, gestion de déchets, gestion des produits dangereux, lutte contre le polystyrène.</p>	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB8: La pollution n'est pas préjudiciable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p>	<p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD11 : Villes et communautés durables</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

³¹ [Pour avoir l'intégralité des attributions de la DCC](#)

³² Pour avoir l'intégralité des attributions de la DIESE, voir proposition de projet de Loi organique du MdE

	<p>Cette direction participe activement dans la gestion des risques et des désastres et les activités touristiques et culturelles.</p> <p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Longues périodes de sécheresse entraînant des risques d'incendie forestier. - Des pluies éclaires. - Nécessité d'une surveillance plus soutenue, donc entraîne un coût additionnel. - Augmentation de la population dans les aires protégées/Intégration des résidents dans la gestion. - Couverture nationale non effective par manque de moyens. Les zones d'interventions sont particulièrement : Macaya, Forêt des Pins (unité 1 et 2), Morne l'Hôpital, Parc naturel Canapé Vert, La Visite, Jardin botanique naturel d'Haïti (Ganthier) et les zones côtières de Belle Anse. Notons que le Grand Nord ne bénéficie presque pas de surveillance environnementale de la DEISE. 	OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace	
DGZCM (Direction de Gestion des Zones Côtières et Marines)	<p>Il est créé, au sein de la nouvelle loi organique du MdE la Direction de Gestion des Zones Côtières et Marines (DGZCM). À travers ses attributions, cette direction peut constituer un atout majeur dans la conservation de la biodiversité marine et côtière, notamment avec les nouvelles déclarations d'AMP. Cette direction a pour attributions de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Établir en collaboration avec les secteurs concernés une politique nationale sur la gestion intégrée des zones côtières et marines ; 2. Préserver la nature et la biodiversité dans les milieux marins et côtiers ; 3. Fournir l'appui technique nécessaire aux instances concernées pour la création du Conservatoire du Littoral ; 4. Inventorier, régulariser et contrôler les interventions le long du littoral et sur les bandes côtières et marines et travailler à la protection des écosystèmes côtiers et marins prioritaires, comme les mangroves, les récifs coralliens et les marais salants ; 5. Identifier et déterminer les sites présentant une importance particulière en raison de leur intérêt scientifique, esthétique, instructif, récréatif ou éducatif et qui méritent d'être protégés ; 6. Établir, de concert avec les autres instances concernées, le régime de protection juridique auquel seront soumis les immeubles intégrés à l'intérieur des aires marines et côtières protégées. 	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB8: La pollution n'est pas préjudiciable</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p>	
Direction des Forêts et des Énergies Renouvelables (DFER)	<p>La Direction Sols et Écosystème, devenue Direction des Forêts et des Énergies Renouvelables (DFER) dans la nouvelle loi organique du MdE, a, entre autres, pour attributions :</p> <p>Article 40.- La Direction des Forêts et des Énergies Renouvelables (DFER) a pour attributions, entre autres, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et promouvoir des campagnes annuelles de reforestation, de reboisement et d'afforestation ; - Formuler et mettre en application, avec tous les acteurs concernés, une politique nationale forestière visant à accroître le couvert forestier du pays et à diminuer la pression sur les ressources en bois ; 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne, micro-hydroélectricité, biomasse) pour la satisfaction des besoins énergétiques du pays afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières ; - Développer des forêts communales à vocation énergétique. <p>Réalisations Corridor Biologique de la Caraïbe (CBC) (Cuba, Haïti, République Dominicaine) Avec la collaboration de quelques PTF du MdE tels que le PNUD, l'ONU-Environnement, le PAM, cette direction a mis en place le Corridor Biologique de la Caraïbe (CBC). Les corridors biologiques jouent le rôle de couloir de dispersion pour certaines espèces, d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, de refuge et d'habitat-source. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces. Phase 2 : 2009 à 2018</p> 	<p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10: Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés.</p>	<p>ODD14 : Vie aquatique</p>
<p>Le Bureau National de l'Évaluation environnementale (BNÉE)</p>	<p>Le Bureau National de l'Évaluation environnementale (BNÉE) : Intérêt du respect des principes de coopération et de précaution à l'appel aux études d'impact pour des activités de l'homme qui créent des dommages à l'environnement, et au partage de l'information.</p>		


Ministère de l'agriculture des Ressources naturelles et du Développement Rural (MARNDR)		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p><u>Mission</u> Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural est l'organe étatique chargé de : « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ».</p> <p><u>Réalisations</u></p> <p>Le MARNDR mène plusieurs actions pouvant avoir un impact positif sur la conservation de la biodiversité.</p> <p>1. Le MARNDR a publié en 2010 le PDA 2010-2020 appelée à assurer un développement durable de la productivité du secteur agricole. Cette politique devrait répondre à la vision d'une agriculture moderne, intégrée, compétitive, protectrice et productive susceptible de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nourrir la population; - dégager des excédents et fournir des revenus aux ruraux en vue de combler les disparités sociales Rural-Urbain. <p>2. Le Ministère travaille également sur le profil écologique du pays en relation avec l'agriculture durable. Ce document est en cours d'élaboration, il traite entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste des sites naturels sous protection ou à protéger - La quantité et de la race des animaux domestiques - Les oiseaux endémiques à Haïti - De la liste de la végétation en voie de disparition ayant besoin de protection - La diversité des plantes cultivées - Le profil des champignons en fonction des milieux de développement - Les produits forestiers non ligneux. - <p><u>Programme de recherche</u></p> <p>3. La Direction de l'Innovation du Ministère travaille sur l'amélioration végétale. Elle fait des recherches sur le Colocasia esculenta (Mazonbelle).</p> <p>4. Le projet RESEPAG donne un appui aux Centres régionaux de recherche-développement, complémentaire aux interventions déjà prévues au ministère sont en cours. Quatre de ces Centres sont actuellement appuyés dans le cadre de projets en cours</p>	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB6: Les pêcheries sont gérées durablement</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p>	<p>ODD1 : Pas de pauvreté</p> <p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

<p>(DEFI/BID et RESEPAG/BM) et un cinquième par la coopération brésilienne. Un plaidoyer doit être fait en vue de la prise en considération de la conservation de la Biodiversité dans le cadre de ces recherches.</p> <p>5. Programme de Mitigation des Risques et Désastres Naturels (PMDN-phase I et II), financés par la BID exécuté par le MARNDR dans les départements du Nord, du Sud et de l'Artibonite – a soutenu des investissements en infrastructures publiques pour la protection contre les inondations et les glissements de terrain, l'agriculture durable, et le renforcement institutionnel de la gestion des bassins versants. Il privilégie spécifiquement le développement de capacités institutionnelles et d'infrastructures indispensables, et la gestion des sols pour assurer la protection immédiate de certains centres de population et inverser le processus de dégradation des sols sur des bassins versants prioritaires.</p> <p>Le FIDA, en cohérence avec la PDA, aide les autorités haïtiennes, via le MARNDR, à implémenter depuis 2013 le Programme de Pays d'Options stratégiques de Pays (2013-2018) en support à l'agriculture. Ce programme poursuit trois (3) objectifs stratégiques assortis de résultats:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir une agriculture adaptée aux changements climatiques; – Promouvoir les initiatives productives; – Investir dans le capital humain. <p>6. Secteur de la pêche : Plusieurs institutions telles que : l'USAID, l'AECID, la FAO, la BID et l'UE donnent un appui au secteur de la pêche. L'aquaculture, se faisant sur environ 112 000 ha, est essentiellement concentrée dans les lacs, les étangs d'eaux intérieures, lagons, rivières, plateaux et collines encastrés.</p> <p><u>Contraintes</u></p> <p>Au niveau du MARNDR, plusieurs problèmes sont récurrents. Il s'agit entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Inexistence de plan réel d'intégration des changements climatiques dans le secteur agricole – Manque de connaissance dans la prévision des campagnes agricoles (hiver, rareté des pluies, donc campagne agricole devient plus courte) – Pluies acides dans les zones côtières (embruns) – Méconnaissance du concept de changements climatiques par les agriculteurs – Eutrophisation et fertilisation dans la vallée de l'Artibonite car pas de dosage systématique pour l'application de l'engrais impliquant des pollutions de sol, des plantes et de tout l'écosystème adjacent. 	<p>OAB12: Extinctions empêchées, statut amélioré</p> <p>OAB13: La diversité génétique maintenue</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p> <p>OAB18: Les connaissances traditionnelles intégrées</p>	
---	---	--

Ministère du Tourisme		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
Intervention au niveau du Parc Historique La citadelle	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité	ODD4 : Éducation équitable et inclusive
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>Appréciation du Progrès de Pays pour la Cible 1 : L'atteinte d'une telle cible relève d'un travail de longue haleine et s'inscrit dans le long terme. En Haïti, cette cible est encadrée par la loi. L'article 74 du Décret-cadre sur la Gestion de l'Environnement stipule que l'État a pour devoir de promouvoir l'ERE. Il promeut, diffuse et soutient au profit de la société toute entière de programmes d'information et de sensibilisation : a) pour la protection de l'environnement ; b) pour le développement d'une éthique environnementale ; c) pour l'utilisation durable des ressources naturelles.</p> <p>L'article 75 du Décret-cadre proclame sans ambages : "L'ERE est déclarée matière obligatoire à tous les niveaux d'enseignement du système national d'éducation. Les médias privés consacreront gratuitement au moins six dixièmes de pour cent (0,6%) de leur programmation à des plages de grande écoute, à la diffusion de messages appropriés d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement. Les médias publics y consacreront, dans les mêmes termes, au moins trois pour cent (3%) de leur programmation".</p>	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité	ODD4 : Éducation équitable et inclusive
CNIGS/MPCE/CIAT/IHSI		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique - Appui à la protection et la conservation de la biodiversité - L'IHSI de son côté réalise des enquêtes en vue de faire un inventaire des ressources et des potentialités des communes d'Haïti dont les douze faisant partie de l'aire de la Réserve proposée. 	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité	ODD4 : Éducation équitable et inclusive

9.2. Interventions des ONG nationales et internationales

Acteurs	Liens avec OAB	Lien avec ODD
Commission Nationale de Collaboration avec l'UNESCO (CNHCU)		
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Man and Biosphere (MaB), le CNHCU, de concert avec le MdE et le MENFP et avec l'appui de l'UNESCO, ont conjoint mis sur pied deux réserves de biosphère : La réserve de Biosphère La Selle (2012) et la Réserve de Biosphère la Hotte (2016).</p> <p>La zone de la réserve de biosphère La Selle est l'une des plus fréquentées en Haïti en matière de recherche sur la biodiversité par des scientifiques locaux et internationaux de toutes les disciplines. En effet, la zone héberge plusieurs zones protégées et d'autres d'importance qui mettent en évidence la diversité des écosystèmes. Des sites comme le Parc national La Visite, la réserve forestière de la Forêt-des-pins, le lac Azuéi, le bassin versant de la rivière des Pédernaies, notamment la forêt sèche de Boukara, ont toujours fait l'objet d'activités de recherche tant sur la faune que sur la flore.</p> <p>Signalons qu'une réserve de biosphère a pour fonctions de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique (fonction de conservation), 2. Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique (fonction de développement) et 3. Fournir des moyens pour les projets de démonstration et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable (fonction d'appui logistique). 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

<p>Le Réserve de Biosphère La Selle est considérée comme l'une des zones les plus importantes du pays en matière de diversité biologique. En effet, on y retrouve des reliques de forêt, des écosystèmes de montagne, des écosystèmes côtiers et marins, écosystèmes d'eau intérieure (lacs, rivières et autres zones humides) qui confèrent à cette aire, par rapport à sa taille, une grande richesse spécifique.</p> <p>Contraintes En dépit du fait que la réserve héberge un Parc National (Parc National La Visite) et une réserve forestière (la Forêt des Pins), cet axe ne bénéficie pas de protection particulière.</p>			
Fondasyon Konesans Ak Libète (FOKAL)			
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD	
<p>La FOKAL dont la mission est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir les structures nécessaires à l'établissement d'une société démocratique juste et durable, l'autonomie des individus en favorisant l'esprit critique, la clarté du jugement et la coopération en connaissance de cause à travers l'éducation, la formation et la communication – Renforcer le processus organisationnel pour une participation active dans l'administration des Affaires Publiques et le développement social, culturel et la vie en communauté. <p>En effet, la Protection de l'Environnement fait partie de l'une des quatre (4) priorités stratégiques de la FOKAL incluant également Droit et Justice, Sciences, Technologies et Economie et Coopération transnationale avec la République Dominicaine.</p> <p><u>Réalisations</u></p>	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre durable</p>	

<p>La FOKAL a facilité l'exécution de plusieurs projets liés à la conservation et la protection de la Biodiversité, entre autres :</p> <p>Le Projet de Parc Urbain de Matissant sur une superficie de 17 ha abritant l'un des derniers vestiges des aires boisées avec des arbres centenaires et une avifaune très riche avec 25 espèces d'oiseaux et la présence de 6 des 31 espèces endémiques à Haïti.</p> <p>FOKAL exécute, grâce au financement de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement (AFD), des actions de développement (rénovation urbaine, accès à l'eau potable, assainissement, collecte communautaire de résidus, etc.) dans les 500 ha de la zone tampon du Parc.</p>	<p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p>	
Fondation Seguin		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>La Fondation Seguin œuvre dans les hauteurs du Parc La Selle (Sud-Est d'Haïti) déclaré Réserve de la Biosphère par l'UNESCO et dont le PNN de La Visite constitue l'un des noyaux.</p> <p>La Fondation priorise une stratégie d'interventions basée sur quatre (4) axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation systématisation et consolidation des acquis, - Innovations technologiques, communication et génération de Revenus - Mobilisation financière et communication en Environnement, - Gouvernance environnementale, Biodiversité et Aires protégées. <p>Résultats</p> <p>A l'aide de l'appui technique et financier de la GIZ la Fondation a œuvré au maintien et à la restauration de la biodiversité dans le PNN de La Visite. Elle a restauré et maintenu les reliques de rakkwa, un écosystème généralement plus riche en biodiversité que les pinèdes du Parc La Visite. En effet, plus de 400 ha de ce type de forêts ont été conservés.</p>	<p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11 : Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB14 : Services écosystémiques essentiels restaurés et OAB15</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

Réserve Écologique Wynne Farm (REWF)		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>Mission Étendue sur 19,35 ha (15 carreaux), la REWF s'occupe de la protection de l'environnement et la conservation des espèces végétales et animales.</p> <p>Réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation journalière sur la biodiversité pour les visiteurs, étudiants, fermiers et élèves. Un total de 7000 personnes sensibilisées/an dont 55% de femmes. – Augmentation de la sécurité des forêts à la REWF, ralentissement de la coupe des arbres et des constructions anarchiques. – Distribution de 3000 plantules chaque année et plantation d'arbres fruitiers, forestiers à la réserve. <p>Les réalisations de la Réserve Écologique Wynn Farm sont présentées dans la section des études de cas à la section D</p>	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité OAB4: Production et consommation durables OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux OAB7: Agriculture durable OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>
Société Audubon Haïti		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>Les réalisations de la Réserve Écologique Wynne Farm sont présentées dans la section des études de cas à la section D</p> <p>Partenaire avec le Critical Environment Partnership Fund (CEPF)</p> <p>La SAH maintient des relations avec des institutions partenaires, bénéficiaires elles aussi du CEPF (par ex. : Temple University, Philadelphia Zoo). La SAH a encouragé la création d'un mécanisme de financement durable.</p> <p>Ainsi, un Trust Fund a été créé : le Haïti National Trust. Il s'agit d'une société privée qui interviendra dans l'acquisition et la gestion d'aires protégées. Le "Haïti National Trust" est mis sur pied avec une dotation initiale de \$ US 1.3 million destinée à protéger l'environnement et la biodiversité d'Haïti pour les générations futures.</p>	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité OAB4: Production et consommation durables OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux OAB7: Agriculture durable</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p>

<p>La SAH a développé des protocoles de collaboration avec plusieurs institutions d'enseignement notamment l'American University of the Carribean (AUC), l'Université Quisqueya (UniQ) et l'Université d'État d'Haïti (UEH).</p>	<p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD15 : Vie terrestre</p>
<p>FoProBim</p>		
<p>Interventions</p>	<p>Liens avec OAB</p>	<p>Lien avec ODD</p>
<p>FoProBim participe dans la restauration et la reforestation des écosystèmes de mangroves, l'accompagnement durable des pêcheurs, les actions pour la résilience climatique et la mobilisation de ressources.</p> <p>FoProBim participe dans la recherche notamment sur a biodiversité marine</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toward the Development of Haiti's System of Marine Protected Areas (MPAs) An Ecosystem Services Assessment for the Creation of Haiti's System of MPAs rev.1. 2013 2. Rapid Assessment of Haiti's Mangroves. 2014. 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB5 : Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB6 : Les pêcheries sont gérées durablement</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11 : Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB15 : Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD14 : Vie</p>

The Nature Conservancy (TNC)		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement du système national des aires protégées en Haïti, en particulier les aires marines protégées - Promouvoir la gestion durable de la pêche et des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales - Soutenir le développement d'un mécanisme de financement durable pour la conservation et la restauration de la biodiversité à long terme en Haïti <p>Activités clés en cours</p> <p><u>Au niveau National:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la création et la capitalisation d'un Fonds National de Placement pour la conservation de la Biodiversité (Fonds Haïtien pour la Biodiversité) - Transfert de capacités et de connaissances grâce à la collaboration avec ANAP - Promouvoir un Plan d'Action Binational (Haïti-RD) pour soutenir la gestion durable de la pêche dans la région des Trois Baies-Monte Cristi - Développer une sous-section de caribnodes pour Haïti avec des données clés sur les écosystèmes de mangroves, les herbiers marins et les récifs du pays³³. <p><u>Au niveau marin (Côte-Nord)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des réformes de la politique de la pêche par le biais d'un Plan d'Action du secteur de la Pêche - Concevoir et promouvoir des programmes pilotes de pêche durable / moyens de subsistance alternatifs - Soutenir la gestion efficace et la gouvernance des nouvelles zones marines gérées incluant un plan de zonage pour de multiples utilisations du paysage marin (MSP) dans le parc national des Trois Baies. - Réaliser des lignes de base dans les zones protégées nouvellement déclarées des Baraderes-Cayemites et Marigot - Massif de la Selle - Anse-à-Pitres <p>Le TNC en collaboration avec d'autres partenaires a réalisé plusieurs études sur la biodiversité en Haïti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude sur l'inventaire écologique du Parc des 3 Baies de concert avec l'ANAP et la BID. 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB6: Les pêcheries sont gérées durablement</p> <p>OAB10: Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD6: Eau propre et assainissement</p> <p>ODD12: Consommation et production responsables</p> <p>ODD2: Faim zéro</p> <p>ODD7: Énergie propre</p> <p>ODD12: Consommation et production responsables</p> <p>ODD14: Vie aquatique</p> <p>ODD15: Vie terrestre</p>

³³ <http://caribnode.org/tools/reef-assess/country/1285/>

<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de cette même étude, un article a été publié par le Journal of the Ocean Science Foundation dans lequel il a été découvert une nouvelle espèce de poisson dans la Baie de Fort-Liberté sous le nom de <i>Hypoplectrus liberte</i>³⁴, - On notera aussi les efforts envisagés par les autorités pour intégrer, - Notons que le TNC a propulsé en Haïti la Caribbean Challenge Initiative (CCI ou Initiative Défi de la Caraïbe), une initiative majeure et ambitieuse de type Partenariat Public-Privé mise sur pied en 2008 et qui compte en 2014 neuf (9) Gouvernements, dont celui de la République Dominicaine et de la Jamaïque plus près d'Haïti, et supportée par quinze (15) Compagnies du secteur privé en vue de renforcer la conservation des ressources côtières et marines dans la région de la Caraïbe. 			
Concert Action			
Interventions		Liens avec OAB	Lien avec ODD
	<p>Projet : Promotion de la production agricole durable et de la protection de la biodiversité dans les zones vulnérables du Corridor Biologique des Caraïbes (CBC)(2016-2018)</p> <p>Objectif global : La sécurité alimentaire des ménages de petits producteurs de Borgne (Haïti) et des zones tampons des parcs nationaux Armando Bermudez & Nalga de Marco en République dominicaine est durablement améliorée et la biodiversité est protégée.</p> <p>Objectif du projet : 1200 familles de petits producteurs dans les zones vulnérables du Corridor biologique des Caraïbes (900 familles en Haïti et 300 familles en République dominicaine) protègent la biodiversité et garantissent ainsi leur sécurité alimentaire (ainsi que la diversité des espèces).</p> <p>Réalisations</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesure 1. Sensibilisation des communautés par les organisations de base <ul style="list-style-type: none"> - 210 écoliers sensibilisés sur l'arbre et ayant reçu 8 plantules de chênes chacun 2. Mesure 2. ateliers de formation pour 3 organisations communautaires sur la gestion des organisations et les méthodes de production agricole durable 3. Mesure 3. ateliers de formation pour des experts gouvernementaux sur la biodiversité et la protection des écosystèmes 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

³⁴ Victor B. C. et Marks W. 2018.

	<p>Depuis le lancement du Projet, les experts gouvernementaux ont déjà participé à cinq sessions de formation respectivement sur les thèmes suivant liés à la biodiversité :</p> <p>4. Mesure 4. ateliers de formation pour 100 agriculteurs/trices sélectionnés par les organisations de base (thématiques : agroforesterie, nutrition, production agricole durable)</p> <p>Depuis le lancement du projet, 52 sessions de formation ont été réalisées et les thèmes suivants ont pu être traités avec les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage et fumure organique : 12 sessions déjà réalisées au profit de 258 planteurs - Agroforesterie et conservation de sols : 10 sessions déjà réalisées au profit de 204 planteurs - Lots boisés économiques : 10 sessions déjà réalisées au profit de 205 planteurs - Potentialités du milieu : 10 sessions déjà réalisées au profit de 230 planteurs - Valeur nutritive des aliments : 10 sessions déjà réalisées au profit de 192 planteurs - 861 rampes faisant une longueur totale de 12,956.82 mètres linéaires sont déjà établies au niveau de 214 parcelles de cultures couvrant une superficie totale de 163,193.66 m². <p>5. Mesure 5. Sélection des bénéficiaires pour la mise en place de parcelles pour la production agricole durable</p> <p>6. Mesure 6. Mise en place de 90 parcelles pour l'agroforesterie</p> <p>7. Mesure 7. Conservation de sols</p> <p>8. Mesure 8. Mise en place de parcelles de légumes</p> <p>9. Mesure 9. Mise en place de 3 pépinières communautaires (plantes forestières et fruitières)</p> <p>10. Mesure 10. Élaboration d'une analyse socio-biophysique (espèces végétales et animales en voie de disparition)</p> <p>11. Mesure 11. Aménagement de 30 parcelles forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> - 113,650 plantules forestières distribuées. - 49 parcelles forestières dénombrées pour une superficie de 55,247.50 m² soit 5.5 ha. 	<p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	
--	---	--	--

Helvetas Haïti		
Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
<p>L'ensemble des interventions de Helvetas dans le domaine de la biodiversité se résume en des projets avec des objectifs et résultats distincts et complémentaires.</p> <p>L'objectif spécifique est de consolider les capacités des acteurs concernés (autorités locales, services déconcentrés étatiques et acteurs non étatiques) pour une meilleure gouvernance de l'Aire protégée « Parc National Naturel du Lagon des Huîtres ».</p> <p>Les réalisations de la Helvetas sont présentées dans la section des études de cas à la section D</p>	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB14, OAB15, OAB20</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD5 : Egalité entre les sexes</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

9.3. Interventions des partenaires de la coopération internationale

Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
Projet Adaptation basée sur les écosystèmes	<p>Le projet Adaptation basée sur les écosystèmes (ABE) comprend deux principales composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles. - Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonnée. <p>Les aires d'intervention du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays, - le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et Grand'Anse, - le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays. <p>Principaux résultats et activités à date :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées <p>Actions réalisées et en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la déclaration officielle de l'aire protégée de Baradères-Cayemites (87621.5 ha) et du Parc National Lagons des Huitres (9640.60 ha). - Délimitation de la Zone Marine Contrôlée (zone de récupération de la pêche) au niveau du PN3B ; - Développement des activités de Kayaking _écotourisme pour la mise en valeur de la zone récréative multifonctionnelle (6063 ha) au niveau du PN3B ; (Partenariat avec TNC) ; - Études détaillées de la situation de référence environnementale des Écosystèmes terrestres, côtiers et marins des complexes Nippes et Sud 'Est. 	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB6: Les pêcheries sont gérées durablement</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées <p>Quelques actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la validation du plan de gestion du PN3B en tant qu'outil de gestion efficace de l'aire protégée - Réalisation d'un séminaire de formation avec l'appui de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) sur la gestion des Aires protégées au profit de 20 cadres du MDE - Formation de 4 cadres techniques de l'ANAP en gestion des Aires Marines protégées. - Formation sur l'écocitoyenneté et la résilience climatique, Introduction à l'adaptation basée sur les écosystèmes au profit de 12 OCB réunissant 108 membres. - Mise en place de deux comités locaux d'appui à la gestion du PN3B et de l'Aire Protégée de Ressources naturelles Gérées de Baradères-Cayemites - Réalisation d'une visite d'échanges au profit de 16 membres du comité local d'appui du complexe Baradères –Cayemites à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité de 2017 - Réalisation de plusieurs séminaires de formation sur des thématiques différentes - Renforcement du Conseil de Gestion des Aires protégées du Parc National Naturel Lagons des Huitres. - Contribution à l'élaboration du guide méthodologique pour la réalisation des documents de Plans de Gestion des Aires protégées Terrestres et Marines - Appui à la mise en place d'un cadre opérationnel impliquant les différents acteurs œuvrant dans la gouvernance des aires marines protégées ; <p style="margin-left: 40px;">1. Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine</p> <p>Quelques réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités de 140 pêcheurs de Belle Anse par la formation et distribution des matériels de pêche (bateau, hameçons, moteurs, fil, etc.). 	<p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	
--	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de 2 arrêtés municipaux sur la protection des aires marines protégées et la réglementation des seines de plage. - Renforcement de 5 associations de pêcheurs dans la localité de Filibert Instauration des activités apicoles dans le complexe PN3B au profit de 50 membres issus d'OCB, notamment des associations de pêcheurs. - Renforcement de la résilience communautaire face au changement climatique : 6,984 hommes et 4,656 femmes au total 11,640 ont bénéficié des subventions pour financer des activités de restauration des écosystèmes terrestres - Restauration de mangroves : 8 - Stabilisation de ravines: 15 km - Reforestation : 128 ha au niveau des communes précitées - Formation sur la pêche sélective pour 250 pêcheurs dans le Nord'Est. 		
<p>Projet Adaptation au changement climatique (ACC)</p>	<p>Le projet vise à renforcer les capacités adaptatives des populations et secteurs productifs dans les zones côtières afin de répondre aux risques croissants liés aux changements climatiques. Il est axé autour de 4 résultats (Outcomes)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités institutionnelles de se préparer et de faire face aux impacts dus aux climats dans les zones sont améliorées. 2. La gestion des risques liés au climat est pleinement intégrée dans les plans d'investissement humanitaire et de développement. 3. La résilience des zones côtières de basse altitude de sortir des menaces du changement climatique est améliorée. 4. Des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises sont identifiés et institutionnalisés <p>Principaux résultats et activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation et renforcement institutionnel aux changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des connaissances et des informations sur la thématique des changements climatiques et sur les impacts possibles sur Haïti. - Sensibilisation et mobilisation institutionnelles, notamment des entités étatiques impliquées autour de la problématique et des enjeux des changements climatiques. 2. Recharge artificielle de la nappe aquifère, gestion de bassins versants et côtiers <ul style="list-style-type: none"> - Recharge artificielle de la nappe aquifère des sources Diamant, Cresson, Boussiquot, & Ti corail dans les communes de Jacmel, de la Vallée de Jacmel & de Marigot pour une meilleure adaptation aux changements climatiques 	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p> <p>OAB15: Résilience</p>	<p>ODD1 : Pas de pauvreté</p> <p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 2,000 ha de lots boisés au niveau de l'Unité hydrographique Aquin/Saint Louis (2,400,000 plantules fruitières et forestières) - Mise en place de trente et un (31) comités bassin versant au niveau des unités hydrographiques Aquin/St-Louis-du-Sud, Les Cayes, St-Jean du Sud/ Côteaux, Port-à-Piment/Tiburon et du bassin versant Cavaillon. - Restauration de la couverture forestière des écosystèmes de mangroves les plus importantes par rapport aux services écosystémiques rendus aux populations voisines (150, 000 plantules) - Construction et entretien de structures de défenses et de restauration des sols (DRS) renforcées dans les versants et les ravines - Quatre (4) stations pluviométriques ont été installées dans la commune d'Aquin, plus précisément dans les localités de Flamands, Frangipane, Montoban et Brodequin - Mise en place du Centre d'Interprétation de la nature à Aquin (CINA). Ce dernier comprend : une salle des différents écosystèmes de l'unité hydrographique Aquin/Saint louis, une salle de la biodiversité/audiovisuelle et une salle sur les changements climatique. Le Centre d'Interprétation de la Nature joue un rôle clef dans la sensibilisation des écoliers, des jeunes, des communautés et des visiteurs <p>3. Construction ou réhabilitation de système d'approvisionnement en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et l'extension physique de trois systèmes alimentation en eau - Renforcement des CAEPA - Promotion de l'hygiène dans les communautés <p>4. Sécurité alimentaire et adaptation aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversification des denrées agricoles - Renforcer des liens institutionnels avec les organisations opérationnelles sur le terrain 		
<p>Projet Etablissement d'un Système National d'aires protégées financièrement soutenable (SNAP)</p>	<p>Le projet Etablissement d'un Système National d'aires protégées financièrement soutenable (SNAP).</p> <p>Ce projet vise à aborder le problème de l'érosion continue de la biodiversité en Haïti, celui de l'efficacité limitée des aires protégées dans leur fonction de conservation de la biodiversité (BD), due à leur accès limité à des fonds de financement fiables.</p> <p>Principaux résultats et activités</p>	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p>	<p>ODD8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Visite guidée dans des Aires protégées de Trinidad & Tobago au profit des autorités locales et nationales - Diagnostic de la situation socio-économique du Parc National Naturel Macaya - Bornage en cours du parc National la Visite - Réalisation du Plan de Gestion du Parc National Naturel de Macaya - Un groupe de 15 professionnels formés dans la gestion des Aires - La réhabilitation de l'herbarium E. L. Ekman à la Faculté d'Agronomie - Le jardin Botanique des cayes améliore ses capacités techniques et son accueil - - Identification et cartographie préliminaire des zones à protéger et devant faire partie du Système National d'Aires - Protégées ; - Production de la documentation sur les APs en Haïti : <ul style="list-style-type: none"> o Financement des Aires protégées d'Haïti : Rapport sur les outils disponibles o Examen de la situation financière actuelle des aires protégées d'Haïti et évaluation du système de comptabilité actuelle du Système National des Aires protégées (SNAP) o Plan Financier du Système National des Aires protégées (SNAP) et de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP) o Paiements pour services hydrologiques fournis par les aires protégées en Haïti o Guide méthodologique d'évaluation économique des aires protégées d'Haïti o Evaluation économique des aires protégées prioritaires d'Haïti o Rapport sur le tourisme durable comme outil disponible o Financement des Aires protégées d'Haïti : Stratégie institutionnelle et financière de l'ANAP - Lancement formel du groupe de travail (Le GTAP). 	<p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p>	<p>ODD15 : Vie terrestre</p>
ONU-Environnement			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
	<p>Depuis 2011, l'ONU environnement accompagne le gouvernement d'Haïti dans l'identification et l'établissement d'aires marines protégées terrestres et marines, notamment dans la région Grand Sud d'Haïti.</p> <p>L'ONU-Environnement appui donne un appui à plusieurs niveaux dans la conservation de la biodiversité à travers plusieurs initiatives :</p>	<p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par Haïti, dont celle sur la diversité biologique. 2. Mise en place de nombreux outils de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un film documentaire sur la conservation des plantes médicinales - Réalisation d'une étude sur le sacré dans l'imaginaire haïtien 3. Élaboration du plan de gestion du Parc Macaya 4. Plusieurs interventions sur la biodiversité marine <ul style="list-style-type: none"> - Étude sur Ile-à-Vache avec TNC 5. Élaboration du Story Map sur Haïti, avec l'outil MAPIX 6. Cartographie sur la zone de ponte des tortues. <p>Les réalisations ONU-Environnement sur les AP marines et côtières sont présentées dans la section des études de cas à la section D.</p>	<p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB20: La mobilisation des ressources a augmenté</p>	<p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>
Union Européenne			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
	<p>L'Union Européenne œuvre dans la sauvegarde de la biodiversité en Haïti. Ses deux principales interventions sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Protection de la biodiversité et financement durable des aires protégées (AGAP, 2014-2017). 2. Consolidation de la gouvernance participative de l'aire protégée terrestre et marine parc naturel lagon des huitres (2017-2019). <p>Les résultats de ces projets sont rapportés aux interventions de Helvetas Swiss corporation.</p> <p>Programme d'Appui à la Prise en compte du changement climatique dans le développement d'Haïti (AP3C)</p> <p>Vision : Renforcement des institutions stratégiques qui doivent aider à supporter les stratégies, plans et programmes nationaux (PANA, CPDN ou CDN, PNCC, etc.) visant le développement de synergies pour la gestion des risques climatiques à l'échelle du pays.</p> <p>L'objectif global de développement est la réduction de la vulnérabilité d'Haïti face au changement climatique. De manière spécifique, le Programme vise le renforcement de la capacité du</p>	<p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p>	<p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

	<p>gouvernement à intégrer la viabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement d'Haïti.</p> <p>L'impact du programme dans son environnement Eu égard aux différents défis à surmonter, il est indéniable que la mise en œuvre du programme a favorisé une certaine notoriété sur la politique publique du MDE en matière de lutte contre le changement climatique. Ceci est logiquement attesté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présence accrue d'Haïti au niveau des assises internationales en lien avec différents mécanismes liés à la mise en œuvre des actions liées au changement climatique et à la réduction de la vulnérabilité des populations ; - Une grande implication des cadres aux différentes assises internationales en lien aux luttes contre les changements climatiques ; - La réalisation périodique des vendredis du climat où différents acteurs viennent partager leurs expériences sur la problématique des secteurs (agriculture, énergie, infrastructures, eau) face aux problématiques du changement climatique, - Renforcement des capacités des ministères sectoriels et des directions techniques du Mde sur le GEOtest qui devra leur permettre de mieux conseiller sur les orientations des politiques publiques pour garantir la résilience des communautés et la réduction de leur vulnérabilité ; <p>Perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - validation de la Politique nationale sur les Changements climatiques ; - redynamisation du Conseil National de haut niveau sur les Changements climatiques (CNCC) ; élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la CPDN/CDN - appui au respect des engagements pris par Haïti sous la CCNUCC ; - renforcement du BNEE, des UEP et de la DISE, pour garantir que les mesures précautionneuses sont en place et opérationnelles ; - mise en œuvre des projets innovants qui devront permettre de capitaliser sur les bonnes pratiques d'adaptation ; et - sensibilisation des communautés au niveau des collectivités territoriales pour une intégration nationale de la prise en compte du changement climatique dans les plans communaux de développement. 	<p>OAB20: La mobilisation des ressources a augmenté</p>	
--	---	---	--

USAID			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
USAID (Chemonics International, DAI)	<p>L'USAID finance bon nombre de projets dont les interventions touchent la conservation des ressources naturelles donc de la biodiversité. Citons entre autres :</p> <p>Projet WINNER (2009-2014) Objectif : mettre en œuvre des investissements à grande échelle dans la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle et à la densité nécessaires pour produire de futures réductions positives de la vulnérabilité environnementale, infrastructurelle et économique au niveau du paysage dans les bassins versants de Cul-de-sac, Cabaret, Gonaïves/ La Quinte et autres.</p> <p>S'adaptant à plusieurs reprises pour répondre aux exigences et conjonctures, les principaux résultats du projet sont les suivants :</p> <p>Principaux résultats (2009-2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 119% du revenu des ménages ruraux dans les zones ciblées. - Plus de 300 associations d'agriculteurs assistées. - 15 000 hectares irrigués grâce aux interventions du projet. - 3 127 maîtres paysans formés pour fournir des services de vulgarisation dans les zones cibles. - Sept(7) centres ruraux de développement durable (CRDD) créés dont celui de Wynne Farm. - 17 magasins d'approvisionnement en intrants agricoles assistés. - Plus de 30 nouvelles technologies ou pratiques de gestion introduites (incluant le SRI : système de riziculture intensive) - 370 serres construites pour augmenter la production et stabiliser les pentes. - 30% de participation des femmes bénéficiaires. - 50 000 hectares de collines replantées pour prévenir l'érosion. - 5 000 000 de semis plantés pour des arbres de grande valeur. - 200 000 mètres cubes de sédiments piégés lors du traitement des ravins et de la conservation des sols. 	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB3: Incitations négatives et positives</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB6: Les pêcheries sont gérées durablement</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB12: Extinctions empêchées, statut amélioré</p>	<p>ODD1 : Pas de pauvreté</p> <p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD6 : Eau propre et assainissement</p> <p>ODD8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - 20 000 mètres cubes de nouvelle capacité de stockage installée pour réduire les pertes après récolte. - Neuf campagnes agricoles mises en œuvre, dont six cultures. - Deux plans de gestion des bassins versants préparés. - Sept plans d'urgence préparés en cas de catastrophe. - 15 000 SMS envoyés aux agriculteurs pour leur fournir des informations sur le marché et d'autres. - Un système d'alerte précoce aux inondations installé dans la plaine du Cul-de-sac. <p>Bonne gouvernance améliorée à tous les niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sept plans d'urgence élaborés pour les communes rurales dans les corridors WINNER - Deux plans de gestion des bassins versants préparés pour les corridors Cul-de-sac et Matheux - Un plan de zonage élaboré pour la commune de la Croix des Bouquets. Création de l'Agence Nationale de Crédit Carbone. - Nouveau projet de loi sur la production et la commercialisation de semences. - Nouveau projet de loi sur les entreprises à responsabilité limitée du secteur agricole. - Soutien matériel et technique au ministère de l'Environnement, au ministère de l'Agriculture, CIAT, Bureau des Mines, ANAP, communes de Kenscoff, Pétionville, Croix des Bouquets, Ganthier, Thomazeau, Cabaret, Arcahaie, Saint-Marc et Gonaïves. <p>Projet de Développement Économique pour un Environnement durable (DEED) (2008-2013)</p> <p>Le projet de développement économique pour un environnement durable (DEED) offre une alternative aux anciens modèles de projets de gestion des ressources naturelles (GRN).</p> <p>Les principaux résultats du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 20% du revenu des ménages dans les zones ciblées à la suite d'améliorations apportées à l'agriculture, à la commercialisation et à l'emploi non agricole ; - Au moins 50 000 hectares (ha) de terres fragiles sous une gestion écologiquement rationnelle, ce qui représente une réduction d'environ 50 pour cent des cultures annuelles inadéquates ; - Au moins 2 500 ha d'aires de conservation prioritaires faisant l'objet d'une gestion améliorée et durable, ce qui améliore les conditions biophysiques des écosystèmes ; - Au moins 15 000 ménages ont amélioré leurs moyens de subsistance grâce à une bonne gestion des ressources naturelles ; 	<p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p> <p>OAB20: La mobilisation des ressources a augmenté</p>	<p>ODD15 : Vie terrestre</p>
--	--	--	------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 7 millions de dollars mobilisés auprès du secteur privé pour investir dans le développement d'entreprises et la gestion des bassins versants dans les bassins versants ciblés. <p>Projet d'Appui à la Valorisation de la Réhabilitation Agricole du Nord, et à la Sécurité Alimentaire et Environnementale (AVANSÉ)</p> <p>Multifocal, le Projet AVANSE visait à relever les revenus agricoles dans le nord d'Haïti. Son objectif est d'augmenter les revenus agricoles dans le corridor nord d'Haïti au profit des ménages ruraux, au niveau de 6 Bassins versants du Nord et du Nord Est.</p> <p>Résultats</p> <p>En termes de résultats liés à la gestion des ressources naturelles (donc protection de la biodiversité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,200 ha de terres protégées suivant un modèle durable ; - 6,000 planteurs formés suivant des modules de formation spécifiques à la gestion des ressources naturelles ; - 800,000 plantules fruitières et forestières mises en terre avec un taux de réussite de 52 %. <p>Projet REFORESTATION</p> <p>Le projet de Reboisement de l'USAID, mise en œuvre par Chemonics International, est un projet de 39 millions de dollars financé par l'USAID jusqu'à août 2022.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Il vise à lutter contre la dégradation de l'environnement et la perte du couvert forestier dans les bassins-versants des rivières de Jassa, de Marion, du Trou du Nord, de la Grande Rivière du Nord et de la rivière du Haut du Cap au sein des départements du Nord et du Nord-Est d'Haïti.</p> <p>Le projet vise les objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les menaces de déboisement dans la zone ; - Améliorer la résilience des producteurs ruraux aux chocs économiques et naturels ; - Augmenter la couverture arborée dans les zones ciblées ; - Améliorer la gouvernance et la coordination environnementales. 		
--	--	--	--

	<p><u>Quelques résultats ciblés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation, au cours du mois de septembre 2018, de 500 personnes sur la gestion des pépinières et des systèmes agroforestiers ; - Formation de 860 personnes (Agents environnementaux, CASEC, ASEC) sur le code rural; - Formations prévues sur le genre et les changements climatiques ; - Prise en compte de 30 à 40% de femmes dans la mise en place des comités de gestion des bassins versants ; - Lancement d'une étude sur l'élaboration d'un plan action pour les espèces indigènes menacées dans Nord et Nord-Est ; - Des appels à subvention sont lancés pour des travaux d'aménagement au niveau des 5 bassins versants couverts par le projet dans les départements du Nord et du Nord'Est. 		
Coopération Suisse			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
Coopération suisse (DDC)	<p>La Coopération Suisse est engagée depuis Septembre 2003 dans un Programme de valorisation de la Biodiversité (PVB), il s'est déroulé en 4 phases successives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une première phase d'identification qui a duré un peu plus de deux ans ; 2. une seconde phase comprise entre juillet 2005 et décembre 2009 dont l'objectif était de "tester la faisabilité et l'efficacité d'une gestion locale participative de l'Unité II de la Forêt des Pins et des zones tampons proches au bénéfice de la population locale" ; 3. une troisième phase comprise entre janvier 2010 et mars 2013 dont l'objectif était "d'assurer la pérennité des activités économiques durables inscrites dans une gestion locale des écosystèmes de l'Unité II de la Forêt des Pins" ; 4. enfin, une quatrième phase comprise entre avril 2014 et mars 2017 dont l'objectif était "de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de l'Unité II de la Forêt des Pins, dans le cadre de la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ». <p>Les résultats du PVB-4 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion décentralisée et effective de l'Unité 2 Parc Naturel National –Forêt des Pins (objectif 1) articulée autour de quatre impératifs: 	<p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB4: Production et consommation durables</p> <p>OAB5: Taux de perte au moins divisé par deux</p> <p>OAB7: Agriculture durable</p> <p>OAB10 : Diminution des pressions anthropiques</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p>	<p>ODD2 : Faim zéro</p> <p>ODD5 : Egalité entre les sexes</p> <p>ODD12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD13 : Lutte contre le changement climatique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

	<ul style="list-style-type: none"> – la structuration de l'ANAP au niveau déconcentré - mise en place d'une DP regroupant des cadres techniques et la Brigade de Surveillance de l'Aire Protégée (BSAP), suffisamment pourvue en moyens humains (nombre et capacité), matériels et financiers pour remplir à bien ses missions; – la poursuite de l'appui à la structuration du Conseil de Gestion (gouvernance attributions, capacités); – l'institution d'une véritable instance décisionnelle (autorité qui détient le pouvoir d'orientation en termes d'objectifs et de gestion de l'AP) dans laquelle l'état (DP et BSAP) et la société civile seraient équitablement représentés; – la délégation par cette instance des tâches opérationnelles à une entité techniquement capable de les mener à bien. <p>2. Renforcement effectif des capacités locales des acteurs concernés (objectif 2) grâce à la mise en place de programmes ciblés et une progression sensible de leur participation (notamment les femmes) dans toutes les initiatives engagées pendant la durée de l'intervention ;</p> <p>3. Amélioration de la sécurité alimentaire (objectif 3) et des conditions de vie des familles directement touchées par les alternatives économiques proposées par le projet (maraîchage, élevage, arboriculture ...)</p> <p>4. Dialogue politique (objectif 4) perfectible avec des résultats mitigés en matière de capitalisation des acquis, de contenu et d'impact des matériels de vulgarisation produits, de diffusion et de valorisation des expériences dans les réseaux d'échanges.</p>	<p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés</p> <p>OAB20: La mobilisation des ressources a augmenté</p>	
Banque Interaméricaine de Développement (BID)			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
	Interventions au niveau du Parc des 3 Baies	<p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB14: Services écosystémiques essentiels restaurés.</p>	ODD14 : Vie aquatique

GIZ

GIZ			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
	Travail de sensibilisation avec la communauté de Bassin Zim, dans le Plateau Central	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité. OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité	ODD8 : Travail décent et croissance économique

9.4. Interventions au niveau des Universités et centres de recherche

Université et Centres de recherche			
Projets	Interventions	Liens avec OAB	Lien avec ODD
UEH/FAMV	<p>L'un des volets du programme PMDN réalisé avec la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) est un programme de vulgarisation, de conception et de développement sur la recherche agricole et sur l'adaptation au changement climatique avec comme produits essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de modèles d'analyses des risques climatiques; - Le développement d'un système d'information sur les risques climatiques en agriculture; - Recherche et suivi hydrologique; - Programme de formation en gestion des risques climatiques dans l'agriculture; <p>La FAMV de concert avec l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur-Commission de la Coopération au Développement (ARES-CCD) réalise des projets avec des volets de recherche (2014-2021):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet d'aménagement hydraulique fluvial et bassin versant. Dans la cadre de ce projet, 2 professeurs réalisent leur doctorat. Partenaire : Université de Liège. Budget 500 000 EU (2016-2021). 2. Projet de contribution à la lutte contre la malnutrition chez les femmes et les enfants en milieu agricole haïtien. Partenaires : Association pour la recherche: Coopération Belge. 500 000 EU (2016-2021) 3. Projet de renforcement des capacités d'expertises universitaires de l'équipe du Génie Rural de la FAMV dans le domaine de la caractérisation des crues et de la charge sédimentaire des rivières. Partenaires : Université Catholique de Louvain et Université Libre de Bruxelles (2014-2019). <p>L'Université Columbia de New York et la Faculté d'Agronomie de l'Université d'État d'Haïti réalisent une importante étude sur le commerce transfrontalier des biens environnementaux sensibles au niveau du bassin versant des Pedernales. Ce travail fournira des informations détaillées</p>	<p>OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB2: Intégration des valeurs de la biodiversité</p> <p>OAB11: Zones protégées (17%, 10%) de manière efficace</p> <p>OAB15: Résilience renforcée, écosystèmes restaurés.</p>	<p>ODD8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD14 : Vie aquatique</p> <p>ODD15 : Vie terrestre</p>

	sur la situation socio-économique de la population de la zone et les facteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles qui sont à la base des conflits au niveau de la frontière.		
Quisqueya	Formation	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité	
Université de Limonade	Plusieurs étudiants sont en train de réaliser leur mémoire sur la biodiversité avec l'Université de Limonade dans le cadre du projet des 3 Baies.	OAB1: Sensibilisation aux valeurs de la biodiversité	

9.5. Synthèse des interventions des acteurs de 2009-2018

Le tableau 14 présente la synthèse des interventions des acteurs. Celle-là tient compte des informations chiffrées fournies par ceux-ci. Cependant, plusieurs données ont fait défaut. Il n'a pas été évident de présenter convenablement le tableau. Beaucoup de données sont manquantes.

Tableau 14: Synthèse des interventions des acteurs sur base avec de données chiffrées de 2009 à 2018

Acteurs étatiques								
Institutions/Acteurs	Nombre de personnes sensibilisées	Terres restaurées (ha)	Reforestation Nbre de plantes mises en terre	Accompagnement pour la pêche durable	Aires protégées	Accompagnement pour PSE	Actions résilience climatique	Mobilisation de ressources
MdE								
ANAP								
Direction BD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Centre de germoplume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fonds sur la BD
DCC								
DEISE	<input type="checkbox"/>							
DGZCM					<input type="checkbox"/>			
DFER								
BNÉE								
MARNDR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MENFP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MdT					<input type="checkbox"/>			
CIAT					<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
CNIGS					<input type="checkbox"/>			

ONGs locales et internationales								
Institutions/Acteurs	Nombre de personnes sensibilisées	Terres restaurées (ha)	Reforestation Nbre de plantes mises en terre	Accompagnement pour la pêche durable	Aires protégées	Accompagnement pour PSE	Actions résilience climatique	Mobilisation de ressources
CNHCU								
FOKAL		17 ha				EPA, Collecte de résidus		
foprobim	8 500	1 400 ha	740 000	oui	160 000	non	oui	1 400 000
F. Seguin/GIZ		400 ha						
Wynne Farm	7000	19,35 ha	3000/an					
SAH	280	1200 ha			1880			1,3M (HNT)
TNC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Concert Action	1200	5,5	28720					
Helvetas	40 000 et +	910			23 650	<input type="checkbox"/>		

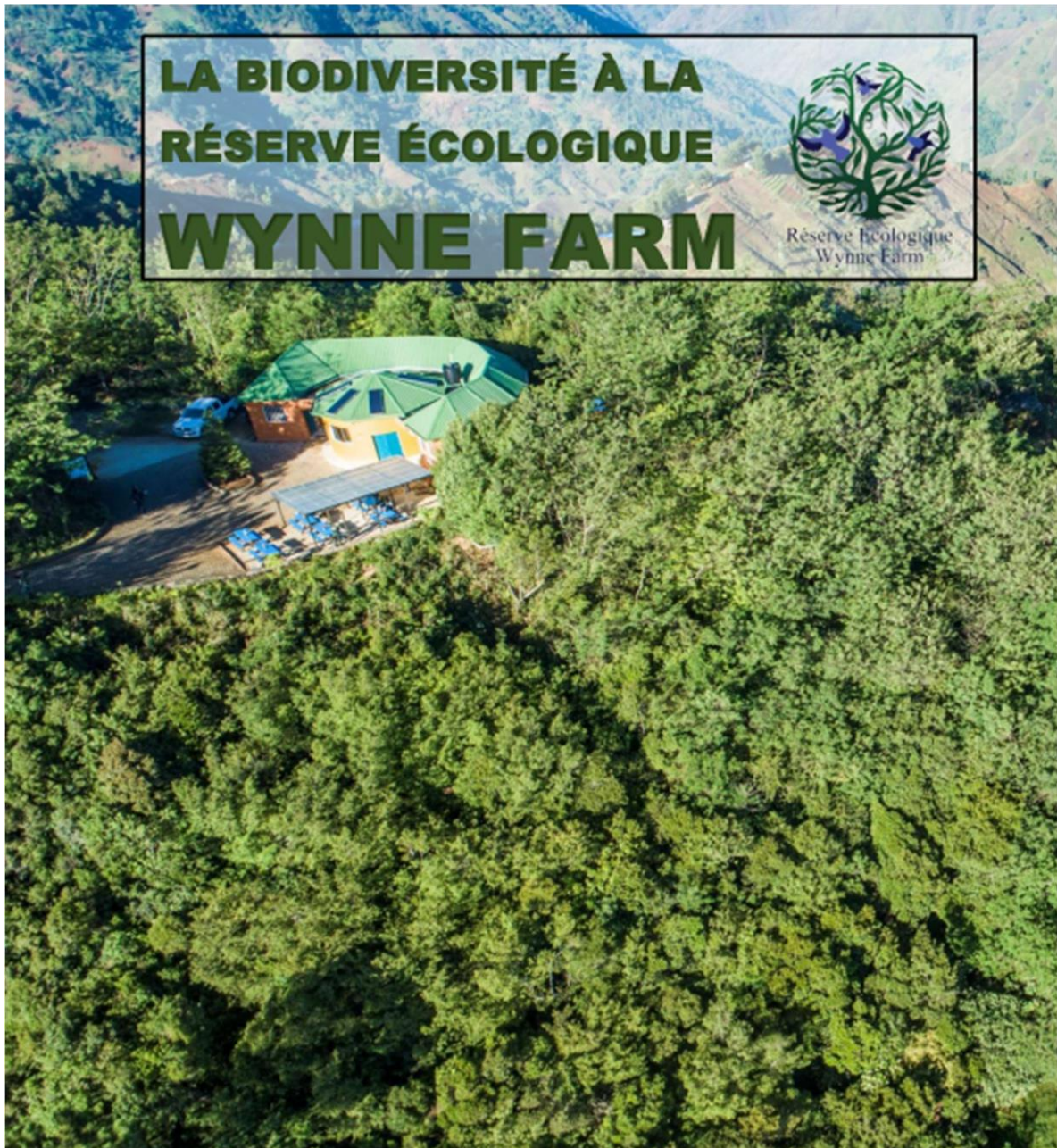
Acteurs de la coopération internationale								
Institutions/Acteurs	Nombre de personnes sensibilisées	Terres restaurées (ha)	Reforestation Nbre de plantes mises en terre	Accompagnement pour la pêche durable	Aires protégées (ha)	Accompagnement pour PSE	Actions résilience climatique	Mobilisation de ressources
PNUD (ABE)	11 640	128 ha	<input type="checkbox"/>	250 pêcheurs	97 262	<input type="checkbox"/>		
PNUD/SGP	21786	1090 ha	23520	Support a 5 Organisations de pêcheurs (Fort-Liberté, Acul du Nord, St Louis du Sud, Cavaillon)	2	Accompagnement de l'Organisation MPM (Capotille) pour la protection du 216 ha de BV Magazen qui héberge la centrale de Micro hydroélectricité de 15 kW.	Développement des initiatives d'agroécologie innovante couvrant 316 ha dans les communautés de Magazen et Arnau dans les Nippes	1,7M (USD)
PNUD (SNAP)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PNUD (ACC)	<input type="checkbox"/>	2000 ha	2 400 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PNUD(GDT)								
ONU- Environnement	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Fonds Haïtien de la Biodiversité (FHB)
UE (AGAP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	370 serres construites		
UE(AP3C)	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	
USAID-WINNER	300 associations+3 127 formateurs	50 000	5 000 000 fruitières et forestières			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
USAID-DEED		52 500						7M
USAID-AVANSE	6000	3 200	800 000 fruitières et forestières		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BM								
BID								

USAID- Reforestation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FAO	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	
Coopération Suisse	<input type="checkbox"/>							
GIZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			
Coopération Espagnole	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					
AVSI								
AVSF								
Coopération Norvégienne								

SECTION D : ÉTUDES DE CAS

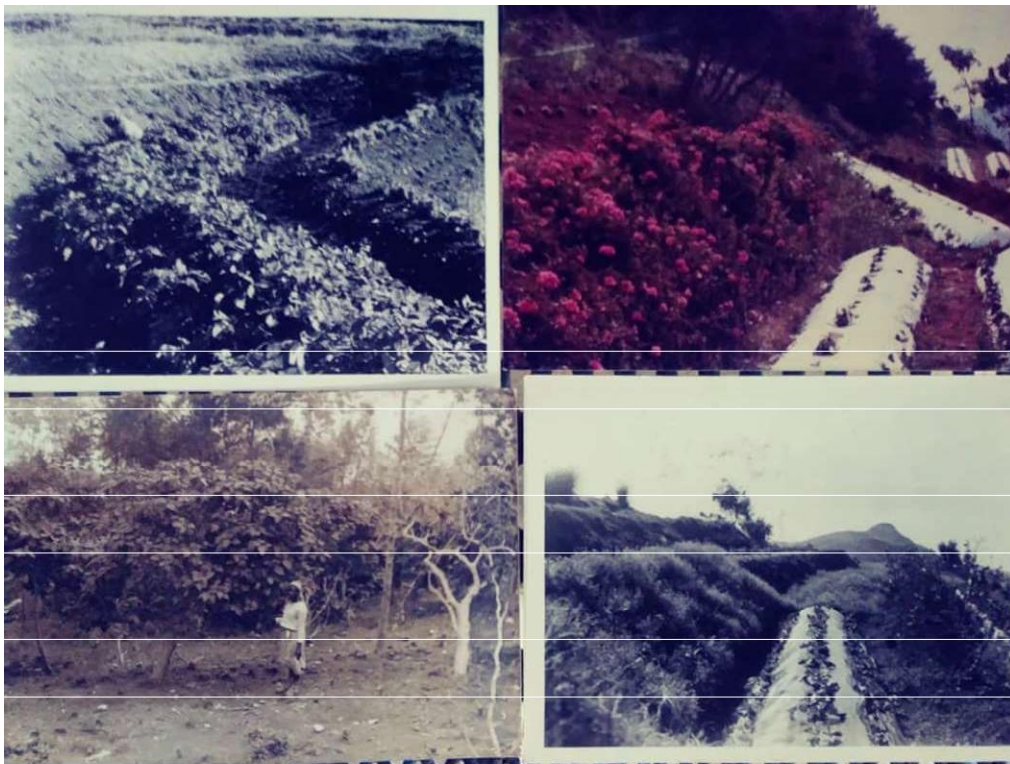
10. Étude de cas-1 : La Réserve Écologique Wynne Farm

SIXIÈME RAPPORT NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ



1 Contexte

La Réserve Écologique Wynne Farm (REWF) est une entreprise écologique privée au service du public. Elle est située à Kenscoff, Section Communale de Sourçailles entre Viard et Obléon, à 1800 mètres d'altitude. Elle jouit d'un climat tempéré avec une pluviométrie moyenne annuelle de 2000 mm. Le sol de la zone est plutôt acide, proche de la neutralité. Il s'est développé sur un substrat calcaire. Les pentes moyennes varient de 80 à 100% (35 à 45 degrés sur l'horizontal). La végétation arborée naturelle est dominée par les pins (*Pinus occidentalis*) avec la présence de quelques feuillus. La Réserve Écologique Wynne Farm a été créée en 1956 par Victor A. Wynne de Utica, New York. Elle est mieux connue sous le nom de Wynne Farm.



Wynne Farm dans les années 70

2 Une histoire inspirante

À cette époque Victor Wynne habitait à Carrefour avec sa femme Nativita Debrosse des Gonaïves. Ils constatèrent, durant et après les pluies, que l'eau de la Rivière Froide était boueuse. Il faut rappeler que cette rivière prend naissance au fond d'une vallée située directement en aval de Kenscoff et qu'elle draine tout le versant Nord-Ouest de la commune de Kenscoff. Cette boue qui s'en allait par la rivière provenait de l'érosion accélérée des sols des versants de cette vallée fluviale et notamment des sols de

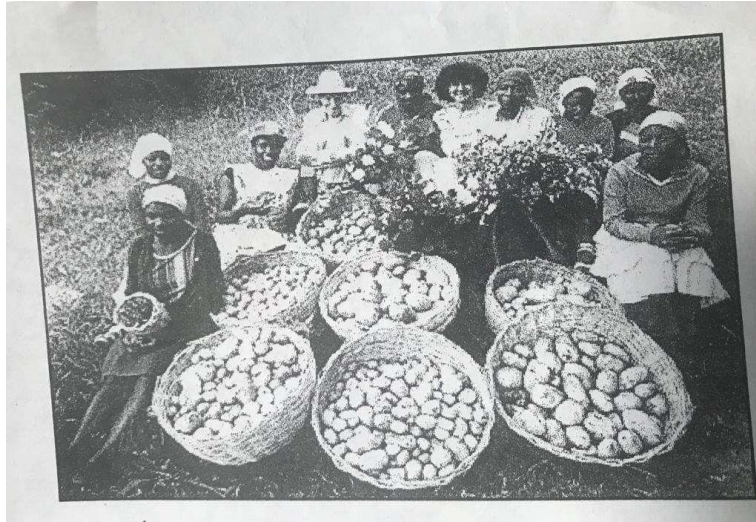
la commune de Kenscoff. Victor s'est dit que quelque chose devait être fait en amont pour arrêter cette « hémorragie ».

Plus tard, durant ses promenades dans les montagnes de Kenscoff, Victor observa les façons culturelles des paysans de la zone. En général, ceux-ci protégeaient leurs parcelles du ruissellement en provenance de l'amont en les entourant de canaux dimensionnés de façon à maintenir à l'écart toutes ces eaux vagabondes, sinon leurs cultures seraient renversées ou emportées. De plus, à l'intérieur de leurs parcelles, les agriculteurs creusaient aussi des canaux, dans le sens de la pente, entre leurs plates-bandes, afin d'en drainer tout excès d'eau de pluie qui pourrait nuire à leurs cultures. Malheureusement ces structures de drainage se transformaient rapidement en rigoles, puis en ravins, de plus en plus larges, profonds et ramifiés, qui se chargeaient d'emporter rapidement vers la mer, d'abord la couche superficielle de terre arable avec sa matière organique et ses nutriments (en solution ou en saltation), puis les couches sous-jacentes (roche mère à différent niveau de dégradation) pour ne laisser finalement que ces paysages, quasi lunaire, où les végétaux supérieurs ne peuvent plus pousser.

Victor s'est dit que la seule façon de sauver ce qui reste de sol sur les pentes montagneuses d'Haïti c'est de prendre des mesures pour retenir l'eau de ruissellement dans des structures aménagées à cette fin et qui favoriseraient ensuite leur infiltration lente dans le sol et le sous-sol. » Victor avait une vision ; celle de créer un laboratoire pilote, grandeur nature, de l'agriculture durable de montagne où il pourrait expérimenter, créer et améliorer sans cesse les techniques de conservation de sol, base de la production durable des cultures saisonnières sur les versants montagneux. Il s'était donné pour tâche de développer de meilleures relations avec la terre car il s'était approprié de la pensée d'Albert Howard qui peut s'énoncer ainsi : « le sol arable est le capital essentiel d'un pays, sa perte entrainera irrémédiablement la ruine, voir la disparition du pays en question ».

Pour réaliser ce rêve, Victor et Nativita ont acheté progressivement des parcelles de terrains dénudés. Parallèlement, ils avaient une boutique d'intrants et de produits agricoles au centre-ville de Kenscoff. Cette boutique a fourni en grande partie les moyens financiers pour faire fonctionner la Wynne Farm.

Cette boutique était le point de rencontre de tous les fermiers durant les jours de marché. Avec le temps les agriculteurs avaient fini par développer une grande confiance dans la qualité des produits de la boutique. D'autre part, à chaque fin de semaine les citadins en provenance de Pétion-Ville et de Port-au-Prince venaient, à leur tour, s'approvisionner en fruits (fraises, grenadilles sucrées, mures des Andes...), légumes (choux de Bruxelles, chou rouge, chou-fleur, tomates, poireaux...), et fleurs (roses, glaïeuls, statice, pétunia...). Cette boutique a permis à la Wynne Farm d'être rentable en fournissant un point de vente, hautement fréquenté, où étaient écoulées des quantités significatives de denrées en provenance des champs.



Une partie de l'équipe de la Wynne Farm en 1982

De plus, deux fois par semaine les fruits et légumes de la Wynne Farm étaient livrés aux restaurants de Pétion-Ville et les fleurs, chez les fleuristes de la capitale, principalement à MébelFleurs, lafloristerie qui appartenait à la cadette de la famille Wynne, Mabel, qui les utilisait pour en faire des gerbes et des corbeilles de grande beauté et délicatesse.

S'inspirant des moyens de conservation de sol mis au point par les Incas au Pérou, il puisa dans ses compétences d'ingénieur civil et de géologue pour construire les terrasses avec une équipe de trente ouvriers agricoles qui constituait la force de travail de la Wynne Farm. Tout en guidant ses hommes au travail, il prenait soin de préserver les espèces indigènes trouvées dans l'espace. C'était le cas des fougères arborescentes qui fournissent leurs habitats aux oiseaux musiciens (*Rufusgeni barbis*). Ces derniers construisaient leurs nids également sur les pins d'Haïti (*Pinus occidentalis*) dont certains spécimens épars croissaient sur les lieux.

Victor prenait soin de ne point intervenir dans certains endroits de son domaine afin que les phénomènes de succession naturelle soient seuls responsables de la régénéscence de l'écosystème en ces lieux. Il introduisit des fruits exotiques très prisés par la faune aviaire ainsi que par l'homme tel que le loquat (*Eriobotrya japonica*), les mûres des andes (*Rubus glaucus*) et la pomme de Cafre (*Dovyalis caffra*). Les espèces qui poussent naturellement dans la zone étaient protégés tel que les variétés de *miconia*. C'est ainsi qu'à la réserve on trouve des plantes dites sauvages qui ont été semées par des oiseaux. Il planta la bruyère et la budleja pour satisfaire les oiseaux-mouches (*Mellisuga minima*) et les papillons et l'*Acacia mearnsii* pour les abeilles. Quant aux réservoirs qu'il construisit, il les laissait ouverts pour que les oiseaux puissent se désaltérer.



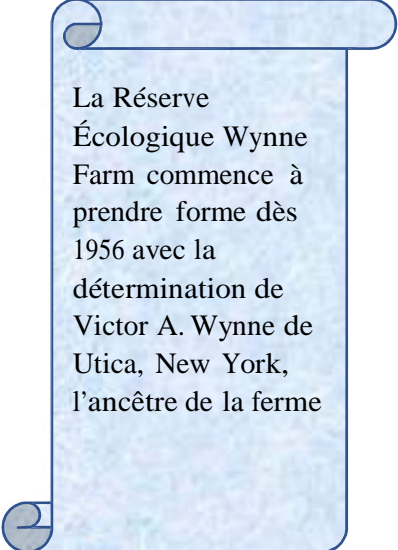
Victor connu sous le nom de « Mistè Wynne ».
Cueillette dans la roseraie derrière la boutique



Nativita Debrosse des Gonaïves, la femme de Victor Wynne, à l'écurie

La Wynne Farm allait devenir un sanctuaire naturel, un centre expérimental pour l'agriculture durable de montagne, la conservation des sols et des espèces locales et étrangères, d'arbres fruitiers et forestiers (dont certains fournissaient des bois de feu excellents), de bambous... donc de la biodiversité en général.

Durant son évolution la Wynne Farm a dû faire face à toute une série de problèmes liés, au début, aux coutumes des gens de la zone : l'élevage libre et l'irrespect de la propriété privée. En effet les agriculteurs voisins se servaient souvent de la Ferme comme aire de pâture pour leurs animaux lâchés librement ou à la corde. Ceci occasionnait des destructions de structures de conservation de sol ou de cultures. De plus, les propriétaires de ces animaux s'approvisionnaient en bois de feu ou de construction sur la Ferme. Il a fallu, sans cesse réparer les brèches dans les structures de conservation de sol ou replanter les cultures et les arbres détruits.



La Réserve
Écologique Wynne
Farm commence à
prendre forme dès
1956 avec la
détermination de
Victor A. Wynne de
Utica, New York,
l'ancêtre de la ferme

Les plantes introduites par Victor Wynne avaient toutes une grande valeur économique. Pour ces introductions de matériels végétaux, il recevait toujours, à la fois l'autorisation du Département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA) et celle du Ministère haïtien de l'Agriculture. Parmi les espèces fruitières qu'il a introduites, on compte la grenadille sucrée, le tamarillo, le naranjilla... Il introduisit également des espèces forestières comme le Mimoso scabrella légumineuse à croissance rapide qui enrichit le sol en matières organiques et en azote par la décomposition de ses feuilles mortes. Il convient de souligner qu'en 1961 il introduisit 10 variétés de bambous à travers la branche portoricaine de la Société Américaine de Bambou (American Bamboo Society, Puerto Rican Chapter). Parmi ces espèces, le bambou chinois ou *Phyllostachys aureas* est révélé le plus adapté. Certains disent que cette variété est trop envahissante. Mais, aujourd'hui les plantules et les pseudo-tiges (chaumes) de bambou de cette variété constituent une source de rentrée monétaire pour beaucoup de Kenscoovites.

En 1987, un représentant de l'USAID, Joel Tymian, a suggéré à Victor l'implantation d'une banque de semences de pins afin de protéger le *Pinus occidentalis* endémique coupé anarchiquement par les paysans. C'est ainsi que la Wynne Farm a permis à South-East Consortium for international Development (SECID) et l'université d'Auburn de faire l'essai de 9 variétés de pins sur la partie Nord-Ouest de la réserve. Au fil des ans, ce bosquet devint un refuge pour les oiseaux qui avaient perdu leur habitat par la déforestation.

Après le décès des époux Nativita et Victor Wynne, la benjamine de la famille; Jane assura la relève avec le concours des employés de la ferme pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine naturel. Depuis la création de la Wynne Farm elle n'a jamais cessé de partager ses expériences avec les écoles, les organisations nationales et internationales, les universités, les groupements paysans impliqués dans la protection de l'environnement et le développement durable.

La Wynne Farm a subi et subit encore des attaques de spoliateurs qui, profitant de la dégradation du système juridico-économique du pays, visent à la détruire pour la morceler et vendre les terrains au plus offrant. L'année 2003 marque la première attaque d'envergure menée par des gens puissants, bénéficiant d'appuis politiques solides. Sous prétexte de détenir des titres de propriété authentiques, ils

se sont lancés dans la construction d'une piste à travers la propriété en utilisant des engins lourds (bulldozer, pelleuse, camions ...) escortés par des hommes armés. Par cette action, ils ont détruit des spécimens de fougères arborescentes âgées de plus de cent ans. Heureusement en cette occasion la famille Wynne a pu bénéficier de l'appui de groupes de la société civile, d'organisations internationales et d'un encadrement juridique pour défaire les assaillants. Un hommage spécial doit être adressé au gardien principal de la réserve, Yvon Pascaly, pour son dévouement à la protection de la ferme et sa bravoure face aux assaillants.



Tentative de destruction de l'entrée de la Wynne Farm



Rassemblement avec le groupe « Fanmkap plante » en collaboration avec EarthGivers

En 2009, sous le conseil de Joel Timyan un deuxième accord avait été signé entre la Wynne Farm et un projet financé par l'USAID. Selon cet accord le premier centre de Développement durable, connu aujourd'hui sous le nom de Centre Rural de Développement durable (CRDD) de Kenscoff, a été érigé sur la ferme. La construction de ce centre a permis à la WF d'intensifier ses activités éducatives dans le domaine de l'environnement. Un laboratoire de sol y a été également installé. Malheureusement, la détermination de la fertilité d'un sol ne fait pas encore partie des habitudes des fermiers. Un programme de vulgarisation devrait être développé pour enseigner aux agriculteurs à se servir de ce nouvel outil en sollicitant l'encadrement y relatif.

En 2012 un autre groupe de spoliateur s'est attaqué à la WF, cette fois-ci avec à leur tête un homme puissant qui s'appuyait sur les fils et petit-fils des propriétaires qui avaient vendu leurs terrains à Victor Wynne. Aujourd'hui la bataille se poursuit contre ces vendeurs de terrains et de nouveaux riches pensant pouvoir acheter tout ce qu'ils désirent.

En 2013 un groupe d'amis motivés et soucieux des problèmes environnementaux d'Haïti, se sont mis ensemble pour créer la Fondation Wynne pour l'Environnement, dédiée à la promotion de la conscience environnementale et à la protection de la biodiversité de Kenscoff. Leur objectif était d'abord de renforcer la structure existante et sécuriser les acquis des efforts passés. Ensuite, s'efforcer à accroître la capacité de service de la REWF en restructurant et élargissant la collection botanique et les programmes de recherche et de formation dédiés aux universités, aux écoles et aux associations agricoles.

Depuis 2016 la REWF s'est impliquée davantage dans la protection de l'Environnement.

Ce centre est pourvu d'une salle de conférence dans laquelle séjourne une exposition permanente de photos de la faune d'Haïti, réalisée par le photographe naturaliste René Durocher. Plus de soixante planches présentent la richesse de la biodiversité d'Haïti.

La REWF dispose également d'une cafeteria au service des travailleurs et des visiteurs. L'USAID avait construit des serres pilotes pour initier fermiers et étudiants à la technologie des cultures protégées.

D'autres visiteurs, dont des photographes passionnés, viennent religieusement tous les dimanches prendre des vues de cette nature riche et paisible. La REWF fournit un cadre de choix aux étudiants finissants, qui veulent y réaliser leurs travaux de recherche notamment sur l'ornithologie et les insectes pollinisateurs. Actuellement l'étudiant Pierre Michard, ingénieur agronome travaille sans relâche à l'identification des insectes rencontrés sur la REWF.

En Mai 2018, face à la pression grandissante d'un groupe de spoliateurs armés et protégés par un des plus puissants hommes politiques du moment, les petites filles Wynne Sarah et Melissa ont pratiquement pris le leadership de la ferme.

Elles étaient soutenues par d'autres membres de la Fondation et par des sympathisants à notre cause. Des membres de la société civile se sont investis dans la lutte et ont aidé à orchestrer un tollé médiatique qui a su entraîner de manière active l'opinion publique nationale à œuvrer en faveur de notre cause. Tout cet élan de solidarité a su faire bouger la Municipalité de Kenscoff et le Gouvernement central en faveur de la cause de la sauvegarde de la REWF. C'est ainsi que l'Association Nationale des Aires protégées (ANAP), organisme d'Etat, œuvrant sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, et la Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire se sont engagés à nous supporter.



Support du gouvernement dans la démolition des structures illégales dans le bosquet de la WF



Lutte médiatique contre les spoliateurs

Aujourd'hui la relève de la Réserve Écologique Wynne Farm (REWF) est assurée par les membres de la famille et de la Fondation Wynne pour l'Environnement. Ensemble nous continuerons à renforcer nos actions pour la défense et la protection de la nature. Nous poursuivrons également la formation du grand public, en l'intéressant à la qualité de l'environnement naturel, à sa biodiversité et ainsi à contribuer à la sauvegarde de la biosphère au niveau planétaire.

3 Gouvernance

Dans le temps la gestion de la Wynne Farm se faisait par la famille Wynne d'une manière transparente en l'absence de l'existence d'une structure administrative formelle. Chaque soir au dîner, les membres de la famille débâtaient des problèmes de la journée ainsi que des réalisations positives de la journée. Ces rencontres autour de la table pourraient être considérées comme étant des réunions du comité de gestion de la WF. C'est là que se prenaient les décisions sur les activités quotidiennes et sur les orientations futures des actions de la WF.

Victor rêvait et travaillait arduement pour arriver à la vulgarisation à grand-échelle, au niveau de Kenscoff d'abord et plus tard au niveau de tous les versants montagneux d'Haïti, du système de culture en terrasses qu'il utilisait avec succès sur sa ferme. Ce système lui avait permis d'éliminer totalement ou presque les phénomènes d'érosion accélérée sur les versants cultivés de la WF. Le plus grand défi était de faire accepter le système de culture en terrasses par les paysans. Après plusieurs années d'essais infructueux, il conclut que cette technologie n'était point adaptée à la réalité de la paysannerie haïtienne. Construire des terrasses était trop compliqué et trop fastidieux. Cela exigeait un trop grand bouleversement de la couche superficielle de sol.

Il lui fallait une technologie moins exigeante en main-d'œuvre et plus facile à réaliser. À force d'y penser, il vit en songe que pour ralentir l'eau de ruissellement il fallait briser la pente en y construisant une succession de petits canaux sans exutoire en courbe de niveau. Ces canaux agiraient comme des petits réservoirs, stockant l'eau de ruissellement directement en aval de la parcelle qui l'a générée. Le sol provenant de la fouille des canaux est utilisé pour construire des levées de terre (digues) orientées dans le sens de la pente maximale. Ces levées de terre offrent un sol plus profond sur lequel on fait pousser des arbres à enracinement profond. Vu de loin le système se présente sur la forme d'un entrecroisement de canaux de contour en courbes de niveau avec les digues qui leur sont quasi perpendiculaire, d'où le nom de système digue-canal.

La répartition des tâches se faisait ainsi : les hommes exécutaient les travaux lourds comme l'aménagement des parcelles, le labourage et le transport des denrées de la plantation à la boutique. C'était une marche de quarante-cinq minutes. Les femmes s'occupaient de la cueillette des fruits et légumes et du désherbage des cultures. Edith, le bras droit de Victor, le secondait dans la supervision des travaux de la ferme. Pendant des années elle a coordonné le travail des employés et a travaillé avec beaucoup de respect et d'amour pour la nature.

Sur le plan socio-économique les employés jouissaient d'une prise en charge qui leur permettait de faire face aux urgences familiales. Aux grandes occasions : baptême, communion, mariage, maladie, écologie, achat de semences et entretien de leurs champs.

Au début, engrais et insecticides chimiques étaient utilisés à la ferme. Au fil de ses lectures et de ses réflexions, Victor se rendit compte de la dangerosité de telles pratiques. Dans les années soixante-dix, il a cessé de les utiliser. Par la suite il s'était lié d'amitié avec Robert Rodale qui lui expédiait régulièrement des publications de la série Organic Gardening. Depuis lors la Wynne Farm s'est convertie à la culture biologique. Présentement Frank Vendries notre spécialiste du compostage est toujours fier d'expliquer notre méthode aux visiteurs. C'est dans le compostage qu'on voit le travail des insectes, des vers de terre, et des micro-organismes.

Des étudiants des universités d'agronomie d'Haïti et des États-Unis d'Amérique venaient faire leur stage à la Wynne Farm et jusqu'à date, ils continuent à faire leur travail de fin d'études universitaires, soit en production végétale ou en conservation de sol.

4 Objectifs général et spécifique

4.1 Objectif général : La protection du sol et de l'eau

4.2 Objectif spécifique : Sa position stratégique et son écosystème lui permettent de desservir la ville de Kenscoff de différentes manières

5 Activités réalisées

- a. La sensibilisation : est à la base des activités réalisées à la REWF. La dégradation de l'environnement se trouve au centre d'un triangle infernal en Haïti dont les trois pôles sont la pauvreté, l'explosion démographique et l'éducation. L'éducation représente une composante de base vitale dans tout effort de protection de l'Environnement sur les plans formel et informel. Elle jouit d'une vue panoramique présentant une carte vivante qui sert d'outil pour enseigner des points clé de la biodiversité, tels que : le Trou Caïman, le lac Azuei, la Cote des Arcadins et le parc la visite et l'Île de La Gonâve. La sensibilisation se fait à tous les niveaux : sur les éléments de l'écosystème de la zone tout en expliquant le phénomène de changement climatique, résilience et adaptation. Usage de t-shirt dans la sensibilisation et la conscientisation pour la protection et la conservation de la biodiversité



Visite des élèves du Nouveau collège Bird

Journée de sensibilisation à l'environnement avec des enfants de Kenscoff de Furcy



Étudiant en stage



Causerie sur le compost avec les enfants de Fury

- b. **Protection des habitats** : la REWF fait des efforts pour conserver et restaurer les habitats en limitant l'accès aux visiteurs à l'exception des ornithologues, des observateurs d'oiseaux et des chercheurs. Protéger les habitats aide à réduire la perte de la biodiversité et ceci amène des touristes.

Pour protéger la biodiversité, la REWF pratique et prône le reboisement, la réduction des déchets, le recyclage des papiers et plastiques. La REWF a signé la pétition de la GAFE pour éliminer l'importation et l'usage du styrofoam. La REWF encourage tout le monde à redéfinir leur priorité enfin de mettre le pays sur le chemin du développement durable.

- c. **Protection et restauration des écosystèmes** : La REWF est un coin qui a été restauré d'abord par va Wynne à partir des années 56 avec ses propres moyens. Depuis 2003 elle reçoit fréquemment des assauts. L'effort de sécurité est insurmontable à cause de l'absence de clôture physique. REWF est devenue un patrimoine pour la communauté, les plantes, les animaux et l'humain. Fondation Wynne pour l'Environnement présentement travail sur un projet de régénération des sols de la montagne avec les fermiers et propriétaire de terrain.



Une partie de la verdure de la Wynne Farm

L'espoir de la REWF
c'est qu'elle fasse
partie des aires
protégées d'Haïti.



Echange avec les associations de Seguin et de bassin Zim (1) en salle de conférence



Echange avec les associations de Seguin et de bassin Zim (2) sur le terrain

- d. **Espèce en voie de disparition flore et faune** : Selon le World Conservation Monitoring Center, Haïti Haïti est considéré comme un Hot spot de la biodiversité. Parmi les 5600 espèces existant sur l'Île, 36% sont endémiques. Selon Rescue Missions underway to save Haïti species from Mass extinction, Haïti est à une période d'extinction massive causée non seulement par des cyclones, mais aussi par les activités anthropiques.



- e. **Services écosystémiques** : La réserve en elle-même est un écosystème avec des entités vivantes, plantes, animaux, microbe et entités non vivantes, air, eau, sol. Elle donne des bénéfices en plusieurs façons. D'abord la production d'aliment bio, légumes et fruits en petite quantité. Utilise par la Cafeteria de la réserve pour desservir les visiteurs. Les insectes pollinisateurs qu'abrite la Wynne Farm pollinisent les plantes des jardins adjacents. Production de fleurs pour les restaurants et Hôtels. (Voir annexe).
- f. **Régularisation du climat** : En faisant du compost, les cycles d'azote et de carbone sont accomplis ; les arbres et les systèmes de conservation du sol et de l'eau retiennent les eaux de pluie et nourrissent les sources de Kenscoff, le bassin versant nord-est qui mène à la rivière grise et le bassin sud-ouest qui mène à rivière froide. La réserve produit de l'oxygène pour la zone et emmagasine le CO2. Elle offre des bénéfices spirituels et récréationnels. Certains visiteurs ramènent des papiers usages pour être recyclés.
- g. **Résilience climatique, séquestration et restauration** : Mise en place d'un bosquet depuis les années 60 et qui continue à faire le travail de séquestration du CO2 et libération de l'oxygène. À la réserve on trouve plusieurs variétés de bambou, l'espèce la plus apte à nettoyer l'air et à aider à

la séquestration des gaz à effets de serre, a des renouvellements répétitifs de ses feuilles. Les bambous servent de paravent pour combattre les cyclones et sont utilisés dans la construction alternative d'une maison résistante aux catastrophes naturelles. Les arbres plantés près des maisons réduisent la chaleur provenant des rayons ultraviolets du soleil. Le système de paillage est pratiqué pour rafraîchir le sol. La REWF emmagasine 136 600 gal d'eau et le reste alimente la nappe phréatique de la montagne.

f. Mobilisation de ressources

La REWF fait face à de sérieux besoins en matière de ressources :

1. Ressources humaines : Gestionnaire, assistante gestionnaire, agronomes, guides, employés de terrain, sécurités.
2. Ressources financières : frais de visite, vente de plantes, t-shirt, posters, et de fleurs, formations, vente à la cafeteria

6 Résultat atteint à date

Plusieurs générations d'agronome ont pris la formation à la REWF et continuent à travailler à la réserve jusqu'à date (Annexe). Changement de comportement envers l'environnement : Beaucoup plus de visiteurs sont intéressés à visiter la nature que d'aller à la plage. La REWF a une collaboration avec les écoles et universités pour donner des cours d'écologie.



7 Les institutions partenaires de la REWF

La REWF travaille en collaboration avec certaines institutions comme :

- La Minustah (Journée écologique pour 300 enfants en 1992) ;
- GIZ (exposition de tableau sur la biodiversité en 2016) ;
- USAID (construction du CRDD en 2013) et le projet WINNER (a permis l'accès à partir du sommet du morne tranchant a la réserve en 2013) ;
- FAN Fédération des Amis de la Nature (formation dans les provinces Jérémie en 1994) ;
- Fondation 4 pattes (en cours) ;

- Groupe Action Francophone pour l'Environnement (Alternatiba 2016 et 2017) ;
- TOTAL (konbitrebwazman en 2015) ;
- Univerity of Florida (Weather station en 2017) ;
- ACTIVEH (Jusqu'à date) ;
- AREA (projet haricot, en 2016),
- SOHADERK de Kenscoff (Projet bassin versant en cours);
- EarthGivers (Fanmkap plante en 2009 jusqu'à date),
- Her ManyVoices (Trou chouchou: formation 2016 et 2017) ;
- Association des Architecs (Construtionbamboo n 2016 et 2017) ;
- Association basin Zim et Association Seguin (Echanges en 2018) ;
- Société Audubon (Exposition et sensibilisation à travers la distribution des calendriers en 2016) ;
- PROMODEV (Jardin Ecole 2018) ;
- COHEF (camp d'été depuis 9 ans, chaque année) ; Ministère de l'Environnement (Célébration de la Journée internationale de l'environnement, 5 Juin 2016) ;
- ANAP (Juillet 2018)

8 Principales contraintes

La REWF a beaucoup de contraintes, telles que :

- Source de financement instable (Payroll pour le staff de gestion, système de financement pour le stockage de l'eau, etc...)
- Ressources humaines limitées
- Problème sécurité foncière (financement des procédures légales, gardes
- Absence de clôture
- Manque de dortoir pour recevoir les stagiaires, volontaires, chercheurs, etc.

9 Conclusion et recommandation

L'équipe de la Wynne Farm est heureuse dans le travail qu'elle entreprend sur la protection et la biodiversité et l'environnement. On peut et on doit faire davantage, d'abord pour qu'Haiti puisse protéger et restaurer sa nature et jouer sa part dans la protection de la planète terre.

Références

Exotica, Alfred B. Graf

La Flore d'Haïti, Barker et Dardeau

Les Oiseaux d'Haïti, Rene Durocher

Herpetofaune, Rene Durocher

Common Trees of Porto Rico and Virgin Islands

Wild Life of the Carribean, H. Rafael and J. Wiley

A la Découverte de la Flore d'Haïti, Florence Sergile

Encyclopedia of american and Horticulture, C. Colt Bailey



Haïti

11. Étude de cas-2 : Appui à la gestion des Aires marines protégées du Département du Sud- ONU Environnement

Par

ONU Environnement en appui au Gouvernement de la République d'Haïti



L'Aire Marine Protégée de l'Ile-à-Vache a été créée en août 2013

SOMMAIRE

1. Introduction (contexte, gouvernance, historique)
2. Objectif général (et spécifiques si existant) 2
3. Activités réalisées (Photos et données chiffrées)
 - a. Sensibilisation, formation, information
 - b. Protection des habitats
 - c. Aires protégées et/ou restaurées 4
 - d. Espèces en voie de disparition (flore et faune) : efforts
 - e. Services écosystémiques
 - f. Résilience climatique, séquestration et restauration
 - g. Mobilisation de ressources
4. Résultats atteints à date (Tableaux, figures, photos)
5. Conclusion et recommandations

1. Introduction (contexte, gouvernance, historique)

Haïti renferme une pléiade impressionnante de biodiversité marine, comprenant des forêts de mangrove et des récifs de corail.

Depuis 2011, l'ONU environnement accompagne le gouvernement d'Haïti dans l'identification et l'établissement d'aires marines protégées terrestres et marines, notamment dans la région Grand Sud d'Haïti. Ces aires protégées dans la péninsule sud-ouest du pays ont une importance biologique et écologique significative. L'ONU environnement apporte également son soutien au renforcement des capacités pour la gestion durable de ces aires protégées.

Les composantes clés des activités en cours comprennent :

- L'appui technique, le renforcement des capacités et l'éducation autour des aires marines protégées de Port Salut-Abacou, La Cahouane et Ile à Vache ;

- Le développement et la mise en place des plans de gestions pour les aires marines de Port Salut-Abacou, La Cahouane et île à Vache.

En 2013, le premier réseau d'aires marines protégées en Haïti a été établi dans la région du Grand Sud.

En 2014, l'unité des aires marines protégées est créée et renforcée au sein de la Direction départementale du Sud du Ministère de l'Environnement; l'unité de gestion de la pêche est créée et renforcée au sein de la Direction départementale du Ministère de l'Agriculture dans le Sud.

En 2015, le premier plan de gestion est développé pour une aire protégée du pays (Parc National Naturel Macaya) ainsi que d'un guide de signalisation pour les aires protégées en Haïti, à travers une coopération Sud-Sud avec le Centre National des Aires protégées de Cuba.

En 2016, ONU Environnement soutient l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP) dans le développement d'une méthodologie propre au Gouvernement de la République d'Haïti pour l'élaboration de plans de gestion des aires protégées.

En 2017, ce travail s'est poursuivi avec la création de nouvelles aires marines protégées dans la région de la Grande'Anse. Cette aire marine protégée détient parmi les plus beaux récifs coralliens du pays.

En 2018, ONU Environnement a appuyé l'élaboration d'un plan de prévention et de lutte contre les incendies pour le Parc National Naturel Macaya.

Leadership gouvernemental : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), Ministère de l'Environnement (MDE) / Agence Nationale des Aires protégées (ANAP), y compris l'Unité de gestion du Parc Macaya (UGPM), Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Ministère du Tourisme

Partenaires opérationnels : Municipalités, PADI (Pêche Artisanale et Développement Intégré), Reef Check, ORE (Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement), Unité de gestion des aires marines protégées du MDE / Direction départementale du Sud (DDS), Unité de gestion de la pêche de la Direction départementale du MARNDR (DDAS), Konbit Pou Potapiman (KPP).

2. Objectif général (et spécifique si existant)

L'objectif général de ces aires protégées est de créer un réseau représentatif de tous les écosystèmes clés de la péninsule sud.

3. Activités réalisées (Photos et données chiffrées)

a. Sensibilisation, formation, information

ONU Environnement soutient les programmes d'Éducation bleue pour les écoles opérant au sein des aires marines protégées. Ce programme vise à proposer des cours de natation aux enfants tout en les sensibilisant à la beauté et la fragilité des écosystèmes marins, ainsi qu'à leur rôle de citoyens responsables.

Sur le premier semestre 2018 :

Des activités d'éducation bleue ont été menées dans cinq écoles des AMP de La Cahouane et Ile-à-Vache et ont rassemblé 94 élèves. Grâce à ce programme, les enfants ont été sensibilisés à l'importance de la biodiversité marine et ont pu découvrir des moyens concrets de protéger l'environnement. Un jardin de corail a été mis en place à Caille Coq, Ile-à-Vache. Il sert aussi bien de pépinière pour la réhabilitation des récifs de corail que d'outils d'éducation des pêcheurs et des élèves sur les caractéristiques et la nature du corail.

Avec le soutien de l'ONU environnement, le Ministère de l'Environnement a également mené une série d'activités de sensibilisation dans la zone de l'AMP de Port Salut-Abacou. 300 élèves de 10 écoles de Port Salut et St Jean du Sud ont ainsi pu améliorer leur compréhension de l'importance de la flore littorale pour la bonne santé des écosystèmes marins. Le Ministère de l'Environnement a également lancé une série de spots radio destinés à faire connaître les activités menées par les partenaires du projet dans l'AMP de Port Salut-Abacou, et notamment le développement du plan de gestion ainsi que la promotion d'activités de subsistance durables.



Journée mondiale de l'Environnement 2018 :

Un appui technique et financier a été fourni au Ministère de l'Environnement pour aider à la célébration de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2018. Aux Cayes, plage de Gelée, des activités de sensibilisation et de divertissement ont été réalisées et bien accueillies par la population. Placé cette année sur la thématique des macro-déchets, le programme comprenait, entre autres, un ramassage de la plage et des forêts de mangrove environnantes.

Une vidéo a été produite et diffusée sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/ONUEnvironnementHaiti/videos/1301688593294916/>



Autres supports d'information disponibles :

Reportage multimedia (en anglais) : <https://www.mapx.org/haiti-success/>

b. Protection des habitats

Protection des côtes

La plantation de palétuviers rouges préparés lors de la période précédente a connu une croissance satisfaisante au cours de la période concernée. Au total, 100 000 plantules de palétuviers ont été transplantées de leur pépinière à Port Salut aux zones de mangroves dénudées de Port Salut, Crabbier, Osier, La Source et Trouyac. Ces activités de transplantation sont très importantes, compte tenu de la destruction de la mangrove causée tant par l'ouragan Matthew de 2016 que par la déforestation illégale. Un nouveau lot de 100 000 plantules de palétuviers rouges est actuellement cultivé à la pépinière de St Jean du Sud. Elles seront transplantées dans des zones vides des écosystèmes de mangroves de St Jean du Sud au cours du prochain semestre.

Une étude sur les impacts des changements climatiques sur la flore littorale, et en particulier les espèces endémiques d'Haïti, a été menée au cours de la période de référence. Ce rapport sera finalisé au cours du T3 de 2018 et mettra en évidence les mécanismes de soutien à l'adaptation aux changements climatiques dans la région.



Action de

transplantation de mangrove produite en pépinière
à Saint Jean du Sud en octobre 2018
Vidéo diffusée sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/ONUEnvironnementHaiti/videos/985679111635022/>

c. Aires protégées et/ou restaurées



Le travail d'ONU Environnement dans le cadre du projet Macaya Grand Sud se concentre sur :

- 1 aire protégée : Parc National Naturel Macaya
- 3 aires marines protégées : Port-Salut-Pointe Abacou, Ile-à-Vache et la Cahouane

d. Espèces en voie de disparition (flore et faune) : efforts

Parc National Naturel Macaya :

L'agriculture, la production de charbon et de planches représentent des menaces tant pour les habitats des espèces que pour la biodiversité du parc. À cause de la dégradation excessive de certains habitats (forêts, grottes, collines karstiques,...), de nombreuses espèces sont menacées, vulnérables ou en voie d'extinction. Des actions favorables à leur protection et à la restauration de leur habitat sont importantes pour la pérennité du parc et des services qu'il fournit aux communautés.

Ces actions comprennent notamment la reproduction en captivité de certaines espèces et leur réintroduction dans leur milieu naturel, la mise en place de nids artificiels pouvant favoriser la multiplication de certaines espèces, la réintroduction des espèces indigènes, la lutte contre les espèces nuisibles de la flore, la restauration des différents habitats dégradés, la lutte contre les rongeurs et les espèces invasives.

Pour les aires marines protégées :

D'importantes menaces pèsent sur les objets de conservation tels que les récifs coralliens (dont l'*Acropora palmata*), la mangrove, les Dolines karstiques côtières, les marais et lagunes côtières.

Dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées, les efforts de conservation seront pris en compte pour en planifier les actions nécessaires.

e. Services écosystémiques

Économie verte

Après l'identification de chaînes de valeur écologiquement significatives dans le sud du pays, ONU Environnement s'est focalisé sur des cultures agroforestières (mangue, noix de cajou et cacao) ainsi que des produits de niche (vétiver, ricin, miel) et des ressources majeures de sécurité alimentaire (pêche) afin de soutenir et améliorer la résilience économique au sein des communautés locales.



Appui au développement de l'apiculture à Saint Jean du Sud

Réduction des risques de catastrophes

À travers un transfert de compétences et le financement de plans de services écosystémiques, ONU Environnement a ciblé des programmes de reforestation le long des côtes et des berges de rivières pour stabiliser les sols et ériger des barrières de protection naturelles contre l'érosion, les inondations et les vagues de tempête.



Protection des ravines par des bambous. Crédit photo : ORE

f. Résilience climatique, séquestration et restauration

Un système d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes a été mis en place dans 18 petites îles extrêmement vulnérables et fortement peuplées au niveau d'Ile-a-vache, de Saint Louis du Sud et de Saint Jean du Sud en accord avec la DPC.

Les fiches caractéristiques de ces îlots découlant de ces études ont été élaborées et disponibles

g. Mobilisation de ressources

Depuis 2017, ONU Environnement Haïti et ses partenaires ont appuyé la mise en place du Fonds haïtien de la Biodiversité (FHB) pour protéger le capital naturel du pays et rationaliser les investissements dans les aires protégées grâce à un financement durable. Le Fonds est en cours de création et un logo est déjà disponible.



4. Résultats atteints à date

Élaboration des plans de gestion :

L'élaboration du plan de gestion conjoint pour les deux aires marines protégées du département du Sud, Port Salut et Abacou, s'est poursuivie au cours de la période considérée, et des activités de préparation d'un nouveau plan de gestion pour l'AMP de La Cahouane ont été entamées.

Plusieurs études ont été réalisées dans le cadre du plan de gestion de Port Salut-Abacou et ont permis de finaliser la section de diagnostic du plan et procéder au zonage du site. Trois études ont ainsi contribué à la partie de diagnostic du plan : une évaluation socioéconomique des individus vivant dans ces AMP et leurs zones tampons, une évaluation du zonage maritime de l'AMP, et une analyse SIG qui servira de base à la réalisation d'une série de cartes de l'aire protégée. Ces études ont été validées lors de consultations avec les communautés locales, la société civile et le gouvernement.

Quatre ateliers communautaires rassemblant des représentants des principaux groupes de pêcheurs, de la société civile et du gouvernement (y compris l'Agence Nationale des Aires protégées - ANAP) ont permis d'examiner et adopter le plan de zonage. L'avant-projet de diagnostic a été soumis à l'observation des parties prenantes. Un document identifiant les approches gouvernementales pouvant potentiellement s'appliquer à l'aire marine était également en préparation au cours de la période de référence. Cette partie du plan, qui concerne la gestion globale de l'AMP et la création d'une structure administrative et de mécanismes d'application, sera élaborée au cours d'une série d'ateliers organisés au 3e trimestre de 2018 par le Ministère de l'Environnement et l'ANAP, avec le soutien de l'ONU environnement.

La mise au point de la section de diagnostic de l'AMP de La Cahouane a débuté au cours de la période de référence. Trois études ont été réalisées à cet effet : une analyse de la situation socioéconomique dans l'AMP et ses zones tampons, une étude sur le régime foncier dans l'AMP et un avant-projet d'évaluation du zonage marin et de l'état des fonds marin. Douze sessions de sensibilisation des communautés ont également été organisées dans les zones d'Almet, Bompas, Blactotte, La Cahouane et Carrefour afin d'informer les populations de l'avancée du plan de gestion de l'AMP et de ses conséquences sur les moyens de subsistance et la gestion locale des terres. Ces sessions ont également permis d'échanger avec les populations sur les activités économiques et autres qui seront appuyées par les partenaires du projet.

Mise en œuvre des plans de gestion :

Depuis septembre 2018, un document de plan de surveillance et de protection contre les incendies du Parc National Macaya, financé par l'ONU environnement, a été élaboré et partagé avec les parties prenantes concernées, y compris l'Unité de Gestion du Parc Macaya (UGP). L'ONU environnement, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID) s'est également associé à l'UGP pour améliorer la gestion du parc. Ils ont entamé l'évaluation des principales priorités dans ce domaine. Le processus a été finalisé à la fin du 3e trimestre de 2018.

5. Conclusion et recommandations

De 2011 à date, ONU Environnement a activement contribué à la mise en place des aires marines protégées, pour la protection des bassins versants et pour le renforcement des capacités économiques des communautés locales.

Malgré l'ensemble des activités réalisées avec les partenaires, il reste encore des actions à envisager.

Celles-ci comprennent :

- le renforcement de la biodiversité terrestre avec l'UGP-Macaya
- la mise en œuvre du programme de surveillance et de lutte contre les incendies au PNNM
- le renforcement de l'équipe de l'UGP-Macaya
- la mise en œuvre du plan de gestion de l'aire marine protégée de Port-Salut-Abacou (avec la mise en place d'une équipe de gestion)
- la finalisation et l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées de La Cahouane et d'Ile-à-Vache
- l'appropriation de ces plans par la communauté



12. Étude de cas 3 : Expérience de HELVETAS et de ses partenaires au Massif de la Selle

Gérer les espaces, protéger la biodiversité, responsabiliser les
communautés : Expérience de HELVETAS et de ses partenaires au
Massif de la Selle

Sommaire

Une biodiversité riche, mais fortement menacée

Des acteurs de différents niveaux

Objectifs

Les activités réalisées

Les principaux résultats atteints

Conclusions et leçons

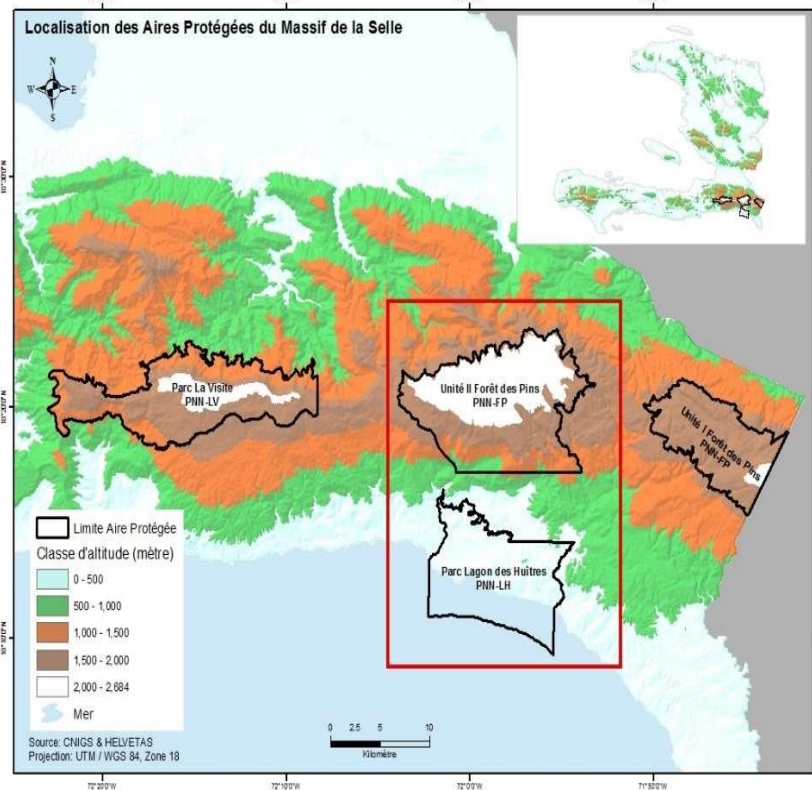
1. Une biodiversité riche, mais fortement menacée

La biodiversité haïtienne, bien que fortement menacée, est toujours considérée comme l'un des hotspots des îles de la Caraïbe, car présentant encore un degré élevé d'endémisme. À titre d'exemple, on recense sur le territoire national entre 5.000 et 5.600 plantes dont 36% sont endémiques, 2.000 espèces de vertébrés terrestres et marins - dont 75 % sont considérés comme endémiques - et 102 espèces de reptiles et amphibiens. Selon une évaluation du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF), Haïti abrite 31 Zones Clés de la Biodiversité couvrant une superficie de 9.340 km² (environ un tiers de la superficie terrestre du pays) dont 10 Zones importantes pour la conservation d'oiseaux, et 14 zones d'écosystèmes marins et côtiers².

En 2012, le Massif de la Selle (Haïti), dont fait partie l'Unité 1 et 2 de la Forêt des Pins, le Parc la Visite et le Parc National Lagon des Huitres, est déclaré Réserve de la Biosphère. Ces Unités de Conservation du massif de la Selle ont été, pendant plus d'un demi-siècle,

l'objet d'exploitations non contrôlées, par des concessions forestières accordées par l'État (SHADA), jusque vers la fin des années 1980 et par des populations locales, en rapide augmentation, qui pour subvenir à leurs besoins, se sont lancées dans des activités productives destructrices de la forêt.

L'économie locale est basée essentiellement sur l'agriculture, caractérisée par des cultures pluviales (maïs, pomme de terre, blé) et du maraîchage (thym, poireau, chou) et sur l'élevage d'ovins caprins, d'équidés et de volailles.



Certaines personnes, particulièrement des femmes, pratiquent le petit commerce de provisions alimentaires et de produits d'hygiène.

La situation de l'environnement de ces réserves est très préoccupante, avec le niveau avancé de dégradation des terres, résultant des mauvaises pratiques d'exploitation : destruction des lots boisés, les pratiques du brulis et du nettoyage par le feu, l'installation de cultures sur des pentes raides, l'élevage libre, sont les principales causes de l'érosion et de formation de ravines observées dans la majorité des versants au niveau de la zone tampon

Le manque d'opportunités économiques, la pression démographique, la faible éducation environnementale accentuent la pression sur ces ressources et menacent la biodiversité.

Les capacités de l'état à mettre en œuvre les décisions de gestion du territoire sont limitées en raison des faibles ressources disponibles et de sa faible présence sur les différentes mailles du territoire. Les nombreuses actions de restauration environnementale entreprises placent souvent la restauration biophysique au centre et négligent le contexte social et économique et les aspects de gouvernance de proximité.

La complexité de gouvernance des Aires protégées du Massif de la Selle réside dans la nécessité de tenir compte de la diversité des acteurs en présence (charbonniers, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, services d'eau potable et d'assainissement, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État) et de la diversité des usages des ressources de ces aires. Mettre en place de modèles fonctionnels de gestion des aires (ressources et biodiversité) et de cohabitation harmonieuse avec les populations au sein du territoire avait représenté l'enjeu majeur. Le partage de cette expérience concerne l'Unité 2 de la forêt des Pins et le Parc National Naturel Lagon des huitres. (à faire une courte description des deux).

2. Des acteurs de différents niveaux

Le besoin de participer, de prendre en compte les réalités socio-économiques, de passer du statut de témoin à celui d'acteur n'a jamais été aussi fortement ressenti par les populations. La vision gestion partagée et d'une gestion équilibrée ressort toujours comme une nécessité chez les différents acteurs concernés.

Le Ministère de l'Environnement (MdE). Il est créé en 1994 en vue de promouvoir le développement durable et favoriser la conservation de l'environnement. Le décret-loi de janvier 2006 transfère la responsabilité de la gestion des APs en Haïti, fonction jusque-là confiée au MARNDR. Ce transfert se fait progressivement et le MdE met en place les structures nécessaires à la gestion des APs.

L'Agence National des Aires Protégées (ANAP). L'ANAP est l'instance étatique du Ministère de l'Environnement, habilitée à organiser la gestion des APs dans le pays. Il se met en place, en tant que direction autonome, avec la désignation d'un directeur général. La fonction de l'Agence est définie dans le décret-loi de janvier 2006 et consiste essentiellement en la direction, la gestion et la coordination du SNAP, l'élaboration et/ou l'approbation des plans d'aménagement des aires protégées, l'élaboration des règlements d'accès et l'intégration de manière responsable des populations et des collectivités territoriales dans la gestion des aires protégées.

Les autorités locales Maires, les ASEC et les CASEC. Cinq communes sont concernées par les aires protégées du Massif de la Selle. Les communes sont administrées par des conseils Municipaux de trois membres élus au suffrage universel. Elles sont divisées en sections communales dirigées par des Conseils d'Administration de section communale (CASEC). Les ASEC sont des assemblées de sections communales. La commune a les compétences de « Définition des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles relevant de la commune, dans le respect des normes nationales... La section communale a les compétences suivantes : «Protection des sources et des cours d'eau ..., application des contraventions contre la coupe illégale des arbres, les actes de vandalisme contre les sites protégés et l'exploitation illégale des carrières, dans le respect des normes nationales» (Décret Fevrier 2006).

Les organisations de la société civile locale. Les acteurs locaux se réunissent autour du conseil de gestion composé des différents acteurs locaux (Collectivités territoriales, Organisation communautaire de base, Organisation de pêcheurs/agriculteurs/charbonnier, Secteur religieux, Organisation de femmes, secteur éducatif) qui s'est donné la mission de participer activement dans la gestion durable des ressources naturelles. Les OCB sont compétentes dans l'identification et la planification des actions et dans mobilisation et la sensibilisation des populations locales autour des questions relatives à gestion des espaces.

Les collectivités territoriales, en particulier les CASEC et ASEC, occupent une place importante sur le terrain et participent efficacement aux dynamiques de développement de leur territoire. Elles représentent des acteurs incontournables pouvant influencer positivement le comportement des populations locales sur la gestion des aires protégées.


3. Objectif . Promouvoir la gouvernance locale partagée comme mode de gestion des aires protégées en Haïti.

La gestion effective des écosystèmes locaux impliquera l'amélioration de la gouvernance locale des ressources naturelles, par la mise en place des mécanismes (instruments et organes) de gestion durable. Il s'agit de contribuer à la gestion de la biodiversité, notamment des Aires protégées, grâce à la mise en œuvre d'une gestion participative, effective et décentralisée. L'idée de renforcer la gouvernance locale a été appuyée comme moyen devant conduire à une meilleure implication des acteurs locaux dans la gestion du territoire et la coordination des interventions de restauration environnementale. Un des éléments stratégiques clés de la durabilité est l'intégration des acquis dans la construction de l'ANAP. Les objectifs spécifiques se déclinent ainsi :

- Renforcer les capacités de gestion et de surveillance des autorités et les organisations locales afin d'améliorer leurs capacités techniques et méthodologiques, pour assumer leurs responsabilités dans une gestion locale et durable
- Elaborer et tester de manière participative des outils et guides méthodologiques pouvant servir comme bases de réflexion aux politiques et documents cadres sectoriels de l'Agence nationale des aires protégées en Haïti
- Restaurer les espaces dégradés afin conserver les écosystèmes menacés et protégés la biodiversité.

Les actions interviendront dans un domaine dans lequel les références en termes d'approches, d'instruments et d'outils de gestion font défaut. Donc, les expériences qui sont (et seront) développées dans le cadre de ce programme seront activement mises à la disposition des autres acteurs du secteur, notamment, de l'ANAP/MdE, qui a la compétence de définir la stratégie et des politiques publiques, pour une gestion effective des Aires protégées.

4. Les activités réalisées



L'objectif est d'innover en matière de gouvernance partagée des aires protégées en Haïti.

Pour atteindre l'objectif fixé, un ensemble d'activités a été réalisé. Les principales sont présentées dans le tableau suivant :

Activités entreprises	
Sensibilisation, formation et information	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'émission radiophonique, de court métrage, de billboard, de pages imprimées véhiculant des messages en faveur de la protection, gestion et valorisation de la biodiversité ; - Formations sur les techniques conservations de sols, de gestion des pépinières, de reboisement et d'entretien ; - Visites d'échanges (paysan à paysan) dans d'autres aires protégées du pays et d'autres régions d'Amérique latine et des caraïbes ; - Plaidoyer en faveur de la gouvernance partagée des aires protégées en Haïti ; - Promotion d'activités économiques dans les zones tampon (cultures maraichages, pêches, élevage, agroforesterie).
Protection des Habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et renforcement des conseils de gestion des aires protégées incluant les différentes localités touchées par l'Aire protégée ; - Élaboration de la convention de gestion des ressources naturelles (élevage libre, brulis, coupe des arbres) ; - Mise en place d'unités de surveillance environnementale (Forêts des Pins et Belle-Anse) ; - Zonage et clôture des espaces de grande biodiversité ; - Incitations pour services environnementaux - Surveillance environnementale.
Aires protégées ou restaurées	<ul style="list-style-type: none"> - Bornage de l'Aire de la forêt des Pins ; - Création du Parc Lagon des Huitres ; - Restauration biophysique des espaces dégradés.

5. Les principaux résultats atteints

Une surface de 23650 ha de terre établie en parc naturel

- Par arrêté présidentiel de janvier 2014, les limites légales du Parc Naturel de la Forêt des Pins sont officiellement rétablies : 14 000 ha pour l'U2 PNN-FP (Cf. Moniteur du 16 janvier 2014)
- Par arrêté présidentiel de mars 2016, le Parc National Naturel Lagond des Huitres est déclaré Aires protégées et les limites légales sont officiellement instituées : 9650 ha pour l'U2 PNN-FP (moniteur de mars).

La création au plus haut niveau des parcs nationaux reflète bien la volonté de l'État central de protéger les espaces terrestres ou maritimes présentant un intérêt particulier qu'il importe de préserver des dégradations susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect ou l'évolution.

Surface d'écosystèmes restaurée

- 600 ha de pins (*Pinus occidentalis*) restaurés à l'unité 2 de la forêt des Pins
- 300 ha restaure en agroforesterie (caféiers, manguiers, avocatiers, etc.) à Cascade Pichon
- 10 ha restaurées et protégées en palétuviers.

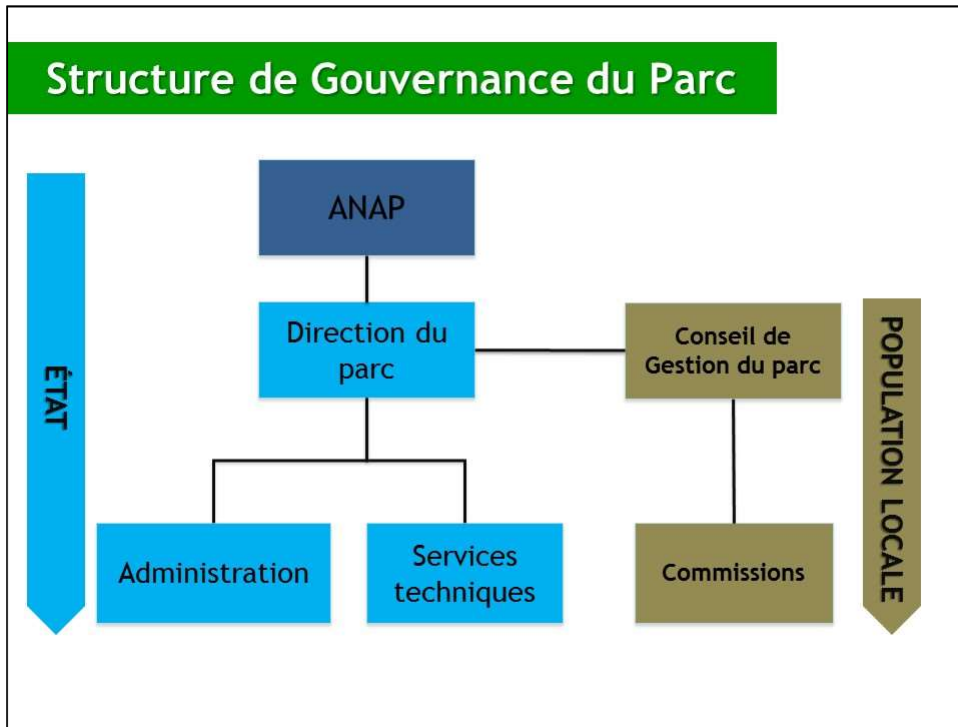
Plus de 40 000 personnes sensibilisées

- Plus de 40000 personnes sensibilisées dans les communes d'intervention du projet à travers des processus de communication différents (émission de radio, rencontre communautaire, billboard et pages imprimées, fiches de capitalisation d'expériences, etc.)
- Plus de 2000 écoliers ont développé des initiatives originales : camps d'été, pépinières scolaires, concours « génie interscolaire », plantations...
- Plus de 2000 familles renforcent leur « système agroforestier » incluant le « jardin autour de la maison », des initiatives intéressantes telles que le greffage d'avocatiers locaux avec l'avocat de type guatémaltèque, la plantation de pêchers, amandiers, caféiers, manguiers, etc. ont permis de diversifier les productions dans les zones tampons.

Structure de gestion et de surveillance des aires protégées

- Plus de 50 de leaders d'organisations et religieux constituent les 2 conseils de gestion des deux aires protégées concernées (Unité 2 forêts des Pins et Lagond des Huitres) ;
- 2 unités de surveillance environnementale totalisant (40 agents) affiliées au corps de surveillance environnementale assurent la surveillance, la sensibilisation et le suivi des espèces ;
- 2 Directions de Parc installées par le Ministère de l'Environnement dans les 2 parcs pour assurer la représentation de l'État central.

La structure de gestion proposée est représentée dans le schéma ci-dessous.



Outils Méthodologiques élaborés et testés

- ✓ Zonage participatif. Un outil de référence d'aménagement du territoire pouvant être utilisé pour améliorer l'organisation des aires protégées du pays et mieux planifier l'utilisation des différentes zones suivant des normes légalement établies. L'implication des acteurs à tous les niveaux a facilité l'acceptation et l'appropriation de la démarche. Il s'aligne avec la définition des objectifs de gestion de l'UICN. Aujourd'hui, il est intégré au manuel d'élaboration des plans de gestion des AP.
- ✓ Structure de direction de parc. C'est une structure déconcentrée, représentant l'État central, qui assure la gouvernance partagée avec le Conseil de Gestion. Sans ce pilier, le transfert de la gestion du Parc de HELVETAS à l'ANAP ne serait pas possible. Toutefois, elle mérite d'être renforcée et prise en charge financièrement par l'ANAP.
- ✓ Conseil de gestion. Il est constitué des représentants des différentes catégories d'acteurs concernés par l'aire protégée. Ce Conseil d'environ 25 membres formalise la participation de la population locale dans le modèle de gestion « Gouvernance partagée » selon le principe de subsidiarité. Ce conseil a une représentation de toutes les sections communales avoisinantes le Parc.

- Unité de surveillance communautaire. C'est un élément important du système de gouvernance des AP. Cette unité est constituée par des membres de la communauté locale appuyés par le Ministère.
- Plan de gestion participatif. C'est un outil de planification territoriale qui présente la vision des différents acteurs concernés par la gestion de l'Unité 2 de la Forêt des Pins. Il a trois piliers principaux : la gouvernance, le développement durable et la conservation. Les différents programmes de ce plan de gestion ont été identifiés, développés et validés par la population locale. Il a été également validé au niveau central par l'ANAP.

6. Conclusions et leçons

Les expériences pilotes de gouvernance (structuration d'une Direction de Parc, mise en place d'un dispositif efficace de surveillance environnementale, tests d'alternatives possibles en termes de co-gouvernance et de gestion opérationnelle des sites, zonage participatif, élaboration d'un Plan de gestion, ...) ont été testées au Parc Naturel de Forêts des Pins et d'ores et déjà inspiré d'autres opérateurs intervenant en soutien aux APs haïtiennes.

La mise en place de conseil de gestion dans lequel sont représentées les différentes composantes de la société civile locale (élus, organisations de femme, Organisations communautaires, leaders religieux, simples citoyens) est une expérience intéressante. Il leur donne un projet fédérateur et renforce l'appartenance des populations au territoire. Le conseil de gestion a ainsi pu dépasser les différents blocages aux niveaux local (enclavement de la zone, résistance au changement, intérêts politiques, niveau d'éducation...) et institutionnel (changements politiques, manque de personnel, capacités insuffisantes) pour créer une dynamique et un changement de comportement des communautés concernées qui devraient contribuer à la durabilité des actions engagées et à la pérennisation des acquis.

Le guide méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des APs, le manuel de signalétique des APs, la méthodologie de mise en place des conseils de gestion (sur la base du travail et du rapport réalisé par le PVB), la nomenclature haïtienne de classement des APs (assignation de catégories de gestion UICN aux APs d'Haïti) élaborer de manière participative peuvent être considérés comme des outils de références méthodologiques utiles à l'ANAP. Les principales leçons tirées sont présentées ci-dessous :

- L'acquisition et la diffusion de connaissances sur le milieu restent un moyen efficace de conscientiser les communautés à l'utilité et à la richesse de leur territoire ainsi qu'à la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources (bois d'œuvre, produits forestiers non ligneux, bois pour le chauffage, plantes médicinales, etc.). Ceci est renforcé par la participation active des communautés locales aux activités de restauration environnementale et de diversification agricole.
- Le renforcement des capacités des femmes à la gestion des ressources naturelles fait partie d'un processus prenant du temps, s'adressant autant aux hommes qu'aux femmes et devant nécessairement être appuyé. La sensibilisation des femmes et des hommes parallèlement à la formation et au renforcement des capacités des femmes a favorisé une plus large participation des femmes à la gestion de l'aire protégée, notamment à travers les structures locales.

- L'institutionnalisation des acquis requiert une stratégie à toutes les échelles : L'État, et plus particulièrement le MdE à travers l'ANAP, est un acteur essentiel de la gestion des aires protégées. Le travail de formalisation et de renforcement des capacités à l'échelle locale doit ainsi toujours être accompagné par un appui et plaidoyer au niveau des institutions centrales. L'un des principaux défis reste le renforcement du lien entre l'échelle locale et centrale.
- Il est essentiel de prévoir des interventions complémentaires au niveau de la zone centrale et de la zone tampon. Les activités des différentes zones (tampon et central) doivent être adaptées et complémentaires. Les interventions de la zone centrale protégée visent essentiellement les objectifs de conservation de la biodiversité et de restauration des espaces dégradés. D'autres espaces doivent être promus pour des interventions dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des habitants.

13. Étude de cas-4 : Société Audubon Haïti : Cas de Grand Bois au massif de la Hotte

Titre du Projet : Stratégie d'Aire protégée et Durabilité écosystémique dans la Zone Clé de la Biodiversité du massif de La Hotte, Haïti

Par

Jean Mary LAURENT

1. INTRODUCTION (CONTEXTE, GOUVERNANCE, HISTORIQUE)

La Zone Clé pour la Biodiversité (ZCB) du massif de La Hotte en Haïti est connue localement, nationalement et mondialement pour ses valeurs naturelles et culturelles intrinsèques, ses services environnementaux et son endémisme élevé. Toutefois, ces valeurs sont surtout connues dans le cadre de la région de Macaya qui loge le parc du même nom considéré comme le dernier refuge pour beaucoup d'espèces menacées de hautes montagnes. En effet, en accord avec Alain LIOGIER (1996), les altitudes comprises entre 800 et 1500 m sont connues pour abriter la grande diversité d'espèce de l'île d'Haïti. Or, ces altitudes sont toutes occupées par des systèmes agricoles qui ont remplacé les forêts naturelles et provoquent de l'érosion jusqu'à obtenir dans la majorité des cas des espaces complètement dénudés.

De juin 2013 à novembre 2015, la Société Audubon Haïti (SAH), avec le support financier du Critical Environment Partnership Fund (CEPF), a tenté d'exposer aux yeux des autorités nationales et des acteurs locaux les valeurs de cette région afin de les sensibiliser sur des actions de protection de cette relique forestière. Des expéditions scientifiques, des réunions de sensibilisation et des enquêtes socioéconomiques et environnementales ont caractérisé les efforts de la SAH dans la zone. Le projet se réalisait simultanément à Grand Bois et à Grande Colline. Ce partage d'expériences mettra l'accent principalement sur le site de Grand Bois.

La région de Grand Bois (Figure 1) est l'une des dernières forêts d'altitude moyenne correspondant à la description précédente qui à la fois subit le même processus que d'autres zones similaires et qui conserve encore des spécimens rares de la faune et de la flore de l'île d'Haïti.

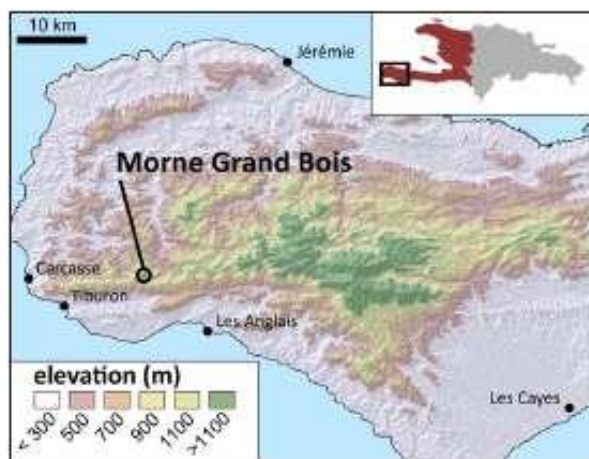


Fig. 1. Situation géographique de Grand Bois.

La région de Grand Bois culmine au Morne Grand Bois (1248 m de hauteur). Il s'agit d'une montagne isolée, pourvue d'une couverture forestière originelle et d'une remarquable biodiversité, dont l'existence n'a été révélée que récemment. C'est la plus haute montagne à l'ouest de Les Anglais dans le Département du Sud et le deuxième sommet le plus élevé après Deux Mamelles (1270 m de hauteur) dans toute la péninsule de Tiburon à l'ouest d'une ligne reliant Les Anglais à Jérémie.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif général

L'objectif général du projet consistait à ralentir ou arrêter sur le long terme la perte de biodiversité dans la ZCB du massif de La Hotte.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par le projet se déclinaient ainsi :

- Poursuivre l'inventaire de la biodiversité unique de la ZCB du massif de La Hotte ;
- Proposer à l'État haïtien mille deux cents (1200) hectares dans la ZCB du massif de La Hotte préalablement identifiés, pour être considérés comme aires protégées au travers du développement et de l'acceptation d'un Plan d'Action pour la conservation ;
- Engager une sensibilisation accrue, un support important et de l'intendance pour la conservation de la biodiversité dans les 2 communautés et parties prenantes clés de la ZCB du massif de La Hotte ;

3. Activités réalisées

3.1 Sensibilisation, formation, information

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, la SAH a développé des protocoles de collaboration avec plusieurs institutions d'enseignement notamment l'American University of the Carribean (AUC), l'Université Quisqueya (UniQ) et l'Université d'État d'Haïti (UEH).

Deux ateliers ont été organisés à Tiburon (Figures 2a, 2b), dans la zone tampon de Grand Bois, afin d'intégrer des stratégies de conservation dans le développement socio-économique. Les participants représentaient les parties prenantes de Grand Bois et de Grande Colline, y compris les élus locaux (Maires, CASECs, ASECs), les chefs de la communauté (pasteurs, prêtres, directeurs d'école) et des représentants de la société civile.



Figure 2. À droite : Intervention de l'Agronome Prénor COUDO, représentant de l'ANAP à l'atelier de Tiburon. À gauche : une vue partielle des participants.

Plusieurs conférences et expositions ont été également organisées dans des universités (AUC, UniQ) sur la biodiversité et les écosystèmes naturels de Grand Bois. Les étudiants et les professeurs de ces institutions y ont pris part soit en qualité d'intervenants soit comme participants. Par ailleurs, l'exposition itinérante de la SAH sur la richesse biologique d'Haïti a été présentée en différentes occasions et à des publics variés, notamment sur le stand de la délégation haïtienne participant à l'Exposition universelle à Milan en juillet 2015.

Le projet offrait à certains étudiants des universités partenaires l'occasion de mener des recherches sur le terrain en appui à leurs programmes d'études. Les universités représentées étaient l'AUC, l'UniQ et l'UEH (soit 2 privées et 1 publique). Un module d'Introduction à l'herpétologie a été présenté aux étudiants de l'AUC.

Par ailleurs, des documents clés élaborés dans le cadre du projet ont été distribués et/ou publiés dans le but d'informer les décideurs sur l'importance de la zone cible (Grand Bois) dans la mise en place de mesures de protection. La documentation produite pour l'aire d'intervention du projet comprenait :

- un profil géographique ;
- une étude socio-économique ;
- un plan d'action de développement (le site est considéré comme une zone protégée à des fins de conservation) ;
- un profil environnemental des sources d'eau ;
- une stratégie d'éducation relative à l'environnement qui cible les parties prenantes de cette importante zone clé de la biodiversité du massif de La Hotte.

Une copie de chacun de ces documents a été acheminée aux principaux partenaires de la SAH, en l'occurrence le Ministère de l'Environnement (MdE), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), l'AUC, la Fondation Macaya pour le Développement (FMD), le Géo-Nature Experts et la Coopération allemande (GIZ). Ces informations ont été partagées en versions dure et électronique sur une clé USB personnalisée de la SAH.

Des matériels promotionnels (maillots, képis, calendriers) faisant la promotion de la biodiversité haïtienne ont été imprimés et distribués aux communautés locales.

De courtes vidéos (6 minutes maximum) sur des sujets environnementaux sélectionnés ont été traduites et produites en créole. Celles-ci ont été projetées pour les parties prenantes participant aux différents ateliers.

Enfin, le film documentaire « Extinction in progress » commandité par la SAH a été diffusé à plusieurs reprises lors d'activités liées à la protection de l'environnement, et sur les chaînes de télévision locales lors de la journée mondiale de l'environnement.

Le tableau ci-dessous (Tableau 1) résume en quelque sorte les bénéficiaires directs des activités de formation et de sensibilisation entreprises par la SAH au bénéfice des habitants de Grand Bois et de ses environs.

Tableau 1. Synthèse des bénéficiaires directs en termes de formation et d'éducation.

	Homme	Femme	Total	Brève description des activités
Adultes pour des postes de direction dans la communauté ou de gestion des ressources.	70	30	100	Ateliers de sensibilisation, éducation environnementale, gestion des ressources naturelles.
Adultes pour gagner leur vie ou augmenter leurs revenus	15	5	20	Atelier de formation pour les associations des guides, corps de surveillance environnementale.
Enfants d'âge scolaire	75	75	150	Atelier sur l'éducation environnementale, matériels pédagogiques.
Etudiants	6	4	10	Recherche scientifique

3.2 Protection des habitats

La sensibilisation et la mobilisation de fonds accrue ont été axées sur les 2 zones cibles du projet (Grand Bois et Grande Colline) avec leur inclusion dans la proposition de la " Réserve de Biosphère La Hotte " du programme UNESCO MAB.

3.3 Aires protégées et/ou restaurées

À la fin du projet, les résultats obtenus soutenaient le fait que ce dernier a eu un impact positif à court terme. La superficie des terres légalement déclarées comme zones protégées dans la ZCB du massif de La Hotte a augmenté de 1510 hectares avec la création du Parc National Naturel Grande Colline. Peu après, soit le 23 septembre 2015, Grand Bois a été officiellement consacrée aire protégée sous le nom de Parc National Naturel de Grand Bois d'une superficie de 370,15 hectares.

3.4 Espèces en voie de disparition (flore et faune)

L'inventaire de la biodiversité de Grand Bois a permis de relever un grand nombre d'espèces animales et végétales figurant sur la Liste rouge de l'UICN. Parmi ces espèces, certaines revêtent un intérêt patrimonial. C'est le cas du Caleçon rouge encore appelé Trogon Damoiseau (*Priotelus roseigaster*) (Figure 3), endémique d'Haïti et considéré comme oiseau national.



Figure 3. Caleçon rouge (*Priotelus roseigaster*), espèce endémique d'Haïti et considérée comme oiseau national.

Le tableau ci-dessous (Tableau 2) synthétise les espèces incriminées :

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut UICN	Distribution géographique
Plantes	<i>Magnolia ekmanii</i>	Magnolia d'Ekman	CR	End. de La Hotte
	<i>Micropholis polita</i> ssp. <i>hotteana</i> .			
Reptiles	<i>Anolis haetianus</i>	Anolis intrépide de Tiburon		
	<i>A. dolichocephalus</i>	Anolis à long museau de La Hotte		End. de La Hotte
	<i>A. monticola</i>			End. de La Hotte
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus amadeus</i>		CR	
	<i>E. apostates</i>		CR	
	<i>E. audanti</i>		VU	
	<i>E. brevirostris</i>		CR	
	<i>E. counouspeus</i>	Grenouille grotte jaune	EN	
	<i>E. eunaster</i>		CR	
	<i>E. glandulifer</i>	Grenouille à glande de La Hotte	VU	
	<i>E. glaphycompus</i>		EN	
	<i>E. inoptatus</i>		LC	
	<i>E. nortoni</i>		CR	
	<i>E. oxyrhyncus</i>		CR	
	<i>E. paulsoni</i>		CR	
	<i>Hypsiboas heilprini</i>		VU	
	<i>Osteopilus vastus</i>		VU	
<i>O. dominicensis</i>		LC		
Oiseaux	<i>Amazona ventralis</i>	Perroquet		End. de l'île d'Haïti
	<i>Calyptophilus frugivorus</i>	Tangara cornichon	CR	End. de l'île d'Haïti
	<i>Catharus bicknelli</i>	Grive de Bicknell	EN	End. de l'île d'Haïti
	<i>Corvus leucognaphalus</i>	Corneille	EN	End. de l'île d'Haïti
	<i>Tachycineta euchrysea</i>	Hirondelle dorée	EN	End. de l'île d'Haïti
	<i>Loxia megaplaga</i>	Bec-croisé d'Hispaniola	EN	End. de l'île d'Haïti
	<i>Xenoligea montana</i>	Tangara des montagnes	VU	End. de l'île d'Haïti
	<i>Priotelus roseigaster</i>	Caleçon rouge	EN	End. d'Haïti

3.5 Services écosystémiques

Les forêts de Grand Bois fournissent de nombreux services écosystémiques. Elles servent d'habitats à de nombreuses espèces animales et végétales. Elles procurent de l'alimentation tant aux animaux qu'aux humains. Par ailleurs, le sous-bois offre parfois des cachettes à certaines espèces animales et sert de sites de nourrissage pour les petits, particulièrement dans le cas des oisillons. Il est certain que la perte de ces habitats risquerait de mettre en péril la survie de toutes les espèces qui, d'une manière ou d'une autre, profitent des ressources de la forêt. Une initiative pilote de Paiement pour Services écosystémiques a été instituée en vue d'encourager le propriétaire d'une parcelle forestière à protéger l'habitat de certaines espèces de grenouilles.

3.6 Mobilisation de ressources

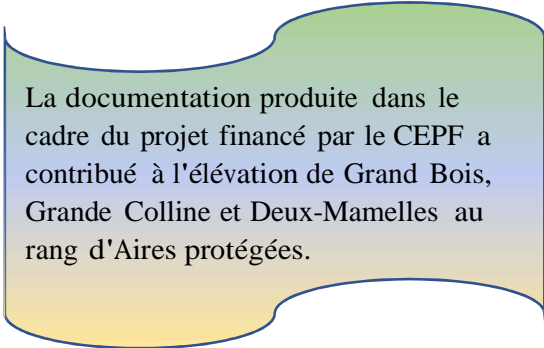
Le projet CEPF de la SAH a contribué à catalyser les efforts d'autres institutions partenaires, bénéficiaires elles aussi du CEPF (par ex. : Temple University, Philadelphia Zoo). La SAH a encouragé la création d'un mécanisme de financement durable. Ainsi, un Trust Fund a été créé : le Haïti National Trust. Il s'agit d'une société privée qui interviendra dans l'acquisition et la gestion d'aires protégées. Le

support du CEPF a conforté le statut de la SAH aux yeux d'autres bailleurs de fonds (BID, UNEP, PNUD) dans l'optique d'obtention d'autres financements.

Parallèlement, la SAH s'est engagée à renforcer les organisations de la Société Civile. Des ateliers de travail et de partage d'informations sont organisés impliquant des institutions locales telles Géo-Nature Expert, la FMD, la Fondation Nouvelle Grande-Anse (FNGA), l'Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement (ORE), pour ne citer que celles-là.

4. Résultats atteints à date

La SAH a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) (<http://ciat.gouv.ht/>) pour identifier et délimiter des aires protégées potentielles, sélectionnées pour leur importance en termes de biodiversité endémique.



La documentation produite dans le cadre du projet financé par le CEPF a contribué à l'élévation de Grand Bois, Grande Colline et Deux-Mamelles au rang d'Aires protégées.

Certains résultats, quoiqu'indirectement liés au projet, ont tout de même été atteints. C'est le cas de la création du Parc National Naturel des Deux-Mamelles.

Nom	Catégorie	Superficie (ha)	Date de l'arrêté
Parc National Naturel de Grande Colline	Parc National	1 510,45	23 juillet 2014
Parc National Naturel de Grand Bois	Parc National	370,15	23 septembre 2015
Parc National Naturel des Deux-Mamelles	Parc National	2 264,97	23 septembre 2015

D'autre part, aussi faible soit-il, les revenus de certains membres des communautés locales ont augmenté. Il n'y a pas eu d'emplois directs. Juste de petits revenus ponctuels accordés aux porte-faix, guides, propriétaires déclarés des forêts naturelles de Grand Bois. Toutefois, dans le Plan d'Action, la SAH prévoit de développer des activités alternatives génératrices de revenus.

5. Conclusion et recommandations

La mise en œuvre de ce projet constituait pour l'équipe de la SAH un livre ouvert dont on pouvait apprendre beaucoup de leçons. Le caractère imprévisible de la situation socio-économique et politique en Haïti conjugué aux multiples défis quotidiens, particulièrement ceux liés aux aléas naturels, rendait la gestion du projet difficile. La communication régulière et franche entre la SAH et le CEPF a permis de dénouer des goulots d'étranglement qui auraient compliqué la tâche de l'équipe de mise en œuvre. Néanmoins, la stratégie de mise en œuvre privilégiant un contact régulier avec les autorités locales et l'implication directe des riverains, ainsi que le réseautage, ont largement contribué à la réussite du projet avec la mise sous protection légale de 4145,57 hectares dans le massif de La Hotte, spécialement les 370,15 hectares de Grand Bois.

En guise de recommandations, nous pouvons relater certains aspects ayant contribué au succès du projet et des défis dont il faut absolument tenir compte avant de se lancer dans l'implémentation de tout projet de développement en Haïti :

- Impliquer des étudiants : ceux-ci non seulement gagneront en expérience, mais constitueront une base solide en vue de la poursuite du plaidoyer permanent en faveur de la protection de la biodiversité d'Haïti ;
- Tisser des partenariats : Ceux développés par le réseau de professionnels affiliés à la SAH se sont avérés essentiels dans la réussite du projet. Si la motivation n'est pas toujours la même chez tout le monde, certains partenaires ont apporté une contribution substantielle non négligeable ;
- Maintenir des relations cordiales avec les autorités locales : Il est important d'organiser régulièrement des rencontres avec les autorités locales (Maires, CASECs, ASECs) en vue de les tenir informées autour de la mise en œuvre du projet et des retombées positives que sa réussite pourrait générer pour la localité ;
- Impliquer les communautés locales : Les membres des communautés locales de l'aire d'intervention du projet doivent être conscientisés sur les menaces auxquelles est exposée la biodiversité dans l'aire d'étude. Des ateliers de restitution peuvent participer de la politique de sensibilisation au profit des leaders locaux (autorités locales, autorités religieuses, personnel éducatif) ;
- Jeter des passerelles vers les autres projets : S'informer des autres projets mis en œuvre dans la zone et s'en rapprocher afin d'analyser les possibilités de la mise en place d'une synergie capable de favoriser les probabilités de réussite de chacun des projets pris séparément ;
- Maintenir des relations cordiales avec l'État : Tenir le gouvernement régulièrement informé des activités en cours et programmées. Dans notre cas, des rencontres régulières avaient été organisées entre la SAH et le gouvernement haïtien à travers l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP).
- Toujours viser le succès : Travailler simultanément sur deux sites aux reliefs aussi fragmentés n'est pas chose facile. De plus, la situation socio-économique extrêmement précaire des communautés locales habitant les zones du projet représentait une réelle menace pour l'équipe de mise en œuvre du projet. Néanmoins, l'unique motivation de l'équipe était la volonté de terminer ce projet avec succès et ainsi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

C'est pourquoi la SAH ne cesse de mener des démarches afin de pouvoir obtenir d'autres fonds qui permettront de garantir le suivi des activités définies dans le Plan d'Action de 5 ans proposé pour le site de Grand Bois, notamment la création de la première aire protégée privée d'Haïti.

SECTION E : PROFIL NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

14. Profil du pays en matière de Biodiversité

Cette partie qui reprend sommairement un ensemble d'informations sur la situation de la biodiversité dans le pays, répond à une exigence de la Convention sur la Diversité Biologique concernant le format de présentation des sixièmes rapports nationaux. Elle présente l'état et la tendance de la biodiversité, y compris ses avantages et les services écosystémiques afférents. En dépit de graves problèmes de dégradation de l'environnement, Haïti constitue la deuxième flore la plus diversifiée des Caraïbes. Les études floristiques des plantes vasculaires révèlent invariablement de nouvelles espèces, en particulier dans les zones biologiquement riches.



Selon une étude floristique menée par l'Université de Floride dans les années 1980 et 1990, un inventaire des orchidées dans le parc national Macaya, dans la péninsule sud, a révélé qu'un tiers des 134 espèces n'étaient pas décrites au moment de leur collecte. La flore totale des orchidées représente environ 40% des 350 espèces d'orchidées connues sur l'île Hispaniola. Les scientifiques qui ont procédé aux inventaires de la flore haïtienne n'ont pas trouvé de consensus sur les espèces de plantes vasculaires existantes. Cependant, de récentes études montrent que le pays dispose entre 5 000 et 5 600 espèces de plantes vasculaires dont 37 % sont endémiques. De cette dernière, on dénombre environ 300 espèces de Rubiaceae, 300 espèces d'Orchidaceae, 330 espèces d'Asteraceae, 300 Graminae et trois espèces de Conifères (*Pinus occidentalis*, *Juniper juniperus*, *Juniperus ekmanii*). Le pays dispose de 31 Zones Clés de la Biodiversité, dont 10 Zones importantes pour la conservation d'oiseaux et 14 zones côtières et marines ; 6 écorégions dont une marine ; et de 9 zones de vie exceptionnelles.



Le pays possède également une riche faune avec plus de 2000 espèces de vertébrés dont 75% sont considérés comme endémiques. Entre 245 et 260 formes d'oiseaux connues dont 31 espèces endémiques. 84 espèces d'oiseaux seulement à l'île la Gonâve et 47 à l'île de la Tortue. 932 espèces de poissons reportées. 120 espèces de reptiles. 58 espèces d'amphibiens dont 49 sont en extinction

Les îles continentales et satellites reflètent un fort degré d'endémisme. Un inventaire biologique de ces îles montre que : l'île de Gonâve contient plus de 938 espèces de plante dont 17 sont endémiques ; à la Navase on dénombre plus de 800 espèces de plantes dont beaucoup n'existent peut-être nulle part ailleurs dans le monde, et pas moins de 250 sont entièrement nouvelles pour la science et enfin sur l'île de la Tortue, on a inventorié 889 espèces de plantes dont 24 sont endémiques.



Les services écosystémiques en Haïti sont nombreux mais ne sont pas souvent quantifiés. Cependant, selon une étude réalisée par ReefFix et FoProBim (2013) sur environ 10 sites de mangroves et de récifs coralliens, la valeur des services écosystémiques s'élève à un total de 9,572,460,000 USD. La protection du littoral, assurée par les mangroves et les récifs coralliens, revêt une importance capitale dans une zone exposée aux cyclones saisonniers.

En outre, ces mêmes écosystèmes sont d'importants sites de frai et de refuge pour les espèces de poissons juvéniles, qui contribuent à maintenir les stocks de poissons en bonne santé et constituent un moyen de subsistance pour les pêcheurs. Avec plus de la moitié de la population d'Haïti travaillant dans le secteur agricole, d'autres services écosystémiques, tels que la régulation de la qualité de l'eau et des sols, revêtent une importance cruciale.

14.1. Principales pressions et facteurs de changement de la biodiversité



La biodiversité d'Haïti est en proie à bon nombre de facteurs directs et indirects qui sont d'ordres anthropiques et environnementaux. Ils incluent : la surexploitation des ressources forestières et des ressources halieutiques, la coupe excessive et remblaiement des zones de mangroves, la pollution et la mauvaise gestion des déchets, les effets du changement climatique, le manque d'éducation, les faibles moyens économique de la population et la croissance démographique qui ont un impact négatif sur les écosystèmes naturels et provoquent l'érosion de la diversité biologique; introduction d'espèces exotiques; la fragmentation de l'habitat due à la pression croissante du secteur agricole et d'autres activités humaines (telles que le développement urbain et les corridors de transport); la mauvaise gouvernance et problèmes institutionnels caractérisés notamment par un manque de coordination dans les actions, manque d'engagement fort de la communauté des ONG en faveur des causes de la conservation, instabilité politique et fragilité des institutions, manque de soutien financier insuffisant pour la gestion de la biodiversité, etc.) et l'absence d'une politique nationale avec des plans d'actions bien définis qui prend en compte les priorités nationales en matière de gestion de la biodiversité.

14.2. Mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention

14.2.1. Mise en œuvre du SPANB

Afin de s'acquitter de ses obligations en vertu de la CDB, le Ministère de l'Environnement (MDE) à travers sa Direction de la Biodiversité (BD) nouvellement créée, a mené une série de consultations nationales (ateliers thématiques sur la biodiversité, séminaires, etc.), dont l'objectif principal était de recueillir les points de vue sur les principales questions de biodiversité et avoir une idée claire des mesures prises pour la gestion durable et la conservation de la biodiversité du pays. Actuellement, le pays dispose d'un draft de Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) qui est en cours de validation. Ce dernier a été élaboré pour une période allant de 2019 à 2030. La charpente de cette stratégie est conçue sur la base de huit (8) objectifs découlant des OAB.

Le profil du SPANB est conçu autour d'un engagement qui concilie le peuple haïtien avec son milieu naturel pour une gestion et valorisation rationnelle des ressources biologiques au profit d'un développement durable pour le bien-être des générations actuelles et futures. Il se donne pour mission, d'ici à 2030, de réduire ou de renverser de manière significative la perte de biodiversité par la mise en place des mesures efficaces et durables, pour assurer la provision des services écosystémiques essentiels et le partage juste et équitable des avantages fournis par la biodiversité, et ce pour le bien-être social, économique et environnemental. En vue de parvenir à une gestion durable de la biodiversité, le pays a identifié neuf (9) principaux axes prioritaires couvrant un certain nombre d'activités sectorielles pour faire face aux problèmes actuels :

- Priorité-1: Éducation et sensibilisation
- Priorité-2: Restauration des écosystèmes dégradés/mangroves
- Priorité-3: Mise en place d'un cadre légal et de gouvernance pour la protection de la BD
- Priorité-4: Promotion de l'écotourisme et de l'agroforesterie
- Priorité-5: Lutte contre les effets du changement climatique
- Priorité-6: Protection des récifs coralliens
- Priorité-7: Conservation des espèces animales et végétales
- Priorité-8: Contrôle des espèces envahissantes
- Priorité-9: Valorisation des plantes médicinales

14.3. Mesures prises pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des ODD

Bien que le pays ne disposât pas de Stratégie et Plans d'Action Nationaux, bon nombre de progrès ont été réalisés en termes de protection et de conservation de la biodiversité dans le pays. Ces efforts ont été réalisés, en vertu d'autres plans d'action et de développement en vigueur dans le pays et dans le souci de respecter les exigences de la CBD.

Selon des données dont dispose la Direction de la Biodiversité et l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP), le pays compte actuellement 25 aires protégées soit 11 marines et 14 terrestres. Ceci représente une superficie d'aires terrestres de 187 213.92 ha (1872km²) soit environ 7% du territoire terrestre, et d'aires marines et côtières de 185 655.90 ha (1857 km²) soit 5% du territoire marin. Un ensemble d'actions et de mesures sont prévues afin d'atteindre, d'ici à 2020, l'objectif 11 d'Aichi soit au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières. De plus, la validation de la nouvelle Stratégie 2019-2030 prévue pour 2019, va apporter de nouvelles directives en matière de conservation, protection et restauration de la biodiversité en Haïti.

14.4. Mécanismes de soutien à la mise en œuvre nationale

Des efforts considérables ont été réalisés en termes de cadres légal, institutionnel, réglementaire et stratégique en faveur de la biodiversité. Signalons entre autres, : le code rural de François Duvalier, la constitution de 1989, le Décret-cadre de 2006 portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes. Le Ministère de l'Environnement travaille actuellement sur la mise en place du Fonds National pour la Biodiversité Haïtien. De plus, avec la création récente de la Direction de la Biodiversité, avec pour mission première la gestion de toutes les questions liées à la biodiversité en Haïti, un nouveau dynamisme s'est émergé dans le secteur.

Les stratégies et plans qui orientent la mise en œuvre de la biodiversité et du développement sont fondamentalement les politiques générales des gouvernements, le Plan de développement agricole (PDA), le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), le Plan d'action national d'adaptation (PANA), le Plan d'action pour l'environnement (PAE), la Politique nationale sur les changements climatiques (PNCC) etc.

Par ailleurs, bon nombre de programmes et de projets, à travers des financements de divers bailleurs, ont contribué au renforcement du Ministère de l'Environnement via la formation des cadres, d'élaboration d'outils stratégiques et de manuels de procédure pour la gestion durable de l'environnement en Haïti notamment en matière d'évaluation environnementale. D'autres initiatives peu connues menées par les organisations communautaires de base appuyés par certaines ONGs contribuent aussi à l'atteinte des OAB et des ODD.

En considérant, les efforts déjà encourus et ceux programmés dans le SPANB 2019-2030, le profil de la biodiversité d'Haïti dans la prochaine décennie devrait orienter une mise en œuvre plus efficace de la biodiversité.

14.5. Mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre

De la même manière que les données spatiales ont été utilisées pour assurer l'élaboration du 6RN dans son ensemble, il est recommandé, dans le cadre de l'élaboration du SPANB 2019-2030, qu'un certain nombre de mesures et de mécanismes de suivi soit mis en place afin d'assurer le suivi et l'examen de

sa mise en œuvre. Les indicateurs nationaux identifiés doivent mis en à profit pour mesurer les progrès accomplis dans le temps et dans l'espace.

14.6. Équité genre et conservation de la biodiversité

Il est crucial de mentionner que dans le processus de mise en œuvre du développement durable et de la conservation de la biodiversité, l'équité genre n'a pas toujours été valorisée. En dépit des efforts menés par certains partenaires sur le terrain, cet aspect n'est pas toujours appréhendé à sa juste valeur. Certaines institutions porteuses des initiatives genres ne sont pas encore parvenues à en faire l'ancrage dans les réflexes locaux et en faciliter l'appropriation. La présence des femmes dans la mise en œuvre des activités demeure l'une des faiblesses enregistrées dans le cadre de l'élaboration du 6RN. La sensibilisation ou même la formation visant à mettre en place des outils de prise en compte de la dimension genre est à promouvoir dans le SPANB 2019-2030.

SECTION F : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

15. Conclusion

Les informations recueillies lors de l'élaboration du 6RN ont révélé que, depuis 2009 beaucoup d'efforts ont été mis en place pour augmenter le niveau de conservation de la biodiversité au niveau national. Ces efforts se manifestent aussi bien aux niveaux politique, légal, institutionnel que dans les interventions sur le terrain. Considérant les diverses avancées identifiées, il est évident que le profil de la biodiversité a positivement évolué pendant les 10 dernières années.

Au niveau politique et légal : de nombreuses AP tant marines que terrestres ont été créées, délimitées et bornées à travers des arrêtés.

Au niveau institutionnel : d'une part il est créé la direction de la biodiversité ayant, entre autres, pour mission d'assurer de la mise en œuvre des décisions de la CBD, d'autre part, l'ANAP est promue comme direction générale avec l'autonomie et l'autorité régaliennne de prendre des décisions pour la protection des territoires à conserver et à protéger.

Avec l'existence de ces deux structures appuyées par certains partenaires, un ensemble de mesures ont été prises afin de répondre à quelques exigences de la Convention. En ce sens, de 2010 à 2018, de nouvelles aires protégées sont créées et déclarées. Entre 2010 et 2018, un total de 25 AP ont été délimitées, ce qui rapproche le pays vers l'atteinte de l'OAB11.

Cependant, il reste encore des écarts à combler pour atteindre pleinement cet objectif. C'est pour cela qu'il est judicieux de prendre les dispositions nécessaires pour combler les écarts en termes de couvert du territoire en AP. Il faudra, d'ici à 2021, ajouter au moins 284 550 ha sur les AP terrestres existant et 207450 ha sur les AP marines. Ces AP doivent être créées, délimitées et bornées.

En vue de combler les écarts identifiés au regard de la mise en œuvre de l'objectif 11 d'Aichi sur les aires protégées, il a été déjà proposé dans le 5RN de compléter le SNAP terrestre et de mettre le cap vers un SNAP marin digne de son nom.

L'effectivité de cette progression peut se faire en capitalisant sur les AP potentielles qui ont déjà fait l'objet d'analyse et de validation par les différents acteurs notamment les organisations de la société civile spécialisées en biodiversité marine et côtière telles que Reef Check Haïti et FoProBim. Soulignons que 31 ZCB couvrant une superficie de 934 000 ha décrites par le CEPF font déjà partie de ces AP potentielles.

Cependant pour que ces initiatives puissent s'inscrire dans la durabilité, comme le veut la CBD d'autres mesures en termes de gestion et de gouvernance doivent être prises. Notons que des 25 AP existant, seulement 4 de sont munies de leur plan de gestion, outil indispensable à la gestion durable des ressources naturelles. C'est un outil qui présente les éléments clés pour faire, entre autres, la prévention, la conciliation et l'arbitrage et la négociation au sein de ces aires protégées. Et seulement une, l'Unité 2 de la Forêt des Pins dispose d'une unité de gestion.

Au niveau des interventions sur le terrain : plusieurs actions sont menées par les acteurs qui touchent d'une certaine manière la gestion et la conservation de la biodiversité que ce soit dans le cadre

de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le pays sur la gestion durable des terres, les changements climatiques, etc.

La plupart de ces actions vont dans le sens de la gestion des ressources naturelles, la protection des terres, le reboisement ou la reforestation, de la formation ou de la sensibilisation, amélioration de la gouvernance environnementale, actions de résilience face au climat

Cependant, les interventions de conservation de la biodiversité se font la plupart du temps de manière éparpillées et ne sont pas systématiquement intégrés dans un référentiel. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas jusqu'à date de stratégie nationale et de plan d'action servant de référentiel de conservation de la biodiversité.

Par ailleurs, ces efforts sont constamment sous la pression tant anthropique qu'environnementale qui constitue de véritables menaces pour la survie et la pérennisation de certaines espèces, qui à force de dégradation et au fil du temps, voient disparaître leurs habitats que ce soit au niveau terrestre, côtier que marin.

D'autres facteurs perturbateurs liés à l'explosion de la population, l'urbanisation anarchique affecte l'équilibre écologique et l'intégration de la biodiversité, facteurs indispensables à la survie, à la reproduction des espèces-, des ressources génétiques animales et végétales.

L'une des principales embûches auxquelles a fait face le 6RN est la disponibilité de données quantitatives et scientifiques. L'inexistence de ces données a rendu ardu tout le processus d'élaboration du rapport. Il s'avère important que les universités rentrent dans une dynamique systématique de recherche dans le domaine de la biodiversité, qui jusque-là se fait de manière sporadique.

La mise en place de ces initiatives devra être accompagnée d'actions de développement au travers de la mise en place, entre autres, d'ateliers scientifiques, de consultations et d'engagements des parties prenantes, d'Études d'Impact Environnementale simplifiées, de propositions de délimitations, de promulgation d'arrêtés présidentiels de création, d'arrangements de gestion, de proposition de gouvernance, etc. (MdE, 2016).

Il est aussi judicieux de faire le renforcement du système de gouvernance. Ce système doit faire la promotion pour l'intégration des femmes et la valorisation du savoir autochtone. En effet, la gouvernance de la biodiversité en Haïti demeure une nécessité. En comparant les AP existantes aux structures de gouvernance, il est évident qu'il existe une grosse lacune à ce niveau.

Dans le système de gouvernance environnementale haïtien, il manque plusieurs éléments importants. D'une part l'implication des femmes qui constituent un pilier indispensable, mais non valorisé, à l'atteinte des ODD, si on considère l'ampleur de leurs rôles au sein des communautés et leur importance dans la gestion des ressources naturelles.

D'autre part, la valorisation du savoir autochtone est un élément sur lequel il faudra accorder plus d'attention si on considère son apport dans la pérennisation des valeurs, des moeurs et dans la conservation des espèces notamment les espèces médicinales. Les communautés de base qui sont en possession de ce savoir doivent être intégrées dans un cadre harmonisé de gestion et de gouvernance.

Cependant, à une échelle réduite, les différentes études de cas considérées dans le cadre de ce rapport ont quand même montré une certaine intégration des communautés de base dans la structure de gestion des AP concernées c'est le cas de la Helvetas au niveau de l'Unité 2 de la Forêt des Pins et des Lagon des Huitres, mais il n'a pas été démontré comment leurs savoirs sont valorisés.

En suivant la dynamique de création d'AP dans laquelle le pays s'est lancé, il est indispensable de mener des efforts supplémentaires en vue de renforcer la gouvernance du domaine. Cependant, au niveau des entités pour lesquelles ces structures sont présentes, il est difficile de démontrer, mis à part quelques exceptions, les progrès qui se font étant donné qu'il n'existe pas de systématisation de la gouvernance.

Sur la base des résultats de ce rapport, le Ministère de l'Environnement à travers la Direction de la Biodiversité s'engage à élaborer et valider le SPANB 2019-2013 pour Haïti. Ce dernier devra intégrer les huit (8) objectifs nationaux identifiés ainsi que les indicateurs et cibles qui ont été proposés. Ces indicateurs fournissent un cadre pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux. Ils permettent de suivre progressivement les avancés qui y sont liées.

Finalement, en termes de mobilisation de ressources, il a été constaté que les fonds pour la biodiversité auxquels Haïti en a accès ne sont pas encore établis au niveau national en dépit de son éligibilité. Il s'agit particulièrement du Fonds Caribéen pour la Biodiversité (CBF). Pour accéder à ce fonds, le pays doit mettre en place un certain nombre de mécanismes notamment les aspects légaux, et le comité fonctionnel etc.

De manière plus concrète, le pays doit prendre les dispositions pour établir le Fonds Fiduciaire National pour la Conservation (NCTF) qui serait le Fonds Haïtien pour la Biodiversité (FHB). Ce fonds permettra de mettre en œuvre des initiatives touchant l'adaptation basée sur les écosystèmes selon une perspective de la montagne à la mer telles que les écosystèmes côtiers et marins, le reboisement, les zones riveraines, les pentes en amont en relation avec les écosystèmes côtiers / marins. D'autres activités telles que la cartographie, la sécurité alimentaire, la pêche, la sensibilisation à la vulnérabilité, la politique/gouvernance, la réduction des risques des catastrophes, etc. sont aussi éligibles.

16. Perspectives : Comment aborder et concevoir l'après 2020 pour Haïti avec les résultats du 6RN

Afin de rendre efficace la gestion et la conservation de la biodiversité en Haïti, suite aux nombreux constats et observations faits lors de l'élaboration du 6RN, plusieurs actions doivent être posées tant du côté de l'ANAP, de la Direction Biodiversité, de leurs partenaires et des différents intervenants dans le domaine. Plusieurs lacunes en ont aussi été observées sur la base desquelles des mesures correctives devront être appliquées afin d'atteindre les objectifs fixés. Ces mesures serviront de base à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité. Plusieurs initiatives sont à prévoir :

Campagne nationale de sensibilisation

Il est fondamental qu'une masse critique de la population locale soit sensibilisée au concept de la biodiversité et s'approprie de son importance dans leur communauté. Cette activité pourrait s'inscrire dans le cadre de cette vaste campagne que la DB va lancer d'ici le début de l'année 2019. Pour être réaliste, cette campagne peut prendre l'aspect :

- a) d'ateliers régionaux et des focus groups où les acteurs seront ciblés en fonction de leurs intérêts dans la conservation de la biodiversité.
Il est crucial que les collectivités locales, les écoles, les groupements religieux, les organisations communautaires, les organisations de femmes soient massivement touchés ;
- b) d'émissions médiatisées au niveau local doivent être promues.

Il est conseillé de traduire le 6RN en outil de vulgarisation utilisable dans les différentes activités de sensibilisation qui seront menées dans le cadre du SPANB. Il est donc indispensable de traduire cet outil préférablement en français et créole afin d'en faire un document de sensibilisation accessible à toutes les catégories d'acteurs.

Afin d'assurer un suivi systématique de la mise en œuvre du SPANB, la DB peut mettre en place un cadre de suivi systématique basé sur des indicateurs. Dans ce contexte, elle peut valoriser l'utilisation d'un outil qui permet de suivre l'évolution des indicateurs. Il est proposé de valoriser ce cadre de suivi prenant en compte les Forces-directrices-Pression-Etat-Impact-Réponse (DPSIR) qui se focalise sur les méfaits causés à l'environnement et comment y remédier. Le cadre DPSIR peut être utilisé à n'importe quel niveau géographique pour répondre au besoin de données et informations environnementales fiables et pour rendre effectives des politiques de réponse visant à une meilleure gestion de l'environnement.

Systématisation de la recherche dans le domaine de la biodiversité

L'une des principales embûches auxquelles a fait face le 6RN est la disponibilité de données quantitatives et scientifiques. L'inexistence de ces données a rendu ardu tout le processus d'élaboration du rapport. Il s'avère important de dynamiser la recherche dans le domaine de la biodiversité au niveau des Universités et Centres de recherche, qui jusque-là se fait de manière sporadique.

Il est aussi important de valoriser et d'appuyer les initiatives en cours notamment la mise en place du système d'information environnemental et la plateforme Haitidata.org pour ne citer que ceux-là. Le PNUD devait appuyer le renforcement de ces structures dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA) par exemple.

Dans une perspective d'avoir des informations nationales à jour et représentatives de la réalité du pays en matière de conservation de la biodiversité, il est recommandé de faire l'inventaire national des espèces menacées et ne pas en tenir uniquement aux seules données fournies par l'UICN.

D'autres initiatives sont à prendre en main par le Ministère de l'Environnement et la Direction de la biodiversité en l'occurrence la mise en place du système d'information environnementale (SIE) appuyé par l'ONU-Environnement et dont les données issues du 6RN doivent servir d'éléments de base pour son alimentation. Un suivi doit être assuré à ce niveau avec ONU-Environnement.

Des relations doivent être créées avec les universités et Centres de recherche afin de promouvoir le développement des études scientifiques dans le domaine. La Direction de la Biodiversité peut établir des partenariats avec ces institutions afin de développer des recherches dans le domaine.

Mise en œuvre systématique des exigences de la CBD

Il est recommandé que la Direction de la biodiversité, dont la mission essentielle est d'assurer la mise en œuvre des exigences de la CBD, prenne les dispositions pour rendre disponibles, en temps et lieu,

les divers documents et rapports de communication dans le but de satisfaire les exigences de conformité du pays aux engagements pris dans ce cadre.

Élaboration du SPANB 2019-2030 : Il est vivement conseillé que la Direction de la biodiversité prenne les dispositions nécessaires pour assurer l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité au cours de l'année 2019, mais aussi sa mise en œuvre au cours des années à venir. Il est fortement recommandé que l'équité genre soit mis en exergue dans la stratégie et qu'il y a un mécanisme national de suivi de sa mise en œuvre.

Mobilisation de ressources : Pour mettre en œuvre la SPANB et les recommandations faites dans le cadre du 6RN, il est crucial que des ressources soient mobilisées. Il est encouragé de mettre en place le Fonds Haïtien de la Biodiversité. Des dispositions doivent être prises pour mettre en place la base notamment les aspects légaux et administratifs en vue d'avoir accès au Fonds Caribéen pour la Biodiversité. Il est aussi important de faire la promotion pour d'autres types de fonds tels que le Haïti National Trust , un fonds privé géré par le secteur privé.

Références bibliographiques

- ANAP. 2017. The Protected Area of Managed Natural Resources of the Three Bays (PA3B) Management Plan 2017 – 2027, 159 p.
- Barker, H.D et Dardeau, W. S. 1930. La Flore d'Haïti.
- Ben Swartley D., J. R. Toussaint. 2006. Haiti Country Analysis of Tropical Forestry and Biodiversity, 80 p.
- Birdlife International 2010. Important Bird Areas. Accessed November 2010 at <http://www.birdlife.org/datazone/site/search>
- CBD et Al. 2018. Sixième Rapport National. Guide technique de rédaction des rapports Version du 13 février 2018.
- CBD/COP/DEC/XIII/27- 2016. Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique Paragraphe 2 annexe Lignes directrices pour l'établissement du sixième rapport national.
- CBD. 2016. Indicateurs pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
- CIAT. 2014. Vers Une gestion intégrée des bassins versants en Haïti.
- DeGeorges A, Ford B. L. 1988 – Analysis of needs for conservation of tropical forests and
- Dod, D. D. 1993. Orquídeas (Orchidaceae) nuevas para la ciencia y endémicas de La Española. III. *Moscosa* 7: 157-165.
- Doris 2018. Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques. Corail corne de Cerf. [http://doris.ffessm.fr/Especies/Acropora-cervicornis-Corail-corne-de-cerf-538/\(rOffset\)/12](http://doris.ffessm.fr/Especies/Acropora-cervicornis-Corail-corne-de-cerf-538/(rOffset)/12)
- Durocher, R. 2015. Amphibiens et reptiles. Herpetophone d'Haïti. Volume 1. 127p
- Durocher, R. 2014. Les oiseaux d'Haïti. Volume 1. 143p
- Foprobim. 2014. Rapid Assessment of Haiti's Mangroves. 33p. https://foprobim.org/uploads/3/5/1/1/35111927/haiti_national_mangrove_report_final.pdf
- FOPROBIM 2009 - Rapid Assessment of the Economic Value of Ecosystem Services Provided by Mangroves and Coral Reefs and Steps Recommended for the Creation of a Marine Protected Area, Caracol Bay, Haïti.
- FoProBim et ReefFix .2013. Toward the Development of Haiti's System of Marine Protected Areas (MPAs) An Ecosystem Services Assessment for the Creation of Haiti's System of MPAs. rev.1. 35p.
- Hedges B and Thomas R 1989 – A new celestus from the Chaîne de la Selle.

- Hilaire, J V 2000 – Diversité de la Flore d'Hispaniola. In Rapport d'Atelier sur le statut de la biodiversité en Haïti et les options stratégiques de conservation. MDE 27 – 29 Octobre 2000
- Holdridge, L. R. 1971. Les zones biologiques naturelles d'Haïti. Conjonction (Haïti) 116: 110-118.
- Kramer P. et al. 2016. Inventaire écologique de référence pour le Parc National des 3 Baies en Haïti. The Nature Conservancy : Rapport à la Banque Interaméricaine de Développement. Pp. 1-206.
- Lodge, D. J., T. J. Baroni & O. K. Miller, Jr. 2000. Biogeography of basidiomycetes in the Greater.
- MdE. 2016. Cinquième rapport National sur la Biodiversité.
- MdE et al. 2016. Prise en compte de la dimension genre dans les initiatives de lutte contre les changements climatiques. 100p.
- MdE. 2013. Deuxième Communication nationale sur le changement climatique. 181p.
http://changementclimatique.ht/co/wp-content/themes/statfort/documents/2eme_communication_nle.pdf Consulté le 11 juillet 2018.
- MdE. 2001. Première Communication nationale sur le changement climatique. 94p.
<http://www.adaptationlearning.net/sites/default/files/Haiti%20-%20National%20Communication%20-%203%20January%202002%20-%20French.pdf> Consulté le 11 juillet 2018.
- MONITEUR, Journal Officiel de la République d'Haïti. 2005. Décret du 12 octobre 2005 portant sur la Gestion et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement durable Deuxième communication nationale
- MPCE. 2013. Programme d'investissement triennal. Outils de mise en œuvre du Plan stratégique pour le Développement d'Haïti. 167p
- MPCE et al. 2007. Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour réussir le saut qualitatif. 89p
- MTPTC, 2014. DINEPA
- Nations-Unies. 2016. Cadre de développement durable d'Haïti. 69p.
- Nations-Unies. 1992. Convention sur la Diversité Biologique. <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>
- PNUD. 2013. Objectifs du Millénaire pour le Développement. Haïti, un nouveau regard.
- Skinner, E. 2012. Genre et changement climatique, panorama. BRIDGE-OIF Kit actu'. 106p.
- Ottenwalder, J.A, 1996 - The current status of sea turtles in Haiti. In Society for the study of Amphibians and Reptiles 57 p.

Paryski, P., C. A. Woods & F. Sergile. 1989. Conservation strategies and the preservation of biological diversity in Haiti, pp. 855-878, IN C. A. Woods (ed.), Biogeography of the West Indies: past, present and future. Sandhill Crane Press, Inc. Gainesville, Florida. 878 pp.

SAH et al. 2011. Les zones clés de la biodiversité d'Haïti. 53p.

Sergile F. 2008. (Société Audubon Haïti/university of Florida) with the collaboration dans: Philippe Bayard and Jean Vilmond Hilaire (Société Audubon Haïti), report waterbirds in Haiti.16p.

Scott Posner, Gérard-Alain Michel and Joseph Ronald Toussaint (2010), Haiti Biodiversity and Tropical Forest Assessment, 84 p.

Scott Posner and Joseph Ronald Toussaint. October 2016. Haiti Biodiversity and Tropical Forest Assessment, 111p.

Théodat Jean-Marie. 2018. Haïti et la mer : une insularité ambiguë. Les littoraux Latino-américains. Pp 56-68

Thomas, R. 2000 – Diversité de l'herpétofaune à Hispaniola. Dans le Rapport d'Atelier sur le statut de la conservation des espèces en Haïti.

Thompson, E G. 1986. Land mollusks of the proposed National Parks of Haiti. Unpublished report. U.S.Agency for International Development, Port-au-Prince, Haïti.

USAID. 2010. Haiti Biodiversity and Tropical Forest Assessment (Sections 118 and 119 of the Foreign Assistance Act).

Victor B. C. et Marks W. 2018. Journal of the Ocean Science Foundation. Vol 31

Woods, C. A. 1986. Executive summary of Stewardship Plan for the National Parks of Haiti. Unpublished report. USAID Haïti, Port-au-Prince. Abstract: Management and conservation plan is proposed for the two official national Parks of Haiti, Visite and Macaya. Lists of the fauna and flora species are included.

Woods, C. A. 1986. The mammals of the national Parks of Haiti. Port- au Prince. University of Florid, USAID Haiti. Abstract: Inventory of the endemic species as well as the introduced species. Proposes recommendations for conservation of endemic species.

ANNEXES

Annexe A. Liste interventions touchant les aires protégées : 2009-2020

Projet	Calendrier	Partenaires techniques financiers et	Partenaire de mise en œuvre	Description	Zone d'intervention	Alignement avec le PANA
Aires protégées						
Système National des Aires protégées (SNAP) financièrement soutenable	2009-2014	PNUD GEF	MdE ANAP	Mise en place du Système National des Aires protégées et de sa stratégie de financement, appui institutionnel à l'ANAP.	National	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Parc Macaya	2013-2017	BID (ONU-Environnement) GEF/ Norvège	MdE	Protection et gestion de l'aire protégée de Macaya	Macaya. Sud	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Parc Forêt des pins (unité II)	2013-2017	Helvetas Coop Suisse	MdE	Protection et gestion de l'aire protégée de Forêt des Pins, incluant un renforcement à l'ANAP	Forêt des Pins, Ouest	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Projet Araucaria XXI-Haïti. Phases I, II et III (Parc la visite)	2007-2012	Coop Espagnole	MdE. (Direction départementale du Sud-est)	Protection et gestion de l'aire protégée de la Visite	La Visite Sud-Est	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Protection de Trou Caïman	2013-2015	Coop Espagnole	MdE (ANAP DDO)	Protection et gestion de l'aire protégée de Trou Caïman	Trou Caïman Sud-Est	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Parc Marin des 3 Baies	2014-2016	BID	MdE	Protection et gestion de l'aire protégée marine des 3 Baies	Aire protégée marine des 3 Baies, Nord-Est	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Protection de 2 sites environnementaux	2014-2016	UE Helvetas/AMS/Bucosil	MdE (ANAP)	Protection de 2 sites présentant un intérêt environnemental et touristique à Belle Anse : Cascade Pichon et Lagon des Huitres	Belle Anse Sud-Est	Option3 Valorisation et conservation des ressources naturelles
Macaya Grand Sud	2015-2018	ONU Environnement-GEF	MdE, MARNDR, CIAT	Mise en œuvre d'une approche	Sud et Grande Anse : Abricot-	Option3

				écosystémique pour le développement du Grand Sud avec focalisation sur établissement des aires protégée tout en appuyant l'économie verte et la réduction des risques aux catastrophes	Jérémie, Baradères et Cayemites, Macaya, Port Salut, Saint Jean du Sud	Valorisation et conservation des ressources naturelles
Approche écosystémique pour la Côte Sud	2017-2020	ONU Environnement - GEF	MdE, MARNDR	Mise en œuvre d'une approche écosystémique pour la Côte Sud avec focalisation sur établissement des aires protégées tout en appuyant l'économie verte et la réduction des risques aux catastrophes	Tiburon, Ile à Vache, Port Salut, Saint Jean du Sud	Approche écosystémique pour la Côte Sud

Source : Extrait du document de compilation des projets des PTF du MdE. Version initiale, Marie Bonnard (2015), complétée par EB Civil (2017)

Les interventions/projets touchant la gestion des bassins versants						
Projets	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Partenaire de mise en œuvre	Description	Zone d'intervention	Alignement avec le PANA
<u>Gestion des bassins versants</u>						
Gestion durable des Terres (GDT)	2008-2012	PNUD	MdE (Direct. Sols et Écosystèmes)	Contribuer à la promotion d'initiatives de GDT dans le souci de renforcer et de maintenir la productivité des écosystèmes et les fonctions écologiques à travers le renforcement des capacités et la promotion des principes de GDT.	National	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Aménagement de bassin-versants	2014-2017	Helvetas	MdE (Direct. Sols et Écosystèmes)	Gestion du bassin-versant de Verettes (traitement de ravines, création de comités de BV)	Sud-Est	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Aménagement de bassin-versants	2012-2013	Helvetas FAO, Chaine du Bonheur	MdE (Direction Sols et Écosystèmes)	Aménagement de bassin versant à Petit-Goâve	Ouest	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Compensation CO2	2012 - 2013	AVSI Treedom s.r.l.		Activités pilotes de reboisement pour tester une méthode scientifique de suivi du taux de survie des plantules		Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.

Frontière Verte	2011-2013	ONU-Environnement/ PNUD Norvège	MdE (Direction des Forets)	Reforestation et gestion des ressources naturelles à la frontière nord haïtien-dominicaine (Rivières Massacres et Pedernales)	Binational Nord-Est	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Corridor Biologique	2010-2014	ONU Environnement	MdE (Direction des Forets)	Intégration d'Haïti dans le Corridor Biologique Caraïbéen pour la protection de la biodiversité, la réhabilitation de l'environnement et le développement d'alternatives économiques.	Binational	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Projet binational Libon Verde	2011-2015	GIZ	MdE, Ministère de l'Agriculture (BAC)	Reboisement du bassin versant de Rio-Libon, sur les communes de Mont-Organisé, Carice, Lamiel	Binational Nord-Est	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Études et initiatives pilotes visant à promouvoir la durabilité environnementale en République Dominicaine et en Haïti"	2011-2014	AVSI UE	MdE (Direction des Forets)	Activités de reboisement, développement d'itinéraires techniques pour des cultures environnementalement durables (foresterie, café, etc...). Zone cible : zone tampon Parc Macaya et Parc Nalga de Marco en RD	Sud	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Projet Binational Réserves de la Biosphère La Selle / Jaragua-Enriquillo-Bahoruco	2014-2016	GIZ	MdE	Projet binational d'appui au Massif de la Selle	Sud-Est Binational	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Contribution au plan d'action national de lutte contre la désertification (application de la convention des NU désertification).	2014-2019	FAO UE	MdE	Action contre la désertification pour des moyens d'existence durables et des systèmes écologiques productifs et résilients dans 8 pays ACP/Composante Haïti	National	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.

Projet binational Artibonito	2011-2014	Oxfam Québec GEF / PNUD	MdE haïtien et Dominicain	Projet de réduction des conflits d'utilisation d'eau dans le bassin versant binational de l'Artibonite	Binational Artibonite	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Small Grant Programme (SGP)	2011-2018	PNUD GEF	Le MdE fait partie du comité de sélection des projets	Programme de micro-financements (max 50 000 USD) dotations à destination des organisations communautaires de base pour des activités de protection de l'environnement (changement climatique, protection biodiversité, dégradation des terres, gestion de l'eau, ...)	Nord Nord-Est Sud Artibonite Centre Sud Nippes	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
WINNER	2009-2014	Chemonics USAID	MdE et Ministère de l'agriculture	Projet de renforcement du secteur rural : reboisement, infrastructure agricole, mécanisation agricole, appui au maraichage...	Ouest, Artibonite and Mirebalais	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
AVANSE	2013-2018	DAI USAID	Le MdE peut être consulté	Projet de renforcement de l'agriculture dans le nord, incluant une composante renforcement des capacités du gouvernement haïtien, au niveau local (Directions Départementales Agriculture et Environnement, BAC) et au niveau national.	Nord	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Terre Sud	2013-2015	Norvège – ONU Environnement	MdE et de l'agriculture (Directions départementales du Sud)	Réduction de la vulnérabilité des populations dans le Sud, passant par l'appui dans la mise en place des plans de cogestion hydrographique et comité de gestion des bassins versants et aménagement des bassins versants (reboisement, aménagement de ravines, gabionnage)	Sud	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.

Source : Extrait du document de compilation des projets des PTF du MdE. Version initiale, Marie Bonnard (2015), complétée par EB Civil (2017)

Terre Sud	2013-2015	Norvège – ONU Environnement	MdE et de l'agriculture (Directions départementales du Sud)	Réduction de la vulnérabilité des populations dans le Sud, passant par l'appui dans la mise en place des plans de cogestion hydrographique et comité de gestion des bassins versants et aménagement des bassins versants (reboisement, aménagement de ravines, gabionnage)	Sud	Priorité I Aménagement des BV et Conservation de sols.
Feed the Future Chanje Lavi plantè	2015-2018	Chemonics USAID	MdE et MARNDR	Mise en place et renforcement des comités locaux de gestion de bassins versants, infrastructure agricole, appui à la production agricole	Ouest, Artibonite and Mirebalais	Priorité I Aménagement des BV et conservation des Sols

Source : Extrait du document de compilation des projets des PTF du MdE. Version initiale, Marie Bonnard (2015), complétée par EB Civil (2017)

Projet	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Partenaire de mise en œuvre	Description	Zone d'intervention	Alignement avec le PANA
Zones côtières et marines						
Adaptation basée sur la gestion des écosystèmes De la montagne à la mer : Parc Macaya, 3 Baies et Anse à Pitre	2015-2020	PNUD GEF	MdE MARNDR, CATIE, MPCE, OCB	Améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés côtières aux changements climatiques et aux risques à travers l'approche de la montagne à la mer pour la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants	Nord, Nord-Est, Sud, Sud-Est, Nippes, Grand-Anse	Option3 Gestion des zones côtières Option 4 Sécurité alimentaire
Adaptation au Changement climatique en zone côtière	2011-2015	PNUD GEF / ACDI	MdE	Appuyer les communautés côtières dans la capacité d'adaptation au changement climatique et renforcement institutionnel DINEPA, CNIGS, CNSA, MDE	Sud Sud-Est	Option3 Gestion des zones côtières Option 4 Sécurité alimentaire
Renforcement de la résilience au changement climatique et RRD en agriculture	2013-2017	FAO GEF	MdE et Ministère de l'Agriculture	Amélioration de la résilience des agriculteurs et des systèmes agro-écologiques face à la variabilité du climat.	Ouest Sud-Est	Option3 Gestion des zones côtières
Mer Sud	2013-2015	Norvège ONU Environnement	Ministères de l'Environnement, Agriculture, Tourisme (Département Sud)	Régénération des écosystèmes marins par l'utilisation rationnelle des ressources marines et utilisation d'un plan de gestion intégré à l'échelle du Sud		Option3 Gestion des zones côtières

Mer Sud	2013-2015	Norvège ONU-Environnement	Ministères de l'Environnement, Agriculture, Tourisme (Département Sud)	Régénération des écosystèmes marins par l'utilisation rationnelle des ressources marines et utilisation d'un plan de gestion intégré à l'échelle du Sud		Option3 Gestion des zones côtières
Projet Pilote de Résilience au changement climatique (PPRCC)	2009-2015	BM, BID	CIAT	Etablissement du cadre général du PSRC, consistant en la construction d'une démarche méthodologique d'intégration de la résilience climatique dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion des zones côtières et de la reconstruction qui soit adaptée au niveau d'information disponible;	National	Option3 Gestion des zones côtières Option4 Sécurité alimentaire
Eco-DRR	2013-2015	UE, ONU Environnement	Ministères de l'Environnement, Agriculture, Tourisme (Département Sud)	Régénération des écosystèmes marins par l'utilisation rationnelle des ressources marines et utilisation d'un plan de gestion intégré à l'échelle du Sud	Sud – Port Salut	Option3 Gestion des zones côtières
Caribbean Marine Biodiversity Program (CMBP)	2014-2019	Nature Conservancy et USAID	MdE	Gestion des écosystèmes marins au niveau du Parc des trois Baies	Nord et Nord-est	Gestion des écosystèmes marins

Source : Extrait du document de compilation des projets des PTF du MdE. Version initiale, Marie Bonnard (2015), complétée par EB Civil (2017)

Annexe B : Liste complète des menaces et des priorités identifiées par les parties prenantes

		SUD	SUD'EST	NORD ET NORD-EST
1	MENACES	la surexploitation des ressources forestières,	la surexploitation des ressources halieutiques,	la surexploitation des ressources forestières
2		la surexploitation des ressources halieutiques,	les maladies zoo phytosanitaires,	Pollution
3		les effets du changement climatique	la pollution	la fragmentation et l'altération des habitats,
4		le manque d'éducation	la surexploitation des ressources forestières,	la surexploitation des ressources halieutiques,
5		la coupe excessive et le remblaiement des zones de mangroves,	la fragmentation et l'altération des habitats,	le développement des zones côtières
6		Les espèces exotiques envahissantes	la coupe excessive et le remblaiement des zones de mangroves.	la coupe excessive et le remblaiement des zones de mangroves
7		le développement des zones côtières	les espèces exotiques envahissantes	l'altération des rivières
8			le développement des zones côtières	l'érosion
9				les espèces exotiques envahissantes
10				les effets du changement climatique
1	PRIORITÉS	Éducation et sensibilisation	Restauration des écosystèmes dégradés	Éducation et sensibilisation
2		Conservation des espèces animales et végétales	Éducation et sensibilisation	Restauration des mangroves
3		Mise en place d'un cadre légal pour la protection de la biodiversité en Haïti	Valorisation des plantes médicinales	Reconstitution du système agroforesterie
4		Restauration des mangroves	Mise en place d'un cadre légal pour la	Mise en place d'un cadre légal pour la protection de la biodiversité en Haïti

			protection de la biodiversité en Haïti	
5		Restauration des écosystèmes dégradés	Promotion de l'écotourisme	Conservation des espèces animales et végétales
6		Promotion de l'écotourisme	Gestion des déchets	Lutte contre les effets du changement climatique
7		Lutte contre les effets du changement climatique	Gouvernance	Gestion des déchets
8		Protection des récifs coralliens	Lutte contre les effets du changement climatique	Restauration des écosystèmes dégradés
9		Contrôle des espèces envahissantes	Conservation des espèces animales et végétales	Gouvernance
10		Valorisation des plantes médicinales	Protection des récifs coralliens	Promotion de l'écotourisme
11			Restauration des mangroves	Protection des récifs coralliens
12			Contrôle des espèces envahissantes	Contrôle des espèces envahissantes
13				Valorisation des plantes médicinales

Annexe C : fiche de collecte de données



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Direction de la Biodiversité



Empowered lives.
Resilient nations.



Convention on
Biological Diversity



Nom & prénoms :

Institution :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Date :

LES OBJECTIFS NATIONAUX AU REGARD DES OAB ET DES ODD

OAB 1 : Sensibilisation à la biodiversité		Lien avec les ODD
1. Avez-vous entrepris des activités de sensibilisation sur les questions liées à la biodiversité ?		
2. Combien de campagnes de communication et de prévention ont été menées par votre institution autour de la biodiversité ?		
3. Quelle est l'estimation du nombre total d'individus sensibilisés par le biais de ces campagnes ?		
4. Ces activités relatives à la sensibilisation sont-elles efficaces pour influencer le changement de comportement des individus, des organisations et de gouvernements ?		
5. Quel est le pourcentage de femme qui a été sensibilisé au cours de ces campagnes ?		
OAB 5 : Fragmentation et dégradation des habitats		Lien avec les ODD
1. Quelles mesures avez-vous prises afin de réduire la déforestation et la perte des habitats ? Quel est le nombre de plantules mises en terre ?		

2. Combien de sites (habitats naturels) avez-vous protégés ? Et quelles sont les superficies ?		
3. Quelles mesures doivent-êtr prises afin de réduire la dégradation et la fragmentation des habitats ?		
OAB 6 : Pêches durables		Lien avec les ODD
1. Quelles sont les actions entreprises pour la protection des ressources aquatiques ?		
2. Avez-vous contribué à la protection des espèces menacées ?		
3. Avez-vous contribué à la mise en place de plans de rétablissement pour les espèces épuisées ? Quelles espèces ?		
4. Avez-vous contribué à la mise en place des aires marines protégées ? Quelle est la superficie ?		
5. Quel est le pourcentage d'habitats aquatiques qui est cartographié ?		
6. Quelles sont les actions que vous avez prises contre la pollution côtière ?		
OAB 11 : Aires protégées		Lien avec les ODD
1. Quelle est la superficie de zones terrestres et d'eaux intérieures protégées de 2011 à 2018 ?		
2. Quelle est la superficie de zones marines et côtières protégées de 2011 à 2018 ?		
3. La méthode de gestion des zones protégées est-elle efficace ?		

4. Les zones protégées sont-elles cartographiées ?		
5. Quels autres groupes ou parties prenantes sont impliqués dans la gestion des AP ?		
6. Les peuples autochtones et les communautés locales sont-ils impliqués dans la gestion des AP de manière systématique ?		
7. Les femmes sont-ils impliqués dans la gestion des AP de manière systématique ? À quel niveau ?		
OAB 12 : Espèces et extinctions		Lien avec les ODD
1. Quelles sont les mesures prises pour empêcher l'extinction des espèces menacées ?		
2. Y a-t-il des espèces connues qui ont disparu depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ?		
3. Quel est le pourcentage d'espèces menacées ?		
4. Quelles sont les espèces endémiques qui sont menacées ?		
5. Quelles mesures sont prises pour faire face à ces menaces ?		
6. Comment les principales menaces pesant sur les espèces ont-elles changé depuis 2010 ?		
OAB 14 : Services écosystémiques		Lien avec les ODD

1. Quelles sont les mesures prises pour protéger ou restaurer les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, notamment des services relatifs à l'eau et ceux qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être ?		
2. Les populations locales et les femmes sont-elles prises en compte dans les actions pour protéger et conserver les écosystèmes ?		
3. Quelles sont les principales pressions subies par les écosystèmes fournissant des services essentiels pour le bien-être humain ?		
4. Quel pourcentage de chaque écosystème est conservé grâce aux aires protégées ou autres moyens efficaces ?		
OAB 15 : Résilience, séquestration et restauration climatiques		Lien avec les ODD
1. Quelles sont les actions prises pour améliorer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique ?		
2. Quelle est la superficie des habitats qui ont été restaurés par type d'écosystème ?		
3. Quels types d'activités de restauration sont utilisés et quelles sont leurs efficacités ?		
OAB 20 : Mobilisation des ressources		Lien avec les ODD
Comment se fait la mobilisation des ressources financières pour la conservation de la biodiversité ? Les ressources ont-elles augmentées depuis 2010 ?		

Annexe D : Espèces rares et endémiques menacées

Annexe D-1 : Espèces rares et endémiques menacées associées au Parc Macaya

Source: Woods et Harris, 1986 et rapports de référence à l'appui

Plantes vasculaires

Myrsina magnoliifolia, endémique, en voie de disparition
Meliosoma abbreviata, Endémique, En voie de disparition
Calycogonium torbecianus, Endémique, En voie de disparition,
Tabebuia conferta, Endémique, En voie de disparition
Brunfelsia picardae, endémique, en voie de disparition

Orchidées

Trop nombreux pour être répertoriés, mais 38 espèces endémiques du Massif de la Hotte, dans lesquelles se trouve le parc, et 58 espèces endémiques d'Hispaniola.

Papillons

Calisto loxias, Endémique, trouvé seulement dans le Massif de la Hotte

Mollusques

Vingt-trois espèces endémiques connues uniquement dans les environs immédiats du parc.

Herpétofaune

Eleutherodactylus ventrilineatus, endémique;
Grenouille plus 17 grenouilles, 11 lézards et 5 serpents.

Des oiseaux

Grèbe mineure, en voie de disparition
Pétrel à tête noire, menacée
Faucon à peau acérée, menacé
Faucon pèlerin, rare.
Hibou, rare et menacé Perroquet d'Hispaniola, rare et en voie de disparition
Paruline à ailes blanches, rare et en voie de disparition
Oiseau Antillais, Rare
Moineau de Lincoln, Rare
Trogon, en voie de disparition

Mammifères

Plagiodontia aedium "Zagouti", En danger
Solenodon paradoxus, "Nez long", en voie de disparition

Annexe D-2 : : Espèces rares et endémiques menacées associées au Parc La Visite

Source: Woods et Harris, 1986 et rapports de référence à l'appui

Plantes vasculaires

Les 35 espèces de plantes endémiques du parc, en particulier les espèces suivantes:

Juniperus ekmanii
Hypericum millefolium,
Miconia rigidissima
Gesneria hypoclada
Siphocampylus caudatus
Rondeletia dalmatien

Papillons

Calisto se limite au parc.

Mollusques

Trois espèces endémiques au parc.

Herpétofaune
Eleutherodactylus armstrongi
Eleutherodactylus (grenouille)
Wetmorena haetiana (Lézard)

Des oiseaux

Pétrel à coiffe noire, menacé
Courte, Rare et Menacée
Perroquet espagnol, rare et en voie de disparition
Trogon espagnol, menacé
Viréo à carreaux noirs, rare
Paruline de Nashville, rare
Paruline à ailes blanches, rare et en voie de disparition
Euphonia à capuchon bleu, rare
Moineau de Lincoln, Rare
Paruline terrestre, en voie de disparition
Trogon, en voie de disparition

Mammifères

Plagiodontia Aedium, Zagouti, "Menacée
Espèce rare et endémique menacée associée à l'habitat côtier et humide
(Source: extrait du profil environnemental du pays (Ehrlich et al, 1987).

Mangroves

Bois boutonné, Conocarpus erecta
Mangrove blanche, Laguncularia racemosa,
Mangrove rouge, Rhizophora mangle
Mangrove noire, Avicennia germinans

Reptiles

Crocodile américain, *Crocodylus acutus*, En voie de disparition

Tortue verte, *Chelonia mydas*, en voie de disparition

Tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata*, (Caray), En voie de disparition

Tortue caouanne, *Carreta caretta*, en voie de disparition

Oiseaux

Flamant d'Amérique, *Phoenicopterus ruber*, En voie de disparition

Spatule rosée, En voie de disparition

Aigrette rouge, En voie de disparition

Canard masqué, En voie de disparition

Pigeon à couronne blanche, *Columbia leucoccephala*, en voie de disparition

Faucon pèlerin, En voie de disparition

Mammifères

Lamantin antillais, en voie de disparition

Annexe E : Liste des espèces botaniques inscrites sur la Liste rouge de l'UICN pour Haïti

Celles indiquées en rouge ont été observées au sein du PN3B durant l'inventaire de la végétation. N.B : Cette liste peut être consultée dans le document « Inventaire écologique de référence pour le Parc National des Trois Baies, en Haïti »

Potentielle-ment dans PN3B	Famille	Genus	Espec	Status Liste Rouge
	ARECAEAE	<i>Attalea</i>	<i>crassispata</i>	CR
X	ARECAEAE	<i>Coccothrinax</i>	<i>ekmanii</i>	DD
X	ARECAEAE	<i>Copernicia</i>	<i>ekmanii</i>	EN
	ARECAEAE	<i>Pseudophoenix</i>	<i>lediniana</i>	CR
	BIGNONIACEAE	<i>Catalpa</i>	<i>brevipes</i>	VU
	BIGNONIACEAE	<i>Ekmanianthe</i>	<i>longiflora</i>	EN
X	BROMELIACEAE	<i>Tillandsia</i>	<i>paniculata</i>	NT
	CACTACEAE	<i>Consolea</i>	<i>falcata</i>	CR
X	CACTACEAE	<i>Consolea</i>	<i>picardae</i>	DD
X	CACTACEAE	<i>Dendrocereus</i>	<i>undulosus</i>	DD
	CACTACEAE	<i>Leptocereus</i>	<i>paniculatus</i>	VU
	CACTACEAE	<i>Mammillaria</i>	<i>ekmanii</i>	DD
X	CACTACEAE	<i>Melocactus</i>	<i>lemairei</i>	NT
X	CACTACEAE	<i>Opuntia</i>	<i>acaulis</i>	DD
X	CACTACEAE	<i>Opuntia</i>	<i>taylorii</i>	DD
	CACTACEAE	<i>Pereskia</i>	<i>marcanoi</i>	VU
	CACTACEAE	<i>Pereskia</i>	<i>portulacifolia</i>	VU
X	CACTACEAE	<i>Selenicereus</i>	<i>pteranthus</i>	DD
	CUPRESSACEAE	<i>Juniperus</i>	<i>barbadensis</i>	VU
	CUPRESSACEAE	<i>Juniperus</i>	<i>gracilior</i>	EN
	FABACEAE	<i>Albizia</i>	<i>berteriana</i>	VU
	FABACEAE	<i>Albizia</i>	<i>leonardii</i>	VU
	FABACEAE	<i>Chamaecrista</i>	<i>caribaea</i>	VU
	FABACEAE	<i>Mimosa</i>	<i>domingensis</i>	VU
	FABACEAE	<i>Mora</i>	<i>ekmanii</i>	VU
	FABACEAE	<i>Senna</i>	<i>domingensis</i>	VU
	ICACINACEAE	<i>Mappia</i>	<i>racemosa</i>	VU
	JUGLANDACEAE	<i>Juglans</i>	<i>jamaicensis</i>	VU
	LAURACEAE	<i>Cinnamomum</i>	<i>parviflorum</i>	VU
	LAURACEAE	<i>Nectandra</i>	<i>caudatoacuminata</i>	CR
	LAURACEAE	<i>Nectandra</i>	<i>pulchra</i>	CR
	MAGNOLIACEAE	<i>Magnolia</i>	<i>domingensis</i>	CR
	MAGNOLIACEAE	<i>Magnolia</i>	<i>ekmanii</i>	CR
X	MAGNOLIACEAE	<i>Magnolia</i>	<i>emarginata</i>	CR
	MELIACEAE	<i>Cedrela</i>	<i>odorata</i>	VU
	MELIACEAE	<i>Guarea</i>	<i>sphenophylla</i>	VU
	MYRTACEAE	<i>Calypttranthes</i>	<i>ekmanii</i>	VU

Annexe F : Les espèces menacées d'Haïti contenues dans les zones clés de la Biodiversité

Source : SAH et al 2011. Les zones clés de la Biodiversité d'Haïti.

Nom scientifique	Nom commun	Statut selon l'UICN	No. de ZCB	Endémisme
<i>Acropora cervicornis</i> Lamarck, 1816	Staghorn Coral	CR	14	Caraïbes
<i>Acropora palmata</i> Lamarck, 1816	Elkhorn Coral	CR	14	Caraïbes
<i>Agaricia lamarcki</i> Edwards & Haime, 1851	Lamarck's Sheet Coral	VU	14	Caraïbes, Golfe du Mexique
<i>Albizia berteriana</i> (DC.) Fawc. & Rendle	Abey Blanco	VU	3	Cuba, Hispaniola, Jamaïque
<i>Albizia leonardii</i> Britt. & Rose ex Barneby & J.W. Grimes		VU	2	N-O Haïti
<i>Amazona ventralis</i> Müller, 1776	Hispaniolan Amazon	VU	4	Hispaniola
<i>Anolis haetianus</i> Garman, 1887	Tiburon Stout Anole	EN	2	S-O Haïti
<i>Anolis koopmani</i> Rand, 1961	Brown Red-Bellied Anole	EN	1	S-O Haïti
<i>Anolis marron</i> Arnold, 1980	Jacmel Gracile Anolis	EN	1	S-E Haïti
<i>Aratinga chloroptera</i> Souancé, 1856	Hispaniolan Parakeet	VU	7	Hispaniola
<i>Attalea crassipatha</i> (Mart.) Burret	Carossier Palm	CR	3	S-O Haïti
<i>Balistes vetula</i> L., 1758	Queen Triggerfish	VU	14	Atlantique tropical, Caraïbes
<i>Battus zetides</i> Munroe, 1971	Zetides Swallowtail Butterfly	VU	1	Hispaniola
<i>Calyptophilus frugivorus</i> Cory, 1883	Chat Tanager	VU	2	Hispaniola
<i>Calyptrogenia ekmanii</i> (Urb.) Burret		VU	3	S-O Haïti, Jamaïque
<i>Caretta caretta</i> L., 1758	Loggerhead Sea Turtle	EN	14	Océans: Atlantique, Pacifique, Indien
<i>Catalpa brevipes</i> Urban		VU	2	Cuba, Hispaniola
<i>Catharus bicknelli</i> Ridgway, 1882	Bicknell's Thrush	VU	2	Canada, N-E EUA, Antilles
<i>Cedrela odorata</i> L.	Spanish Cedar	VU	17	Amérique C. et S., Caraïbes
<i>Celestus curtissi</i> Grant, 1951	Hispaniola Khaki Galliwasp	VU	8	Hispaniola
<i>Celestus warreni</i> Schwartz, 1970	Giant Hispaniolan Galliwasp	CR	6	Le nord de Hispaniola
<i>Chelonia mydas</i> L., 1758	Green Sea Turtle	EN	14	Océans tropiques et sub-tropicales
<i>Cinnamomum triplinerve</i> (Ruiz & Pav.) Kosterm.	Laurier Cannelle	VU	4	Cuba, Hispaniola
<i>Cleyera balleana</i> (O.C. Schmidt) Kobuski		VU	2	Hispaniola
<i>Cleyera vaccinioides</i> (O.C. Schmidt) Kobuski		VU	2	Hispaniola
<i>Coccyzus ruficularis</i> Hartlaub, 1852	Bay-Breasted Cuckoo	EN	1	Hispaniola
<i>Copernicia ekmanii</i> Burret	Ekman's Copernicia	EN	2	NW Haïti
<i>Corvus leucognaphalus</i> Daudin, 1800	White-necked Crow	VU	9	Hispaniola
<i>Crocodylus acutus</i> Cuvier, 1807	American Crocodile	VU	4	EUA, Amérique C., Cuba, Jamaïque, Hispaniola
<i>Cyclura cornuta</i> Bonnaterre, 1789	Rhinoceros Iguana	VU	12	Hispaniola
<i>Cyclura ricordii</i> Duméril & Bibron, 1837	Ricord's Iguana	CR	1	Hispaniola
<i>Dendrocygna arborea</i> L., 1758	West Indian Whistling-duck	VU	2	Bahamas, Cuba, Jamaïque, Hispaniola, Porto Rico
<i>Dendrogyra cylindrus</i> Ehrenberg, 1834	Pillar Coral	VU	14	Caraïbes

Source : SAH et al 2011. Les zones clés de la Biodiversité d'Haïti.

Nom scientifique	Nom commun	Statut selon l'UICN	No. de ZCB	Endémisme
<i>Dermochelys coriacea</i> Vandelli, 1761	Leatherback Sea Turtle	CR	14	Océans tropiques et sub-tropicales
<i>Dichocoenia stokesii</i> Edwards & Haime, 1848	Elliptical Star Coral	VU	14	Caraïbes, Golfe du Mexique, Bahamas
<i>Ekmanianthe longiflora</i> (Grisebach) Urban		EN	5	Cuba, Hispaniola
<i>Eleutherodactylus alcoae</i> Schwartz, 1971	Barahona Rock Frog	EN	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus amadeus</i> Hedges, Thomas & Franz, 1987	Mozart's Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus aporostegus</i> Schwartz, 1965	Tiburon Burrowing Frog	EN	5	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus apostates</i> Schwartz, 1973	La Hotte Big-legged Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus armstrongi</i> Noble & Hassler, 1933	Baoruco Hammer Frog	EN	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus audanti</i> Cochran, 1934	South Island Telegraph Frog	EN	2	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus bakeri</i> Cochran, 1935	La Hotte Bush Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus brevirostris</i> Shreve, 1936	Short-nosed Green Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus caribe</i> Hedges & Thomas, 1992	Haitian Marsh Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus chlorophenax</i> Schwartz, 1976	La Hotte Giant Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus corona</i> Hedges & Thomas, 1992	Hispaniolan Crowned Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus counouspeus</i> Schwartz, 1964	Yellow Cave Frog	EN	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus darlingtoni</i> Cochran, 1935	La Selle Long-legged Frog	CR	1	S-E Haïti
<i>Eleutherodactylus dolomedes</i> Hedges & Thomas, 1992	Hispaniolan Ventriloquial Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus eunaster</i> Schwartz, 1973	La Hotte Whistling Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus fowleri</i> Schwartz, 1973	Khaki Bromeliad Frog	CR	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus furcyensis</i> Shreve & Williams, 1963	La Selle Red-legged Frog	CR	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus glandulifer</i> Cochran, 1935	La Hotte Glanded Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus glanduliferoides</i> Shreve, 1936	La Selle Grass Frog	CR	1	S-E Haïti, peut-être éteint
<i>Eleutherodactylus glaphycompus</i> Schwartz, 1973	Ball Bearing Frog	EN	4	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus grahami</i> Schwartz, 1979	Yellow Chevronate Frog	EN	1	N-O Haïti
<i>Eleutherodactylus heminota</i> Shreve & Williams, 1963	Half-stripe Bromeliad Frog	EN	7	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus hypostenor</i> Schwartz, 1965	Baoruco Burrowing Frog	EN	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus jugans</i> Cochran, 1937	La Selle Dusky Frog	CR	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus lamprotes</i> Schwartz, 1973	Hispaniolan Orange-legged Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus leoncei</i> Shreve & Williams, 1963	Southern Pastel Frog	CR	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus lucioi</i> Schwartz, 1980	Pallid Rock Frog	CR	1	N-O Haïti
<i>Eleutherodactylus nortoni</i> Schwartz, 1976	Spiny Giant Frog	CR	2	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus notidodes</i> Schwartz, 1966	Neiba Telegraph Frog	EN	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus oxyrhyncus</i> Dumeril & Bibron, 1841	Hispaniolan Sharp-nosed Frog	CR	2	S Haïti
<i>Eleutherodactylus parabates</i> Schwartz, 1964	Neiba Whistling Frog	CR	1	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus parapelates</i> Hedges & Thomas, 1987	Macaya Burrowing Frog	CR	1	S-O Haïti

Source : SAH et al 2011. Les zones clés de la Biodiversité d'Haïti.

Nom scientifique	Nom commun	Statut selon l'UICN	No. de ZCB	Endémisme
<i>Eleutherodactylus paulsoni</i> Schwartz, 1964	Hispaniolan Pink-rumped Frog	CR	6	S Haïti
<i>Eleutherodactylus poolei</i> Cochran, 1938	Citadelle Frog	CR	2	N Haïti
<i>Eleutherodactylus rhodesi</i> Schwartz, 1980	Port-de-Paix Frog	CR	1	N-O Haïti
<i>Eleutherodactylus schmidtii</i> Schwartz, 1923	Hispaniolan Streamside Frog	CR	3	Hispaniola
<i>Eleutherodactylus sciagraphus</i> Schwartz, 1973	La Hotte Striped-legged Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus semipalmatus</i> Shreve, 1936	Tiburon Stream Frog	CR	2	S Haïti
<i>Eleutherodactylus sommeri</i> Schwartz, 1977	Massif du Nord Whistling Frog	EN	3	N Haïti
<i>Eleutherodactylus thorectes</i> Hedges, 1988	Macaya Breast-spot Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus ventrilineatus</i> Shreve, 1936	Macaya Dusky Frog	CR	1	S-O Haïti
<i>Eleutherodactylus warreni</i> Schwartz, 1976	Tortue Frog	CR	1	Ile de la Tortue, Haïti
<i>Eleutherodactylus wetmorei</i> Cochran, 1932	Tiburon Whistling Frog	VU	5	Hispaniola
<i>Epilobocera haytensis haytensis</i> Rathbun, 1893	Hispaniolan Freshwater Crab	VU	18	Hispaniola
<i>Epinephelus striatus</i> Block, 1792	Nassau Grouper	EN	14	Bermuda, Floride, Caraïbes
<i>Eretmochelys imbricata</i> L., 1766	Hawksbill Sea Turtle	CR	14	Océans: Atlantique, Pacifique, Indien
<i>Gambusia dominicensis</i> Regan, 1913	Domingo Mosquito Fish	EN	1	Hispaniola
<i>Guaiacum officinale</i> L.	Common Lignum Vitae	EN	21	Caraïbes
<i>Guaiacum sanctum</i> L.	Hollywood Lignum Vitae	EN	21	Caraïbes
<i>Guarea sphenophylla</i> Urban		VU	2	Hispaniola
<i>Hippocampus erectus</i> Perry, 1810	Lined Seahorse	VU	14	Canada au Venezuela (Atlantique)
<i>Huerteia cubensis</i> Griseb.	Aflier, Juan Primero	VU	2	Cuba, Hispaniola
<i>Hyporhamphus flavolimbatus</i> Poey, 1865	Yellowfinned Grouper	VU	14	O Atlantique de EUA au Brésil
<i>Hyporhamphus nigritus</i> Holbrook, 1855	Black Jewfish	CR	14	O Atlantique de EUA au Brésil
<i>Hypsiboas heilprini</i> Noble, 1923	Hispaniolan Green Treefrog	VU	17	Hispaniola
<i>Isurus oxyrinchus</i> Rafinesque, 1810	Shortfin Mako	VU	14	Océans: Atlantique, Pacifique, Indien Atlantic, Pacific, Indian, Méditerranéen
<i>Juglans jamaicensis</i> C. DC.	West Indian Walnut	VU	1	Cuba, Hispaniola, Porto Rico
<i>Juniperus barbadensis</i> L.	Barbados Juniper	VU	2	Antilles, peut-être éteint en Hispaniola
<i>Juniperus gracilior</i> var. <i>ekmanii</i> (Florin) R.P. Adams	Ekman's Juniper	CR	1	S-E Haïti
<i>Juniperus gracilior</i> var. <i>urbaniana</i> (Pilg. & Ekm.) R.P. Adams	Urban's Juniper	EN	1	S-E Haïti
<i>Lachnolaimus maximus</i> Walbaum, 1792	Hogfish	VU	14	Caraïbes
<i>Lasiurus minor</i> Miller, 1931	Minor Red Bat	VU	3	Bahamas, Hispaniola, Porto Rico
<i>Loxia megalaga</i> Riley, 1916	Hispaniolan Crossbill	EN	3	Hispaniola
<i>Lutjanus analis</i> Cuvier, 1828	Mutton Snapper	VU	14	Caraïbes

Source : SAH et al 2011. Les zones clés de la Biodiversité d'Haïti.

Nom scientifique	Nom commun	Statut selon l'UICN	No. de ZCB	Endémisme
<i>Lutjanus cyanopterus</i> Cuvier, 1828	Cuban Snapper,	VU	14	Caraïbes
<i>Magnolia domingensis</i> Urb.		EN	2	Hispaniola
<i>Magnolia ekmanii</i> Urb.		EN	1	Massif de la Hotte, Haiti
<i>Magnolia emarginata</i> Urb. & Ekm.		EN	2	Massif du Nord, Chaîne des Cahos, Haiti
<i>Manilkara gonavensis</i> (Urb. & Ekm.) Gilly ex Cronq.		CR	1	La Gonâve, Haiti
<i>Manilkara valenzuelana</i> (A. Rich.) T.D. Penn.		VU	1	Cuba, Hispaniola, Porto Rico
<i>Mappia racemosa</i> Jacq.		VU	2	Antilles, Amérique C.
<i>Mastigodiptomus purpureus</i> Marsh, 1907	Purple Copepod	VU	11	Cuba, Haiti en l'eau douce
<i>Micropholis polita</i> (Griseb.) Pierre ssp. <i>hotteana</i> Judd		VU	1	Cuba, Haiti (sp); S-O Haiti (sous-espèce)
<i>Montastraea annularis</i> complex ¹	Boulder Star Coral	VU	14	Caraïbes
<i>Mycetophyllia ferox</i> Well, 1973	Rough Cactus Coral	VU	14	Caraïbes
<i>Mycteroperca interstitialis</i> Poey, 1865	Crossband Rockfish	VU	14	O Atlantique, Caraïbes
<i>Nectandra caudatoacuminata</i> O.C. Schmidt		CR	1	Roseaux, Haiti (localité type seulement, 1928)
<i>Nectandra pulchra</i> Ekm. & O.C. Schmidt		CR	2	Miragoâne, Haiti (localité type seulement, 1927)
<i>Oculina varicosa</i> Leseuer, 1821	Large Ivory Coral	VU	14	US to Caraïbes, Golfe du Mexique
<i>Osteopilus pulchrilineatus</i> Cope, 1869	Hispaniolan Yellow Treefrog	EN	13	Hispaniola
<i>Osteopilus vastus</i> Cope, 1871	Hispaniolan Giant Treefrog	EN	10	Hispaniola
<i>Phyllolestes ethelae</i> Christiansen, 1948	Hispaniolan Malachite Damselfly	EN	1	Hispaniola
<i>Picrasma excelsa</i> (Sw.) Planch.		VU	5	Antilles, Venezuela
<i>Plagiodontia aedium</i> F. Cuvier, 1836	Hispaniolan Hutia	EN	2	Hispaniola
<i>Podocarpus aristulatus</i> Parl.	Palo de Cruz	VU	3	Cuba, Hispaniola
<i>Pouteria hotteana</i> (Urb. & Ekm.) Baehni		EN	1	Haiti, Porto Rico
<i>Pseudophoenix lediniana</i> Read	Pai (Creole)	CR	1	Rivière Fauché, Haiti
<i>Pterodroma hasitata</i> Kuhl, 1820	Black-capped Petrel	EN	2	Hispaniola, peut-être Cuba
<i>Senna domingensis</i> (Spreng.) H.S. Irwin & Barneby		VU	1	Hispaniola, Cuba
<i>Solenodon paradoxus</i> Brandt, 1833	Haitian Solenodon	EN	1	Hispaniola
<i>Stenostomum radiatum</i> subsp. <i>haitiensis</i> (Borhidi) Borhidi.		VU	2	Cuba, Hispaniola
<i>Tachycineta euchrysea</i> Gosse, 1847	Golden Swallow	VU	2	Hispaniola, Jamaïque
<i>Thunnus obesus</i> Lowe, 1839	Big Eye Tuna	VU	14	Océans: Atlantique, Pacifique, Indien

Annexe G : Liste de la végétation en voie de disparition ayant besoin de protection

Source : MARNDR/Direction Ressources Naturelles-Service de Protection de l'Environnement et de la Faune.

Nom Commun Français	Famille	Nom scientifique
Abricotier	Guttiferae	Mammea americana
Acajou, noix d'acajou	Anacardiaceae	Anacardium occidentale
Acajou	Meliaceae	Swietenia mahogani
Bois Campêche	Leguminosae	Hematoxylum campechianum
Bois Chandelle	Rutaceae	Amyris balsamifera
Bois Capab	Rhamnaceae	Colubrina arborescens et C. Reclinata
Bois Pin	Pinaceae	Pinus occidentalis
Blimblin	Oxalidaceae	Averrhoa bilimbi
Cachiman La Chine	Annonacea	Annona cherimolia
Caïmite	Sapotaceae	Chrysophyllum cainito
Cèdre	Meliaceae	Cedrela odorata
Cirouelle	Anacardiaceae	Spondias purpurea
Chêne	Bignoniaceae	Catalpa longissima
Dalemarie	Guttiferae	Calophyllum calaba
Divi-divi	Leguminosae	Caesalpinio coriaria
Ebène	Boraginaceae	Rochefortia acanthophora
Fromagier	Bombacaceae	Bombax tussacii
Gaiac	Zygophyllaceae	Guaiacum officinale
Grain ouary	Leguminoseae	Canavalia obtusifolia
Ilán-Ilán	Annonaceae	Cananga odorata
Jaune d'œuf	Sapotaceae	Lucuma domigensis
Latanier chapeau	Palmae	Sabal causiarum
Mancenillier	Anacardiaceae	Metopium toxiferum

Macoutouca	Palmae	Euterpe globosa
Pomme zombi	Euphorbiaceae	Hippomane mancinella
Mangle, Paletuvier	Combretaceae	Conocarpus erectus
Mangle blanc	Combretaceae	Laguncularia racemosa
Manglier rouge	Rhizophoraceae	Rhizophora mangle
Manglier petites feuilles, pativier	Sapindaceae	Dodonaea viscosa
Mapou	Bombacaceae	Euterpe globosa
Mapou zombi ; baobab	Bombacaceae	Adonsonia digitata
Palme coyeau	Palmae	Coccothrinax argentea
Catié	Palmae	Pseudophoenix vinifera
Palmiste	Palmae	Roystonea regia
Pomme cythère	Anacardiaceae	Spondias cytherea
Raisin de Mer, raisinier	Polygonaceae	Coccoloba uvifera
Romarin	Euphorbiaceae	Croton linearis
Roucou, Roucouyier	Bixaceae	Bixa orellana
Sapotille marron	Sapotaceae	Manilkara albesecens
Tavernon	Leguminosae	Lysiloma latisiliqua
Zicaque, Icaquier	Rosaceae	Chrysobalanus icaco

Annexe H : Diversité des espèces utilisées

Annexe H-1: Diversité des plantes cultivées

Source : MARNDR/Direction Ressources Naturelles-Service de Protection de l'Environnement et de la Faune.

Nom local	Nom Latin	Famille	Variété
Haricot 3 sp.	Phaseolus sp.	Papilionaceae	30 populations, très peu de variétés stables
Pois inconnu	Vigna sinensis	Leguminoseae	4
Pois de souche	Phaseolus linatus	Leguminoseae	2
Petit pois	Pisum sativum L.	Fabaceae	3
Pois congo	Cajanus sp	Leguminoseae	2
Pistache	Pistachia vera L.	Anacardiaceae	3
Mais	Zea mays	Gramineae	6
Sorgo	Sorghum bicolor		4
Riz	Oryza sativa	Gramineae	10
Carotte	Daucus carota	Embellifères	3
Citronnelle	Cymbopogon Citratus	Labiaceae	
Persil	Petroselinum satium	Ambellifères	
Chou	Brasica oleracea		
Betterave	Beta vulgaris L.	Chénophobiaceae	
Radis	Raphanus sativus L.	Brassicaceae	
Navet	Brassica rapa L.	Brassicaceae	
Tomate	Solanum lycopersicum L	Solanaceae	7
Gingembre	Zinziber officinale (lis)	Zingiberacées	
Gombo	Hibiscus esculentus	Malvaceae	
Cresson	Nasturtium officinale	Brassicaceae	-
Aubergine	Solanum melongena L.	Solanaceae	2
Piment	Capsicum annum	Solanaceae	4
Concombre	Ecballium elaterium (L.)	Cucurbitaceae	3
Ail	Allium sativum	Liliaceae	6
Alia			6
Banane	Musa paradisiaca	Musaceae	8

Igname (5 sp)	Dioscorea Spp	Dioscoreaceae	70
Patate douce	Ipomea batatas	Convolvulaceae	12
Pomme de terre (1 sp)	Solanum tuberosum	Solanaceae	10
Avocat	Persea americana	Lauraceae	
Taro (2 sp)	Colocasia esculenta (L.)	Araceae	14
Manioc (2 sp)	Manihot esculentum	Euphorbiaceae	125
Canne-à-Sucre	Saccharum officinarum L	Poaceae	50
Herbes			35
Pêche			
Mango	Mangifera indica	Anacardiaceae	158
Citron	Citrus limonium	Rutaceae	3
Orange	Délonix régia	Leguminosae	3
Chadèque	Citrus máxima	Rutaceae	1
Ananas	Ananas sativus	Broméliaceae	2
Papaye	Carica papaya	Caricaceae	
Abricot	Prunus americana	Rosaceae	1
Mirliton	Apium graveolens L.	Apiaceae	3
Café	Coffea arabica Linné	Rubiaceae	4
Cacao	Theobroma cacao	Bignoniaceae	--
Potiron	Cucurbita máxima	Cucurbitaceae	
Cocotier	Cocos nucifera	Arecaceae	9
Coton	Gossypium sp	Malvaceae	3
Melon	Cucumis melo	Cucurbitaceae	--

Annexe H-2: Profil des champignons en fonction des milieux de développement.

Source : MARNDR/Direction Ressources Naturelles-Service de Protection de l'Environnement et de la Faune.

Type de Champignons	Noms Scientifiques	Milieu de développement	Utilisation
Djondjon	Drosophila sp.	Souche d'arbre	Comestible
Morille	Mauricula sp.	Milieu forestier ouvert	Comestible cuit
Girolle	Giroilla sp.	Milieu forestier ouvert	Comestible
Cèpe ou Bolet	Boletus sp.	Milieu Forestier fermé	-
Fistule	Fistula hepatica	Tronc des palmachristi	-
Russule hémétique	Russula sp.	Milieu forestier fermé	Vénéneux
Amanite phalloïde	Amanites sp.	-	-

Les fruits sauvages sont : le fraisier, le framboisier et le pêcher

Annexe H-3: Les produits forestiers non ligneux.

Source : MARNDR/Direction Ressources Naturelles-Service de Protection de l'Environnement et de la Faune.

Nom vulgaire	Nom scientifique	Partie de la plante utilisée	Quantité/litre d'eau bouillie
Bois dine	<i>Eugenia fragram</i>	feuille	5-7 (Feuilles)
Camomille	<i>Gnaphalium viscosum</i>	Rameau feuillé	1-2 (branches)
Lanni	<i>Foeniculum vulgare</i>	Rameau feuillé	4-6 (branches)
Appetit	<i>Drymaria cordata</i>	Rameau feuillé	1-2 (branches)
Orègle	<i>Plectranthus amboinicus</i>	Rameau feuillé	3-4 (branches)
Géranium	<i>Pelargonium hortorum</i>	Feuillé	6-8 (feuilles)
Zo douvan	<i>Eugenia Crenulata</i>	Rameau feuillé	3-4 (branches)
Cannelle doux		Ecorce feuillée	3-5 grammes

Annexe I. Diversité des espèces de la Réserve Écologique Wynn Farm

Annexe I-1. Diversité de la flore

No	Genre	Espèce	Famille	Nom Française	Nom Kreyol	Nom Anglais
1	Acacia	mearnsii	Leguminosae	Acacia	Akasya	Acacia
2	Acacia	melanoxylon	Leguminosae	Acacia noir	Akasya	Blackwood acacia
3	Acacia	scleroxyla	Leguminosae	Tendre a caillou	Akasya mimoza	Acacia
4	Achillea	canadensis	Asteraceae	Solidago	Solidago	Golden rod
5	Aechmea	comosus	Bromeliaceae	Ananas	Anana	Pineapple
6	Aechmea	fasciata	Bromeliaceae	Bromeliad	Bwomelyad	Bromeliad
7	Aechmea	nudicaulis	Bromeliaceae	Bromeliad	Bwomelyad	Bromeliad
8	Agapanthus	africanus	Amaryllidaceae	Lys	Lis ble	Lilly of the Nile
9	Agave	rigida	Asparagaceae	Pitre sisal	Pit	Sisal
10	Agave	brevispina	Asparagaceae	Agave	Galata	Agave
11	Allium	cepa	Amaryllidaceae	Ognion	Zonyon	Onion
12	Allium	schoenoprasum	Amaryllidaceae	Ciboulette	Siboulet	Chives
13	Alnus	acuminata	Betulaceae	Aulne		Alnus
14	Alocacia (colocacia)	esculenta	Araceae	Tayo	Malanga de pal	Taro
15	Aloe	vera	Asphodelaceae(liliaceae)	Aloes	Lalwa	Aloe
16	Aloe	spinosisme	Liliaceae	Aloes epinephrine	Lalwa pikan	Spiky aloe
17	Amaranthus	spinosus	Amaranthaceae	Epinard	Zepina	Tassel amaranth
18	Amaranthus	dubius	Amaranthaceae	Amaranthe	Zepina peyi	Amaranth
19	Anona	cherimola	Annonaceae	Cherimoya	Cachiman lachin	Cherimoya
20	Anthurium	andraeanum	Araceae	Anthurium	Antiryom	Anthurium
21	Apium	graveolens	Umbelifereae	Celeri	Seleri	Celery

22	Araucaria	heterophylla excelsa	Pinnaceae	Araucaria	Awokarya	Norfolk pine
23	Artemisia	absinthium	Compositeae	Absinthe	Absent	Wormwood
24	Artemisia	annua	Compositeae	Armoise	Amwaz	Chinese wormwood
25	Arthrosyldium	haitiense	Poaceae	Lianne a scie	Lyann a si	
26	Asclepias	syriaca	Asclepiadoideae	Asclepiade commun		Common milkweed
27	Asparagus	densiflorus	Asparagaceae	Queue de renard	Ke rena	Foxtail asparagus
28	Asparagus	plumosus	Liliaceae	Asperge	Aspej	Asparagus
29	Asparagus	sprengeri	Liliaceae	Asperge	Aspej	Asparagus
30	Auricularia	auricula-judae	Auriculariaceae		Djon djon zorey	Judas ear mushroom
31	Bambusa	textilis	Gramineae	Bambou	Banbou	Bamboo
32	Bambusa	multiplex	Poaceae	Banboo multiplex	Banbou	Multiplex bamboo
33	Bambusa	nana	Poaceae			Fine leaf bamboo
34	Bambusa	vulgaris	Poaceae	Banboo commun	Banbou peyi	Common bamboo
35	Bambusa	Lako	Poaceae	Banboo noir	Banbou nwa	Black bamboo
36	Bambusa	multiplex falcata	Poaceae	Banboo nain		Himalayan bamboo
No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
37	Begonia	pustulata	Egoniaceae	Begonia argente		Silver begonia
38	Begonia	richmondensis alba	Begoniaceae	Begonia	Begonya	Begonia
39	Beta	vulgaris	Chenopodiaceae	Betterave	Betwouj	Beet
40	Boconia	frutescens	Papaveraceae	Celandine	Bwa kodinn	John crow bush
41	Bougainvillea	glabra	Allioniaceae	Bougainvillie	Bougenvilye	Bougainvillea
42	Bromelia	pinguin	Bromeliaceae	Bromeliad	Bayonet pengwen	Bromeliad pinguin
43	Bryophylum	pinnatum	Crassulaceae	Kalanchoe	Fey lougarou	Kalenchoe
44	Buddleja	madagascariense	Loganiaceae	Buddleia		Butterflyl bush
45	Caesalpinia	Sepiaria	Leguminosae		Ti janvye	
46	Calendula	officinalis	Compositeae	Calendula	Kalendula	Pot marigold

47	Calliandra	calothyrsus	Leguminosae	Calliandra	Kaliandra	Calliandra
48	Calliandra	portoricensis	Leguminosae			
49	Canna	Coccinea	Cannaceae	Canna rouge	Sagou marron	Red canna
50	Canna	domingensis	Cannaceae	Canna jaune	Bannann zonbi	Yellow canna
51	Capsicum	annuum	Solanaceae	Piment	piman pike	Hot peppers
52	Carica	papaya	Caricaceae	Papaye	Papay	Papaya
53	Castaneda	dentata	Fagaceae	Chataigne	Nwa	American chestnut
54	Centella	asiatica	Apiaceae	Gotu kola		Pennywort
56	Cesalpinia	sepiaria	Leguminosae		Ti janvye	
57	Chenopodium	ambroides	Chenopodiaceae	Semen contract	Simen kontra	Worm seed
58	Chrysopogon	zizanioides	Poaceae	Vetiver	Vetive	Vetiver
59	Citrus	maxima	Rutaceae	Pamplemousse	Chadek	Pumelo
60	Citrus	aurantifolia	Rutaceae	Citron	Sitwon	Key lime
61	Citrus	aurantium	Rutaceae	Orange aigre	Zoranj si	Bitter Orange
62	Citrus	sinensis	Rutaceae	Orange sucee	Zoranj dous	Sweet orange
63	Cleodendron	fragrans	Hydranjeaceae	Hortensia	Otansya	Hortensia
64	Clerodendron	fallax	Verbenaceae	Corail	Koray	
65	Clidemia	hirta	Melastomaceae	Miconia	Geri Vit	Miconia
66	Coffea	arabica	Rubiaceae	Cafe	Kafe	Coffee
67	Colocasia (Alocacia)	esculenta	Araceae	Malanga	Malanga de pal	Taro
68	Crinum	amabile (asiaticum)	Amaryllidaceae	Lys geante	Gwo lis	Giant purple lily
69	Crinum	palustre	Amaryllidaceae		Zonyon dilin	
70	Cucurbita	moschatta	Cucurbitaceae	Giromont	Joumou	Pumpkin
71	Cuphea	platycentra	Lithraceae	Cuphea	Kofya	Firefly
72	Cuphea	hyssopifolia	Lythraceae	Bruyere		Mexican heather
73	Curcuma	longa	Zingibiraceae	Curcuma	Safran	Turmeric

No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
74	Cyathea	arborea	Cyatheaceae (filices)	Fougère Arborescente	Foujè	Tree fern
75	Cymbopogon	citratus	Poaceae	Citronelle	Sitwonel	Lemon grass
76	Cynara	ascolymus	Compositae	Artichaut	Aticho	Artichoke
77	Cynodon	plechtostachyus	Gramineae/Poaceae	Herbe étoile africaine	Zeb zetwal Afriken	African star grass
78	Cynodon	dactylon	Gramineae	Herbe chiendent	Zeb chyendan	Bermuda grass
79	Cyphromandra	betaceae	Solanaceae	Arbre tomate	Tamarillo	Tree tomato
80	Dahlia	pinnata	Compositae	Dahlia	Dalya	Dahlia
81	Datura	suaveolens	Solanaceae	Datura	Kloch	Angel's trumpet
82	Daucus	carotta	Umbellifereae	Dentelle de reine anne	Kawot mawon	Queen anne's lace
83	Dendrocalamus	gigantea	Poaceae	Banbou geant	Banbou jeyan	Giant bamboo
84	Dendropogon	eusneoides	Bromeliaceae	Mouse espagnole	Bab panyol	Spanish moss
85	Diffenbachia	seguina	Araceae	Cannes a grater	Chans	Dumb cane
86	Diospyros	kaki	Eberaceae	Kaki		Persimmon
87	Dovyalis	caffra	Salicaceae			
88	Eleusine	indica	Poaceae	Pied de poule	Zeb pye poule	Indian goose grass
89	Eryobotrya	japonica	Rosaceae	Neffle	Lokwat	Loquat
90	Erythrina	indica	Leguminoaseae (Fabaceae)	Immortel	Bwa imotel	Erythrina
91	Eucalyptus	globulus	Hyrtaceae	Eucalyptus	Kalyptus	Eucalyptus
92	Eucalyptus	cinerea	Myrtaceae	Eucalyptus	Kaliptis	Eucalyptus
93	Eucalyptus	maculata	Myrtaceae	Eucalyptus	Kaliptis	Eucalyptus
94	Eucharis	grandiflora	Amaryllidaceae	Lys Eucharis	Lis blan	Amazon Lily
95	Eugenia	jambos	Myrtaceae	Pomme rose	Pom woz	Rose apple
96	Euphorbia	hirta	Euphorbiaceae	Malnommé	Malnome	Pill bearing spurge
97	Euphorbia	tirucalli	Euphorbiaceae	Plante crayon		Milk bush

98	Ficus	carica	Araceae	Figue	Fig	Fig
99	Ficus	retusa	Moraceae	Ficus	Fikis	Ficus
100	Ficus	pumila	Moraceae	Lierre petite feuille	Lye ti fey	Ficus ivy
101	Foeniculum	vulgare	Umbelifereae	Fenouille	Lanni	Fennel
102	Fragaria	vesca	Rosaceae	Fraise des bois	Frez	Wild strawberry
103	Fuchsia	pringsheimii	Onagraceae	Fuchsia	Fishya	Fuchsia
104	Fuchsia	triphylla	Onagraceae	Fuchsia	Fishya	Fuchsia
105	Fumaria	officinalis	Papaveraceae	Fume terre		Fumitory
106	Gardenia	jasminoides	Rubiaceae	Gardenia	Gardenia	Gardenia
107	Gnaphalium	viscosum	Compositae	Chamomille Pays	Kamomiy peyi	Chamomille
108	Grevillea	robusta	Proteaceae	Bois de Soie	Gravilya	Silk wood
109	Guzmania		Bromeliaceae	Bromeliade	Bwomelyad	Bromeliad
No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
110	Heliconia	bihai	Musaceae	Heliconia	Bannann mawon	Heliconia
111	Hibiscus	rosa-sinensis	Malvaceae	Hibiscus	Choublak	Hibiscus
112	Hibiscus	schizopetalus	Malvaceae	Hibiscus	Choublak	Hibiscus
113	Hortensia	clerodendron fragrans	Hydrangeaceae	Clerodendron		Clerodendrum
114	Hydrandgea	macrophyla	Hydranjeaceae	Hydrangea	Otansya	Hydrangea
115	Hypeastrum	vittatum	Amaryllidaceae	Lys	Lis	Lilly
116	Hypericum	perforatum	Gutifereae	Millepertui		St. John's wart
117	Ilex	fuertesiana	Aquifoliaceae	Hue		Holly
118	Ipomea	Batatas	Convolvulaceae	Patate douce	Patat	Sweet potato
119	Laurus	mobilis	Lauraceae.	Laurier	Lorye	Bay laurel
120	Lavendula	officinale	Lamiaceae	Lavendre	Lavan	Lavender
121	Lepidium	virginicum	Brassicaceae	Cresson danois	Kreson danwa	Wild cress
122	Leuceana	Leucocephala	Leguminoseae	Leucena	Grenn delen	Leucena

123	Ligustrum	lucidum	Oleaceae	Trôen	Djimpa	Privet
No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
124	Linum	usitatissimum	Linaceae	Lin	Len	Common flax
125	Macadamia	heterophylla	Proteaceae	Macadame	Nwa makadamy	Macadamia
126	Malus	pumila	Rosaceae	Pomme	Pom	Apple
127	Maranta	Arundinaceae	Zingiberaceae	Araroot	Arawout	Arrowroot
128	Melalotis	minutifolia	Boaceae		Zeb	
129	Melisse	officinale	Labiatae	Melisse	Melis	Lemon balm
130	Mentha	spicata	Labiatese	Menthe	Ti bonm	Spearmint
131	Mentha	piperita	Labiatae	Menthe	Mant	Peppermint
132	Mercurialis	annua	Euphorbiaceae	Mercuriel	Fey bouton	
133	Mirabilis	jalapa	Nyctaginaceae	Belle de nuit	Bel de nwi	Four O'clock
134	Monstera	deliciosa	Araceae	Philodendron	Filodendron	Delicious monster
135	Musa	paradisica	Musaceae	Banane Plantain	Bannann	Plantain
136	Narcissus	pseudonarcissus	Amaryllidaceae	Jonquille		Daffodil
137	Oreopanax	capitatum	Araliaceae	Bois d'anjou	Bwa danjou	
138	Passiflora	ligularis	Passifloraceae	Passiflore	Grenadidya sikre	Sweet passion fruit
139	Passiflora	edulis	Passifloraceae	Passiflore Commun	Grenadya si	Passion fruit
140	Passiflora	edulis	Passifloraceae	Fruit de la passion mauve	Grenadya mov	Purple grenadilla
141	Peireskia	portulacifolia	Cactaceae	Epine du Christ		Crown of thorns
143	Pentas	lanceolata	Rubiaceae	Pentas	Pentas	Pentas
144	Pepino	dulce	Solanaceae	Pepino	Pepino	Sweet pepino
145	Euphorbia milii	portulacifolia	Cactaceae	Epine du Christ		Crown of thorns
146	Persea	americana	Lauraceae	Avocat	Zaboka	Avocado
No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
147	Phyllostachys	kwangsiensis	Poaceae	Banbou	Banbou	Bamboo

148	Phyllostachys	aurea	Poaceae	Banbou chinois	Banbou chinwa	Fish pole bamboo
149	Physalis	angulata	Solanaceae	Battre autour	Matoto	Cape gooseberry
150	Pilea	microphylla	Urticaceae		Kasezo	Artillery plant
151	Pinus	caribaea caribaea	Pinaceae	Pin de la Caraibe	Pye Pen	Caribbean pine
152	Pinus	caribaea bahamensi	Pinaceae	Pin de bahamas	Pye Pen	Bahamian pine
153	Pinus	caribaea hondurensis	Pinaceae	Pin de l'Honduras	Pye Pen	Honduran pine
154	Pinus	elliottii	Pinaceae	Pin à aiguille longue	Pye Pen	Slash Pine
155	Pinus	khasya	Pinaceae		Pye Pen	Pine
156	Pinus	occidentalis	Pinaceae	Pin occidental	Sapen	Occidental pine
157	Pinus	oocarpa	Pinaceae	Pin	Pye Pen	Mexican Yellow Pine
158	Pinus	patula	Pinaceae	Pin patula	Pye Pen	Patula Pine
159	Pinus	radiata	Pinaceae	Pin de Monterey	Pye Pen	Monterey pine
160	Pinus	taeda	Pinaceae			Loblolly pine
161	Pinus	tecunumanii	Pinaceae	Pin	Pye Pen	Pine
162	Piper	umbelatum	Piperaceae	Kava Kava	Fey a kè	Kava Kava
163	Piper	aduncum	Melatomaceae		Bwa majo, kayimit mawon	Camasey
164	Pisonia	aculeata	Nyctaginaceae	Croc chien	Kwok chyen	Pisonia
165	Plantago	lanceolata	Plantaginaceae	Plantain	Chèz dodin	Plantain
166	Plantago	major	Plantaginaceae	Plantain	Planten	Plantain
167	Pluchea	odorata	Asteraceae			
168	Plumbago	carpensis	Plumbaginaceae			Blue plumbago
169	Potomorphe	umbellata	Piperaceae		Fey a kè	Kava kava
170	Prunella	vulgaris	Labiatae			Self-heal
171	Prunus	persica	Rosaceae	Pèche	Pèch	Peach
172	Prunus	domestica	Rosaceae	Prune	Prinn	Plum
173	Prunus	serotina	Rosaceae	Cerise capuli	Seriz	Capuli cherry

174	Psidium	guajava	Myrtaceae	Guayave	Gwayav	Guava
175	Pteridium	aquilinum	Dennstediaceae	Fougère	Fougè	Bracken fern
176	Randia	aculeata	Rubiaceae		Kwok chyen	
177	Rata	graveolens	Rutaceae	Rue	Wou	Rue
178	Renealmia	aromatica	Zingiberaceae	Gingembe marron	Jenjanm mawon	Wild ginger
179	Ricinus	communis	Euphorbiaceae	Ricin	Maskriti	Castor bean
180	Rosa	eglanteria (rubiginosa)	Rosaceae	Eglantier	Eglantye	Sweet brier
181	Rosa	sp	Rosaceae	Rose	Woz	Rose
182	Rosemarinus	officinale	Labiataeae	Romarin	Womaren	Rosemary
No	Genre	Espèce	Famille	Nom Français	Nom Kreyol	Nom Anglais
183	Rubus	Albescens	Rosaceae	Framboise	Mi	Raspberry
184	Rubus	jamaicensis	Rosaceae	Mure	Mi	Blackberry
185	Rubus	glaucus	Rosaceae	Mure	Mi	Andies berry
186	Ruellia	brittoniana	Acanthaceae	Fleur petard	Fle Peta	Mexican Petunia
187	Rumex	crispus	Polygonaceae	Patience	Pasyans	Yellow dock
188	Salvia	paschyphylla	Menthaceae	Sauge geante		Giant sage
189	Sambucus	nigra (canadensis)	Caprifoliaceae	Sureau	Fle Siwo	Elderberry
190	Sansevieria	guineensis	Liliaceae	Sansevieria	Zorèy bourik	
191	Sechium	edule	Cucurbitaceae	Christophine	Militon	Chayote
192	Sisymbrium	officinale	Brassicaceae	Moutarde	Moutad mawon	Wild mustard
193	Solanum	tuberosum	Solanaceae	Pomme de terre	Pomtè	Potatoe
194	Solanum	nigrum americanum	Solanaceae	Lanmant	Lanman	Black nightshade
195	Solanum	quitoense	Solanaceae	Naranjilla		Naranjilla
196	Solidago	canadensis	Compositae	Solidago	Solidago	Golden rod
197	Sorghum	halepense	Poaceae	Herbe de Cuba	Zèb yagidi	Johnson grass
198	Stachytarpheta	jamaicensis	Verbenaceae	Vervaine	Vèvèn	Verbena

199	Stellaria	media	Caryophyllaceae	Cresson danwa		Chickweed
200	Strelitzia	regina	Musaceae	L'oiseau du paradis	Zwazo di paradi	Bird of paradise
201	Symphytum	officinale	Boraginaceae	Consoudre	Boraj	Comfrey
202	Syzygium	samarangense	Myrtaceae	Pomme d'amour		Java apple
203	Taraxacum	officinale	Compositae	Pisenlit	Pisanni	Dandelion
204	Trifolium	pratense	Leguminosae	Trefle rouge		Red clover
205	Tropaeolum	majus	Tropaeolaceae	Capucine	Kapisin	Nasturtium
206	Urginea	maritima	Liliaceae	Sauille	Zonyon dilinn	Squill
207	Urtica	dioica	Urticaceae	Ortie	Oti	Nettle
208	Verbascum	thapsus	Scrofulaceae	Bouillon blan	Molen	Mullein
209	Vinca	major	Apocynacées	Pervanche		Variegated vinca
210	Weinmannia	tinctoria	Cunoniaceae			
211	Zantedeschia	ethiopica	Araceae	Arum	Kala	Cala Lily
212	Zea	mays	Poaceae	Mais	Mayi	Corn

Annexe I-2. Diversité de la faune